This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

DPH
ARCHIVE
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

TROISIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Première livraison. — Juillet 1869.

SOMMAIRE :

Les Invasions anglaises en Anjou (2e *partie*).	André JOUBERT.
Notice sur la Sainte Ceinture de la Vierge.	Dom CHAMARD.
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*).	Camille BOURCIER.
Deux banquets.	C. PORT.
Poésie : Lenôtre, jardinier de Louis XIV.	A. NICOLAS.
Deux mots de philosophie.	Albert LEMARCHAND.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1869

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

TROISIÈME ANNÉE.

July - Dec.
1869

TOME CINQUIÈME.

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1869

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930935A

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1933 L

Printed in France.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

LES INVASIONS ANGLAISES EN ANJOU AU XIVe ET AU XVe SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

1369-1374

I.

Le connétable Duguesclin en Anjou. — Courses des Anglais sur les marches du Maine et de l'Anjou. — Bataille de Pontvallain. — Reprise du Loroux et de Beaufort-en-Vallée.

Tandis que les Anglais ravageaient l'Anjou « sans trève ni merci, » le duc Louis Ier était en Guyenne où il guerroyait en paladin (1), sans s'inquiéter du sort de ses sujets. Les populations des rives de la Loire appelaient à grands cris un libérateur, quand Duguesclin parut. Investi de la dignité de connétable de France, Messire Bertrand avait juré, le 20 octobre 1370, « qu'il chevaucherait directement à l'ennemi pour le bouter hors du royaume des lys (2). » Il se mit en route pour le Maine, suivi de l'élite de la chevalerie et escorté de son fidèle compagnon d'armes, Olivier de Clisson. Ce capitaine était devenu la terreur des

(1) Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou.*
(2) Chronique de Froissart.

Digitized by Google

Anglais, qui le surnomment « le boucher, » parce qu'il avait jadis, après une capitulation, exécuté lui-même de sa longue épée tous les prisonniers tombés en son pouvoir.

Les Français arrivèrent au Mans dans les premiers jours de novembre, et Duguesclin résolut d'y séjourner quelque temps pour permettre aux renforts qu'il attendait de venir le rejoindre. Il apprit par ses espions que Robert Knolles était en Guyenne et avait laissé le commandement de ses troupes à Messire Thomas de Grandson ; il songea alors à profiter de l'absence de ce chef, dont il redoutait avec raison les connaissances militaires, et à attaquer les Anglais campés à Pontvallain. Il se dirigea en toute hâte sur Viré (1).

La plupart des historiens ont à tort confondu Viré avec Vire en Normandie, et Vitré en Bretagne. Cette erreur jette une grande confusion dans les divers récits de l'expédition du connétable. On comprend difficilement comment il aurait pu franchir en une nuit la distance de Pontvallain à Vire ou à Vitré, qui exigerait une semaine de marche forcée. Viré est une commune du canton de Brûlon, comprise dans l'arrondissement de La Flèche, à 37 kilomètres du Mans et 45 de Pontvallain (2). Le bourg de Pontvallain, situé sur les marches extrêmes de l'Anjou et du Maine, dépendait au XIVe siècle de la seigneurie du Lude, qui était une des clefs de notre province. Nous pouvons donc revendiquer, à juste titre, l'honneur de cette bataille : elle appartient autant à l'histoire de l'Anjou qu'à celle du Maine. Une colonne commémorative a été élevée sur le lieu de la rencontre, et les paysans montraient encore, il y a quelques années, un chêne sous lequel, suivant une tradition locale, on déposait les blessés pendant le combat.

Thomas de Grandson, informé de l'arrivée des Français, et désireux de se signaler par quelques exploits, sans le concours de Robert Knolles, dont la renommée éclipsait depuis si longtemps la sienne, réunit les principaux chefs de son armée en conseil de

(1) Lepelletier, *Histoire de la province du Maine.*
(2) Dictionnaire de la Sarthe.

Digitized by Google

guerre. Parmi ces capitaines on distinguait : les seigneurs de Hollegrave, de Calviley, de Cressewelle, gouverneurs de Saint-Maur-sur-Loire, Messire Hennequin et le fameux Geoffroy Ourselay « au menton fourchu » (1) ; c'étaient tous de preux et hardis barons. Grandson leur déclara qu'il avait l'intention de marcher dès le lendemain contre les Français. Hues de Calviley proposa de son côté d'envoyer un hérault d'armes à Messire Duguesclin pour régler avec lui l'heure et le lieu du combat, suivant la coutume de cette époque chevaleresque. Cet avis fut fort goûté de la noble assemblée. Calviley partit ensuite avec Cressewelle et plusieurs écuyers bien armés pour aller avertir les garnisons dispersées dans le Maine de ce qui se passait, et leur donner ordre de se rendre à Pontvallain.

Le messager anglais se met en route, et, après avoir cheminé pendant une partie du jour, il arrive au coucher du soleil sur le sommet d'une colline d'où il aperçoit dans la plaine le camp français : ce ne sont que tentes richement pavoisées, que huttes de feuillage entrelacées de guirlandes, qu'oriflammes et bannières ondulant au vent. Mais le soir s'approche, le hérault presse son cheval, et arrive bientôt aux portes de Viré où est établie l'armée de Duguesclin. De toutes parts retentissent les chansons joyeuses, mêlées aux fanfares des trompettes ; partout règnent la joie et la confiance (2).

Il demande à être introduit auprès du connétable ; un varlet s'empresse de l'y conduire. Il trouve Duguesclin en train de deviser avec ses principaux capitaines. L'un des barons lit la dépêche à Messire Bertrand qui, en entendant l'audacieux défi de Grandson, « se sent piqué au vif, » et se lève brusquement, en s'écriant « qu'il ne mangera qu'une fois avant d'avoir châtié les ennemis de leur folle insolence. » C'était un de ses serments favoris, et il peint bien les mœurs de cette époque.

Le connétable s'enquit ensuite de l'endroit où étaient les Anglais, et ajouta : « Pardieu, ils me verront, et plus tôt mesme que

(1) Chronique de Cruvelier.
(2) Id.

Digitized by Google

jamais besoin ne leur en fût. » Il recommande qu'on traite le messager anglais avec tous les égards dus à son rang, qu'on lui serve un copieux repas, qu'on lui offre un lit moelleux pour qu'il puisse s'en retourner et annoncer à son maître la réponse de Messire Bertrand (1).

On se conforme scrupuleusement à toutes ses recommandations. Les ménétriers et les ribauds gorgent de viande le soudard anglais, lui versent force rasades, et l'amusent par le récit de leurs prouesses galantes. Notre homme se laisse régaler sans résistance ; enfin nos rusés compères font tant et si bien que le hérault, dont les nombreuses libations ont alourdi le cerveau, s'endort et ronfle jusqu'au lendemain sans plus s'inquiéter des ordres de Calviley (2).

Duguesclin songe aussitôt à profiter des ténèbres d'une nuit sans lune pour fondre à l'improviste sur les Anglais, et jeter la confusion dans leurs rangs par une brusque surprise. C'est alors que s'ouvre une série de scènes qui peignent les mœurs féodales dans toute leur originalité pittoresque, et que l'auteur de la chronique rimée de Duguesclin a décrite en y mêlant parfois quelques-unes de ces réflexions naïves qui ajoutent tant de charme aux récits des vieux historiens. Il faisait un temps affreux. La pluie tombait à torrents et on n'y voyait pas à cinquante pas devant soi, tant les ombres étaient épaisses. Le vent d'automne soufflait par violentes rafales, comme un ouragan déchaîné, éteignant les torches qu'on tentait de rallumer, et s'engouffrant avec de sourds gémissements dans les plis des tentes à demi-déchirées. On eût dit une de ces terribles tempêtes, comme celle où Shakespeare nous montre le roi Lear errant avec son bouffon dans les landes de Glocester, tandis que « les cieux irrités épouvantent jusqu'aux rôdeurs nocturnes et les enferment dans leur antre. »

Tout autre que Duguesclin eût hésité à se lancer dans la campagne pendant une aussi effroyable bourrasque ; mais l'intrépide

(1) Chronique de Cruvelier.
(2) Lepelletier, *Histoire du Maine.*

Digitized by Google

Bertrand ne connaissait pas d'obstacle. Il enjoint à ses soldats de plier bagage, en disant : « Qui m'aime, me suivra, et ne se reposera ni jour ni nuit avant d'avoir battu les Anglais. » En vain ses capitaines lui répondent-ils que c'est folie de s'aventurer par les chemins à cette heure, et que pas un chevalier ne tiendra en selle. L'entêté Breton ne veut pas en démordre. Il riposte « qu'il ne boira, ne mangera, ne descendra de son destrier avant d'avoir rencontré l'ennemi (1). » Il partira donc sans ses lieutenants, dût-il n'emmener avec lui qu'une poignée de braves. Messire Jehan de Beaumanoir, « homme de bon conseil et de grande prudence, » essaie de raisonner le connétable. Il propose de faire sonner la trompette pour appeler les bandes de soldats dispersés dans les environs, et d'allumer des torches pour guider les pas de l'armée au milieu des ténèbres. Duguesclin refuse de l'écouter, et s'impatiente de ces retards qui compromettent le succès de son entreprise. Il a juré d'attaquer les Anglais au lever du jour, coûte que coûte, il accomplira son projet. Il prend alors le commandement de l'avant-garde, et une partie des troupes s'ébranle à sa suite (2).

Une inévitable confusion se met bientôt dans les rangs des chevaliers qui, allant à la débandade, et ne sachant comment se diriger au milieu de cette nuit profonde, se heurtent à chaque instant les uns contre les autres : un grand nombre d'entre eux roulent avec leurs montures au fond des ornières et des ravins pleins d'eau. Le connétable continue d'avancer, sans s'inquiéter de savoir ce que deviennent ses malheureux compagnons. Cependant le maréchal d'Andrehem, comprenant que les Français ne doivent pas abandonner leur chef, s'écrie « que les défenseurs de la cause du roi ne peuvent pas refuser de marcher avec le capitaine que le ciel a envoyé pour remettre la France en son estat, » et donne l'ordre du départ. Olivier Clisson commande l'arrière-garde : huit cents hommes d'armes ayant « bassinets, hauberts, lances, haches et épées, » forment le gros des trou-

(1) Claude Ménard, *Histoire de Duguesclin.*
(2) Notice sur Pontvallain.

Digitized by Google

pes (1). La tempête redouble de fureur, et les éclairs épouvantent les chevaux qui s'emportent dans toutes les directions, malgré les efforts de leurs cavaliers, ou s'enfoncent dans les terres détrempées par les pluies. Duguesclin sent tour à tour deux de ses meilleures montures s'affaisser sous lui : les soldats protestent par leurs imprécations contre le fol entêtement de leur chef, et l'apostrophent avec cette familiarité brutale qui régnait dans les armées du moyen âge. Le connétable leur répond sans sourciller « que les Anglais paieront les frais de l'expédition, et que s'ils perdent leurs chevaux, ils en conquéreront le lendemain assez pour n'avoir plus jamais besoin d'en aller chercher ailleurs pendant tout le reste de leur vie (2). »

Enfin le jour paraît : la pluie a cessé, et le soleil rougit de ses lueurs naissantes les extrémités de l'horizon. Les soldats, « mouillés et inondés comme au sortir d'un bain (3), » font halte dans une vaste clairière, au nombre de cinq cents : le reste de l'armée ne tarde pas à les rejoindre. Duguesclin compte ceux qui manquent à l'appel : deux cents chevaliers et autant de chevaux ont péri ou se sont égarés. Il donne ordre aux siens de se reposer, et bientôt tous se dispersent dans les prairies, se couchent au pied des arbres et se livrent quelques instants au sommeil. Les premières fatigues passées, les Français se disposent à prendre leur repas. Alors se passe une scène touchante digne de ces temps de foi et de piété ardente. « Après avoir bu et mangé à leur appétit, dit Claude Ménard, les soudards, se signant au nom du très-saint Sacrement, se confessèrent les uns aux autres leurs péchés, priant dévotement le Seigneur Dieu de leur faire miséricorde. » Telle était alors la puissance des idées religieuses qu'elles forçaient ces guerriers aux mœurs brutales et aux allures indisciplinées, à courber le front et à s'humilier, comme des enfants timides, devant la majesté divine !

On se remet en marche vers Pontvallain. Arrivés au sommet

(1) Chronique de Cruvelier.
(2) Dictionnaire bibliographique de la Sarthe.
(3) Chanson de Cruvelier.

Digitized by Google

d'une éminence d'où l'on découvrait tout le pays environnant, les Français aperçoivent dans les champs un parti de cavaliers anglais, « fourrageant et picorant par la campaigne, sans nul ordonnance et souci du dangier. » Duguesclin commande à ses soldats de cacher leurs épées sous leurs vêtements, de ployer les bannières, et de ne pas sonner la trompette. Ces précautions une fois prises, l'armée du connétable s'avance sans bruit jusqu'à une portée d'arbalète des ennemis, se cachant le long des haies épaisses. Les chevaliers sautent à terre, et les troupes brandissant soudain leurs lances, leurs haches et leurs arcs, se précipitent, avec l'impétuosité de l'ouragan, sur les bandes isolées des Anglais, au cri de : « *Montjoie et Saint-Denis.* » Assaillis à l'improviste, ceux-ci fuient ou sont massacrés.

Thomas de Grandson s'élance en toute hâte à la rescousse, et laisse la garde de son camp aux deux cents arbalétriers de Messire Hollegrave, qui attendent, l'œil aux aguets, le choc des hommes d'armes de Duguesclin. Le connétable, de son côté, faisant tournoyer sa massue avec la dextérité d'un guerrier expérimenté, s'ouvre une route sanglante au milieu des rangs serrés des ennemis. Vainement les Anglais essaient-ils de lui opposer un rempart de piques, il troue ces murailles vivantes, et, suivi de l'élite de ses capitaines, il se fraye un chemin jusqu'au cœur même des retranchements anglais. Tous reculent à son approche et se débandent « comme des moutons. » Messire Bertrand livre les tentes de Grandson au pillage, et bientôt les flammes qui s'élèvent en tourbillon annoncent au lieutenant de Knolles l'incendie de ses superbes pavillons (1).

Pendant ce temps, le reste de l'armée française soutient héroïquement l'attaque des archers de Grandson qui les pressent de face, tandis que Geoffroy Ourselay les assaille par derrière avec un renfort de troupes fraîches pour leur couper la retraite. La mêlée est horrible. On lutte corps à corps. Cinq cents Français, harassés de fatigue, ont à combattre deux mille Anglais dispos. Ils faiblissent, ils vont lâcher pied, quand huit cents hommes,

(1) Dictionnaire bibliographique de la Sarthe.

Digitized by Google

sous les ordres du maréchal d'Andrehem, surviennent et fondent intrépidement sur les ennemis. Les soudards de Duguesclin reprennent courage et repoussent à leur tour les assauts des cavaliers d'Ourselay (1).

Grandson, désespéré, interroge d'un regard inquiet l'horizon désert. Il se demande avec angoisse si les soldats que doivent lui amener Cressewelle et Calviley tarderont longtemps à paraître. Soudain un point noir se montre dans le lointain, il grossit, il approche : ce sont des chevaliers qui accourent au galop ! Grandson tressaille de joie ! Mais son espérance est promptement déçue : c'est Clisson qui, au bruit du combat, a précipité la marche de l'arrière-garde française (2).

Les Anglais, cernés de toutes parts, mettent bas les armes. Grandson et quelques-uns des plus illustres seigneurs de son escorte refusent seuls de se rendre (3). Préférant la mort à la honte, le hardi capitaine se jette au plus fort de la mêlée, agigitant sa hache et cherchant Duguesclin pour le provoquer. Dès qu'il l'aperçoit, il fond sur lui, la lance en avant. Duguesclin évite adroitement le coup, désarçonne son adversaire, et le menace de le tuer s'il n'implore sa grâce. Grandson, la rage dans le cœur, lui remet son épée. Thomas Folisset, célèbre chef anglais, se défendait seul à l'aide d'un simple bâton qu'il brandissait au-dessus de sa tête avec tant d'agilité, qu'il tenait en respect les plus braves d'entre les Français. Il les apostrophait de sa voix éclatante, les défiant par de mordantes railleries. Enfin Clisson, plus audacieux que ses compagnons, fait voler en éclats, d'un coup de massue, l'arme de l'insolent provocateur (4). Folisset dégaîne et se précipite sur son rival; la lame de son épée glisse sur les mailles de l'armure de Clisson, qui désarme aisément son ennemi et le fait prisonnier.

La bataille de Pontvallain, livrée le 11 novembre 1370, eut un

---

(1) Dictionnaire bibliographique de la Sarthe.
(2) Id.
(3) Lepelletier, *Histoire du Maine.*
(4) Chronique de Cruvelier.

Digitized by Google

grand retentissement en France. Les Français s'emparèrent d'un riche butin, et, suivant le mot d'un historien, « il n'y eut pas jusqu'au moindre goujat qui ne tirât bonne rançon de son captif (1). »

Le sire de Maillé, profitant de la panique que cette victoire avait jeté dans les rangs des Anglais, chassa la garnison de Beaufort-en-Vallée (2). Duguesclin reprit le Loroux, et pour mettre cette place désormais à l'abri d'une surprise, il convertit le village avoisinant l'abbaye, en place forte (3). Il rappela ensuite les religieux, qui rentrèrent dans le monastère; mais ils durent souvent s'arracher à leurs pieuses méditations pour conduire à la défense du Loroux les deux cents hommes des paroisses environnantes qui étaient chargés de protéger la petite cité contre les assauts des Anglais (4). Des sentinelles veillaient nuit et jour du haut d'une tour établie spécialement par le connétable pour servir de poste d'observation.

II

Les Anglais à Saint-Maur-sur-Loire. — Entrevue de Duguesclin et de Cressewelle. — Trahison des Anglais. — Robert Knolles en Anjou. — Ravages de Burle et d'Angosse. — Misère des campagnes. — Les Malandrins et les Turlupins en Anjou.

Mais le résultat le plus important de la victoire de Pontvallain fut l'évacuation du monastère de Glanfeuil, que les Anglais occupaient depuis un an. Ils y avaient établi une garnison qui « moult grevait et endommageait le pays. » Leurs principaux chefs étaient Messires Cressewelle et Calviley, qui avaient pour lieutenants deux routiers fameux par leurs déprédations : Robert Bricket et Robert

(1) Claude Ménard, *Histoire de Duguesclin.*
(2) Marchegay, *Archives d'Anjou.*
(3) Godard-Faultrier.
(4) Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou.*

Digitized by Google

Ceni. L'occupation de l'abbaye par ces bandes est attestée par l'inscription suivante, en lettres gothiques, entaillée dans le pilier qui soutient la nef de l'église. Elle est ainsi conçue :

« En l'an M III^c LV fu céans
» Des Anglois le logeis.
» Crissonnalle et Carvallay (1). »

Cette faute de chronologie, qui donne la date de 1355 au lieu de celle de 1369, qui nous est fournie par Froissart dans ses chroniques, n'altère en rien l'authenticité du séjour des Anglais à Saint-Maur à l'époque dont nous nous occupons.

En face de cette première inscription, qui rappelle les cruels souvenirs de la domination étrangère en France, les moines ont eu l'heureuse idée de placer dans la muraille une seconde inscription, qui a été retrouvée depuis parmi les débris d'une autre partie de l'abbaye. Voici ces quelques lignes, qui font évidemment allusion à Jeanne d'Arc et à la délivrance de la cité d'Orléans par la vierge de Domrémy,

..... vint une pucelle.
..... ans leva le siége (2).

Le couvent de Saint-Maur était bâti au pied d'une colline couverte de vignes et de bois. Ses domaines comprenaient une vaste étendue de pays, et ses vassaux étaient nombreux; aussi les Anglais qui s'y retranchaient attachaient-ils un grand prix à la conservation de cette place. Calviley et Cressewelle, qui, comme nous l'avons vu précédemment, avaient reçu de Grandson l'ordre d'amener à Pontvallain la garnison de Saint-Maur, avaient cru plus prudent de se tenir cois derrière leurs solides remparts, et leur absence n'avait pas peu contribué à faciliter la victoire de Duguesclin.

Les débris de l'armée vaincue étaient accourus en toute hâte à Saint-Maur pour y apporter la fatale nouvelle. Les récits qu'ils

(1) Saint-Maur et le sanctuaire de Glanfeuil en Anjou.
(2) Id.

Digitized by Google

firent à leurs compagnons du carnage auquel s'étaient livrés les soldats du connétable, « moult espouvantèrent les Engloiz qui audit fort estoient (1). » Pour comble de malheur, les défenseurs de Saint-Maur apprirent peu après que Messire Bertrand étant entré dans la ville de Vaulx, avait fait passer au fil de l'épée tous les habitants qui refusaient de se rendre. La terreur s'empara de tous les esprits. On leva les ponts, on ferma les portes, on doubla les guets de nuit, et les sentinelles reçurent l'ordre d'avertir la garnison dès qu'elles apercevraient dans le lointain la bannière de Duguesclin. C'était une véritable panique, car « les Engloiz craignoient Messire Bertrand tellement, que son nom seul les faisoit trembler, et quand entendoient le moindre bruit, croyoient toujours que c'étoit lui qui venoit (2). »

Les préparatifs étaient à peine terminés que l'on vit paraître à l'horizon l'oriflamme de Saint-Denis. Le connétable s'avança jusqu'à une portée d'arbalète de Saint-Maur et fit mine de vouloir entreprendre un siége en règle. Les tentes furent dressées; les soldats plantèrent des piquets, commencèrent à creuser des fossés et dirigèrent les machines de guerre contre la place (3). Cependant, avant de tenter un assaut, Duguesclin, qui était un homme de « grand sens, » résolut de consulter les capitaines composant son conseil. Il les convoqua tous; parmi eux on distinguait : Messire Guillaume de Launoy, Caraubert, gouverneur de la Roche-de-Posay, Guillaume le Baveux, Messire Bombet, Yvain de Galles, et enfin le Poursuyvant d'Amours. Quel était le dernier personnage que Froissart désigne seulement par cette mystérieuse appellation. Etait-ce un chevalier errant, guerroyant pour la gloire de sa mie? Etait-ce un haut personnage qui cherchait à déguiser sa véritable origine pour mener plus librement sa vie d'aventures et de hasards? Malgré nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à éclaircir la question, et à connaître le nom véritable de cet autre « masque de fer. » Voici tout ce

(1) Chroniques de Froissart.
(2) Claude Ménard, *Histoire de Duguesclin.*
(3) Id.

Digitized by Google

que nous savons à ce sujet : Les historiens qui parlent du chevalier connu parmi les troupes de Duguesclin sous le nom de Poursuyvant d'Amours, prétendent que c'était à Yvain de Galles que s'appliquait cette désignation, empruntée aux confréries galantes du moyen âge. Yvain de Galles, descendant des anciens rois de ce pays, combattait dans les rangs français par haine d'Edouard III, qui avait fait jadis décapiter son père, accusé du crime de haute trahison. Froissart, au contraire, distingue toujours Yvain de Galles du Poursuyvant d'Amours. Ces deux personnages étaient, selon lui, complétement étrangers l'un à l'autre.

Les capitaines, réunis en conseil, Messire Bertrand prit le premier la parole. Il pria chacun de ceux qui l'entouraient de l'écouter avec attention, et de lui donner son avis. Il dit que, quant à lui, il ne trouvait pas prudent de s'aventurer au cœur de l'Anjou sans s'assurer d'une forteresse, qui pourrait « grever si on la laissait derrière. » Il fallait donc savoir comment on prendrait cette place « puissante, bien fermée de murs, et assise sur la rivière de la Loyre (1). » Les lieutenants du connétable pérorèrent tour à tour sans parvenir à s'entendre ; les uns parlaient de faire le siége, les autres de tenter un assaut, plusieurs voulaient qu'on décochât quelques flèches et qu'on lança quelques projectiles aux Anglais pour « les insulter et ensuite passer outre sans plus marchander (2). » Aucune de ces décisions ne satisfaisait le connétable. Il déclara qu'il demanderait à Messire Cressewelle de lui accorder une entrevue, afin de régler avec lui cette question délicate, « si faire se pouvoit. » Il connaissait de longue date ce seigneur anglais, car ils avaient bataillé ensemble au pays d'Espagne, quand Duguesclin avait conduit les grandes compagnies au secours d'Henri de Transtamarre.

Il lui envoya donc un hérault pour l'engager à se rendre auprès de lui, sous la foi d'un sauf-conduit que le messager était chargé de lui remettre. Après avoir longtemps parlementé avec les sentinelles anglaises, très-défiantes de leur nature et qui craignaient

(1) Chroniques de Froissart.
(2) Claude Ménard, *Histoire de Duguesclin*.

Digitized by Google

toujours « quelque malin tour du rusé connétable, » l'écuyer fut introduit auprès de Messire Cressewelle. Celui-ci prit connaissance de la communication de Duguesclin et « jura Dieu qu'il iroit parler à Bertrand (1). » Il fit seller en toute hâte son cheval de bataille, et, laissant la garde de l'abbaye à ses lieutenants, sauta sur son destrier, « sans porter nulles armures, fors l'épée. » Telle était alors la puissance de l'honneur et de la parole donnée, que le chef anglais ne songea pas un seul instant au danger qu'il y avait pour lui à aller seul et sans escorte au camp français; la loyauté de Duguesclin lui était un sûr garant qu'il n'avait à redouter ni trahison ni surprise.

Dès que Messire Bertrand apprit la venue de son rival, il courut à sa rencontre, le conduisit dans sa tente, où il le combla d'égards; cet accueil plein de courtoisie charma Cressewelle. Duguesclin se garda bien de traiter tout d'abord la question qui l'intéressait le plus. Il commença par amadouer son hôte en ces termes : « Aimable et gracieux sire, par saint Maurice vous dî-
» nerez avec moi et boirez de mon vin avant de vous en retour-
» ner, car vous avez été mon ami à Burgos, en Espagne, quand
» nous combattions pour le roi Henri. Hues de Calviley, qui est
» votre compagnon, fut aussi un de mes féaux. Votre départ
» d'Espagne m'avait fort courroucé par Dieu de paradis, car je
» vous regardais toujours comme un prince hardi et loyal; aussi
» vous ai-je fait prier de me venir voir, car j'ai grand désir de
» boire avec vous. » C'était bien joué, et un soudard moins habile que Cressewelle se serait laissé prendre aux paroles doucereuses de Duguesclin. Mais le capitaine anglais « estoit soutil, » suivant le mot de Froissart. Aussi répondit-il avec une apparente bonhomie, et comme quelqu'un qui veut paraître éviter de se compromettre : « Sire, je boirai volontiers avec vous, pourvu
» que cela ne puisse ternir en rien l'honneur de Monsieur le
» Prince, que je regretterais vivement d'offenser. »

Feignant de comprendre toute la justesse de ce scrupule, Messire Bertrand s'empressa de riposter : « Vous ne ferez aucune

(1) Chroniques de Froissart.

Digitized by Google

» vilenie en acceptant mon offre, car on peut fort bien boire et » manger ensemble, sans que cela vous empêche de vous loya- » lement comporter sur le champ de bataille. » L'entretien dura encore quelque temps.

Enfin, dit le chroniqueur, « tant semonça Bertran à Cressewelle, qu'il l'amena disner avec luy moult noblement, et assez le festoya et honora. » Le repas fut très-gai : les deux capitaines, dont le vin avait aiguisé la langue et ravivé les souvenirs, s'entretinrent des dangers qu'ils avaient couru pendant la guerre d'Espagne, des beaux coups d'épée qu'ils avaient donnés, sans oublier, dit ingénuement Froissart, « les engagements de cœur qu'ils avaient eu pour les dames, » lorsqu'ils chevauchaient ensemble dans ces pays enchantés.

Duguesclin profita des bonnes dispositions de son hôte pour lui expliquer les motifs de sa démarche auprès de lui. Il lui dit : qu'il savait très-bien que Saint-Maur était défendu par une vaillante garnison ; mais que cependant les Anglais, fussent-ils dix fois plus nombreux, ne seraient pas en état de résister à l'assaut des Français : car il avait « avec lui grant foison d'engins gettans, d'archiers et arbalestiers (1). » Il ajouta qu'il serait au désespoir s'il causait la mort d'un aussi brave capitaine que Cressewelle, et que pour éviter ce malheur, il le suppliait de lui livrer de suite l'abbaye de Saint-Maur.

Cressewelle avait écouté ce discours avec le calme habituel à tout guerrier anglais. Quand le connétable eut cessé de parler, il répondit « doulcement » : qu'il ne se faisait aucune illusion sur la valeur des troupes de Duguesclin, mais qu'il n'en était pas moins déterminé à les combattre. Que la place qu'il commandait était bien « avitaillée de bleds, de vins et bon soudoyers, » que il ne serait pas aussi aisé de s'en emparer que le connétable semblait le croire, et que avant que le pavillon flottât sur les murs de Saint-Maur ruinés et « perciez en douze lieux, » tous les Anglais seraient « occis ou navrés (2). »

(1) Chroniques de Froissart.
(2) Id.

Digitized by Google

Cette fière réponse exaspéra Duguesclin. « Le sang alors luy mua, il leva les sourciz et commença à regarder Messire Cressewelle. » Il jura « sur Dieu qui fut pené en croix et qui au tiers jour ressuscita de mort à vie, sur saint Yves, son patron, qu'une fois qu'il aurait entrepris le siége de Saint-Maur, il ne lèverait jamais le camp avant de s'être rendu maître de la place, dussent les vents et les tempêtes se déchaîner de toutes parts contre lui et les siens. » Il jura aussi que, une fois maître de la forteresse, il n'y aurait pas un seul d'entre les Anglais qui « ne perdroit la teste, » soit qu'il les fit « décoler ou pendre aux fourches. » Il ajouta en terminant, pour donner encore plus de force à son terrible serment : « Si je m'en parjure, dont soye-je damné (1). »

Le ton avec lequel Duguesclin prononça ces paroles, l'animation empreinte sur son visage, épouvantèrent Cressewelle. Il savait que le connétable « n'en mentiroit point et ne parjuroit sa foy. » Il se prit alors à réfléchir sérieusement à ces menaces, et l'instinct de la conservation l'emportant sur le sentiment de l'honneur chevaleresque, il chercha à concilier ses devoirs de fidélité au roi d'Angleterre avec son vif désir de ne pas encourir les colères de son redoutable ennemi. Après avoir délibéré encore quelque temps, les deux capitaines convinrent entre eux que si le prince de Galles n'avait pas envoyé de renfort à une époque déterminée, les Anglais ouvriraient les portes de Saint-Maur aux Français. « Et ainsi leur parlement finit (2). »

Puis, à demi-satisfait du résultat de cette entrevue, Cressewelle reprit le chemin de la forteresse. A peine arrivé, il convoqua toute la garnison et lui raconta ce qui s'était passé. Les soldats anglais terrifiés du rude langage de Duguesclin, voulaient déguerpir sans plus attendre. Leur chef, pour les calmer, leur répéta qu'il avait stipulé qu'ils pourraient sortir de Saint-Maur avec armes et bagages, à un jour fixé, sans crainte d'être inquiétés. Car, ajouta-t-il, selon Froissart, avec une couardise singulière dans la bouche d'un homme habitué à affronter les

(1) Chroniques de Froissart.
(2) Id.

Digitized by Google

dangers de la guerre : « mieux vault se rendre que de recevoir mort (1). »

Un seul d'entre les Anglais, nommé Well, « chevalier de grant renom, » voulut protester contre ce qui lui semblait une honteuse lâcheté. Il parla longtemps, invoquant les souvenirs de l'antique renommée anglaise, et s'indignant contre la faiblesse de Cressewelle ; son discours fut plein de fermeté et de noblesse ; il termina en déclarant qu'il était plus glorieux « mourir à honneur que de vivre à honte (2). » C'était la devise de Bretagne : *Potius mori quam fœdari,* » qui était devenue celle de tous les preux de cette époque. Cette chaleureuse harangue n'obtint pas le succès qu'elle méritait. Les Anglais l'accueillirent par des huées et des murmures. Tous crièrent : « Nous n'en ferons néant, ainçois nous en yrons sans attendre Bertrand ; car celui qui l'attend n'aime pas sa vie. » On voit la terreur qu'inspirait le connétable. Cressewelle, cependant, ému des reproches du brave Well, « riposta bellement que oncques n'avoit pensé à trayson. » Il avait promis à Messire Bertrand de lui rendre Saint-Maur, et il tiendrait sa parole, « et aussi obéyroit au gré de ses gens (3). »

Il commanda alors à ses soldats de prendre ce qu'ils avaient de plus précieux, et de s'apprêter au départ. Les Anglais s'empressèrent d'entasser sur des chariots tous leurs trésors et abaissèrent les ponts. Ils se dirigèrent les uns sur Bressuire, les autres sur Moncontour ; un grand nombre se chargèrent sur les épaules de tout ce qu'ils purent emporter, et prirent à toutes jambes la clef des champs. A peine furent-ils sortis de la forteresse que les soudoyers laissés par Cressewelle pour s'acquitter de cette triste besogne, mirent, au moyen de torches embrasées, le feu à « toutes les maisons et chambres de Saint-Maur. » Bientôt ces vastes édifices se tordirent au milieu des nuages de flammes et de fumée, s'effondrant et se brisant avec un horrible fracas. L'incendie fut si terrible, qu'en peu d'heures « ne demeura en estat borde, ne logis, chapelle, ne moustier quelconques. « Cressewelle

(1) Chroniques de Froissart.
(2) Id.
(3) Id.

Digitized by Google

avait imaginé de détruire ainsi le monastère, pour qu'on ne pû dire « que nul Engloiz en eût prins finances (1). »

Le feu qui était « moult hideux » se voyait de très-loin. Un coureur, du nom de Hasequin, l'aperçut le premier : il gagna Saumur à franc étrier et se fit conduire à la demeure du connétable. Celui-ci s'était replié sur cette ville avec son armée, après avoir reçu d'un hérault d'armes de Cressewelle l'avis que les Anglais, n'espérant plus de secours du prince de Galles, se retiraient avant l'époque fixée pour ne pas abuser de la patience des Français. C'était ajouter l'insolence à la trahison. Hasequin, introduit auprès de Bertrand, s'écria en entrant dans la salle. « Ah ! sire, pour Dieu, entendez-moi ! » Il fit une description très-animée de l'incendie et de ses ravages, et montra les Anglais fuyant lâchement de toutes parts pour éviter la poursuite de leurs ennemis. Il ajouta avec un accent de cupidité grossière propre aux soudards de tous les temps : « Cressewelle vous a bien changé le dé qui vous devait rendre la ville ; car il n'y a que les murs et les fossez. Bon seroit de les rataindre, car ils sont riches et meublez d'or et d'argent (2). » Le connétable ne s'attendait pas à cette triste nouvelle. Il entra dans un accès d'indignation violente et maudit le parjure de Cressewelle. Alors le maréchal d'Andrehem, qui était un bel esprit ami des plaisanteries et des propos satiriques, se hasarda à dire en manière de consolation que Duguesclin aurait mauvaise grâce à se plaindre des Anglais, puisqu'il trouverait les portes de Saint-Maur ouvertes comme ils le lui avaient promis. Mais Messire Bertrand n'était pas homme à se satisfaire si aisément : il fit sonner la trompette et jura, « par la Trinité, qu'il ne mangeroit pas plus de trois soupes de vin avant d'avoir châtié les Angloiz (3). » Il tint parole. Il les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à Bressuire, emporta la place d'assaut et massacra la garnison tout entière. Puis satisfait d'avoir assouvi sa vengeance, il reprit avec ses sou-

(1) Chroniques de Froissart.
(2) Id.
(3) Id.

Digitized by Google

dards, gorgés de butin, le chemin de Saumur, où il avait établi ses quartiers d'hiver. L'Anjou fut tranquille pendant quelques mois, grâce à la présence des troupes françaises.

C'est au séjour de Duguesclin à Saumur que se rattache un épisode curieux de la vie de cet illustre capitaine. Nous ne pouvons le passer sous silence, parce qu'il achèvera de peindre la physionomie si originale et si caractérisée du vainqueur de Pontvallain. Un jour arrivèrent à Saumur des hommes d'armes du roi de Castille, conduisant deux superbes mules qui portaient des coffres pleins d'or et de pierreries. Ce prince les envoyait au connétable en remerciement des services que Messire Bertrand lui avait rendus jadis pendant la lutte d'Henri de Transtamarre, contre son frère Pierre le Cruel. Or, les troupes de Duguesclin étaient depuis longtemps sans solde. Le connétable refusa d'accepter pour lui tous ces trésors, et il les distribua à son armée. A quelque temps de là, les Français quittèrent le Saumurois (1).

Cependant Robert Knolles, de retour de Guyenne, brûlait du désir de venger la défaite de Pontvallain. Dès qu'il fut informé du départ de Duguesclin, au printemps de 1371, il recommença ses courses en Anjou (2). Les châteaux de Pesches et de Pescheseul, qui servaient de clefs aux marches de notre province, furent souvent menacés ; mais les Anglais ne parvinrent pas à s'en emparer. Leurs échelles chargés d'assaillants indisciplinés et mal armés, « se renversaient au choc des piques épaisses, et les créneaux bien garnis leur vomissaient les flèches, les pierres et l'eau bouillante, à laisser sous les herses des jonchées de morts (3). » Ces échecs successifs ne rebutaient point Knolles, qui, campé sur les frontières du duché, « ne cessa d'y commettre d'exécrables brigandages. » Les Angevins furent obligés d'être toujours sur leurs gardes et les sentinelles veillèrent nuit et jour du haut des tours du château. Plusieurs fois Robert Knolles se hasarda jus-

(1) Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou.*
(2) Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou.*
(3) Chevalier de Glouvet, *Un drame en Anjou au XIVe siècle.*

Digitized by Google

qu'aux portes d'Angers avec ses bandes; mais voyant la ville bien approvisionnée de vivres et de soldats, il se contenta de ravager les environs sans attaquer la cité (1372).

Olivier de Clisson, seigneur de Belleville, avait remplacé dans le gouvernement de l'Anjou Messire Pierre d'Avoir, seigneur de Château-Fromont. Il avait sous ses ordres deux capitaines renommés. L'un d'eux, Messire Thibaut du Bois-Saint-Père, commandait le quartier de la Trinité ; l'autre, Messire André Chamaillart, celui de Saint-Maurice (1).

Peu après Châteaugonthier fut menacé par des troupes anglaises, auxquelles le duc de Bretagne avait honteusement livré passage, et qui se jetèrent sur le Maine et l'Anjou. Le brave Jean de Bueil rassembla autour de sa bannière l'élite des gentilshommes d'Anjou, Touraine et Maine, et marcha hardiment contre l'ennemi, qu'il battit et « recoigna jusqu'à Vitré. » Pendant ce temps, le duché était envahi en un autre point par une armée anglaise venue du Poitou. Burle et d'Angosse, célèbres capitaines anglais, ayant su l'absence du duc d'Anjou, s'étaient avancés avec leurs compagnies jusqu'autour de Saumur et de Montreuil-Bellay. Les garnisons de ces deux villes firent de vigoureuses sorties et taillèrent en pièces leurs ennemis. Les deux chefs furent faits prisonniers (2).

En 1373, les Angevins, sous les ordres de Messire Olivier de Clisson, reprirent l'importante forteresse de la Roche-sur-Yvon, dont les Anglais s'étaient emparés en 1369. Ils attachaient un grand prix à la possession de cette place, qui servait à la fois de repaire et d'arsenal aux bandes anglaises depuis quatre années (3).

Nous ne voyons plus dans les chroniques et dans les historiens du temps, que les Anglais aient, durant la fin du quatorzième siècle, envahi de nouveau l'Anjou. Les années qui suivirent furent comme une trève : les populations commencèrent à respirer. Après tant de souffrances et de misères, le calme leur sembla

(1) Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou.*
(2) Id.
(3) Extrait des Grandes Chroniques.

Digitized by Google

doux ; mais la tranquillité ne se rétablit point complétement dans ce pays si longtemps agité et troublé par l'invasion étrangère. L'absence du duc Louis I, qui continuait le cours de ses exploits en Guyenne, favorisa le développement de désordres qu'on eut pu facilement réprimer avec le secours d'une armée disciplinée. En effet, les déserteurs, les fuyards des troupes anglaises qui combattaient dans les provinces voisines, vinrent s'établir dans nos campagnes, ou ils se firent brigands, voleurs ou faux monnayeurs : ils paraissaient çà et là dans la contrée, mendiant aux portes de couvents, maraudant dans les fermes, braconnant un peu partout. Les Malandrins se cachaient dans les ruines des châteaux renversés par les Anglais, ou dans les fourrés impénétrables des forêts. Peu à peu leur audace s'accrut, ils se groupèrent en bandes armées, détroussant les voyageurs, et même essayant de s'emparer par de hardis coups de main des manoirs sans clôture. Les routes n'étaient plus sûres, et le commerce déjà presque anéanti ne se relevait que lentement de sa ruine.

Vers cette époque, parut pour comble de malheur, en Anjou, une secte bizarre, connue sous le nom de secte des Turlupins. Les adhérents de cette étrange doctrine, qui se recrutaient parmi les vagabonds et les gens sans aveu, parcouraient les rues d'Angers dans un état de nudité complète. Ils se livraient publiquement à d'horribles saturnales, prêchaient la polygamie et le partage des richesses. Le grand prévôt en fit arrêter plusieurs troupes. Condamnés au bûcher en 1372, ils furent conduits au supplice après avoir eu la langue percée par un fer rouge. Les honteuses maximes des Turlupins avaient séduit une foule d'habitants des villes et des campagnes : aussi la justice dut-elle agir avec vigueur pour réprimer les désordres qui éclataient de toutes parts et étouffer le mal dans son germe. Ainsi donc les calamités morales se joignaient aux maux de la guerre pour accabler et désoler notre malheureuse province.

ANDRÉ JOUBERT.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

LA

CEINTURE DE LA SAINTE VIERGE

AU PUY-NOTRE-DAME.

I. — Notice (1).

Le Puy (*de Podio* ou *Puteoli*, monticule) était un village ressortissant du domaine des comtes du Poitou, lorsque, de l'an 1069 à l'an 1076 (2), fut bâtie par les libéralités de Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, l'illustre abbaye de Montier-Neuf, aux portes de Poitiers. Le prince se plut à enrichir la nouvelle fondation, et parmi les biens dont il la dota, on remarque le village du Puy, *villa Puteoli*. Mais son église ne paraît pas encore dans cet acte de fondation, quoique, suivant la tradition (3), il existât déjà dans le susdit village une petite chapelle avec une statue vénérée de la Vierge. La splendide basilique, que l'on admire encore

(1) Nous devons la communication de cette notice et des documents dont elle est suivie à l'obligeance de M. l'abbé Chesneau, vicaire-général à Angers.

La notice est l'œuvre de Dom Chamard. Elle a été composée, il y a déjà plusieurs années, pour aider les habitants du Puy-Notre-Dame à obtenir de l'autorité diocésaine le droit de rendre de nouveau un culte public et solennel à la précieuse relique que possède leur église, et le savant bénédictin de Solesmes a bien voulu permettre que son travail fût inséré dans la *Revue*.

Les documents appartiennent à l'étude de Me Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, et neveu de M. l'abbé Chesneau. Tous ne sont pas inédits; mais plusieurs sont imprimés ici pour la première fois, et nos lecteurs ne parcourront pas sans intérêt peut-être cet ensemble de pièces. (*Note de l'éditeur.*)

(2) *Gallia Christiana nova*, t. II, fol. 1264.

(3) Mss. de Grandet.

Digitized by Google

aujourd'hui, ne fut bâtie que sous Guillaume IX, fils et successeur du fondateur de Montier-Neuf. Esprit brillant et généreux, habile troubadour, aventureux et chevaleresque, Guillaume IX fut à la fois le bienfaiteur des églises et des monastères, et le scandale de son siècle par ses voluptueux déportements. Dévot pèlerin et excommunié rebelle tour à tour, on ne sait si le bien qu'il a fait doit être pris en considération en regard des douleurs amères qu'il a causées à l'Église. Ce fut lui cependant, si l'on en croit de graves autorités, qui fit élever à la Mère de Dieu l'un des plus magnifiques sanctuaires de l'Anjou et du Poitou. En 1101, il leva une armée formidable qu'il conduisit lui-même en Orient; mais ses débauches, disent les historiens, irritèrent tellement la justice de Dieu, que les ennemis et les maladies se réunissant contre ces masses imposantes, il resta à peine quelques chevaliers des trois cent mille hommes qui composaient cette croisade. Guillaume, couvert de honte, revint à Poitiers. Toutefois, dit la légende traditionnelle (1), à défaut de butin et de richesses, il rapporta de son expédition un véritable trésor, au point de vue de la foi et de la piété. Le patriarche de Jérusalem lui avait donné une des ceintures de la sainte Vierge vénérées en Orient (2).

Le duc Guillaume, voulant élever un monument digne de cette précieuse relique, jeta les yeux sur la petite église du Puy, probablement, dit Grandet, parce qu'elle était déjà le but d'un pèlerinage célèbre de Notre-Dame (3). Il l'avait même choisi pour le lieu de sa sépulture.

Je ne décrirai pas ce chef-d'œuvre du XIIe siècle; cette tâche appartient à l'archéologie.

---

(1) Mss. de Grandet. *Notre-Dame l'Angevine.*

(2) Nos historiens modernes de l'Anjou ont confondu avec une assurance étrange la ceinture du Puy-Notre-Dame avec celle que Geoffroy, comte d'Anjou, déposa dans son monastère de Loches, en Touraine. Pour réfuter cette erreur, il suffit de dire qu'au commencement du XVIIIe siècle, les deux ceintures existaient encore simultanément. (Mss. de Grandet.)

(3) Je mets sur le compte de Guillaume IX cette fondation, que Grandet, par ignorance de l'histoire générale, attribue à Guillaume X, lequel n'a jamais fait le pèlerinage de Jérusalem.

Digitized by Google

Ce majestueux sanctuaire excitait l'admiration même au XIIe siècle, si fécond en œuvres du même genre. Un historien du temps a remarqué la donation qui en fut faite à l'abbaye de Montier-Neuf, comme l'un des événements les plus importants du gouvernement de l'abbé Marc ou Marcherius (1). Je n'ignore pas que plusieurs églises prétendaient autrefois posséder des ceintures de la Sainte-Vierge ; mais le critique impartial ne fait pas difficulté de concilier ces diverses prétentions, en disant que la Mère de Dieu a dû avoir plusieurs vêtements du même genre, pendant les longues années qu'elle passa sur la terre ; et les fidèles n'auront pas manqué de recueillir, comme une relique précieuse, tous les objets qui lui avaient appartenu. Si les mouchoirs de saint Paul étaient conservés et appliqués sur les malades, à plus forte raison en devait-on faire autant des vêtements de la Mère du Christ.

Aussi bien, l'authenticité de la ceinture du Puy-Notre-Dame a été attestée depuis le XIIe siècle par une série non interrompue de miracles éclatants. L'affluence des pèlerins, non-seulement chaque année, mais encore chaque jour, était immense. Louis XI surtout avait une dévotion particulière pour la sainte ceinture du Puy-Notre-Dame. A l'occasion de la naissance du Dauphin en 1470, il donna au sanctuaire vénéré 80,000 écus d'or, avec promesse, lorsque l'enfant aurait atteint sa dixième année, de l'y amener et de lui faire présenter à Notre-Dame une statue d'argent de sa hauteur. Ces largesses étaient le résultat d'un vœu fait par ce prince afin d'obtenir l'heureuse délivrance de la reine son épouse ; et il fut si persuadé de la puissante intervention de la Mère de Dieu, honorée, dans son vêtement, au Puy-Notre-Dame, qu'il ne cessa, depuis lors, presque chaque année, de combler ce sanctuaire de ses dons et de ses faveurs. Quand il ne pouvait le visiter en personne, il y envoyait un de ses confidents (2).

---

(1) *Gallia Christiana nova*, t. II, col. 1266. « Tempore suo (Marci) quidam » episcopus Pictavensis dedit monasterio nostro ECCLESIAM DE PODIO BEATÆ » MARIÆ. »

(2) Ainsi, on lit dans un fragment de registre de la fabrique du Puy-Notre-

Digitized by Google

Le jeune dauphin, parvenu à l'âge de dix ans, n'ayant pu remplir en personne le vœu de son père, celui-ci demanda à l'évêque de Poitiers permission de remettre à un temps plus opportun l'accomplissement de sa promesse (1).

Mais toutes ces libéralités ne suffisant plus à la dévotion du monarque, il voulut y fonder un chapitre royal, afin que jour et nuit les louanges de Dieu fussent chantées autour de la sainte relique. L'affaire une fois résolue s'exécuta avec diligence. Par acte passé à Thouars en janvier 1481, le prince érigea ledit chapitre. Treize chanoines prêtres, treize vicaires, six enfants de chœur, et un maître pour les conduire, un doyen, un chantre et un trésorier composaient le personnel de la nouvelle fondation. Ils devaient chanter tout l'office canonial, célébrer chaque jour une messe *de Beata,* avec diacre et sous-diacre, immédiatement après Matines, outre celle du chœur qui devait se dire à l'intention du donateur. Enregistrée au Parlement le 8 mai 1481, cette fondation reçut la confirmation du pape Sixte IV par une bulle de la même année. Louis XI ajouta à tant de libéralités de magnifiques ornements. On remarquait, entre autres, des vases sacrés d'or et d'argent, une table d'argent de plus de quatre pieds de long, parsemée de fleurs de lys d'argent et ornée de plusieurs figurines également en argent, représentant, dans l'attitude de la prière, le monarque lui-même, revêtu de ses habits royaux, et ses trois enfants, qu'il croyait avoir obtenus du ciel par l'intercession de la sainte relique du Puy. Le tout pesait jusqu'à 103 marcs d'argent. La statuette du dauphin Charles pesait 68 marcs (2); celle de Joachim, qui mourut peu de temps

---

Dame, conservé aux archives de Maine-et-Loire : « *Le* XVe *jour dudit moys* (octobre 1475) *oyit le roy messe céans et offrit trante-ung escu.* »

Cf. Biblioth. de l'École des Chartes, IVe série, t. Ier, p. 15.

(1) *Histoire de l'Église gallicane*, t. XXI, liv. XLIX, p. 128-129.

(2) M. Marchegay, dans un article publié dans la Revue de la Société Industrielle d'Angers (1857), dit qu'elle pesait 132 marcs, puis il ajoute : et à raison de 10 livres 5 sous le marc, elle valait alors 843 écus ou 1454 livres, sans y comprendre le travail des artistes chargés de la modeler et de la fondre. Aujourd'hui le marc est estimé 51 francs ; 132 marcs nous font donc 6,732 francs.

Digitized by Google

après, 22 marcs, et celle de François, encore dans les langes, 18 marcs.

Un calice avec sa patène d'un prix inestimable, dit Grandet, qui nous a transmis tous ces détails, un reliquaire admirablement travaillé, pour enfermer la sainte ceinture de Notre-Dame, et d'autres présents, soit en objets précieux, soit en numéraires, attestèrent successivement la dévotion du roi de France (1). Afin de rehausser la nouvelle fondation, il accorda au chapitre, haute, moyenne et basse justice, avec droit de châtellenie sur la paroisse.

Vinrent les mauvais jours des guerres de religion. La fureur des Huguenots ne devait pas épargner un sanctuaire aussi vénéré par tous les catholiques de France. En 1562, un détachement considérable de ces forcénés s'abattit sur le bourg du Puy-Notre-Dame et mit le feu à la basilique, qui ne fut préservée que par une intervention visible de la sainte Vierge. Heureusement on avait pu enlever à temps la précieuse ceinture et le trésor de l'église. La sainte relique fut portée au château de Brissac, où elle resta, pendant plusieurs années, sous la protection du puissant seigneur de cette ville. Quant au trésor, il avait été transporté par le duc de Montpensier dans son château de Champigny-sur-Veude. Il le rapporta après les troubles; mais il en avait fait fondre une partie pour payer ses troupes. Plus tard, le 5 novembre 1690, la plus grande partie de ce riche trésor fut enlevée par ordre de Louis XIV, et porté à la monnaie de Poitiers !! Il ne resta plus que la plus petite des figures du dauphin.

Cet acte de la part de Louis XIV était non-seulement un sacrilége, mais encore la plus noire ingratitude, puisque l'heureux

(1) Voyez dans l'*Hist. de l'Égl. gallic.* loc. cit., pp. 204-206, le registre des sommes données par Louis XI à l'église du Puy-Notre-Dame. On y voit que le curé Me Jourdain Dupeyrat, non-seulement fut créé doyen du chapitre, comme nous l'apprend un mémoire conservé aux archives de la paroisse du Puy-Notre-Dame (imprimé chez Knapen, Pont Saint-Michel, 1777), mais encore qu'il reçut du roi la somme considérable de 5,526 livres 1 sou 8 deniers, en indemnité de son bénéfice presbytéral.

Digitized by Google

accouchement de sa mère, Anne d'Autriche, avait été dû à l'attouchement de la sainte ceinture dont il dilapidait ainsi le trésor. En 1638, en effet, la reine s'était fait apporter la miraculeuse relique et l'avait fait placer dans sa chambre, sur un petit autel, jusqu'au moment où elle sentit les douleurs de l'enfantement. Alors elle la mit autour de ses reins, et peu d'instants après elle mit au monde celui qui fut plus tard Louis XIV, le 5 septembre 1638. Anne d'Autriche fut si persuadée qu'elle devait à la sainte ceinture son heureux accouchement, qu'elle la fit redemander pour la naissance de son second fils, Philippe de France (1). Louis XIII, plein de reconnaissance, remit entre les mains des deux chanoines députés par le chapitre pour porter la précieuse relique, un présent digne de sa générosité et de sa piété sincère. « *C'était une châsse d'argent doré, à jour, ornée* » *d'une image de la Vierge en haut d'icelle, avec une petite cassette* » *d'argent;* le tout pesant 34 marcs, étant dans un étui garni » de velours, pour, après que lesdites châsse et cassette auraient » été bénites à la manière requise, y mettre la ceinture de la » Vierge et y être perpétuellement gardée à l'avenir (2). »

Il semblerait résulter de là que la châsse donnée par Louis XI aurait été perdue pendant les guerres du protestantisme.

Pendant les jours de terreur de la Révolution française, la ceinture vénérée fut heureusement dérobée à la fureur des impies par un ecclésiastique, nommé Pierre Galais, qui était alors attaché au service de l'église du Puy, et qui y exerça, dans la suite, les fonctions de curé jusqu'à sa mort, arrivée en 1814.

DOM F. CHAMARD,
Moine bénédictin de Ligugé.

---

(1) Mss. de Grandet, etc.

(2) Brevet de Louis XIII, du 26 mai 1639. (Archives de la paroisse du Puy-Notre-Dame.) Il paraît, par le mémoire d'où est tiré ce document, que le curé de la paroisse fut en possession jusqu'en 1763 d'exposer la sainte relique. Il y eut alors, à ce sujet, un long procès et diverses sentences rendues par le tribunal de Saumur. (Mémoire pour Me Jean-Vincent Rablain, curé de l'église du Puy-Notre-Dame en Anjou, et doyen du chapitre royal érigé en la même église, demandeur, contre les sous-doyen, chantre et chanoines du même chapitre, défendeurs, chez Knapen, 1777.)

Digitized by Google

II. — Documents.

Acte de l'assemblée des Prieur, Curé et Habitants de la paroisse du Puy-Notre-Dame, dans laquelle la sainte Ceinture a été demandée en faveur de la reine, Anne d'Autriche, avec acceptation de cette demande et désignation de deux chanoines pour aller porter la précieuse relique à la reine.

(Extrait des registres de la Fabrique de ladite paroisse, reproduit sur le texte même de cet extrait.)

Aujourd'huy vingt-septième de janvier mil six cent trente-huit, M. Louis Debernage, conseiller et aulmosnier de Sa Majesté, est venu en ce lieu de Notre-Dame-du-Puy, par commandementde Sa Majesté et, ainsi qu'il a presentement fait assavoir, par lettre à luy escripte de Saint-Germain-en-Laye, dabtée du vingt-deux du présent mois, signée Louis et plus bas Sublet, pour remonstrer aux prieur, curé, manans et habitans de cette paroisse, que l'intention que Sa Majesté et de la Royne, son espouse, est que la sainte ceinture de Notre-Dame, qui en ce lieu du Puy, soit portée par quelques gens d'église et habitans de ce lieu, au lieu où est à présent la royne, pour la devotion particulière qu'elle a à cette relique, à présent qu'elle est grosse par la grâce de Dieu, espérant que par ce moyen elle en recevra soulagement pour son heureux accouchement d'ung daulphin. A quoi les dicts habitans qui n'ont autre intention que d'obéir au commandement de Sa Majesté et prier Dieu pour luy, pour la royne et particulièrement en continuant leurs prières qu'il plaise à Dieu bailler un dauphin à la royne, ont été et sont d'advis que ladite sainte cinture soit présentement tirée de l'arche du Trésor processionnellement et mise aux mains de vénérables messire Anthoine Gourdault, prêtre chanoine, Me Jean Baillergeau le Jeune, et Me Girard Rouscher, qui ont été, en l'assemblée ce jour tenue pour cet effaict au son de la cloche, députés pour porter icelle et conduire au lieu où il plaira à Sa Majesté, pour les causes cy-dessus et icelle rapporter en ce dict lieu en toutte dévotion et seuretté, lorsqu'il plaira à Sa dicte Majesté ; et lesquels députtés l'ont reçue et s'en sont chargés par l'advis de ladite assemblée, et volontairement chargés de la conservation et raport d'icelle saincte cinture. Dont avons délivré acte auxdicts habitans, procureurs de fabrique

Digitized by Google

et sindicq, eux ce requérant par nous Bienvenu, scribe ordinaire de ladicte fabrique. Ladicte assemblée tenue par vénérables Mre Michel Fardeau, prêtre curé, Mre Jacques Quetineau, prêtre doyen, Mre Geoffroy Rousseau, soubs-doyen, Mre Pierre Baillergeau, chantre, Jacques Malescot, Charles Lervays, Mre Morice Gasnier, Anthoine Gourdault, Jehan Guitière, Michel Baradeux, Francois Joubert, Pierre Bienvenu, prêtres chanoines, qui ont assisté seulement à ladicte assemblée comme habitans et non autrement; honorable Jacques Quetineau, sieur du Perdriau, noble homme, Girard Lebascle, sieur de La Haie, Jacques et Pierre Gourdaults, marchands, Girard Rouscher, procureur de fabrique, Mre Jehan Baillergeau, procureur syndicq. René Grohier, André Cornu, l'aisné, François Beringe, Abraham Malescot, Pierre Falloux, Jehan Collineau, Mathieu Grohier, Jehan Blandeau, Jehan Pineau l'aisné, Pierre Pineau, Toussaint Lamoureux, Jehan Rasin, Pierre et René Durandeaux, Jacques Nicollas, Mre Pierre Reverdy, René Belliard, Mre Charles Falloux, René Cougie, Charles et René Hullin, Jehan Gay, Mre Jehan Baillergeau l'aisné, Mre Louis Durandeau, Louis Lebascle, André Cornu le jeune et plusieurs autres soulssignés et quy ne savent signer.

Minute signée : Debernage, M. Fardeau, G. Lebascle, J. Baillergeau, A. Gourdault, chanoine, J. Gourdault, G. Rouscher, P. Falloux, J. Chauvin. J. Razin, R. Durandeau, J. Baillergeau, J. Fresneau. R. Hullin, P. Gourdault, P. Durandeau, C. Falloux, C. Rochereau, R. Grohier, P. Hugudan. M. Grohier, G. Blondet, L. Durandeau (*nom suivant illisible*), autres signés à la minutte dudict acte avecq nous, J. Bienvenu, notaire et scribe ordinaire de la fabrique *du lieu* de Notre-Dame-du-Puy.

Signé : Bienvenu, scribe.

Tiré le présent extrait sur les papiers du greffe de ladite fabrique.

Au dos est écrit :

Acte pour la sainte Cinture de la Vierge, 1638.

Procès-verbal du chapitre, relatif à la même demande.

(*D'après une copie.*)

Le vingt-septiesme jour de janvier mil six cent trente-huit, Mre Louis de Bernage, conseiller et aumônier ordinaire de Sa Ma-

Digitized by Google

jesté, est venu pour demander, de la part de Sa Majesté, la sainte ceinture de la Vierge, comme aussi pour faire toucher des rubans de la même longeur de ceinture pour porter à la reine, affin qu'il plaise à Dieu de lui faire la grâce d'accoucher heureusement d'un dauphin, et pour cet effet a désiré que l'on fist une neuvaine à son intention, laquelle a esté commencée aujourd'huy par une messe solennellement chantée au grand autel dédié à la Vierge, monsieur le Chantre portant le bâton sur l'autel de la Vierge, la sainte ceinture estant sur l'autel dans son vase ordinaire, avec les ceintures et un rosaire de la Vierge qui ont touttes touché des deux costez la vraye ceinture depuis un bout jusques à l'autre, pour cet effet, la ceinture de satin ayant esté décousue par le sacristain, en présence de tout le corps du chapitre qui avait assisté et vu toucher la ceinture faitte de la même longueur, où le sieur de Bernage avait assisté; et lors de la consécration a présenté un cierge, selon la forme ordinaire, et avait ceint la ceinture par la teste, et au nom et intention de la reine. Laquelle messe en cérémonie se chantera, et que nous promettons célébrer le plus dévotement qu'il nous sera possible à l'intention que dessus, ensemble neuf messes basses qui se diront chaque jour de la neuvaine par lesdit sieurs dudit chapitre, et affin d'inciter les habitans à pareille dévotion nous avons exposé, à l'issue de la première grande messe, le Saint-Sacrement sur l'autel, pour y demeurer la neuvaine entière, durant laquelle se brullera toujours un gros cierge de cire blanche présenté par ledit sieur de Bernage. Promettons aussi que les jours ensuivans de la neuvaine, un du corps présentera, lors de la consécration, un cierge blanc à l'intention que dessus, selon la manière accoutumée. Fait au Puy, les jour et an que dessus, que nous avons fait signer à notre scribe, en notre chapitre extraordinaire tenant, et à nous doyen, Jacques Quetineau, par commandement du chapitre.

C. LERVAYS, scribe.

Deslivré copie audit sieur de Bernage.

Brevet du roi Louis XIII, du 26 mars 1633, concernant le don qu'il a fait à l'église du Puy-Notre-Dame, d'une châsse de vermeil pour y renfermer la sainte ceinture.

(*D'après une copie.*)

Aujourd'huy 26 mars 1638, le roy étant à Saint-Germain-en-Laye, ayant une confiance particulière en l'intercession de la glorieuse

Digitized by Google

Vierge Marie, envers Jésus-Christ, son fils, et désirant implorer spécialement son assistance sur la grossesse de la reine, à ce qu'il plaise à Dieu luy faire porter heureusement son fruit, Sa Majesté ayant fait apporter exprès de Notre-Dame-du-Puy, en Anjou, la cinture de la Vierge, qui est depuis longtemps gardée audit lieu pour être appliquée à cette bonne intention sur le corps de la reine, et considérant que l'on ne peut honorer et conserver assez dignement une si sainte et précieuse relique, Sa Majesté a fait don à ladite église de Notre-Dame-du-Puy d'une chasse d'argent vermeil doré à jour, ornée d'une image de la Vierge au hault d'icelle, avec une petite cassette d'argent, le tout pesant trente-quatre marcs et dans un étui garni de velours; pour après que ladite chasse et cassette auront été bénies en la manière requise, y mettre la cinture de la Vierge et y être perpétuellement gardée à l'avenir; mandant Sa Majesté, aux Doyen, Chanoines et Chapitre de ladite église, d'effectuer et faire observer, ce qui est en cela de son intention, sans y contrevenir ni permettre qu'il y soit contrevenu, ayant pour témoignage de sa volonté fait expédier le présent brevet, qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, son conseiller, secrétaire d'Etat en ses commandements et finances.

Signé : LOUIS, et plus bas : SUBLET.

Procès-verbal de la Réception et Bénédiction de la Châsse

(*D'après une copie.*)

Aujourd'huy dimanche, neuviesme de may mil six cent trente huit, Nous les Doyens, Chanoines et Chapitre royal et collégial en l'église de Notre-Dame-du-Puy, en Anjou, sur l'advis à nous donné par Révérend Père Jean Mauroy, prieur des Augustins réformés de la ville de Monthereil-Bellay, qu'il avait esté chargé par Sa Majesté d'une chasse d'argent vermeil doré à jour sur le hault de laquelle est l'image de la Ste Vierge, et d'une petite cassette d'argent, le tout estant dans un estuy garni de velours pour estre dans ladite cassette et chasse mise et gardée perpétuellement la relique de la Ste Ceinture de la Vierge, icelle ayant esté préalablement béniste en la manière accoutumée, et que pour effectuer et faire observer l'intention de sadite Majesté, il lui avait plu nous commettre par le même brevet, qui contient le don fait à ladite église parrochialle et fabrique de Notre-Dame-du-Puy, ledit brevet expédié à St-Germain-en-Laye, le

Digitized by Google

vingt-cinquiesme de mars dernier, lequel ledit R^d Père nous a fait voir, signé Louis, et plus bas, Sublet, et après qu'il nous a fait entendre quayant donné le même avis au Sr Prieur, ou en son absence au Sr Curé de la paroisse, manans et habitans d'icelle, il ferait incontinent après le service que nous célébrons chaque jour pour le Roy, mettre et apposer sur le grand autel ladite chasse et cassette, et que en la présence dudit Sr Prieur ou Curé et habitans, il présenterait ledit Brevet pour estre exécutté et avoir sa décharge, nous estant assemblez capitulairement, en la forme ordinaire, avons advisé nous trouver dans le chœur de ladite Eglise au temps désigné, affin d'apporter de notre part tout le respect et la diligence requise pour l'exécution de la volonté du Roy, et toutte la dévotion à nous possible pour correspondre à ses pieuses intentions. Et advenant la fin dudit service, nous estant dans le chœur de ladite Eglise, et pareillement ledit Sr Curé, le prieur absent, — M^tres Girard Roucher, procureur de fabrique, Jacques Quetineau, s^r du Perdriau, Girard Le Bascle, s^r de La Haye, Louis Lebascle, André Bougie, Jacques et Pierre Gourdault, Louis Morin, Jean Baillergeau l'aisné, Jean Huguereau, Jean Razin, René Dumesnil, Jean Bienvenu, scribe de la fabrique, Pierre et René Durandeaux, Jean Fallaiseau, Jean et Julien Fresneaux, Jean Baillergeau, n^re royal et procureur sindic de ladite paroisse et autres notables habitans de ladite paroisse, et plusieurs autres personnes en fort grand nombre, ledit R^d Père a fait mettre ladite chasse sur le grand autel, laquelle, avec ladite cassette, il a fait tirer de l'estuy, et en présence desdits s^rs curé et habitans nous a présenté ledit brevet, pour iceluy mettre à exécution selon ce qui nous est mandé, proceddant à laquelle exécution m^re Jacques Quetineau, prêtre doyen dudit chapitre, a fait la bénédiction de ladite chasse et cassette selon les cérémonies accoutumées. Ce fait en la présence dudit s^r curé et habitans, et plusieurs autres personnes des lieux circonvoisins que la solennité dicelle action sainte avait appellez en très grande fréquence, nous serions allez processionnellement en l'archive du Trésor, ou estant m^re Maurice Gasnier, prêtre commis et preposé par lesdits s^rs prieur, curé et habitans pour la garde de ladite sainte ceinture, avait icelle tirée dudit Trésor, et mise es mains dudit s^r doyen qui l'avait portée processionnellement comme dites sur ledit grand autel, ou il l'avait mise en ladite cassette, et ladite cassette dans ladite chasse, faisant pendant toute la cérémonie des prières, selon les pieux désirs de Sa

Digitized by Google

Majesté, déclarés par ledit brevet, pour la grossesse de la Reine, a ce qu'il plaise a Dieu, lui faire porter et mettre au monde heureusement son fruit, et encore pour la santé et prospérité de Leurs Maiestez. Ce fait, ladite chasse et Ste ceinture ont esté portées dans le mesme ordre de processior, chantant le *Te Deum* et autres actions de grâce et prières à Dieu et à la Vierge sa Mère. Estant arrivez en ladite archive du Trésor, ladite chasse et Ste ceinture ont été mises es mains dudit Gasnier; lequel en notre présence, dudit Rd Père, et autres dessusdits, la mise dans ledit estuy et renfermée dans ladite archive, par le moyen de quoi, nous avons d'icelle chargé ledit prieur, curé, manans et habitans, a eux enjoint de la conserver perpétuellement, ainsi que les autres joyaux et dons faits à ladite église parrochialle en fabrique par les Rois predecesseurs de Sa Majesté, et de ne contrevenir y après a l'intention de ladite Majesté portée par ledit brevet, l'original duquel nous avons rendu auxdits prieur, curé et habitans pour le conserver, après que dicelluy nous avons fait faire coppie signée de nous, dudit sr curé et notables habitans susnommez pour demeurer en notre greffe et nous servir en temps et lieu ce que de raison, et ont iceux curé et habitans chargé de ladite chasse, cassette et estuy, et brevet, ledit Rouscher, procureur de fabrique, l'article desquelles choses a été employé dans la suite de l'inventaire desdits joyaux, et dont, et desquelles icelluy Rouscher est pareillement chargé, et par ce moyen demeure ledit Rd Père, bien et valablement déchargé. Ce fait lesdits curé et habitans nous ont requis employer.

Les témoignages concurrants et leur dévotion commune avec nous, pour la prospérité de Sa Majesté, de la Reine et de son fruit, et des vœux que nous faisons ensemble de la continuer à l'advenir et outre de faire connaistre leurs remerciments très humbles à sadite Majesté, pour le bienfait signalé qu'ils reçoivent d'elle par la faveur de la sainte Vierge, dont, et de tout ce que dessus avons octroyé acte tant audit Rd Père Mauroy que auxdits srs curé et habitans de ladite paroisse, et dressé ledit procès-verbal pour servir ce que de raison. Donné et fait au Puy-Notre-Dame, en Anjou, lesdits jours et an, par nous les doyens, chanoines et chapitre en ladite église. L'original et minutte est signé : Jacques Quetineau, doyen; Rousseau, soudoyen; M. Fardeau, curé; J. Baillergeau, chantre; M. Gasnier, chanoine et sacristain; Mauroy, prieur; A. Gourdault, chanoine; J. Guittière, chanoine; P. Bienvenu; G. Roucher, procureur; R.

Digitized by Google

Dumesnil ; L. Lebascle ; G. Bacher ; J. Gourdault ; J. Quetineau ; M. Baradoux, chanoine ; Bougie ; P. Falloux ; P. Gourdault ; R. Bougie ; J. Bienvenu, scribe de ladite fabrique ; R. Grohier ; J. Baillergeau, sindic ; par commandement du chapitre, C. Lervays, scribe.

Lettre de la Reine aux doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale du Puy-Notre-Dame, pour demander une deuxième fois l'envoi de la sainte ceinture, en date du 7 août 1638.

(D'après l'original revêtu encore du sceau de la Reine.)

DE PAR LA ROYNE.

Très chers et bien amez, le bon estat où nous sommes et lequel grâces à Dieu s'est toujours rendu meilleur depuis l'application de la ceinture de la très saincte Vierge faicte sur notre personne au mois de februier dernier par le s^r^ Evesque de Meaux, premier aumosnier du Roy, notre très honoré seigneur et espoux, en présence de nos chappelains, les s^rs^ Gourdault et Guittier, nos confrères, accompagnés des s^rs^ Haliargo (1) et Roucher, habitans et députez de votre ville, nous faisans fidellement croire qu'il plaira encore à la divine bonté de nous continuer pour une heureuse délivrance de notre grossesse ses saintes bénédictions que nous recognoissons debuoir aux puissantes intercessions de la très saincte Vierge, nous vous faisons celle-ci pour vous dire que, nous asseurans de la continuation de la bonne volonté que vous avez faict paroistre en notre endroict, nous croions que vous prendrez à contentement de nous renvoyer au plus tost cette saincte relique par les mesmes personnes qui la nous ont cy devant apportée. C'est ce que nous désirons de vous et que vous preniez une entière confiance de notre affection envers votre compagnie, que nous prions Dieu, très chers et bien amez, avoir toujours en sa sainte garde.

Escrit à St Germain en Laye, le septième Aoust 1638.

ANNE.

Au-dessous : LEGRAS.

(1) Ce nom est mis ici par erreur pour *Baillargeau*.

Digitized by Google

Acte de l'assemblée des habitants de la paroisse du Puy, à la suite de la lettre de la Reine.

(D'après une copie certifiée sur la minute.)

Aujourd'huy treizième d'aoust mil huit cent trente-huit, en l'assemblée des manans et habitans de la paroisse du Puy, congrégez et assemblez en la gallerie de l'église du dict lieu, au son de la cloche, représantez ès personnes de Mre Michel Fardeau, curé de la dicte paroisse, Jacques Quetineau, Girard Lebascle, Jacques et Pierre Gourdault, André Bougie, Pierre Falloux, Jehan Baillergeau, Girard Rouscher, Jehan Razin, René Dumesnil, René Falligan, Charles Falloux, René Belliard, Pierre Durandeau, Louis Durandeau, Louis Lervays et autres faisant la plus grande et saine partye des dits habitans, sur le subjet de la lettre qu'il a pleu à la royne leur écrire dont la teneur s'en suit :

Suit la copie de la lettre reproduite ci-dessus, à la page 33.

Après lecture faite en ladicte assemblée, obéissant au commandement de Sa Majesté, ont tous les dicts de l'assemblée avecq joie délibéré la saincte sainture de la Vierge, quy est en l'église de ce dict lieu, être mise et déposée aux mains de vénérable Mre Antoine Gourdault, chanoine, soubs le tiltre de saint Christophe, en la dite église, pour être icelle portée en la chasse et coffret, dont il a pleu au roy faire don, pour ladite saincte seinture demeurer à perpétuité en icelle, au lieu où la personne de la royne sera; et pour assister le dit sieur Gourdault, les dicts de l'assemblée ont prié et requis vénérable Mre Jehan Guitière, aussi chanoine en la dite église, sous le titre de saint Denys, Mre Girard Rouscher, procureur de la fabrique de ce dict lieu, et Mre Jehan Baillergeau, procureur syndic de la dicte paroisse, avecq prières qu'ils font à Dieu et à la Vierge, qu'il donne ung heureux accouchement à la royne, et pour cet effect, a, la dite sainte sainture de la vierge estant dans la dicte cassette et coffret, et la dicte chasse et coffret estant dans l'estuict de bois d'Inde garni de velours, été tirée de l'arche du Trésor de ladicte fabrique processionnellement avecq touttes cérémonyes et honneurs à ce requis, et conduite jusques hors de ce dict lieu du Puy, où le tout a esté déposé entre les mains de tous les sus dicts depputtés.

La minute est signée de tous les habitans susnommés et de nous J. Bienvenu, scribe.

Bienvenu, scribe de la fabrique.

Digitized by Google

Ordonnance de la reine pour le solde des frais de voyage des députés du chapitre du Puy, envoyés pour luy porter la sainte ceinture.

(D'après une copie).

Commis à l'exercice de la charge de trésorier général de nos maison et finances, Mre Estienne Jehannot de Gartillat, payez contant des desniers extraordinaires de vostre commission de la présente année qui vous seront ordonnés pour la despense extraordinaire de nostre maison, à Mres Anthoine Gourdault, Jehan Guittière, chanoines de l'église royalle et collégialle de Notre-Dame-du-Puy, en Anjou, et Jehan Baillergeau et Girard Rouscher habitans de la dite ville du Puy, la somme de mil livres, sçavoir : aux dits Gourdault et Guittière, trois cents livres chacun et aux dicts Baillergeau et Rouscher, deux cents livres chacun, et ce pour le voyage qu'ils ont faict par notre exprès commandement de la dicte ville du Puy, en ce lieu, pour nous apporter la chasse ou repose la ceinture de la très sainte Vierge, auquel voyage ils ont employé trante deux journées depuis le unziesme d'aoust dernyer, qu'ilz ont affermé estre partis de la dite ville du Puy pour se randre en ce lieu, jusques à ce jour et pour leur retour, et rapportant par vous la présente avec quittance des susnommés ou deux d'entre eux pour les quatre, la quelle somme de mil livres sera passée et allouée dans la despanse de vos estats et comptes de la dicte présente année sans difficulté.

Faict à Saint Germain en Laye, le unzième jour de septembre 1638.

Signé : ANNE, et plus bas, LEGRAS.

Au dos est écrit : ordonnance de M. LEGRAS.

Digitized by Google

Lettre de la Reine demandant une troisième fois la sainte ceinture avant la naissance du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, en date du 28 août 1640.

(D'après une copie).

DE PAR LA REINE.

Très chers et bien amez, le favorable succès que nous reçumes, par les puissantes intercessions de la glorieuse Vierge, dont vous nous apportastes la ceinture, il y a deux ans, pour la naissance de notre très cher et bien-amé fils le Dauphin, nous faisant espérer de sa bonté les mêmes grâces pour l'heureuse délivrance de l'enfant qu'il plaira à Dieu nous donner, nous vous faisons encore icelle pour vous dire que nous désirons que vous nous envoyez, par ceux que vous députerez de votre compagnie, cette sainte relique, pour la singulière dévotion que nous portons à la sacrée Mère de notre bon Dieu, et la confiance que nous avons en sa présence. A quoi, nous assurant de votre affection en notre endroit, que vous apporterez toute la plus grande diligence que nous pouvons nous promettre, nous prions Dieu de vous avoir, très chers et bien amez, en sa sainte garde.

Escrit à St Germain en Laye, le vingt huitiesme aoust mil six cent quarante. L'original est signé :

ANNE, *et plus bas* : LEGRAS.

Sur le dos de la lettre est escrit :

A nos très chers et bien amez les doyen, chanoines et chapitre de l'église collegialle de Notre-Dame-du-Puy, en Anjou.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA

TERREUR EN ANJOU [1]

Une liasse intitulée : Procès de 42 *chouins* F.... en germinal, ne contient que cinq ou six pièces; de simples notes au lieu d'interrogatoires; des soupçons au lieu de preuves :

NOMS DES BRIGANDS.

. . . . . .

3° François Meunier, paroisse du Pertre, a servi de force;
4° Baudoin, officier municipal, demeurant à St-Cyr, id.
5° Jacques Cliou, de Gennes, id.
21 autres, id.
19° René Maurié, d'Argentré, soupçonné;
20° Julien Aubin, id. fort soupçonné d'avoir été au rassemblement;
39° Jean chevalier, id. soupçonné.

Ils ont servi de force.... ils sont soupçonnés! cela suffit et mérite la lettre F!

Toussaint Batard, 64 ans, chirurgien à Chalonnes, est interrogé au Mans le 12 août 93. D. S'il est dans l'intention de prêter serment? R. A répondu qu'il n'est point dans l'intention de le faire... qu'il croit avoir la liberté de le faire ou de ne le pas faire.—Sur ce, condamné à mort.

François Retailliau, marchand tisserand à Chanzeaux, est in-

(1) Voir les livraisons d'avril, mai et juin 1869.

Digitized by Google

terrogé à Angers. D. S'il était citoyen? R. Qu'il l'était quant au temporel, mais qu'il ne l'était pas quant au spirituel. — Il avait été arrêté après l'affaire de Chemillé, où il avait été blessé.

LE BON PASTEUR.

N° 1.— F.— Françoise Leger, veuve de Pierre David, mort parmi les brigands, de Gonnord, 59 ans, domiciliée de Cholet : ses trois fils tués chez les brigands.

N° 16.—F.—Marie Clerc, femme Denis Bourdet, de Chalonnes ; son mari mort à Angers, F, pour avoir été chez les brigands : arrêtée depuis un mois, ayant quatre enfants avec elle, a été au chapelet chez la papesse de Chalonnes (1) ; n'allant pas à la messe des intrus, parce que ce n'était pas son opinion.

N° 25.— F.— Anne Mariau, fille de Saint-Léger, 19 ans, ignorant où est son frère, qui est parmi les brigands ; fanatique, ou bien ne voulant répondre à aucune question, disant qu'elle n'aime ni les patriotes, ni les intrus.

N° 53.— Marie Boissière, femme de Louis Fardeau, de Rablay, 32 ans, arrêtée depuis six mois, ayant suivi son mari, grosse de neuf mois, près d'accoucher ; son mari guillotiné à Doué (18 frimaire an II), et elle est fanatique en diable.

N° 64.— F.— Françoise Boucherot, de Doué, 62 ans, supérieure de l'Hôpital général, ayant refusé de prêter serment, sa conscience lui défendant ; fanatique.

Après des réponses semblables, même sort pour les ci-après :

Nos 65. Jeanne Gasté, 69 ans.
66. Jeanne Babin, 50 ans.
67. Marie Garreau, d'Angers, 43 ans.
68. Marie Lorin, de Martigné, 65 ans.
69. Marie Giffard, d'Angers, 35 ans.
70. Marie Gallet, d'Angers.

---

(1) Je n'ai pu savoir le nom de cette femme chez laquelle on se réunissait pour prier.

Digitized by Google

71. Geneviève Oger, de Loudun, 42 ans, religieuse des pénitentes.
73. Jeanne Jouin, de Sablé, 38 ans, hospitalière.
74. Louise Lorin, de Martigné, 32 ans, id.

Lorsque des interrogatoires avaient lieu plus ou moins régulièrement, on peut se demander s'ils contenaient bien toutes les réponses exactes des accusés.

Ainsi, pour mon compte, je doute que le trappiste Prudhomme, âgé de 60 ans, interrogé par Félix et Lepetit, le 16 floréal an II, ait fait la 4e réponse qu'on lui prête.

D. Quelle arme il avait?
R. Un sabre et un fusil.
D. A quelles batailles s'est-il trouvé?
R. A celles de Cholet et de Châtillon.
D. Combien a-t-il tiré de coups de fusil en ces batailles?
R. Qu'il n'en savait pas le nombre.
D. S'il y avait beaucoup de femmes dans l'armée catholique?
R. Que oui, mais qu'il ne lui en prit envie d'aucune.

Faut-il attribuer cette réponse à l'accusé, ou bien au cynisme du juge ou du greffier?

Nous l'avons déjà vu, tous les détenus n'étaient même pas interrogés. Trotouin fait connaître que sur la fin de la 1re décade de pluviôse an II... Vacheron et Morin firent de nouveaux interrogatoires qui causèrent la mort à 103 femmes notées comme femmes de brigands.... que les religieuses furent toutes fusillées, quoique un très-grand nombre d'icelles *n'aient point été interrogées*, étant lors malades.

Le 12 nivôse an II, trois prêtres non assermentés furent exécutés à Angers: Houssin, Chesneau, Hermenot. Ce dernier, à qui l'on demandait chez qui il s'était caché, avait noblement répondu: *Que c'est un secret qu'il ne confiera jamais à personne, de peur de compromettre celle chez qui il était caché.* Cette ferme et généreuse conduite n'a pas touché ses juges, et le prêtre Hermenot a courageusement emporté son secret dans la tombe. — Chesneau a envisagé avec le même sang-froid le sort qui l'attendait. Il avait

Digitized by Google

répondu : *Qu'il n'a jamais causé aucun trouble, mais qu'il est attaché à ses opinions religieuses* Ainsi donc, pour la reconnaissance envers ses bienfaiteurs, pour l'attachement à sa religion, pour la dignité et la fermeté dans le malheur, nulle compassion, la mort ! ! !

Les propriétaires, locataires et concierges étaient obligés, par les décrets de février et mars 1793 : 1° de déclarer à leurs municipalités, dans les vingt-quatre heures, le nom, la qualité et domicile ordinaire de tout individu qu'ils logeraient momentanément ; 2° d'afficher à l'extérieur de leurs maisons, dans un endroit apparent, et en caractères lisibles, les noms, prénoms, surnoms, âge et profession de tous les individus y résidant habituellement. Tout manque de déclaration, toute déclaration inexacte, étaient punies de trois mois de prison ; le fait d'avoir recelé, moyennant salaire ou gratuitement, une personne assujettie aux lois de l'émigration ou de la déportation, était passible de six mois de fers. (Mortimer-Ternaux, t. VI, p. 295.)—M. Dauban, page 124, dit que c'est là une nouveau mode de proscription dont aucun tyran ne s'était encore avisé.

L'illustre Macaulay flétrit, en termes éloquents, la législation de son pays, *la libre Angleterre*, sur le recel. Les lois sur la haute trahison étaient alors, comme elles le sont encore aujourd'hui, en ce qui concerne la complicité, dans un état honteux pour la jurisprudence anglaise.

« .... En cachant un homme qu'on sait être un rebelle, on » commet, selon tous nos jurisconsultes, un crime de haute » trahison : il est inutile de faire remarquer l'absurdité et la » cruauté d'une loi, qui définit du même nom, et punit du même » supplice, deux offenses que la morale place aux extrémités de » l'échelle du crime ; ce sentiment, qui fait que le sujet le plus » loyal se révolte à l'idée de livrer à une mort honteuse un sujet » rebelle, qui, vaincu, poursuivi, mourant, lui demande un » morceau de pain et un verre d'eau, peut être une faiblesse, » mais c'est une faiblesse qui touche de près à une vertu, et » qu'on ne pourrait songer à bannir du cœur humain, sans en » arracher en même temps les sentiments les plus nobles et les » plus bienveillants de notre nature... Décider si Flora-Macdonald

Digitized by Google

» eût raison de donner asile à l'héritier proscrit des Stuarts, si » de nos jours, un de nos braves officiers a bien fait de coopérer » à l'évasion de Lavalette : ce sont là des questions sur lesquelles » les légistes pourront différer d'opinion ; mais assimiler leurs » actions aux crimes de Guy-Fawkes et de Fieschi, c'est un ou- » trage à l'humanité et au sens commun. » (Macaulay, *Hist. de Jacques II*, t. I, p. 476.)

Le 11 nivôse, deux autres prêtres avaient été exécutés après un court interrogatoire, suivi de ces mots sur la chemise : *Bons à guillotiner.*

Le 21 pluviôse, un recensement a lieu *à la citadelle.* Le n° 15 est marqué de la lettre F. René Landais, 65 ans, né à Cornillé, domestique chez Volaige-Vaugirault, arrêté à Bourg, commune de Soulaire, en décembre dernier (vieux style), « a répondu *va-* » *guement* aux questions qu'on lui a *fait.* Son maître est un *bri-* » *gand.* et *brigand* lui-même.

» Ledit jour, à quatre heures du soir, *l'ouvrage recommence.* »

Les ouvriers sont Hudoux, Goupil et Vacheron.

Plusieurs interrogatoires se terminent ainsi, comme le précédent : *Il est un brigand,* ou *brigand lui-même.*

N° 42. Claude Herbelot, 45 ans, né à Champtoceaux, profession de boucher, arrêté chez lui par des citoyens ; a dit avoir « payé » plutôt que de monter la garde pour les brigands ; il a payé » 20 fr., plus trois autres fois : les brigands lui prirent sept bœufs » sur des bons. — Il est *un brigand.* — F.

L'interrogatoire qui suit excite à la fois la pitié et l'intérêt pour la faiblesse d'une pauvre jeune femme, détenue loin de sa famille et de son pays : Anne-Catherine Nicole de la Mouche, de Senlis, âgée de 26 ans, veuve de Louis Bussi, mort à Saumur, est interrogée le 28 germinal. D. Si elle connaît un sieur Renard, aussi détenu. R. Qu'elle le connaît très-peu. D. Si ce Renard était ci-devant noble ou attaché à un noble ? R. Que non, qu'il était fils d'un maître boucher. D. Comment elle a connu ce Renard ? R. En se promenant dans la cour de la prison, et que ledit Renard l'ayant voulu épouser, prétendant que par là elle obtiendrait sa liberté, elle avait adhéré à sa proposition, pour effacer son nom de noble, qui lui était odieux..... Qu'elle était

Digitized by Google

prête de se marier à un bon républicain. — *Obs*. Que sans doute lorsqu'elle lisait les œuvres du célèbre J.-J. Rousseau, elle tournait à l'inverse les bonnes phrases de ses écrits, pour mieux opérer et contribuer à la contre-révolution. R. Qu'elle avait lu les ouvrages de cet auteur avec plaisir, et que jamais elle n'a donné aucun contresens à aucune de ses phrases.

Cet interrogatoire fait à l'église des Jacobins, par les membres de la commission militaire, n'est signé que de Ruffey, secrétaire.

La veuve Bussi s'étant déclarée enceinte de deux mois, il fut sursis à son jugement.

En lisant ce qui précède, on se rappelle ce passage de l'illustre historien de notre Révolution :

« Des liaisons d'amitié et d'amour s'établirent (dans les pri-
» sons) ..... une sorte d'égalité volontaire réalisa dans ces
» lieux cette égalité chimérique que des sectaires opiniâtres
» voulaient faire régner partout, et qu'ils ne réussirent à établir
» que dans les prisons. »

(THIERS, *Histoire de la Révolution,* t. V, p. 393.)

Cette observation est d'une vérité éternelle ; les niveleurs auront beau faire, il y aura toujours inégalité d'intelligence, de force, de vertus et de richesses ; l'homme n'est pas, comme l'animal, formé aux lois immuables de l'instinct : il a ses passions bonnes et mauvaises, qui décident de sa destinée, qui l'élèvent ou l'abaissent, le font riche ou pauvre, digne de mépris ou de respect ; mais la souffrance, physique ou morale, est la loi commune, elle nous rend tous égaux et nulle condition ne saurait s'y soustraire.

A côté de cet interrogatoire qui touche et afflige, j'en place un autre qui peint la nature humaine dans ce qu'elle a de noble et de grand : page admirable, expression simple et vraie des sentiments d'un vieux soldat et d'un bon père : on se sent soulagé en la lisant, après tant de pages hideuses et sanglantes :

Camille Abraham Carrefour, dit la Pelouse, 60 ans, ex-officier d'artillerie. D. Si son fils n'est pas venu à Saumur avec les brigands ? R. Qu'il ne le croit pas, car il l'aurait vu, à quelque prix

Digitized by Google

que ce fût, et qu'il serait venu l'embrasser. — A lui représenté, s'il était républicain, comment il nous dirait que si son fils était venu à Saumur, il l'aurait embrassé, lui qui est un ennemi de la République? R. Que c'est par un sentiment de la nature, et qu'on est fils avant d'être citoyen, bon à quelque chose pour sa patrie. — A lui représenté que, puisqu'au lieu de repousser son fils avec un sentiment d'indignation, il lui aurait accordé le baiser paternel, il l'approuve donc dans sa démarche? R. Qu'il ne croit pas que la nature puisse laisser à un père un sentiment d'indignation contre son fils.

Signé : PAREIN, président ; MARCELLIN ; MILLIER.

La Pelouse ne sortit de l'interrogatoire que pour marcher au supplice : interrogé à Saumur le 28 août, il fut exécuté le même jour.

On avait saisi sur lui un plan d'organisation de défense, et une proclamation.

Le 23 août, sa femme avait réclamé sa mise en liberté dans une lettre conçue dans les termes les plus convenables.

M. Campardon, dans son *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris,* cite une réponse digne de figurer à côté de celle de la Pelouse :

Angrand d'Alleray, ex-lieutenant civil du Châtelet, comparaissait devant le tribunal révolutionnaire de Paris comme accusé d'avoir fait passer des secours à son fils, alors émigré. Un juré cherchant à le sauver, sans doute, lui adresse cette question : Peut-être l'accusé ignorait-il la loi qui interdit toute correspondance avec les émigrés, qui sont considérés comme les ennemis de la patrie? R. Je la connaissais... mais les lois de la nature passent avant les lois de la République.

Il fut condamné à mort le 9 floréal an II.

Un pays doit être fier de tels hommes, ne craignant ni leurs juges ni la mort, découvrant, sans hésiter, devant eux, leur poitrine et leur cœur; ils sont dignes des hommages de la postérité, qui leur doit tout l'intérêt que leur a si durement refusé la justice.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Condamnations en masse.

Terruit urbem, terruit gentes;
La cité, le monde ont été épouvantés.
(HORACE, livre I, ode 2.)

Lecointre, de Versailles, dans la séance de la Convention du 12 fructidor an II, accusait ses collègues Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du comité de salut public, Vadier, Amar, Voulland et David, membres du comité de sûreté générale « .... d'avoir couvert la France de prisons.... ; d'avoir plusieurs » fois ordonné la mise en jugement de cinquante à soixante per- » sonnes en même temps pour des délits différents... »

Lecointre, peu humain de sa nature, portait, dans cette circonstance, une accusation pleine de justesse et d'humanité. Les prévenus, en thèse générale, ne doivent pas être jugés par groupes, à moins qu'ils n'aient agi ensemble, qu'ils ne se soient concertés pour prendre part au même crime et concourir au même but: dans cette hypothèse, si leurs moyens d'attaque ont été communs, leurs moyens de défense doivent l'être également. Il est convenable qu'ils s'expliquent en présence les uns des autres, qu'ils soient confrontés, afin que le juge, jury ou magistrat en titre, discerne plus aisément les innocents des coupables, ceux qui ont été entraînés de ceux qui ont excité à l'action et qui l'ont dirigée; afin, aussi, qu'il puisse déterminer les divers degrés de criminalité. Les jugements par catégories se justifient alors, ils sont dans l'intérêt des prévenus et d'une bonne administration de la justice. C'est ainsi que l'on procède sous l'empire de nos codes si calomniés chez nous, si admirés chez les autres peuples; et tous les jours on voit de nombreux accusés s'asseoir sur le

Digitized by Google

même banc, qu'ils soient étrangers, nationaux, civils, militaires, ... ayant tous à répondre à la même accusation : ainsi le veut non-seulement la loi, mais la raison et l'équité. — Il n'en est pas de même quand les faits sont d'une nature diverse, qu'ils ont été accomplis en des temps et des lieux différents. Si l'on réunit néanmoins des accusés qui n'ont eu aucunes relations entre eux, la justice doit nécessairement commettre de graves erreurs : les faits, les circonstances étant multiples, l'attention du juge doit plus facilement se distraire ou se fatiguer. L'indignation que lui inspire la conduite d'un accusé peut, à son insu même, l'égarer et rejaillir sur un accusé moins coupable. Ces réflexions s'appliquent naturellement au mode de procéder des tribunaux révolutionnaires, à moins qu'on ne refuse de voir dans leurs actes aucun des caractères qui constituent les œuvres de la justice, et qu'on en vienne à dire qu'en parlant d'eux, on ne peut les juger d'après les règles et les principes généralement reconnus.

J'ouvre l'un de leurs registres, et je lis à la date du 26 germinal an II, un jugement rendu sons la présidence de Félix, d'une brièveté navrante, et condamnant à mort quatre-vingt-dix-neuf individus ; cette terrible sentence est suivie d'une mention plus concise et plus terrible encore :

« Et le lendemain 27 germinal, nous nous sommes transportés » au lieu fixé pour l'exécution du jugement à mort rendu par » nous contre les 99 individus dont il est question, afin d'y être » présens ; laquelle exécution a eu lieu sur les dix heures du « matin. »

C'est à La Haie des Bonshommes (Champ des Martyrs) que ces malheureux ont été fusillés. Le comité révolutionnaire nomma deux de ses membres pour assister aux exécutions qui ont eu lieu plus tard dans ce même endroit, « à l'effet de surveiller leur » inhumation (des brigands) et à ce qu'elle soit faite de manière » à éviter à la commune d'Angers les dangers du mauvais air qui » pourrait en résulter. »

M. Godard-Faultrier a consacré des pages touchantes à ce lieu d'expiation. Je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur : il y trouvera des chiffres et des détails qui confirment ceux que

Digitized by Google

j'ai donnés. Cela devait être, car il a puisé aux mêmes sources ; il reconnaît également qu'en raison de la confusion des documents, il n'y a guère possiblité de déterminer le nombre précis des condamnés. — De saints pèlerinages s'accomplissent chaque jour au Champ des Martyrs, champ sacré où plus d'une fois sont venus s'agenouiller en même temps, au pied de l'autel, le fils de la victime et le fils du bourreau, l'un pleurant sur de cruelles souffrances, l'autre sur des crimes inouïs. C'est ainsi que la religion, comme une mère tendre et indulgente, compatit à tout ce qui souffre, et sait soulager toutes les douleurs, éteindre toutes les haines et toutes les inimitiés.

Je suis allé naguère à ce lieu d'éternelle désolation : ses abords font contraste avec les environs de notre ville, presque tous pittoresques et ombragés ; le chemin *du Silence* qui conduit à la chapelle, est bordé d'un côté par les murs de l'ancien parc de *la Haie des Bonshommes*, tout noirs, penchés, crevassés, menaçant ruine ; de l'autre, par des talus élevés, couronnés de haies vives, et, dans quelques passages, il rappelle parfaitement les anciens chemins creux de la Vendée ; du côté nord-est, la campagne autrefois couverte de bois, depuis peu défrichée, est entièrement dénudée de grands arbres, comme une plaine de la Beauce. La chapelle, d'un style simple, élégant, n'a déjà plus la fraîcheur d'une construction récente ; des infiltrations, des moisissures, déparent ses jolies voûtes, et sollicitent avec instance les soins de l'habile architecte, ceux de l'administration, et le désintéressement des pieux pèlerins qui la visitent ; douze *tumuli* rangés autour d'une cour rectangulaire, et surmontés chacun d'une croix, renferment les ossements des victimes amoncelées ; tout cela est simple, *négligé* même, je dois le dire, et l'on ne tardera pas, j'en suis bien sûr, à faire quelque chose de plus pour le culte dû à de telles victimes. Je me retirais pénétré de tristes souvenirs, lorsque j'aperçus un emblême vivant des scènes de l'âge malheureux que je décris : un oiseau de proie, hôte habituel de ces lieux désolés, faisait sur la fenêtre du gardien son repas accoutumé.

Comment les victimes étaient-elles transportées à ce lieu de

Digitized by Google

massacre, distant de trois kilomètres environ de la plupart des prisons d'Angers? Edom, commandant de la gendarmerie nationale, nous éclaire à cet égard, dans sa déposition devant le juge Macé-Desbois : « Elles étaient conduites, partie à pied et partie » en charrettes, entassées impitoyablement les unes sur les » autres, sans distinction d'âge ni de sexe, et même plusieurs » d'entre eux furent étouffés dans le trajet, au moyen des » mauvais traitements qu'ils éprouvaient dans lesdites voitures, » puisqu'on en voyait plusieurs dont les corps étaient à demi- » sortis desdites voitures, la tête tombant vers la terre, et enfin » d'autres étendant les bras et les jambes jusque sous les roues » desdites charrettes..... Ne pouvant soutenir ce spectacle, il » s'adressa à Vacheron, pour l'engager à prendre des mesures » plus approchantes de l'humanité ; que ledit Vacheron s'y re- » fusa, en disant : Tu n'es donc pas républicain? en ajoutant : » Si ces scélérats nous tenaient eux-mêmes, ils nous feraient » éprouver d'autres horreurs ; qu'enfin le cortége continua sa » route, qu'une femme étant venue à tomber dans les ornières » du chemin, on la jeta impitoyablement sur le haut des autres » voitures. — Il dit ensuite que la fusillade était un véritable » carnage. »

J'ai visité autrefois le monument de Quiberon, et ce lieu que l'on appelle également le Champ-des-Martyrs. Mais j'étais jeune, et par conséquent mes émotions étaient plus vives et plus profondes : est-ce pour cela que je trouve que là tout répond mieux aux sentiments de deuil et de douleur. Site désert, sauvage, isolement absolu, magnifiques arbres verts qui s'élancent vers le ciel comme l'ardente prière des affligés ; sous leurs ombreuses rangées, impénétrables aux rayons du soleil, tout concourt à exciter la tristesse qui attendrit les âmes les plus fermes, tout porte à la rêverie et au recueillement, qui les rend meilleures.

Je pourrais désigner en Anjou plusieurs Champs-des-Martyrs : il y a notamment celui de la forêt de Vezins, renfermant les restes de douze à quinze cents victimes que la guerre a moissonnées à diverses reprises ; ce lieu situé au cœur de la Vendée, et

Digitized by Google

qui a été le théâtre de combats acharnés où se sont distingués Henri Larochejacquelein, Stofflet, et tant de chefs vendéens, est consacré par des souvenirs ineffaçables, et vénéré par les populations religieuses de cette contrée. Combien d'autres localités pourraient également montrer au voyageur leur *Champ-des-Martyrs!* Doué, en première ligne, ou plutôt la commune de Douces, où s'élevait l'abbaye d'Asnières, Thouarcé, Joué, Chemillé, Chanzeaux, la Jumellière, les Ponts-de-Cé surtout, où les îles, les prairies, étaient converties en vastes cimetières : quels sont, en un mot, les sillons de nos campagnes qui n'aient pas été rougis de notre sang? En cent lieux différents, où des frères se sont impitoyablement égorgés, on aurait pu, avec raison, accumuler des croix et des tombes, témoins respectables assurément de nos malheurs passés! Toutefois, ne regrettons pas que ces monuments de deuil et d'expiation ne soient pas plus multipliés qu'ils ne le sont : ils rappellent de trop cruelles douleurs à chaque village, à chaque famille ; ils ravivent des plaies qui ont trop de peine à se cicatriser ; mais au moins continuons à honorer, par un culte sincère, ceux qui depuis longtemps sont sanctifiés par la religion, par de pieux et touchants souvenirs.

Les jugements de la 1re commission militaire sont inscrits sur plusieurs registres du greffe. Cette commission semblait d'abord vouloir se renfermer dans ses attributions toutes spéciales : elle renvoie devant le tribunal révolutionnaire de Paris plusieurs individus, parmi lesquels Coquereau dit Bois-Bernier, accusé d'avoir voulu détruire la République : il était atteint d'une hémyphlégie, et peu dangereux par conséquent. Un grand nombre de soldats sont traduits devant elle pour vol, désertion, etc. Toute son indulgence était pour eux. Jean-Baptiste Dumur, hussard au 7e régiment, s'était violemment introduit dans une maison ; la commission a rendu ce singulier jugement :

Considérant qu'il ne s'est présenté chez le citoyen Daillé que parce qu'on lui avait désigné le citoyen Niveleau pour être un aristocrate, sur le compte duquel il allait prendre des renseignements ;

Considérant.... qu'il était pris de vin ;

Digitized by Google

Considérant que ce n'est que par un excès de patriotisme qu'il s'est porté à cette démarche ;

La commission militaire déclare que Jean-Baptiste Dumur est coupable, mais excusable, lui enjoint cependant d'être plus circonspect à l'avenir..... ordonne qu'il sera mis à l'instant en liberté.

En vertu des jugements de la commission, plusieurs exécutions ont lieu dans les mois suivants à Saumur. Celle de La Pelouse, ex-officier d'artillerie (1), le 28 août ; celles de la Sorinière, Ferchaud et Boucher, de Thouarcé, les 26 et 27 octobre ; celles de Victor Bodi, ancien avocat, membre du district d'Angers ; il faisait partie du conseil supérieur des rebelles ; il était, au barreau de notre ville, l'émule de Delaunay l'aîné : il est mort avec courage ; de Langevin, curé de Briolay, de Jacquet, de Rablay, 41 ans, exécutés à Angers en même temps que Rose Héraut, veuve Cesbron-Descrances, dont nous avons vu l'interrogatoire au chapitre précédent, et le sieur la Haie des Hommes. Ce vieillard, plus qu'octogénaire, avait été criblé de blessures à la bataille de Fontenoy, et ses actions d'éclat mises à l'ordre du jour par le maréchal de Saxe ; il vivait retiré dans son château, maintenant tout en ruines, non loin de Vihiers, s'y livrant avec ardeur, malgré son âge, au plaisir de la chasse. Il était renommé tout à la fois par sa rudesse, sa bienfaisance et ses nombreuses excentricités ; mais son originalité, qui en faisait un de ces types qu'on ne retrouve plus, ne pouvait égaler sa rare bravoure. Ce vieux gentilhomme, cet intrépide soldat, envisagea, sans sourciller, l'échafaud, on le croit sans peine, et donnant le bras à la dame Cesbron, qui était boiteuse. — Appuyez-vous sur moi, lui dit-il, il ne faut pas qu'on puisse s'imaginer que vous fléchissez devant la mort.

Nous arrivons au 11 frimaire an II. La commission se transporte aux Ponts-de-Cé, suivie de la guillotine ; le 14, neuf personnes furent exécutées. Mais cet instrument opérait avec trop de lenteur, paraît-il. Dès le 11, soixante prisonniers avaient été

(1) Voyez son interrogatoire, ch. précédent.

Digitized by Google

fusillés à Erigné ; soixante autres sur la route de Brissac ; le reste fut dirigé vers Doué, où l'on fusilla, le 17 frimaire, soixante-neuf personnes; le 18, quarante et une autres ; le 20, cinquante-huit ; le 22, trente et une, sans compter quelques exécutions partielles, celles de Perrier-Dubignon, et Dumans de Chalais, de Laval. Ces fusillades de Doué avaient lieu près l'abbaye d'Asnières.

De Doué, la commission se rend à Saumur, où elle fonctionne sans interruption du 26 au 30 : le 26, huit condamnés, parmi lesquels Ogeron de Ligron, sont exécutés ; le 27, quatre autres, sur la place de la Billange ; le 29, seize sont fusillés sur la butte de Bournan ; le 30, six exécutions ont lieu sur la place de la Billange, celles notamment d'André Ori, dit Duplessix la Jambe de Bois, Louis et Jean Pichereau, Peronneau, curé et maire d'Artannes ; le 2 nivôse, trois autres, d'une religieuse ci-devant noble et de deux blanchisseuses de Cholet.

La commission variait ses travaux ; le sang ne cessait de couler sur un lieu par ses ordres que pour recommencer à couler sur un autre ; le 3 nivôse, elle fait fusiller soixante-dix-neuf individus à Doué ; le lendemain, soixante-quinze autres ; les 4 et 5, sont exécutés à Saumur Charles Richard, greffier du juge de paix à Thouars, Pierre Cornuau du Magny, maire à Faye-l'Abbesse ; le 6, deux cent trente-trois malheureux prisonniers sont fusillés sur les hauteurs de Bournan, effroyable hécatombe offerte *au salut de la République*.

« Considérant, dit la commission, qu'ils ont été pris les armes » à la main ; considérant enfin *que le salut de la patrie* exige en » ce moment le plus grand exemple, que les rebelles de la » Vendée qui ont traversé la Loire font en ce moment tous leurs » efforts pour rentrer dans leur pays, qu'ils sont en présence » des armées de la République ; que les scélérats qui ont resté » dans la Vendée relèvent la tête et assassinent chaque jour les » patriotes... la commission les déclare tous atteints et convain- » cus de conspiration envers la République. »

..... Ainsi, chefs, soldats, enfants sans asile et sans pain, se traînant à la suite de leurs pères, subissent tous indistinctement

Digitized by Google

le même sort. — Ce jugement terrible n'est point signé par le président Félix : il en est de même de beaucoup d'autres. — Laporte, Roussel, Millier, signent plus exactement.

Pour constater ces sanglants sacrifices, la commission faisait usage de la formule concise, que nous avons déjà mentionnée. Ainsi elle dit, le 3 nivôse : « Nous nous sommes transportés sur » la commune de Douces, près les bois de la ci-devant abbaye » d'Asnières, pour être présents à l'exécution du jugement à » mort rendu ce jour contre les soixante-dix-neuf dénommés » ci-dessus, laquelle exécution a eu lieu ce jour par le moyen » de la fusillade. »

Une liste fait connaître le nombre incroyable de détenus morts dans les prisons de Doué, où ils étaient entassés comme des bandes de vils animaux : il s'élève à 134 en un mois, du 15 frimaire au 17 nivôse an II. Cette liste contient, comme du reste, toutes les listes fatales de la Terreur, des noms d'individus de toutes conditions, ainsi :

N° 11.— Michel Martin, laboureur, de Rablay ;
20.— Marin Boilève, dit la Mourouziere ;
75.— Maurille Gelusseau Amaury, de Cholet ;
103.— Operon, juge de paix de Durtal ;
119.— Cinq inconnus morts le 13 nivôse.
Nota.— Ils sont sans doute toujours restés inconnus.

Une autre liste contient les noms de 46 *brigands*, dont 25 ont été fusillés.

Parmi des pièces venues de Cholet, se trouve une note concernant 21 personnes fusillées le 29 nivôse, entre autres Pierre Belouineau, de Gonnord, et Yves Gandon, tanneur à Joué, près Gonnord. Quelques-unes de ces pièces indiquent que plusieurs de ces fusillades avaient lieu sans jugement.

Le 16 brumaire an III, Jacques Gautret, ex-accusateur public, a déclaré au comité : que la commission militaire a enlevé de la maison de justice du tribunal criminel plusieurs prisonniers, contre lesquels il avait dressé l'acte d'accusation, *et les a fait fusiller sans avoir les pièces*.

Digitized by Google

De Doué, l'instrument du supplice avait été ramené à Angers, dressé sur la place du Ralliement, et chaque jour, jusque vers la fin du mois de nivôse, de nouvelles victimes furent amenées aux pieds de l'insatiable *divinité* :

Le 11 nivôse	4	
12 —	5	prêtres.
13 —	5	(1)
14 et 15	4	
16 —	10	(2)
18 —	1	
19 —	5	(3)
21 —	5	
22 —	4	

Enfin le 23, le registre est clos par une liste de 100 individus, fusillés ledit jour, à quatre heures de relevée. Une liasse énorme, sans numéro, m'a fait connaître plusieurs exécutions qui ont eu lieu à Angers le mois suivant : 12 ventôse, Valery Lecoq, ex-avoué à Segré ; François Marsais, voiturier ; Christophe Niveleau, maire à Saulgé, *pour avoir voulu détruire la République et rétablir la royauté ;* 15 ventôse, Antoine-Luc Morin, prêtre ; 17 ventôse, François Verger, de Crée ; 25 ventôse, François Deléon, maçon à Saint-Rémy, et trois autres ; 26 ventôse, René Epron, tisserand à Dampierre. Je n'ai pas épuisé cette série de victimes, dont on retrouve les traces et les noms dans les annales judiciaires de la révolution, quoique je sois entré dans beaucoup de détails ; il m'en coûtait d'aborder la scène la plus hideuse de ce drame odieux ; mais je ne puis la passer sous silence, et je reviens en frissonnant sur mes pas.

---

(1) Parmi lesquels la Planche de Ruillé, dont nous parlerons avec quelques détails.

(2) Entre autres Marie-Jeanne-Michelle-Françoise Falloux, veuve Marcombe, et Guillot de Folleville, évêque d'Agra (*Voy.* chap. VI).

(3) L'un des deux était Donissant, père de la marquise de la Rochejacquelein (*Voy.* aussi chap. VI).

CAMILLE BOURCIER.

Digitized by Google

DEUX BANQUETS.

Je réunis par aventure deux documents bien étrangers l'un à l'autre, mais qui se compléteraient très-bien si l'envie prenait à quelque désœuvré d'écrire l'histoire de l'évêché d'Angers, au point de vue tout temporel de la cuisine et de la gastronomie. Ces fêtes-là sont passées et même on peut dire que ces deux pièces inédites sont comme les derniers témoignages d'usages et de cérémonies déjà insupportables aux mœurs nouvelles du XVIe siècle, et qui, en Anjou du moins, allaient être supprimés.

J'ai raconté ailleurs, dans l'ancienne *Revue d'Anjou*, ce qu'étaient les fêtages de Saint-Maurice. Ces repas, assez déplacés entre les offices des plus grands jours, restaient pourtant chers aux chanoines, comme des heures de libre réunion et un souvenir de l'ancienne vie commune. En revanche, les dignitaires, l'évêque entre autres, qui, à lui seul, en devait cinq fois par an l'obligation, en ressentaient mieux tous les ennuis et ne cessaient d'en signaler le scandale. Notre menu de 1512, quoique d'une fête inférieure et qui n'était traitée qu'aux dépens d'officiers du chapitre, témoigne de la bonne chère qui attendait les invités. Poulets, pigeons et chevreaux même par douzaines, demi-cent d'oisons et de lapereaux, mouton à merci, bœuf et rognons de veau, arrosés de fin vin blanc d'Orléans, ne font aucun tort au dessert, où l'on n'oublie pas surtout les bouquets des quatre tables et les couronnes ou chapeaux de roses, dont se parait le front des convives. D'ailleurs tout était réglé d'avance par des constitutions capitulaires qui ne laissaient guère rien à l'initiative plus ou moins récalcitrante du dépensier, et trop peu aussi peut-être à la reconnaissance des hôtes. L'évêque, qui le plus souvent prêtait son palais à ces fêtes, s'en fatigua le plus vite, et après de longs débats, procès, arrêts, contre-arrêts du Parlement, celui qui précisément obtint, un peu de guerre lasse, presque autant

Digitized by Google

que par droit, gain de cause, fut l'évêque Bouvery, de qui notre second document s'apprête à célébrer l'installation.

Il s'agit du banquet que devait encore chaque nouveau prélat, dès sa première entrée en son palais épiscopal, à son clergé d'Angers et aux officiers de la ville et de la province. On y voit ici invités la cathédrale et tous les chapitres, chapelains compris, d'Angers, l'abbaye Toussaint, l'Hôtel-Dieu, ensemble quatre cent soixante-quatre convives, servis dans l'église même de Saint-Maurice, à onze tables, celle de l'évêque, avec soixante privilégiés ou dignitaires, installée dans le transept, ainsi que sept autres tables de cent cinquante convives, le reste dans la nef avec les buffets volants de l'échansonnerie. Dans la salle haute du palais, là même où se lit encore l'inscription de la piscine solennelle (1), à deux tables siègent les barons, les nobles, les abbés, d'une part; de l'autre, les officiers du roi et ceux de la maison de ville, cent personnages d'importance, égaux en nombre au contingent fourni par l'Université, qui se réunit, presque chez elle, dans le réfectoire où se tenaient à d'autres jours les leçons de ses docteurs. L'affaire n'était pas mince de traiter d'un même coup toute l'aristocratie des trois ordres dans une bienvenue qui laissât bon souvenir. Aussi quels calculs et que de recrues! Quel agencement de toute la maison et du service épiscopal! C'est une armée qui s'organise pour le coup de feu, avec chefs et capitaines, les bandes à leur poste en ordre d'attaque, les éclaireurs en vedette, le corps des troupes frais et dispos, les valets et goujats armés en guerre. Ce que ce détail pourtant d'une mise en scène familière ne nous montre pas, c'est le rôle même de l'évêque, que nous a si curieusement raconté un des prédécesseurs de Bouvery, Guillaume Lemaire, dans son naïf et précieux journal. La consécration terminée, après la messe, à travers la foule qui s'empresse autour du nouveau pasteur, il rentre à grand'peine

(1) Elle appelle au lavement des mains les clercs et les chevaliers et renvoie plus bas les vilains :

Clericus et miles : pergant ad cetera viles;
Nam locus hic primus; decet illos vilis et imus.

Digitized by Google

dans son palais, quitte les vêtements de cérémonie, revêt un rochet neuf, un surplis, un manteau, et la mitre en tête avec la coiffe qui protège les traces de l'onction sainte, il prend place à table. Le seigneur de Grattecuisse lui vient verser l'eau à laver dans un bassin d'argent, qu'il emporte, avec les serviettes, pour son gage. Les tables bénies, l'évêque assis dans sa grande chaise d'honneur, ayant à ses côtés ses frères les suffragants de l'archevêché de Tours, le baron de Chemillé pose devant eux la nappe et deux pains, et fait l'office complet de pannetier; le baron de Blou sert le premier plat sur deux écuelles superposées d'argent, assisté, pour le reste du service, par le sieur de Courcillon; enfin, après le premier plat, le baron de Briolay sert à boire le premier coup et emporte la coupe pour son gage. Qui n'a pas lu — au moins dans Bodin — la description singulièrement affaiblie des cérémonies antiques qui dès le temps de Lemaire dégénéraient en vaines querelles moins d'étiquette que d'intérêt servile? Les quatre barons qui n'avaient pas assisté l'évêque de Rohan à son sacre en 1499, figurèrent, mais ce fut la dernière fois, à celui de Bouvery, dont l'épiscopat allait avoir à faire face aux premiers assauts de la Réforme.

CÉLESTIN PORT.

I.

La mise du festaige du Sacre de l'année mil cinq cens et doze faicte par Mathurin Lemoyne, boursier des anniversaires de l'église d'Angiers, par l'ordonnance et commandement de Messieurs maistres Mathurin de Brye et Pierre Petit, chanoines de la dicte église d'Angiers, commissaires, commis et depputez, quant à ce, de par Messieurs les doien et chappitre d'icelle église (1512).

Premier.

A Ambroys Balleriau, boullangier du chapitre, pour trente dozaines de pain blanc (1), à III d. le coupple..... XLV s.

(1) Ou comme on a dit longtemps : Pain de chapitre. *Pain de chapitre et eschauldez, Mangerez si le demandez*, dit un Noël de Lucas Lemoigne, curé de Notre-Dame-du-Puy-de-la-Garde en Poitou.

Digitized by Google

Item pour quatre dozaines de pain d'assiecte (1), à III d. le couple ..... VI s.

Item pour deux dozaines de gros pain pour les sonneurs, cuysiniers, roustisseurs et pour donner pour Dieu ..... XX s.

Item à la Cireulle et à Jehan Séjourné, poulailliers, pour sept dozaines de poullets et cinq dozaines de pigeons, vallant, l'un portant l'autre, chacune dozaine VIII s. IIII d., pour ce ..... C s.

Item quarante oysons vallant III s. pièce, pour ce ..... VII l.

Item treize chevreaulx en baillant pires, ventres (2) et testes vallant chacun VIII s. IIII d., pour ce ..... CVIII s. IIII d.

Item quarante lappereaux de garenne et de maille (3), vallant la pièce II s. VI d. ..... C s.

Item pour ce qu'il se trouva peu de viandes, parce qu'il y avoit grant monde aud. festaige, y eut deux de messieurs qui officèrent et ne furent point serviz, aussi les deux corbeliers qui servirent aud. festaige ; a esté achacté en oultre quatre poullets, quatre pigeons, troys oysons, troys quartiers de chevreau et troys lappereaux, vallans à la raison que dessus ..... XXVIII s. II d.

Item à Collas Coffin, maistre boucher d'Angers, pour dix roignons de veau, vallant chacun rougnon III s., et vingt poictrines, vallant chacune II s., pour ce ..... LXX s.

Item aud. Coffin, pour la chair de cinq moutons et demy, vallant chacun mouton XXII s. VI d., pour ce ..... VI l. III s. IX d.

Item aud. Coffin, pour ung cymier (4) et ung teurmeau (5) de bœuf pour le potaige (6) des febves, vallans ensemble VII s. VI d.

Item aud. Coffin, pour cinquante livres de lart blanc pour lardez, et quinze livres de chair sallée, pour ledit potaige des febves (7), pour chacune liure, l'un parmy l'autre, XV d., pour ce. IIII l. I s. III d.

---

(1) Ou autrement : « pain de tranchoirs, » tranches de pain sur lesquelles on découpait et on mangeait les viandes — « de demi pié d'ample et quatre dois de large de haut, cuit de quatre jours devant et brun, » dit le *Ménagier de Paris*. La sauce était servie à part dans un plat pour deux convives.

(2) C'est-à-dire ce qu'on appelait la fressure dans le chevreau.

(3) Cour ou enclos fermé de pieux.

(4) Chair de la croupe.

(5) Le gîte, aujourd'hui.

(6) Plat avec sauce.

(7) Les pois ou les fèves au lard formaient un des plats de grand luxe, même encore au XVIe siècle. On ne connaissait pas encore les petits pois, dont raffolaient les dames du temps de Mme de Maintenon.

Digitized by Google

Item pour une pippe de vin blanc prinse chez ledit Petit, l'un desd. commissaires, la somme de VI l. X s. t. et pour ung poinçon de vin (1) d'Orléans, prins chez M. Barraud, achacté par mesd. sieurs les commissaires, la somme de VI l. I s. VIII d., pour ce..... XII l. XI s. VIII d.

Item en vin pour les cuysiniers, roustisseurs, closiers et autres servans à la cuysine et aussi pour les sonneurs, tant pour la vigille du sacre que pour le jour..... XXXV s.

Item à l'appoticaire, pour dix onces de pouldre blanche (2) pour le potaige de febves, vallant chacune once XVIII d., pour ce. XV s.

Item en saffran (3) pour led. potaige..... V s.

Item en œufs pour led. potaige..... V s.

Item à la Racipaulde, pour avoir fourny aud. festaige de linge, verres, pichers et bués, comme de coustume,..... XL s.

Item à la Racipaulde pour verres et pichers cassez, III s. IIII d.

Item à Michelle la Rousselle, fructière, pour ung boisseau et demy de febves..... XVII s. VI d.

Pour demy cent de pommes de (4) Caspendu et deux cens de saullaye..... XVII s. VI d.

Pour deux cars de serises, l'un de heaulme et l'autre de mesche..... VII s. VI d.

En fouillée, jonchée et herbes pour le potaige et pour demy boesseau de groiselles (5), pour faire le vergeult..... III s. IIII d.

Item pour quinze chappeaux et quatre boucquets, comme de coustume..... V s.

Item en six fromaiges..... XV s.

En boys et fagot et pour l'amenaige et aussi pour le charbon..... XXV s.

Item au tappicier, pour avoir tendu et destendu la tappicerie au reffectouer et fourny de clou, comme de coustume..... V s.

---

(1) C'est-à-dire de vin de gala, les vins d'Orléans ayant alors grande réputation.

(2) Composé d'herbes aromatiques séchées et réduites en poudre.

(3) « Le safran doit estre mis en tous les potages, sauces et viandes quadragésimales. Sans le safran, nous n'aurions jamais bonne purée, bon pois passé ne bonne sauce, » dit l'auteur de l'*Apologie pour Hérodote*, Henri Etienne, cité par Legrand d'Aussy, t. II, p. 208.

(4) Court-pendu ou bardin, suivant la Quintinie.

(5) Le verjus de raisin vert n'était pas connu ; on le faisait d'ordinaire de jus d'oseille avec quelques brindilles de jeune vigne. Ici, c'est avec le jus de groseille. Il s'en faisait une consommation incompréhensibe pour nos goûts.

Digitized by Google

Item en vergeult vieil, gros sel et menu..... IIII s. II d.
En ballaiz..... III d.
En deux seilles..... II s.

Item à Petit Jehan Séjourné, cuysinier, pour avoir abillé le disner de lad. feste pour luy et ses gens, aussi pour avoir fourny de vesselle, broches, roustissouers, tasses, potz et autres choses. LXX s.

Item à ung tonnelier, pour avoir abillé six cuviers et avoir fourny de cercle et presté et pour paye et despens..... III s. IIII d.

Item à deux hommes qui ont porté et rapporté du reffectouer et cuysine les ustancilles et necty lesd. refectouer et cuysine et à deux femmes pour avoir lavé la vesselle, fréby les paelles et servy à la cuysine, à chacun des quatre X d. t., pour ce ... III s. IIII d.

Item pour avoir fait porter hors la ville les vuydanges des viandes et autres bourriers..... XX d.

Somme toute..... LXVII l. VIII s. XI d.

PETIT. — DE BRYE.

(*Bibl. d'Angers, mss.* 641.)

II.

Nombre des personnes du festin de l'entrée de Monsieur d'Angers (juin 1542.)

L'église cathédrale : en dignitez et chanoines, XXX ; chappelains, VII^XX ;

Sainct-Lau : chanoynes, IX ; — chappelains, XXX ;

Sainct-Martin : chanoynes, XII ; — chappelains, XXX ;

Sainct-Pierre : chanoynes, XII ; — chappelains, XXX ;

Sainct-Maurille : chanoynes, VIII ; — chappelains, LII ;

Sainct-Jehan-Baptiste : chanoines, X ; — chappelains, XIII ;

Sainct-Mainbeuf : chanoines, VIII ; chappelains, XIIII ;

Toussainct : religieulx, XVI ;

Sainct-Jehan-l'Évangéliste : religieulx, X ;

La Trinité : chanoynes, curez, chappelains et habituez, L.

Nombre : IIII^CCLXIIII personnes, qui sont à cinq personnes pour plat, IIII^XX XIIII platz, qui seront assiez comme s'ensuyt :

Premier.

Le long de la croyzée est la table de Monsieur pour soyxante personnes, qui sont XII plats.

Digitized by Google

La cuysine de lad. table se fera en la cuysine ordinaire du pallays.

Cuysinier Belot, et fournist de paticier led. Belot.

Escuyer de cuysine.....

Maistres d'hostel : le maistre d'hostel de Monsieur; l'esleu Richer, qui prandront telz serviteurs qui leur plaira.

Eschanczon : Dominique et ses aides, qui sera au mélieu du buffet et s'asoira au bas et mélieu de lad. croyzée, qui sera fourny de la sommelerye et cave du palays; par la viz de lad. croyzée, par Pierre Cocou et Poictevyn.

La panneterye et dessert se fera au logis du selleur et se rendra la vesselle par la gallerye en la court près lad. cuysine.

Lesd. Cocon et Poictevyn porteront les corbeilles au dessert de lad. table.

Noguette et son varlet descendront la vesselle.

Femmes pour laver la vesselle : Barbe, la Noguette, la clousière de la Fouacière, la mestayère du Coulombier, la Guerrandelle, la Patrie.

Fourniront d'eaue et de boys lad. cuysine le clousier du bouscher, son frère et quatre autres qu'il a promys amener ; aussi fourniront l'eschanzonnage de lad. table de Monsieur les dessus nommez d'eaue.

En lad. croisée, par le meillieu et travers d'icelle, seront assises six tables et la table de la sallette où seront mis pour cent cinquante personnes, xxx platz.

Cuysiniers : Belot les nommera aux escuyers de cuysine et m^res^ d'hostelz cy aprez nommez, semblablement les paticiers, pour faire leur addresse.

Escuyers de cuysine :

Pour la première, le curé de saincte Croix.

Pour la deuxiesme, Pierres d'Oysseau, s^r^ de la Millardière.

Pour la troisiesme, maistre Guy Lemaire, s^r^ du Boullay.

Maistres d'hostez, pour deux tables, du cousté du selleur, messieurs du Boullay et Grignon.

Pour deux tables ou mélieu de celle de la sallecte, mons^r^ le contrerolleur Richer.

Pour les deux tables de devers la secretairerye, mons^r^ Quétier.

Lesquelz maistres d'hostelz esliront et prandront telz serviteurs qu'ilz leur plaira et en tel nombre qu'ilz verront pour faire leur sert

Digitized by Google

dessert et pour mectre à boire, qu'ilz chargeront les fournir et suyvre, sans aller les ungs sur les autres soit à prandre le service de l'une cuysine pour l'autre, en manière que l'un ne serve l'autre mais se contentent et se tiennent chacun à sa charge.

L'eschanczonnerie desd. sept tables sera aux deux bouctz dud. buffet de lad. croyzée et y seront pour eschanczons et verse-à-boyre Guyon Restif, Michau Bigot, qui prandront chacun deux hommes telz qui leur plaira, gens honestes, pour leur apporter le vin et l'eaue.

Le voyrier les fournira de voyres et esguyères.

La panèterye et déserte sera au logis de la secretaireryе, où les serviteurs trouveront corbeilles pour recevoir les dessertes.

Pour porter boys et caues pour lesd. cuysines : Jehan Rabineau de Beaucouzé, Michau Souvestre, Blaisin Souvestre, Jehan Quénouault, le moulinier de Villemerez, son filz.

Pour la deuxiesme : le varlet de Pelle, le clousier de la Fouacière, le varlet dud. clousier, Michau Roullière, le varlet du Bois-l'Abbé, le mestayer du Coulombier.

Pour la troisiesme : Jehan Pillault, Jehan Perrault, André Guerrandeau, Damyers, Maillet, Thomas Hayes.

Femmes pour laver la vesselle pour lesd. troys cuysines : la Gillotte, sa fille, la Chuppée, la Chappelaie, la Réveillonne, la Baugée, la Gauvaigné, la cousine de Patry, Marie Bellemère, la chambrière Boyvin, Katherine Vincent, la Trimerelle.

La vesselle se descendra par les fenestres de lad. secretaireryе regardant sur la grant court en paniers et par cordes.

En la nef de la salle seront mises troys tables tout le long. reservé qu'en la première du meillieu y aura divises et séparations pour mectre troys buffectz pour servir d'eschanczonnerye pour lesd. troys tables, où se assiéront quarante plactz pour deux cens personnes, cy..... XL platz.

Qui seront serviez des troys cuysines de la grant court par la viz et escalier ordinaire.

Cuysiniers et paticiers pour lesd. troys cuysines : Belot les nommera aux escuyers de cuysines et maistres d'hostelz cy après nommez :

Escuyers de cuysine :

Pour la première, Nouel Labbé.

Pour la deuxiesme, Mr le visiteur Laguet.

Digitized by Google

Pour la troisiesme, René Jolivet.

Maistres d'hostelz pour la table devers la court, de xv platz : y en faut deux, scavoir : Maurice Lemercier, Nicolas Allain.

Pour la table du mellieu sera Jehan Hellouyn le Jeune, Alexandre Loignet.

Pour la troisiesme sera Guy de Clermont, René Jolivet, qui prendront leurs serviteurs comme dessus.

Les eschanczonneries seront aux troys buffetz du mélieu.

Eschanczon pour la première : Jacques Allain, qui prandra ung homme.

Pour la deuxiesme : Franczoys Bonneau, qui prandra ses deux varletz.

Pour la troisiesme.....

La panneterie et dessert sera au logis du secretaire où l'on trouvera corbeilles.

Pour servir lesd. buffectz de vin,

Pour le 1er.....

Pour le 2e.....

Pour le 3e.....

Pour porter boys et eaue : pour la première : Jehan Éveillon, son voysin, Plancenault, Goujon de la Croix Pellet, Guérin, son voisin.

Pour la deuxiesme, Collier, le clousier du Baschesne, le groux René Ribe, son varlet, Hanry, Jehan Desbarres, Collas Martin.

En la salle haulte y aura deux tables tout le long, où seront mis à chacune huyt plactz, où se assoiront en la première les barrons nobles et abbez ;

En la deuxième, les officiers du Roy et ceux de la maison de ville, où sera aussi huyt platz, qui sont sèze platz pour cent personnes, qui seront serviz de la sallecte basse par l'escallier acoustumé, le dessert par la viz en la voulte près ladicte sallecte.

La panneterye en la petite chambre du coign.

Maistre d'hostel pour les nobles : Monsieur de la Belonnière, qui aménera ses serviteurs.

Escuyer de cuysine : Maistre René Delanos.

Maistre d'hostel pour la ville : Sire Franczoys Dodinet.

Escuyer de cuysine : René Delanos.

Cuysinier et paticiers : Belot les nommera.

Pour tirer le vin en la cave et pour le porter au hault de lad. viz : Troptost, Loys de la Voulte, Blateau, son gendre, Champchalles.

Digitized by Google

Pour servir d'eaue et boys : le clousier de la Maison-Blanche, le clousier de l'Aubépin, son gendre, son filz, Guillelme Du Jardrin, Diau.

Ou réfectouer,

L'Université, où sera mis sèze platz pour cent personnes, qui seront servis des cuysines de la secretaireryе.

La panneterye aud. lieu.

Cuysinier et paticiers : Belot les nommera.

Escuyer de cuysine : Nicolas Guyet et son filz.

Maistres d'hostelz : Francoys Fousquet, Francoys Marchant, Philippes Bourguignon.

Au buffect : Pelle, Gillart, Rousseau.

Au dessert : Mre Jehan Rabineau.

Hommes pour porter boys et fournir d'eaue à la cuysine : Bessonneau, René Noury, Tardif, Maunoir, Malidort, son varlet, les deux Huaulx.

Femmes pour laver la vesselle : la Bastonnée, Jehanée Panchèvre, la Girarde, Jehanne de chès Chappe, Marie Gauvaing, la Macée.

Périchon, concierge, fournist de linge pour ledict refectouer ;

La Jazée et la Nourie pour la grant salle et pour la salle haulte.

Le garde Haran fournira d'ypocras blanc et noir, qu'il fera en la grant voulte, et en fault, à raison de choppine pour plact, quarante potz d'un et 40 potz d'autre.

Jehan Ravault de la Paislerye fournira des voyres et esguières.

Coquereau, du bourg St-Jacques, fournist de tables, traicteaux et bancs selles.

Fault une corde au puyz avecques deux gaines.

Maurice Riolte, boullengier, qui fournira de 400 douzaines pain blanc de 3 den. piecze ; et fournira de pain d'aulmone 20 douzaines, qui sont 480 pains, qui seront mis en troys parties, qui sont pour 1440 pauvres, qui auront pareillement chacun du vin le tout, en l'abbaye de Sainct-Nicolas.

Il y a boys et charbon pour les cuysines.

Fault huyt reffrédissouers pour mettre par les buffects.

Fault parler au capitaine du guet pour empescher la foulle du peuple.

Fault portiers pour la grant porte de la court, pour la porte de l'église au pallays.

Pour tendre la grant salle :

Digitized by Google

La tapisserie de Petrarque,
Les pieczes de furet,
Les Banchers de la nation d'Anjou.
Pour la salle haulte :
Les Preux.
Pour la chambre de Monsr :
Les fleurs de lys sur rouge et les lictz de can.
Troptoust tendra et aportera les tapiceries.

Pour dressez le poille et chaise : Grézil, sellier, René Coquereau, menuisier, Denys Gain, serreurier, et la lingère, qui se trouveront en l'église St-Aulbin, à cinq heures du matin.

Porteront la chaize par dessoubz, Jehan Rousseau, le clerc de l'enfermerye, qui se trouveront aud. lieu à lad. heure.

Fault en toille pour grosses nappes et serviettes pour les cuysines soixante aulnes, qui sont deux douzaines touailles et deux douzaines de serviettes.

Le linge pour essuyer la vesselle se prandra chez mademoisselle de Losserye.

Lart (1)
Sel
Verjust
Vinaigre
Herbes.

(Arch. de Maine-et-Loire. Série G. *Évêché d'Angers.*)

---

(1) Il est livré en 13 fois 514 livres de lard au cuisinier, sans autre indication.

Digitized by Google

LENOTRE

JARDINIER DE LOUIS XIV

OU

RÉPONSE AUX DÉTRACTEURS DE VERSAILLES.

O mon royal parc de Versailles,
Que le génie ose insulter !
Jardins qu'on traite d'antiquailles,
Bosquets où j'aime à méditer,
Hélas ! faut-il qu'on vous oublie ?
Depuis que Musset, de ses vers,
De ses chansons remplit les airs,
On vous siffle à tort, à travers.
Belles nymphes qu'on humilie,
Tritons, bassins, séjour des dieux,
Que ruinent des pamphlets bilieux,
N'est-il donc plus sous vos ombrages
De doux abris et d'ermitages
Où l'on rêve encore d'amour,
Où l'on puisse faire sa cour
A la Muse sous la feuillée ?
Non pas à celle que des fous
Chargent de leurs pompeux bijoux ;
Ou qui, de satin habillée,
Mais court-vêtue, à l'air mutin,
Au regard vif, à la main preste,
Licencieux et frais lutin,
Sait unir la parole au geste,
Sème les croustillants propos ;
Ou bien, maîtresse pétulante,

Digitized by Google

Fléau des pédants et des sots,
Les bat, les crible jusqu'aux os
Des coups de sa verge brûlante;
Mais à celle qui, sans frayeur,
Calme et fière, dans sa mémoire,
Libre, sans railler le malheur,
Recueille tous les traits de gloire
De tant de vieux siècles proscrits,
Maintenant bafoués et flétris
Par des enfants, de qui l'audace
Ne laissera pas une trace
Sur le gazon où leurs ébats
Hier se terminaient à peine,
Grands hommes dont tout le fracas
Sur l'océan du temps amène
Une ride, un faible sillon,
Comme si, de ce papillon
Qui voltige sous ma fenêtre,
Les ailes venaient effleurer,
Sans pouvoir le faire vibrer,
Ce lac qui le fait disparaître.
Hélas! le cygne quelquefois
A mêlé sa sublime voix
A ces puérils bavardages,
A ces caquets, ces radotages
D'un folâtre essaim d'écoliers,
Versificateurs besaciers.
Musset du moins, ardent génie,
Plein d'amour pour la royauté,
Reconnaissait la majesté
Qu'à Versailles chacun dénie;
Il découvrait quelque beauté,
Un reste de grâce infinie,
D'inépuisables souvenirs
Dans trois marches de marbre rose,
Témoins d'ambitieux soupirs.
Aux lieux où leur dalle repose,
Il ranime tout un passé;
Louis, de son tombeau glacé,

Digitized by Google

Ses courtisans, ses courtisanes,
Sous leurs vêtements de velours,
Prélats sacrés, belles profanes,
Se réveillent, tels qu'aux vieux jours.
Mais la multitude crottée
Des insipides rimailleurs
Qui s'escriment en ferrailleurs
Contre la gloire dévastée
De nos solennelles grandeurs,
Que respecte-t-elle sur terre ?
Quel objet d'art, sculpté pour plaire,
Trouve encore grâce à ses yeux ?
Elle rit des saintes noblesses,
Et met ses plus fières prouesses
A salir les rois et les dieux,
A fouler aux pieds ses aïeux.
Avec son vieux parc séculaire,
Versailles est destitué,
Et pour un spectre conspué
N'est plus qu'un décor funéraire.
L'on court ailleurs. C'est à Chaumont,
A Boulogne, au bois de Vincennes,
Que plus d'un va traîner ses chaînes
Et s'ennuyer avec bon ton.
L'on jouit de flots de poussière;
Mais l'on voit sur mainte portière
Un étincelant écusson ;
Ou bien, c'est un temple de gloire,
Dont je connais fort mal l'histoire,
Et qui ressemble, à s'y tromper,
Au plus fier gâteau de Savoie
Que jamais, dans festin de joie,
Fils de Vatel ait dû couper.
Oh ! que j'aime encor mieux Versailles
Que vos petits ponts, vos rocailles,
Pauvres et froids réformateurs !
Vous avez beau blâmer Lenôtre ;
Son esprit surpassait le vôtre
Avec ses dessins créateurs.

Digitized by Google

Ses dessins !... Mais non... sa pensée !
Voilà la grandeur de son art ;
Oui, par là Lenôtre et Mansard
Qu'abaisse une envie insensée,
Triomphent de tous vos efforts.
Un jour, une voix devait dire,
Quand Louis rejoignit les morts
Et vit ce que dure l'empire :
« Dieu seul est grand ! » Mais l'orateur
Parlait ainsi devant une ombre,
Lorsque déjà le caveau sombre
Mesurait sa juste hauteur,
A Saint-Denis, la nécropole,
Et que, pour une simple obole,
Le plus pauvre n'eût pas voulu
Acheter sa pourpre, je gage,
Tant valait peu cet héritage,
Ce reste du maître absolu.
Mais qui donc osait dire en face
Au superbe roi couronné
Que devant la mort tout s'efface,
Que pour mourir il était né ?
Ah ! cette voix audacieuse
A Versailles résonne encor ;
Et quand, le soir, de longs traits d'or
Plongent vers la couche pompeuse
Où l'on dit que le soleil dort,
J'entends la leçon prophétique,
La dure et l'inflexible loi,
Que Lenôtre, d'un art magique,
Traçait devant l'orgueil d'un roi.
N'avez-vous pas, belles lectrices,
Quelque vague ressouvenir
De ces vers qui font mes délices,
Qu'Alfred moulait pour l'avenir ?
Il parle de l'Orangerie
Par où, sortant de son château,
Dans sa superbe rêverie,
Ce roi, près de la pièce d'eau,

Digitized by Google

Venait, seul et grand sans couronne,
Contempler le jour qui s'enfuit,
Et des feux dont son front rayonne
Croyait bien éclairer la nuit.
Qui donc avait pour sa pensée
Ouvert cet horizon sans fin ?
Plus loin que la foule pressée
De tout ce concile divin,
Que ces bronzes qu'on nombre en vain,
Plus loin que toutes ces déesses,
Du paganisme pécheresses,
Plus loin que tous ces jardinets,
Ces boulingrins, ces buissonnets,
Ces gerbes d'eaux épanouies
Que pour les foules éblouies
Font jaillir mille robinets,
Qui donc a menagé ces vues,
Où la terre s'unit aux nues,
Tandis que dans les profondeurs
De ce lointain bleuâtre, immense,
Baigné de limpides vapeurs,
En feu vers l'Océan s'élance
Le soleil pour se reposer ?
Ah ! c'était toi, sublime artiste,
Qui, loin de le diviniser,
Voulus à ce maître égoïste
Montrer, enseigner tous les jours,
Dans le plus brillant des séjours,
Que le soleil finit et tombe ;
Sous les fleurs de la volupté,
Ainsi le roi, précipité,
Ne doit conquérir qu'une tombe !
Oui, ce terrible jardinier,
Lenôtre ! a su remanier,
Pour dompter cette âme superbe,
Le précepte que tant de fois
Les sages, français et chinois,
En épigramme, en beau proverbe,
En satire, en drame puissant,

Digitized by Google

Même en sermon assoupissant,
Disent et redisent sans cesse :
« Il faut mourir ! La mort te presse !
Dieu seul est grand, seul éternel !
Oh ! roi Louis, la gloire passe
Comme ce soleil qui s'efface
Dans cet occident solennel ;
Ainsi périra ta puissance.
Ce soleil va briller ailleurs,
Et, loin de ta vaillante France,
Va faire éclore d'autres fleurs ;
Mais, quand tu heurteras la pierre
Qui doit te faire trébucher,
Ton front royal dans la poussière
Ira pour toujours se coucher.
Saint-Germain tourmentait ton âme ;
De là tu voyais Saint-Denis
Dont la tour sinistre réclame
Les rois en troupeau réunis.
Tu quittas le toit de ton père ;
Versailles plut à ton orgueil,
Mais l'enseignement du cercueil
Plus que jamais te désespère.
Ici chaque jour le proclame :
Il est écrit en traits de flamme
Dans ce coucher resplendissant.
Ne semblent-ils pas plus funèbres
Les rayons de l'astre puissant,
Quand ils tombent dans les ténèbres
A la borne de tes jardins ?
Tu l'avais pris pour ton symbole,
Lorsque sous ta fière auréole,
De tes majestueux dédains
Tu frappais la terre étonnée.
Eh bien ! chaque soir, devant toi
Au bord de ton parc ramenée,
Voilà que sa lumière, ô roi,
S'empourpre, et meurt, selon la loi.
Un sanglant linceul l'environne,

Digitized by Google

Et près de déserter les cieux,
Il voile son front radieux.
Comme le soleil, ta couronne
Rouge aussi, mais de sang humain,
Du sang de victoires terribles,
Du sang de revers plus horribles,
Aura son soir sans lendemain ;
Comme cet astre qui s'incline,
O Roi-Soleil, tu t'éteindras.
Cette leçon, je l'imagine,
Dans ta mémoire garderas ! » (1).

A. NICOLAS,
Professeur de philosophie à la faculté des lettres de Rennes.

---

(1) Nous nous faisons un devoir de déclarer ici que la première inspiration de ces vers nous a été donnée par la charmante *Causerie hebdomadaire* de M. Elie Sorin, le fils de notre ancien, de notre éloquent et docte collègue au Lycée d'Angers. Elle a paru dans le feuilleton de *l'Ouest* du 26 avril. Nous eussions été heureux de pouvoir y puiser, avec la pensée principale, un peu de cette fraîcheur de diction, heureux privilége des jeunes années.

Digitized by Google

DEUX MOTS
DE PHILOSOPHIE.

L'INDUCTION, essai sur les principes, les procédés, la valeur et la portée de la méthode expérimentale, par A. Biéchy. *Paris*. Delagrave. 1869. 1 vol. in-8°.

Il est convenu que nul siècle n'aura été plus investigateur ni plus expérimentateur que le nôtre. Tout le monde aujourd'hui gratte et fouille, ceux qui ont des ongles, et ceux qui n'ont que des doigts mornés. L'un est avidement penché sur des marbres frustes ou sur des papyrus délaissés des vers ; l'autre interroge des tissus ou des cordons nerveux encore tout frémissants de vie. On magnétise, on galvanise, on volatilise, on scalpe, on dissout, on décompose ou l'on combine, et il n'est pas une parcelle de matière, organique ou inorganique, qui ne passe dans quelque alambic, ou qui ne soit mise au foyer de quelque puissant microscope.

Tant d'activité chercheuse ne saurait aboutir à l'infécondité, et quand il plaira à Dieu de nous envoyer un autre Aristote, nous verrons se former sans doute une magnifique science, avec les innombrables observations qui s'enregistrent actuellement dans les écoles ou les laboratoires.

Mais quel gigantesque travail sera celui du futur organisateur de nos conquêtes scientifiques ! Le plus difficile et le plus dur ne sera pas de coordonner les faits bien constatés, de classer les découvertes sérieuses. Ce sera d'éliminer toutes les absurdités et les erreurs mêlées aux vérités acquises, et de restituer au trésor du passé tout ce que d'adroits larrons — beaucoup en habit brodé — vont y prendre sans cesse d'or ou de gemmes rares, à la faveur du trouble produit dans une multitude d'intelligences par notre fiévreuse agitation.

L'erreur, je le sais, est de tous les siècles, et l'arbre de la science ne peut croître ici-bas sans qu'il y ait toujours dans sa ramure une certaine quantité de pousses folles ou de branches atrophiées. Le mauvais bois pourtant quelquefois surabonde, et

Digitized by Google

la sagesse conseille non-seulement de ne pas négliger l'élagage, mais encore de rechercher avec soin ce qui altère ou fait trop galoper la sève.

A quelles causes faut-il attribuer les illusions, les obscurités, les contradictions qui affaiblissent l'autorité de la science moderne, et de quels moyens conviendrait-il qu'elle se servît pour corriger les vices de son tempérament? On ne résout pas un problême de cette importance en deux traits de plume, et parmi ceux que la question préoccupe, tous n'ont pas exactement les mêmes visées ni la même algèbre.

Un professeur de notre lycée impérial, M. Biéchy, vient d'exposer ses idées sur la matière, dans un livre qui ne restera pas inaperçu, nous le souhaitons, des métaphysiciens fidèles aux lois de la vieille logique. Peu d'ouvrages, de nos jours, ont été composés avec autant de conscience, avec plus de solide érudition, et quiconque se donnera la peine de suivre jusqu'au bout les graves raisonnements de l'auteur, n'aura pas à regretter les heures employées à cette excursion philosophique.

M. Biéchy est un esprit patient et observateur, qui ne se laisse piper ni par la hardiesse des affirmations, ni par les grâces de la subtilité. Il n'a de systématique défiance à l'égard d'aucun enseignement, et volontiers il entre dans tous les amphithéâtres. Mais il discute d'une façon très-serrée avec les maîtres les plus renommés; il soumet leurs expériences, comme leurs théories, à l'épreuve d'une inflexible dialectique, et personne mieux que lui ne dénoue un ingénieux paradoxe, ou ne pulvérise une de ces scories grossières qu'on retire de certaines cornues, avec la prétention de les faire enchâsser.

Ce qui manque à son œuvre, c'est un style un peu plus éclatant et plus vif. Il y faudrait quelque chose de cette argumentation impétueuse et colorée dont Joseph de Maistre nous a légué de si parfaits modèles dans le traité *Du Pape* et les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Le mouvement, la chaleur et la lumière sont de tous les sujets, et nous ne voyons pas pourquoi le philosophe, lorsqu'il veut populariser une saine doctrine, ou en discréditer une mauvaise, ne parlerait pas le langage passionné de l'orateur

Digitized by Google

qui combat pour la justice contre l'ignorance ou la duplicité. Est-ce que Socrate, dans ses entretiens sur Dieu, sur l'âme, sur le bonheur, le devoir ou la vertu, n'appelait pas à son aide toutes les images de la poésie et de l'éloquence? Est-ce que sa parole n'était pas tour à tour simple et riche, ironique et affectueuse, indulgente et incisive, familière et sublime, et ses pensées perdaient-elles donc de leur beauté, ses preuves de leur force, parce que les unes et les autres étaient ainsi originales et libres dans leurs flottantes draperies?

L'auteur de l'*Induction*, qui a témoigné de son goût littéraire en maintes circonstances, n'a pas cette fois varié suffisamment les nuances ni les contours de sa phrase, et souvent il l'a trop chargée de termes empruntés au farouche dictionnaire du « positivisme. » C'est une faute à signaler, parce qu'elle peut donner le change à la curiosité publique. Tel qu'il est, le volume de M. Biéchy prendra sûrement place dans plus d'une bibliothèque de savant; mais, avec d'autres qualités de forme, il deviendrait peut-être un livre classique dans la plupart des écoles de philosophie.

Suivant M. Biéchy, les erreurs qui s'introduisent dans la science doivent être attribuées en grande partie à l'imperfection ou au mauvais usage des méthodes de raisonnement adoptées par les observateurs. En matière de physique, de chimie, de biologie ou d'histoire naturelle, on prescrit habituellement l'Induction. Mais en quoi consiste au juste cette méthode célèbre, qui n'a pas été moins recommandée dans l'antiquité que dans les temps modernes, et comment faut-il l'appliquer pour qu'elle soit profitable à l'esprit humain? Là-dessus, M. Biéchy pense qu'il reste encore beaucoup à dire après Aristote, Bacon et Descartes.

On enseigne partout que l'induction conclut du particulier au général, à l'inverse de la déduction. Ce n'est point l'avis de notre auteur, qui prouve clairement que les deux méthodes, très-distinctes d'ailleurs par leurs principes et leurs procédés, concluent également de l'universel au général. On a bien souvent aussi tracé la marche à suivre dans les observations et les expériences. Mais on n'a pas indiqué toutes les précautions à prendre ni tous les piéges à fuir, et surtout on n'a pas assez montré de

Digitized by Google

quelles vérités primordiales il faut être armé pour braver les périls de la route. En un mot, la théorie de l'induction était à faire. La tâche a tenté M. Biéchy, et le travail qu'il nous présente aujourd'hui est le fruit de plus de quinze années de méditations et de lectures.

Une étude de ce genre et de cette dimension demandait à être précédée de quelques considérations lucides sur les divers modes d'activité de l'intelligence ; sur les moyens dont nous disposons pour acquérir la connaissance des phénomènes de l'ordre matériel ou de l'ordre psychologique ; sur le caractère et le degré de certitude des notions qui nous sont fournies par le sens intime, la perception externe ou la raison. M. Biéchy s'est fort bien tiré de cet indispensable préambule, et, pour qu'on ne pût lui reprocher aucune omission, il a cru devoir y ajouter un rapide historique des modifications et des progrès de la méthode expérimentale, depuis l'école ionienne jusqu'au XVIIe siècle.

Les alentours ainsi visités, le vaillant logicien s'est engagé sans sourciller dans l'épaisseur de son sujet. Quand nous voulons étudier un phénomène chimique, physiologique ou intellectuel, d'où partons-nous? Du fait ou de l'acte même qui a sollicité notre attention? Non pas, dit M. Biéchy. Nous partons d'un certain groupe de principes invariables, qui ne se démontrent pas, mais qui se dressent impérieusement devant toute raison inquisitive. Ces principes souverains, dont l'homme ne parvient jamais à s'affranchir, même lorsqu'il les nie, sont ceux de causalité, de substance, d'ordre, et peuvent se formuler ainsi : Tout phénomène a une cause (ce qui ne signifie pas que toute cause a une cause) ; chaque cause émane d'une substance, et il n'est aucune substance, aucune cause, aucun phénomène qui n'ait sa raison d'être, accessible ou non à notre esprit. Voilà les radieuses et éternelles vérités auxquelles commence toute opération inductive ; les premières forces qui donnent l'impulsion à la pensée, lorsqu'elle veut aller à la découverte dans le merveilleux domaine de la création. M. Biéchy en fait ressortir vigoureusement la puissance dominatrice ; il en explique les effets, l'immense portée, et réfute avec habileté les sophismes à l'aide desquels on a tenté maintes fois d'en altérer la notion

Digitized by Google

dans les intelligences. Supprimons en nous, par hypothèse, les idées de cause, de substance et d'ordre : l'univers aussitôt ne nous apparaît plus que comme un formidable conflit de forces fatales, et toute science devient impossible. Nous voyons de toutes parts se succéder des phénomènes ; mais nous ne pouvons établir aucun rapport, aucune hiérarchie entre eux ; l'idée de loi s'est évanouie avec celle de cause ; rien ne s'enchaîne dans nos connaissances, et nous languissons tristement sous l'étreinte immanente d'un lugubre scepticisme. Mille fois le sens commun a répété ces rudiments de la philosophie, et c'est un grand ennui d'être obligé d'y revenir encore. Il faut bien, cependant, se résigner à les redire, puisqu'il y a toujours quelques docteurs pour les contester, et quelques volontés fragiles que les objections de ceux-ci jettent dans l'effroi.

Muni des principes rappelés par l'auteur de l'*Induction*, l'esprit peut se livrer à l'examen des faits ; mais encore faut-il qu'il s'astreigne à suivre certaines règles, sous peine d'aller se fourvoyer dans le pays des chimères ; et c'est ici que se pose la question des procédés inductifs, question hérissée de complexités. Oh ! sans doute, on sait fort bien que, pour remonter d'un fait à sa cause, pour découvrir les lois qui régissent un ensemble de phénomènes, il est nécessaire d'observer, d'expérimenter et de noter scrupuleusement tout ce qui se manifeste, dans la double série des circonstances fortuites et des circonstances provoquées. Mais comment doit-on s'y prendre pour que la sagacité ne s'émousse ni ne se méprenne à travers les infinies combinaisons des forces et des substances, et comment arrive-t-on à discerner dans un phénomène l'action particulière exercée par chacune des forces qui concourent à le produire ? Et puis, les expériences conduisent parfois à des résultats contradictoires. A quoi reconnaît-on celles qui sont probantes et celles qui sont trompeuses ? Lorsque le choix est fait, et qu'on se croit en possession de vérités incontestables, tout n'est pas achevé. Il faut encore classer en genres et en espèces les découvertes réalisées au cours des opérations entreprises. Qui dirigera l'esprit dans ce labeur ardu ? Q'est-ce que l'espèce et qu'est-ce que le genre ?

Digitized by Google

A chaque instant les difficultés se multiplient, et il n'est pas jusqu'aux terribles problèmes du nominalisme, du réalisme et du conceptualisme, qui ne sortent de la poussière des vieux manuscrits pour venir augmenter les perplexités de l'investigation.

Sur tout cela M. Biéchy donne son avis, distribue ses conseils, et s'il n'enseigne pas à surmonter tous les obstacles, du moins met-il en garde contre les plus dangereux casse-cou, et n'oublie-t-il aucune des maximes de prudence qui protègent contre les mésaventures. Son livre nous paraît être le code le plus sûr, le plus complet des lois imposées à toute observation scientifique, et nous ne connaissons pas un traité de philosophie où soient mieux étudiées, plus fidèlement décrites toutes les anxieuses évolutions de la raison, cherchant à saisir quelques coordinations dans la vaste synthèse de Dieu.

Ce n'est pas assez pour M. Biéchy d'expliquer comment on observe et l'on expérimente; de signaler les bons et les mauvais sentiers, les terrains résistants et les bourbiers où le pied enfonce. Il cite encore des exemples, et raconte des chutes ou des aberrations illustres. Il examine tour à tour ce qui fait la force de certaines théories, et ce qui enlève à d'autres toute autorité ; il montre pourquoi telles affirmations de M. Flourens ou de M. Claude Bernard sont de nature à inspirer confiance, et pourquoi il faut au contraire refuser crédit au « mécanisme » de Descartes, à la « philosophie positive » d'Auguste Comte, aux « causes phénoménales » de sir John Stuart Will, « aux sélections naturelles » et à la « concurrence vitale » de M Darwin. Les arguments de l'auteur de l'*Induction* à cet endroit sont pressants, vigoureux, et rien n'est plus instructif que cette partie de son œuvre didactique.

Sur deux passages seulement, je me permettrai d'élever quelques objections. Dans le chapitre où il compare la science du peuple avec celle des savants, M. Biéchy a cru devoir toucher en passant à la question, si peu comprise aujourd'hui, du surnaturel, et voici dans quels termes il s'est exprimé :

La science du vulgaire, dit-il, a, comme la science des savants, pour objets les neuf forces dont l'action produit tous les phénomènes de la nature, et la force supérieure qui les fait toutes concourir à

Digitized by Google

une fin commune. L'esprit de l'homme tire de cette explication naturelle une explication surnaturelle qui constitue la religion. Les religions sont d'abord instituées d'après l'ensemble des connaissances scientifiques admises au moment où elles se fondent, mais s'imposent ensuite parfois à ces connaissances, et s'en présentent comme l'origine, le principe et la règle suprême. Il se forme ainsi des sciences sacrées où les procédés surnaturels sont substitués à l'induction et à la déduction. La légende remplace l'histoire, et la cosmogonie se substitue à la cosmographie, et domine l'astronomie, la physique, la zoologie, la physiologie, la psychologie et la morale. Cette science sacrée est à la fois utile et nuisible à la science profane. Elle lui est utile en ce qu'elle recueille, conserve et vulgarise un vaste système de connaissances scientifiques et de procédés; mais elle est aussi nuisible, quand, les enseignements en étant donnés pour infaillibles et les procédés pour seuls légitimes, elle ne permet aucune rectification dans le système des connaissances scientifiques, et n'admet aucune découverte qui ne s'accorde avec ses enseignements (1).

Quel est le véritable sens de ces lignes, qui semblent déceler dans la philosophie de M. Biéchy je ne sais quelles vagues affinités avec les doctrines de M. Havet ou celles de M. Emile Burnouf? L'auteur de l'*Induction* compte-t-il le catholicisme au nombre de ces religions qui, fondées d'abord sur un ensemble plus ou moins vaste de connaissances scientifiques, deviennent ensuite un amas de superstitions et de prétentions exorbitantes, formant obstacle, sous le nom de science sacrée, au progrès de l'humanité ? Ce serait simplement reproduire une thèse dont la fragilité a été démontrée jusqu'à lassitude, et que la lecture d'un seul volume de l'*Histoire du dogme catholique*, publiée par Mgr Ginoulhiac, suffit pour faire rejeter de nouveau parmi les inventions les moins spécieuses du rationalisme. J'incline beaucoup à croire que telle n'a pas été la pensée de M. Biéchy ; mais il est à regretter qu'il ne se soit pas nettement expliqué à ce sujet.

Me fera-t-on remarquer que, par l'effet des entraînements de

(1) L'*Induction*, page 45.

Digitized by Google

la liberté humaine, il se mêle sans cesse une foule de préjugés grossiers aux vérités les plus hautes, et que le catéchisme de la crédulité peut très-bien être écarté, sans qu'un tel acte de prudence implique l'idée d'un doute quelconque à l'égard des principes constitutifs d'un culte. La distinction est parfaitement légitime. Mais ici encore il faut parler sans ambiguité, et déclarer clairement qu'on s'en prend aux erreurs, aux confusions nées des faiblesses ou des passions humaines, non à l'autorité ni aux révélations surnaturelles qui caractérisent la vraie religion. M. Biéchy, dans la page que j'ai citée, paraît vouloir nous apprendre comment se forment les religions en général. S'il tenait à ne pas soulever de murmures dans les cœurs catholiques, ne pouvait-il respectueusement mettre hors de cause l'Eglise instituée par Jésus-Christ? Il eût été ensuite tout à fait à l'aise pour nous éclairer sur la manière dont se forment les superstitions et les cultes mensongers.

Le second passage où je trouve une assertion à contredire, appartient au même chapitre que le premier :

A la détermination d'un ordre surnaturel, ajoute M. Biéchy, se joint souvent une autre influence, moins générale, mais considérable néanmoins ; c'est la prétention de doter l'esprit humain d'un cinquième moyen d'acquérir des connaissances, qui diffère des quatre autres et de la religion, en ce qu'il n'est pas commun ou accessible à tous les hommes, mais réservé à des initiés. Cette prétention, c'est le mysticisme, et son moyen de connaître est une perception spéciale qui a pour objets des êtres surnaturels, s'obtient par des procédés théurgiques, par une méditation excessive, ou par un amour de Dieu ardent, exclusif et allant jusqu'à l'extase ; par l'évocation, par des opérations, des formules dites magiques; par la divination, la sorcellerie, le magnétisme animal, le spiritisme, etc., et remplace l'observation et l'expérimentation par l'hallucination. Mais comme notre entendement ne peut rien ajouter à sa portée naturelle, le mysticisme n'a aucun objet réel, et ne fait qu'expliquer à sa manière les objets de nos quatre moyens réels de connaître. Ces explications systématiques constituent des sciences imaginaires qui correspondent et prétendent se substituer aux sciences régulières. Il se forme ainsi une science des nombres, une physique, une chi-

Digitized by Google

mie, une astronomie, une botanique, une zoologie, une thérapeutique et une psychologie mystiques (1).

Il n'est guère possible ici d'avoir des doutes sur l'opinion de l'auteur. Pour M. Biéchy, très-évidemment, tout mysticisme se confond avec les jongleries des nécromanciens ou des astrologues, et les pieuses extases d'une sainte Brigitte ou d'un saint Jean de la Croix ne se distinguent pas des visions maladives d'un halluciné. C'était aussi le sentiment de feu M. Victor Cousin. Que M. Biéchy veuille bien lire une Instruction synodale publiée le 7 juillet 1855 par Mgr l'évêque de Poitiers, et dans laquelle sont éloquemment relevées plusieurs graves inadvertances du célèbre académicien. Peut-être cette lecture le déterminera-t-elle à se montrer désormais plus clément envers les mystiques chers à à l'Eglise. Il arriverait infailliblement à la vénération, s'il consentait à méditer pendant quelque temps les traités attribués à saint Denis l'Aréopagite, les œuvres de sainte Thérèse, et celles de saint François de Sales.

L'honorable professeur du lycée d'Angers condamne le mysticisme, parce que l'homme, assure-t-il, ne peut acquérir de connaissances que par les moyens naturels dont son esprit est doué. C'est là une proposition contre laquelle s'insurge toute âme chrétienne. Comment? J'affirme, en compagnie des plus hautes intelligences, que le Dieu dont la notion m'est donnée par la raison est un Dieu en trois personnes distinctes et égales, et que la seconde personne de cette Trinité sainte s'est incarnée mystérieusement dans le sein d'une vierge. Cette connaissance, je n'ai pu l'acquérir ni par la perception interne, ni par la perception externe, ni par l'induction, ni par une suite de syllogismes. Est-ce donc à dire qu'elle est illusoire, chimérique, et que je ne suis qu'un malade, un imposteur ou un fou?

A cette question, tous les rationalistes ne répondent pas dans les mêmes termes ni du même accent.

L'un, disciple de M. Ernest Renan, sourit d'un air dédaigneux, et s'esquive en me disant: « Il n'y a rien de surnaturel dans le monde; c'est ma conviction, et je ne discute jamais avec ceux

(1) L'*Induction*, pages 45 et 46.

Digitized by Google

qui ne la partagent pas. » Dussé-je paraître téméraire, je tiens celui-là pour un philosophe irritable, qui connaît le faible de ses propres théories, et pourrait bien avoir quelques secrets démêlés avec sa conscience.

L'autre rejette aussi les vérités de l'ordre surnaturel, et regarde tout catholique comme un être bizarre, à étudier par l'induction; mais son étonnement paraît sincère, et il ne s'enfuit pas. Tant que cet honnête adversaire, moins philosophe qu'il n'en a l'air, ne changera pas d'attitude, je persisterai à lui demander sur quels principes il s'appuie, de quels procédés de logique il se sert, pour refuser au Dieu qu'il confesse (car il est déiste) le droit de communiquer des vertus et des connaissances surnaturelles aux âmes déjà dotées de ce qu'on nomme les vérités premières. Il ne me dira pas, j'imagine, que le surnaturel est une violation de l'ordre, et que Dieu ne saurait enfreindre les lois qu'il a lui-même établies. L'argument est tombé en désuétude, parce qu'il n'est pas sérieux. L'ordre! Qui donc a la prétention d'en connaître tous les éléments, et pourquoi le surnaturel n'en ferait-il pas partie?

Enfin, un troisième rationaliste me répond qu'il ne trouve aucune incompatibilité entre les principes gravés dans sa raison et les affirmations du *Credo* de l'Eglise; que sa philosophie le laisse incertain, troublé, sur une infinité de problèmes qui se présentent sans cesse à sa pensée; mais qu'il lui est impossible d'adhérer à nos dogmes, parce que Dieu n'a pas encore donné à son âme la vertu supérieure qui est indispensable pour en percevoir la lumière. Ah! le rationaliste qui parle ainsi m'inspire beaucoup de sympathie et de respect. Je sens frémir en lui des aspirations sacrées, qui éveillent en moi de fraternelles espérances, et mon esprit n'a rien à débattre avec le sien. Nous sommes ensemble toutes les fois qu'il s'agit de défendre contre un matérialisme insensé les grandes vérités de la conscience, telles que Dieu et l'immortalité de l'âme. Pendant les trêves, j'appelle, sur les terres un peu nues qu'il cultive, les fécondes rosées de la foi.

ALBERT LEMARCHAND.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

TROISIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Deuxième livraison. — Août 1869.

SOMMAIRE :

A propos du **Psaume CIX**.	Th. PAVIE.
Essai sur la **Terreur en Anjou** (*suite*).	Camille BOURCIER.
Œuvre de **David d'Angers** (*suite*).	H. JOUIN.
Pro rostro.	Albert LEMARCHAND.
Poésie : **Gilbert à son lit de mort**.	Henry CHARNOD.
— **L'enfant, le chien** et le chat, fable.	G. MONNIER DE LA MOTTE.
Bibliographie : **Les vins alimentaires**.	E. F.
Bulletin.	
Histoire de l'**Université** d'Angers (13e *feuille*).	Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83

1869

Digitized by Google

Digitized by Google

A PROPOS DU PSAUME CIX.

I.

Depuis une quarantaine d'années, on a repris avec zèle, dans la plupart des grands séminaires, l'enseignement de l'hébreu, et l'on ne pouvait rien faire de plus utile : il faut que le prêtre apprenne à lire, dans les textes originaux, les principaux passages de l'Ecriture Sainte, ne fût-ce qu'à l'aide d'une traduction littérale. Mais nous voudrions plus encore ; il nous semblerait désirable que l'étude des saints livres se répandît parmi les laïques et devînt comme le complément naturel des études classiques. Pourquoi pas ? Il y a tant de prétendus savants qui profitent de l'ignorance, — et aussi de l'indifférence, — du public, pour disserter à leur guise sur ces textes vénérables, comme s'ils les avaient découverts, comme si, avant eux et autour d'eux, de vrais et solides érudits n'en avaient pas acquis une connaissance exacte et complète ! Assurément il serait bon que tout homme un peu instruit pût juger par soi-même de la valeur de certaines assertions, et quand même on ne serait pas de force à les réfuter, au moins se sentirait-on plus ferme dans ses convictions. D'ailleurs, n'y aurait-il pas un puissant intérêt et un vif plaisir à pénétrer dans ce monde de la Bible tel que nous l'a raconté le législateur des Hébreux ? Ne sommes-nous pas des enfants d'Abraham par adoption, nous tous qui portons le nom glorieux de chrétiens ? Enfin ne s'agirait-il que de s'instruire, l'entreprise en vaudrait bien la peine. Un proverbe turc a dit : *une langue, c'est un homme !* Et ce proverbe a raison ; en se rendant maître d'une langue étrangère, on élargit d'autant le cercle de ses idées : savoir, c'est presque voir ; les yeux de l'intelligence ne valent-ils pas autant que ceux du corps ?

Digitized by Google

Mais ici, il s'agit bien d'autre chose que satisfaire à une louable curiosité. Tout ce qui se rattache à l'histoire du genre humain et aux croyances des nations véritablement civilisées ne se trouve-t-il pas consigné dans les monuments de cette langue admirable qui fut la première parlée et la première écrite? L'étude des livres saints reporte l'esprit aux lieux qui furent le berceau de l'humanité, vers les temps primitifs, où l'homme, plein de force et d'espérance, prend possession de son domaine à la façon d'un roi. Elle le fait voyager à travers ces époques sereines et calmes où la race humaine, bien que souvent éprouvée et vertement châtiée à cause de ses égarements, se répand à flots sur la surface du monde. Tandis que les essaims, — la Bible les nomme à mesure qu'ils prennent leur vol, — sortent de la ruche et émigrent aux quatre vents de l'univers, le peuple choisi de Dieu, celui qui conservera la tradition de l'origine des choses et gardera le dépôt de la parole divine, vient se fixer pour toujours dans la terre qui lui a été promise. Sa langue est demeurée la même, pure de tout alliage; aucun élément étranger n'y a pénétré. Elle a quelque chose de sacramentel dans l'allure mesurée de ses phrases courtes, qui donnent à l'expression tant de relief et de vigueur. Aussi quelle grandeur, quelle majestueuse simplicité dans les récits bibliques? Quelle élévation de pensées, quelle richesse de poésie dans les prophètes et les chants inspirés du Psalmiste!

Regardez-la de près, cette langue vénérable. Sa grammaire vous effraie, parce qu'elle semble compliquée, et les diverses formes des verbes affectés d'une voyelle au radical produisent des changements qui vous épouvantent! N'est-ce que cela? Connaissez-vous un idiome qui ne soit attaqué de cette infirmité des irrégularités? Et d'ailleurs, ces irrégularités apparentes ne sont que des changements euphoniques tout naturels, comme le grec et le latin en ont reçu du sanskrit et comme vous en produisez vous-même en parlant, sans y songer et sans le savoir. Il est vrai que M. Lhomond, de classique mémoire, nous a peu initiés aux principes phonétiques qui sont la base du langage. Seraient-ce les suffixes et les affixes qui vous rebutent? Là-dessus encore il est facile de s'entendre. Supposons que nous eussions pris l'habitude

Digitized by Google

de joindre les pronoms nominaux, démonstratifs et personnels aux substantifs et aux temps des verbes dont nous avons coutume de les séparer, notre manière d'écrire serait en tout semblable à celle des Hébreux : nous aurions, au lieu de pronoms, des affixes, et nos terminaisons s'appelleraient des suffixes. Quant à la syntaxe, il n'en existe peut-être pas de moins compliquée ; tout se meut dans la phrase au moyen de petites prépositions qui s'adaptent aux mots comme la poignée à l'outil et par-dessus lesquelles il faut bien se garder de sauter à pieds joints, en lisant ! D'ailleurs, les secours ne manquent pas : grammaires, chrestomathies, glossaires, dictionnaires in-4° et in-f°, s'offrent en masse à qui veut aborder cet idiome, sur lequel tant de générations d'érudits se sont exercées depuis saint Jérôme jusqu'à l'abbé Le Hir.

En quoi consiste donc la difficulté de la langue hébraïque? Elle consiste dans la nature même des sujets qu'elle traite le plus ordinairement, dans la hardiesse des images qu'elle affectionne, dans la force d'expansion inhérente à ses radicaux qui sont en petit nombre, et dont elle sait tirer, en usant de métaphores, une foule de sens inattendus. Que voulez-vous ? Aux premiers âges du monde, l'esprit de l'homme, moins distrait par les bourdonnements du dehors, était plus attentif, plus recueilli, plus apte à concevoir les grandes idées. De cette pauvreté même de la langue hébraïque, qui pourtant peut produire tant de richesses, il résulte une harmonie merveilleuse entre la pensée de l'écrivain et les termes dont il doit la revêtir : il n'y a qu'un mot, le mot propre, sans synonyme, et ce mot va droit au but, comme la flèche lancée par une main habile. S'il s'agit d'un récit en prose, l'action se déroule avec la netteté d'un dessin de grand maître, aux contours vivement accusés, aussi saisissant que pourrait l'être un tableau rehaussé par l'éclat d'une riche palette. S'agit-il d'une prophétie, d'un dramatique événement entrevu par Jérémie, des misères de Job, des extases prophétiques de David, oh ! alors l'image brille comme l'éclair, rapide, fugitive quoique pénétrante, impossible à fixer dans une traduction sans être affaiblie ; on devine, on comprend, on a vu clairement passer le sens sous sa forme lumi-

Digitized by Google

neuse ; mais où prendre dans nos langues analytiques ces expressions complexes qui enserrent dans un seul mot toute une gerbe de pensées ?

Après tout, le génie d'une langue est celui du peuple qui la parle. Soumis au joug étranger ou errant dans le désert, le peuple hébreu sent toujours le souffle de Dieu passer au-dessus de sa tête. Il entend retentir à ses oreilles les grandes voix des prophètes ; Moïse lui apprend ses origines glorieuses et l'achemine vers les hautes destinées qui l'attendent. Au milieu des nations plus puissantes qui grandissent en Afrique et en Asie, tout près d'elle ou loin de ses frontières, la nation juive se renferme dans son autonomie et vit de ses lois ; elle repousse toute influence du dehors, sinon dans la pratique de son culte qu'elle semble oublier aux jours de défaillance, du moins dans la teneur de ses dogmes. Elle pèche, elle succombe, elle devient idolâtre à ses moments, mais le dépôt qui lui a été confié se conserve inaltérable, et elle revient à ce Dieu qui la bénit encore après l'avoir châtiée. C'est que les récits cosmiques, les fables mythologiques, les épopées légendaires n'ont point troublé son intelligence ; l'enfance du peuple choisi n'a point été nourrie de ces mythes étranges que les Aryens de l'Inde et de la Perse ont fait passer en Occident par les migrations des familles indo-germaniques, et qui ont versé sur le monde tant d'erreurs grossières et d'éblouissante poésie ! La rêverie n'a jamais obscurci de ses nuages les Livres saints, où toutes les souffrances, toutes les joies, tous les tressaillements de l'âme humaine se retrouvent pourtant ; car plus on remonte vers l'antiquité, plus on voit paraître l'homme tel que Dieu l'a fait, tel qu'il sera toujours, âme et corps, grandeur et misère.

La poésie hébraïque, — j'entends l'élément poétique tel qu'il se dégage de l'Ecriture Sainte, prose ou vers, — a donc cela de particulier, qu'elle prend exclusivement sa source dans l'âme humaine placée sous l'influence de sentiments éternellement vrais. Tout ce qui a été dit depuis n'a été que la répétition de ces mêmes sentiments incarnés dans des individualités et singulièrement amoindris. Jetons un regard sur les récits bibliques les

Digitized by Google

plus connus, la chute d'Adam, l'histoire de Joseph, les derniers moments d'Abraham, Ruth et Booz, et tant d'autres ; nous reconnaissons là les vrais types de l'humanité, non pas de cette humanité revêtue des traits propres à un peuple en particulier, telle qu'elle ressort des épopées, des légendes et des chroniques de l'Inde, de la Chine, de l'Egypte, de la Perse, etc.; mais de cette humanité de tous les temps et de tous les pays, à laquelle nous appartenons tous. Voilà pourquoi les récits bibliques nous captivent toujours; ils nous émeuvent profondément, et nous arrachent des larmes. Il nous semble que nous tenons par des liens secrets à ces personnages auxquels nous ne pensons pourtant guère et dont les noms ne sont plus prononcés autour de nous, dans ces jours de préoccupations mesquines et fatigantes! Et puis, comme est peinte, en quelques mots simples et énergiques, la puissante nature qui encadre ces tableaux! Prenons pour exemple le récit du déluge: deux ou trois phrases suffisent à l'écrivain inspiré pour décrire ce cataclysme effroyable dans toute sa sublime horreur. On voit les eaux qui montent, montent à grand bruit, engloutissant tout ce qui vit sur la terre, et changeant ce monde, encore tout brillant de sa première parure, en une mer silencieuse et sans limite, sur laquelle se balance l'arche de Noé, l'homme juste! L'Inde parle aussi du déluge à sa manière; elle a sur ce sujet sa légende curieuse à plus d'un titre et toute remplie de détails poétiques; elle nous montre le premier des Manous averti de l'approche du débordement des eaux par un poisson, auquel il a rendu service. Le saint homme, — le patriarche, si l'on veut, — monte sur une nacelle qu'il amarre à la corne dont est armée la tête du poisson, et celui-ci le conduit sur le pic le plus élevé de l'Himalaya, où il prend terre. Cet épisode est raconté dans le Mahabharata, en vers charmants, tels que les poëtes hindous savent les faire; mais c'est aux Hindous seuls qu'il s'adresse, et non au monde entier.

Nous retrouvons bien dans cette donnée un lointain souvenir du déluge universel; mais comme elle s'est amoindrie et transformée sous l'influence de cette imagination panthéistique à laquelle les poëtes hindous obéissent toujours! Le premier rôle

Digitized by Google

n'appartient pas au Manou voguant solitaire sur son frêle esquif, mais au poisson qui prophétise, qui conduit cet esquif, qui agit en tout comme une divinité. Dès lors, nous sourions à l'idée, et si nous admirons la poésie, il n'en est pas moins vrai que tout enseignement moral a disparu de cet épisode.

Enfin, c'est la vérité des choses racontées qui donne au récit son charme et sa valeur. Quel poëte aurait pu créer de toutes pièces l'histoire de Joseph, si belle, si parfaitement humaine, si accomplie, que Mahomet, en la dénaturant, a pu faire de ce récit biblique le plus remarquable chapitre de son Coran, et l'un des chefs-d'œuvre de la littérature arabe? Dans cet épisode de la Genèse, ce qui frappe par-dessus tout, c'est le tact exquis du narrateur qui, d'un seul mot mis à sa place, fait jaillir des enseignements sans nombre. D'abord, lorsqu'il entend ses frères, dont il n'est pas encore reconnu, se reprocher leur crime, Joseph ne peut retenir ses larmes : il leur pardonne du fond de son cœur dès qu'ils s'avouent coupables, et nous voilà avertis de la miséricorde divine, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Plus tard, lorsque paraît devant lui Benjamin, le frère chéri, le frère innocent, Joseph *se retire précipitamment pour pleurer (car ses entrailles étaient émues) ; il entre dans sa chambre, et là, il pleure abondamment*. Ces simples paroles nous font mesurer toute la distance qui sépare l'innocence du repentir. Joseph a pardonné à ceux de ses frères qui l'ont vendu, il pleure sur leur égarement, mais *ses entrailles n'ont pas été émues*, et pour qu'il soit suffoqué par des larmes de tendresse et d'amour, il suffit de la présence de Benjamin, dont l'âme pure n'a jamais conçu de mauvaise pensée ! *Beatus vir qui timet Dominum !*

Le propre de la haute poésie est, non de tout dire, mais de tout indiquer, comme la statuaire qui exprime, par l'attitude et le geste, la vie, les actions et les pensées d'un héros. Et c'est avec une langue peu développée, sobre dans l'emploi de ses moyens, ennemie des comparaisons quoique pleine d'images, dédaigneuse des longues phrases et des petites ressources de la rhétorique qu'elle ignorera toujours, c'est avec une grammaire

Digitized by Google

simple jusqu'à la naïveté que les écrivains sacrés ont pu produire d'inimitables chefs-d'œuvre. Chez eux, l'expression suit immédiatement la pensée, comme la foudre suit l'éclair : ce qu'ils voient éclate spontanément dans leurs paroles. Leur langue, qui n'a été ni énervée, ni affadie par l'abus des discours et des écrits, ressemble à ces arcs qui conservent leur force, parce qu'ils ne sont tendus qu'à l'heure du combat. Une expression vous arrête et vous trouble ; vainement vous cherchez le lien qui unit deux mots peu faits pour vivre ensemble. C'est que nos langues analytiques et fragmentaires, où les mots, courant à la surface des idées, ne nous ont pas accoutumés à saisir tout d'un coup le sens ample et complexe d'un radical primitif. Ces radicaux sont tout simplement les cris de surprise, d'admiration, de crainte et d'amour, que l'homme a poussés en ouvrant les yeux à la splendeur du jour ; à mesure qu'il s'est habitué à contempler les objets et à les comparer entre eux, à mesure que son esprit a grandi par l'observation des phénomènes extérieurs et qu'il a eu l'intuition du présent et de l'avenir, ce cri, cette syllabe s'est développée, elle est devenue un verbe, un substantif, un qualificatif, une langue en un mot (1). Et quand cette langue a été assez complète pour exprimer tout ce qu'il avait à dire, l'homme poussé par l'esprit de Dieu, ou simplement inspiré par le besoin de parler à ses frères, a pris la parole ; il a enseigné, il a écrit. Or, la langue hébraïque, telle que nous la montrent les Livres saints, appartient à cette période primitive, à cet âge d'or du langage, où la diction est forte, saine, sans autres ornements que sa beauté naturelle, beauté vierge qui s'ignore elle-même. Ajoutons qu'elle a le privilége d'être restée éternellement jeune, sans vieillesse, ni décadence, et faisons encore cette remarque qu'elle conserve l'accent de familiarité pleine de noblesse, qui permet à l'homme de con-

(1) Dans la crainte que cette phrase ne soit interprétée dans un sens que je repousse, je déclare reconnaître que la parole a été révélée à l'homme, c'est-à-dire, que Dieu, en le créant à son image, et supérieur à tous les animaux, lui a donné la faculté d'exprimer ses pensées et de les communiquer à ses semblables, de profiter des enseignements du passé, et de perpétuer les traditions dans l'avenir.

Digitized by Google

verser avec Dieu, comme il convient à la créature de parler à son créateur, un fils à son père.

II.

Mais revenons à l'utilité pratique des études hébraïques. Les Livres saints renferment les archives de l'humanité tout entière; cette vérité vulgaire a pourtant besoin d'être répétée, puisqu'on s'acharne à la nier. Si la Bible n'est qu'un livre à l'usage des petits enfants, quel autre méritera donc d'être placé entre les mains des hommes faits? Peut-être ceux par lesquels les savants cherchent à mettre en lumière des théories plus ou moins obscures, plus ou moins neuves, et qui ont le tort capital de ne se point accorder entre elles? Peut-être les livres de l'Inde, les Védas, les lois de Manou, les poëmes épiques et les légendes cosmiques qui les précèdent? J'ai lu tous ces ouvrages avec attention, avec plaisir, avec enthousiasme même, car j'admire la poésie et tout ce qui sent le monde ancien; mais ils ne m'ont rien appris sur l'origine des choses. Peut-être les vieux écrits des Chinois qui ont des chroniques authentiques et rédigées jour par jour depuis la fondation de leur empire? Mais je les ai consultés aussi, ces vénérables monuments d'une vieille civilisation, et j'ai pu constater — ce que tout le monde sait d'ailleurs — que ces chroniques ne remontent pas au delà de l'an 2637 avant l'ère chrétienne. En attendant la découverte d'un nouveau peuple, d'une nouvelle langue et d'une nouvelle genèse, je m'en tiens à Moïse. Soyons de bonne foi : n'y a-t-il pas, dans les récits bibliques, je ne sais quel parfum de sincérité qui ne se dégage pas des livres antiques appartenant aux autres nations? N'y a-t-il pas dans la suite des faits un enchaînement que rien ne dérange; dans l'ensemble de cet immense tableau, une perspective que rien ne trouble? Les prophéties ne se répondent-elles pas d'âge en âge, d'écho en écho, comme le cri que les sentinelles se renvoient d'un bastion à l'autre? Quel livre ressemble même de loin

Digitized by Google

à la Bible dans toutes les littératures connues ? Chaque fait y porte son enseignement ; chacun des personnages hors ligne que nous y voyons paraître représente une des faces de l'humanité ou annonce par quelques traits de sa vie Celui qu'attendent les enfants d'Abraham ! De même que les eaux de la mer reflètent la couleur du firmament, de même aussi les récits bibliques nous présentent comme dans un miroir placé au-dessus de nos têtes, l'application future et la réalisation, dans un ordre plus élevé, des événements dont ils nous entretiennent.

En conservant avec un pieux respect les Saintes Ecritures, la nation juive a rendu un immense service au monde, et surtout au monde chrétien. C'est à eux que nous devons les prophéties qui les condamnent, et qui constituent la base de nos croyances. L'un des plus fameux docteurs en Israël parmi les modernes, Aben-Ezra, qui vivait à Tolède au XIIe siècle de notre ère, admet que les paroles d'Isaïe touchant la passion, se rapportent au Messie, et que David a été sur plusieurs points une figure de ce même Messie. Mais, plus tard, les rabbins ont cherché à éluder le sens si précis de ces oracles, en alléguant qu'il y avait deux Messies, l'un souffrant et affligé, l'autre glorieux et triomphant, comme si ce double caractère du Christ n'était pas résumé dans ce peu de mots : « *Ne fallait-il pas que le Christ souffrît de la sorte, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire* (1) ! » Pour ce qui regarde les prophéties de David, les docteurs se sont contentés de tout rapporter à ce roi lui-même, sans plus s'occuper du Christ, et ils l'ont fait avec une audace singulière.

Il m'est arrivé, l'hiver dernier, de retrouver, en un coin de ma bibliothèque, un vieux livre solidement relié en basane jaune, à l'aspect sévère et qui dormait oublié là depuis bientôt dix ans. En l'ouvrant, je reconnus l'ouvrage de *Yahacob-Yehuda Léon, hebreo*, intitulé *Alabanzas de Dios* (les louanges de Dieu), traduction des Psaumes de David, avec une paraphrase en espagnol et le texte hébreu en regard. Ce livre précieux, dédié à *Ishaak*

(1) *Nonne hæc oportuit pati Christum, et ità intrare in gloriam suam*. Evangile selon S. Luc, chap. XXIV.

Digitized by Google

senior Teixeyra, résident de Sa M. la reine de Suède en la noble cité de Hambourg, a été imprimé à Amsterdam l'an 5431 (1). A l'extrémité opposée du même rayon, se cachait un autre bouquin plus austère encore, tout de noir habillé, à l'aspect sombre comme un calviniste de Dordrecht, et que j'avais aussi rencontré sur les quais; c'était une Bible en langue hollandaise, imprimée en 1642 à Leyde, chez Paul Aertsz van Ravesteyn (2). Armé de ces deux auxiliaires (la version espagnole et la version hollandaise, l'une juive, l'autre protestante), j'abordai résolûment la lecture de quelques psaumes en hébreu; mais n'ayant jamais possédé à fond la connaissance de cet idiome, — dont je me suis occupé il y a bien des années, seulement pour avoir une perspective ouverte sur les langues sémitiques, — j'eus recours à une troisième traduction : cette dernière était en hindoustani, faite sur les textes originaux, comme celle de Leyde, et imprimée à Serampore (près Calcutta) par les missions protestantes du Bengale. L'enfant qui ne peut marcher debout se traîne à quatre pattes; le vieillard courbé par l'âge s'appuie sur un bâton; ainsi faisais-je : soutenu par mes trois traductions, je marchai pas à pas.

De tous les psaumes de David, celui dans lequel se révèle avec le plus d'évidence et d'autorité l'inspiration prophétique, est le psaume CIX (3), *Dixit Dominus Domino meo*. La venue du Christ, fils de Dieu et égal à son père, s'y trouve clairement annoncée, ainsi que l'éternelle durée de son règne, contre lequel les efforts de ses ennemis demeureront impuissants. C'est pourquoi l'Eglise

---

(1) Je ne puis trouver à quelle année de notre ère se rapporte cette date qui ne concorde ni avec l'âge du monde, ni avec l'ère juive. Mais ce livre étant dédié au résidant à Hambourg de la reine Christine, de Suède, qui a régné de 1633 à 1654, époque à laquelle elle abdiqua, il a dû être imprimé vers 1650. Assez indifférente en matière de religion, tant qu'elle fut sur le trône, elle se montra tolérante envers les juifs : on sait qu'elle abjura le luthérianisme en 1656 à la suite de son voyage à Rome. (Mon savant ami M. Lemarchand me fait remarquer qu'en suivant la chronologie dite *de quelques Talmudistes*, on obtient l'année 1641.)

(2) La vignette placée au-dessus du nom de l'éditeur, représente Elie nourri dans le désert par un corbeau, avec cette légende empruntée à l'épître aux Romains, 12, XII : *In oratione perdurantes*.

(3) Il porte le n° CX dans le texte hébreu et dans les traductions protestantes.

Digitized by Google

catholique le chante aux jours de fêtes, comme aux jours des dimanches, avant tous ceux qui composent l'office du soir : ce psaume est, en effet, un acte de foi et un hymne de triomphe. Les sectes dissidentes sont si bien d'accord avec nous sur ce point capital, que je lis en tête de ce même psaume, — dans la Bible en hollandais, imprimée aux premiers temps de la Réforme, et traduite sur l'hébreu, comme je viens de le dire, — ces remarquables paroles : « Dans ce psaume (qui est comme un court sommaire de tous les Évangiles), David parle de l'avénement de Jésus-Christ, du règne spirituel de son Eglise et de son sacerdoce éternel ; il établit manifestement à nos yeux son admirable domination sur ses ennemis et son triomphe définitif sur eux. » Cette interprétation du psaume CIX était parfaitement admise par les juifs eux-mêmes, au temps de la venue de N.-S. Jésus-Christ, et de plus elle nous a été confirmée par la bouche du Sauveur lui-même, lorsqu'il a dit aux pharisiens : « Que pensez-vous du Christ ? De qui est-il fils ? — De David, répondirent-ils. Comment donc, ajouta-t-il, David, qui était inspiré, l'appelle-t-il son Seigneur, lorsqu'il dit : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied (1). »

De ce passage de l'Evangile ne ressort-il pas clairement que les juifs interprétaient dans un sens prophétique et appliquaient au Christ ces mots du Psalmiste : *Dixit Dominus Domino meo !..* Eh bien ! voilà que nos talmudistes, nos docteurs en Israël si profondément versés dans la connaissance de la langue hébraïque, qui est leur idiome maternel, ont oublié cette tradition de leurs ancêtres. Pour eux, ce psaume est prophétique encore, mais le champ de la prophétie se réduit aux plus mesquines proportions. Il ne s'agit, en effet, que du règne de David, de ses victoires futures et de la gloire du peuple juif. Voyez plutôt le sommaire placé en tête du psaume, et que je transcris ici d'après le texte espagnol :

« Se voyant chassé de la terre d'Israël et hors d'état de prendre » possession de son empire après la mort de Saül, David célèbre

(1) Evangile selon S. Matthieu, chap. XXII.

Digitized by Google

» dans ce cantique l'assistance que Dieu déclare vouloir lui don-
» ner pour parvenir à ce but au temps fixé. (Dieu) lui ordonne
» *de se tenir en paix pour le moment* dans Hébron, sa patrie
» bien-aimée, jusqu'à ce que tous ses rivaux ennemis viennent,
» par l'effet de la providence divine, se réduire à son obéissance
» sans lui faire de mal. »

Ceci posé, lisons la savante paraphrase de Yahacob-Yehuda, qui, pour être un peu longue, n'en sera pas moins intéressante à connaître : nous y verrons les efforts que fait le docte rabbin pour éloigner jusqu'à l'ombre de ce Messie, dont le nom l'offusque.

« Abner, capitaine général d'Israël, prétendait conserver à Ys-
» boset, fils de Saül, le royaume de son père, qui venait de périr
» dans une bataille contre les Philistins. Adonaï (1) parle à *mon*
» *Seigneur* David, car celui-ci peut déjà se nommer Seigneur du
» royaume; il l'avertit qu'il ne doit rien craindre de personne, et
» qu'il ne doit pas prétendre acquérir la souveraineté par les
» armes, puisque sa divine assistance lui suffit pour arriver à ce
» but. En confirmation de quoi, il lui envoyait dire en son nom :
» *Etablis-toi, loge-toi* à ma main droite, à Hébron, sans en sortir
» pour livrer bataille, en aucune manière, jusqu'au temps où je
» ferai que tous ceux qui auparavant se montraient tes mortels
» ennemis, soient abattus et humiliés de telle sorte qu'ils te ser-
» vent d'estrade pour poser tes pieds et que tu les foules sous
» tes talons. »

---

(1) Le texte hébreu s'exprime ainsi : *Jehova* dit à *Adonaï :* Jehova est le Dieu invisible, dont les juifs ne doivent jamais prononcer le nom; *Adonaï*, littéralement *mon Seigneur*, s'applique à tout personnage qu'on veut honorer, et aussi au Christ qui, quoique Dieu, revêt un corps, une forme visible. Le Néerlandais traduit comme le latin; *Dominus dixit Domino meo; de* HEERE *heeft tot mynen heere ghesproken;* seulement le premier *heere* est en grosses lettres. Dans l'Hindoustani, où les traducteurs ont introduit le plus de mots possible empruntés à l'arabe et presque identiques à l'hébreu, on lit : *Jehova dit ou ordonna à mon Seigneur*, *mêré Khodavind.* Ce dernier mot, tiré du persan, est comme une forme amoindrie de *khoda*, d'où *god* en anglais, qui signifie Dieu : son vrai sens est *Dominus* dans toutes ses acceptions. D'où il résulte qu'on devrait dire en latin *Dixit Deus Domino meo.* Au reste, l'Eglise romaine a adopté le mot *Adonaï*, dans le sens le plus élevé, par exemple, dans l'Antienne O du 18 décembre : « *O Adonaï ! radix Jesse !* » Elle en fait presque l'un des noms propres du Christ.

Digitized by Google

Ainsi la *droite de Dieu*, cette expression biblique, cette image orientale familière aux prophètes et aux poëtes, par laquelle est figurée la puissance divine, prend tout à coup un sens purement géographique et signifie Hébron, qui est situé au sud, c'est-à-dire à droite de Jérusalem ! Et David devra *s'y loger, s'y établir tranquillement*, le commentateur insiste sur ce point, puisqu'il le traduit par deux expressions qui se fortifient l'une l'autre ; et pour mieux affermir cette interprétation tout à fait arbitraire, il ajoute en note que « Hébron étant la première et unique localité qu'A-
» braham eût possédée dans la Terre Sainte, il convenait qu'elle
» fût la première où David reçût l'onction et fût reconnu pour
» roi d'Israël. De plus, cette ville était l'une des principales de
» Juda, de celles qui sont *à la droite* de la Terre Sainte ; Abraham
» qui marchait vers *le midi*, vint se fixer à Mamré (entre Hébron
» et Jérusalem), de sorte que *la droite* où Dieu ordonne à David
» de s'établir, il lui fait entendre que c'est cette fameuse et noble
» cité d'Hébron. » Et pourtant le texte porte *à ma droite*, et le rabbin traduit fidèlement *à mi derecha!* Mais qui donc pourra s'asseoir à la droite du Très-Haut, si ce n'est le Messie, le fils de Dieu, égal à son père ? Il fallait donc, triste nécessité ! rejeter le sentiment des anciens docteurs, fausser le sens du texte (1) et recourir à de vains détours pour concentrer sur David seul et sur le village d'Hébron tout l'effet d'une prophétie qui proclame la venue du Sauveur, sa divinité, son règne sans fin, et touche à l'éternité dans le passé comme dans l'avenir.

Passons au troisième verset : *Virgam virtutis tuæ*, etc. Cette stance est le complément des deux précédentes ; elle annonce le règne paisible après la lutte, le repos glorieux après la victoire, et le sceptre affermi dans les mains du Messie. Le docteur Yahacob-Yehuda ne pouvait manquer de le comprendre et de le tra-

(1) Le mot employé ici par le Psalmiste a le plus souvent le sens de s'asseoir sur un siége pour reposer, pour manger. On le trouve au psaume IX, v. 5, dans ce même sens de *s'asseoir sur le trône de justice*. Après l'avoir rendu dans la traduction littérale par *assientate* (ancienne orthographe, pour *asienta-te*), assieds-toi, *sede*, Yahacob-Yehuda l'explique ainsi : *haze assiento*, fixe ton siége, *aposentate*, loge-toi, établis-toi.

Digitized by Google

duire conformément au texte ; mais dans la paraphrase, il s'efforce encore d'en restreindre la portée en expliquant par quels moyens David, devenu roi d'Israël, exercera sa domination sur ses ennemis : « Ainsi donc, dit le commentaire, le premier signe de la » sublimité du sceptre de ta puissance qui pourra convaincre tes » ennemis et les assujettir à ta domination, le Dieu puissant le » tirera de la conquête que tu feras du fameux château de Sion, » destiné à devenir la tête de ton empire ; donc, dès à présent, » je te déclare qu'avec toute confiance et sécurité, tu pourras » alors dominer au milieu de ceux qui avaient été tes ennemis et » tes adversaires, sans avoir plus rien à craindre d'eux. » Cette interprétation, servilement littérale, réduirait à sept années les limites de la prophétie, puisque sept ans après sa retraite dans Hébron, David enleva aux Jébuséens la ville de Jérusalem et la sainte montagne de Sion qui en était la citadelle. Et cependant le docteur Yahacob-Yehuda connaissait mieux que nous ces paroles prophétiques d'Abraham bénissant Juda : « ... Toi, Juda, tu es digne de ton nom ; tes frères te rendront hommage... le sceptre ne sortira pas des mains de Juda, ni le bâton de législateur d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne celui qui est la Paix, et alors encore il aura l'obéissance des familles (1). » L'établissement de David à Sion ne doit donc être que le prélude du règne de Celui dont il est la figure, et le Prophète voit bien au delà de son propre triomphe sur ses ennemis ! Aussi, dans celui que le patriarche mourant nomme *la Paix*, nous reconnaissons le Seigneur que l'Eglise appelle de ses vœux au temps de l'Avent, quand elle dit : *Mitte Agnum dominatorem terræ, de petrâ deserti ad montem filiæ Sion !*

Maintenant nous voici arrêtés en face du quatrième verset : *Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus Sanctorum, ex utero ante Luciferum genui te ;* telle est l'interprétation latine, et nous avouons franchement qu'elle ne répond pas du tout au texte hébreu. Celui-ci dit : *Populus tuus ex voluntatibus in die virtutis*

(1) Genèse, XLIX, v. 10. Voir le Pentateuque, avec traduction française et des notes philologiques, etc., par MM. J.-B. Glaire et M. Franck.

Digitized by Google

tuæ cum splendoribus sanctitatis ex utero tibi ros juventæ tuæ, ce qui est rendu en espagnol de la manière suivante : « Ton peuple *viendra* (1) de ses volontés au jour de ton armée avec les beautés de sainteté dès le sein de l'aube pour toi, *comme* la rosée de ta jeunesse. » L'obscurité de cette phrase tout à fait inintelligible tient encore à ce que le traducteur a voulu forcément rapporter au seul David les paroles de cette stance ; pour nous en convaincre, il suffira de lire le commentaire : « Ainsi donc, ton peuple que » tu gouvernais déjà au temps de Saül, — la tribu de Juda comme » les autres, — viendra de sa libre volonté contracter avec toi » paix et alliance au jour de la revue de ton armée ; tous vien- » dront s'offrir à ton obéissance, chacun avec les beautés de la » sainteté de leurs devises (2) et de leur pompe glorieuse, avec » empressement dès l'aube du matin, se réunissant avec ardeur » à ta cause, formant un peuple innombrable et immense, comme » tombe sur la terre la rosée que tu avais coutume de voir dans » ta jeunesse quand tu faisais paître les brebis. »

La paraphrase ne manque pas de clarté, mais elle a le tort de faire de la poésie au lieu d'expliquer strictement le sens du texte. Quant à la version latine, il est évident qu'elle a été faite d'après une lecture différente, avant l'emploi des points diacritiques qui devaient servir à fixer définitivement la signification des mots. Les traductions protestantes sont demeurées fidèles à l'original hébreu, tel que nous le trouvons dans l'édition de Yahakob-Yehuda, et voici ce qu'elles expriment : « Ton peuple, au jour de ta force, avec les beautés de la sainteté, t'apportera les offrandes

---

(1) Les mots en italique sont ceux que le traducteur a soulignés comme étant des expressions complémentaires indispensables au sens de la phsase. Voici le texte espagnol : Tu pueblo *vendrá* de voluntades en *el* dia de tu exercito con hermosuras *de* sanctitad desde ulva de *la* alva para ti, *como* et rocio de tu ninez.

(2) « Les *devises* ou emblêmes des étendards d'Israël étaient les quatre figures du *cherub*, à savoir l'homme pour la tribu de Ruben, le lion pour la tribu de Juda, le bœuf pour la tribu d'Ephraïm, et l'aigle pour celle de Dan. Pendant leur voyage à travers le désert, les tribus portaient des étendards faits à l'imitation des Chérubins qui se tiennent aux quatre côtés du char glorieux de Dieu. » Voir la vision d'Ezéchiel, ch. 1, v. 10 et seqq. (Voir, sur le *cherub* et les *cherubins*, ce que dit Moréri d'après Aben-Ezra et les autres commentateurs des textes sacrés.)

Digitized by Google

de sa libre volonté, et la rosée de ta jeunesse sera plus féconde pour toi que le sein de l'aurore (1). » La seconde partie du verset signifierait donc : et (ce peuple empressé à reconnaître ta puissance) sera pour toi comme une rosée sortant du sein de l'aube, qui fécondera ta jeunesse, c'est-à-dire qui fera fructifier l'Eglise naissante. Ce qui rendrait cette explication plausible et plus naturelle que celle tirée du latin, c'est qu'après avoir montré le Messie assis à la droite du Très-Haut, puis victorieux de ses ennemis, et régnant du haut de la sainte montagne, il n'est plus temps de parler de son origine qui précède l'apparition de Lucifer.

Encore un verset, s'il vous plaît, et ce sera le dernier. Nous venons de surprendre le docte Yahacob-Yehuda en flagrant délit d'interprétation équivoque et forcée. Il a fait paraître l'*armée* de David, au lieu de signaler sa *puissance,* et la rosée dont parle le texte ne lui suggère rien de plus élevé, de plus mystérieux que le souvenir des brebis gardées par le futur roi d'Israël aux jours de sa jeunesse. Maintenant, voyons ce qu'il va dire du sacerdoce éternel promis au Messie, et dont Melchisédech avait présenté la figure. C'est en s'appuyant sur l'inspiration prophétique du Psalmiste que l'Eglise romaine chante à la Fête-Dieu cette belle antienne : *Sacerdos in æternum Christus secundum ordinem Melchisedech panem et vinum obtulit.* C'est en conformité avec ce même passage que saint Paul, dans trois de ses épîtres (2), déclare que le Seigneur Jésus a reçu le sacerdoce éternel selon l'ordre de Melchisédech. Et remarquons que ces trois épîtres sont précisément adressées aux Hébreux qui, tous, savaient par cœur les psaumes et admettaient sans doute le sens que nous attachons aux paroles du roi-prophète, puisqu'il les leur rappelle avec insistance pour les forcer à reconnaître le Christ dans celui qu'ils

(1) En lisant attentivement le texte hébreu sans les points diacritiques, on comprend comment le traducteur a pu arriver au sens que nous avons conservé dans notre liturgie. Ce sens avait l'avantage de se trouver en parfaite harmonie avec ce qui est dit au psaume LXXXVIII, v. 27 à 30, et rien ne prouve qu'il n'était pas celui adopté par la tradition.

(2) Aux Hébreux, v, 6 ; vi, 20 ; vii, 17. Les Bibles protestantes sont toutes d'accord avec l'interprétation de l'Eglise romaine.

Digitized by Google

avaient crucifié. Eh bien! Yahakob-Yehuda, pour se tirer d'embarras et écarter à jamais la pensée de Melchisédech qui le gêne et le trouble, a recours à une subtilité grammaticale. Le mot Melchisédech — *Maleki-dsadek* — signifie *roi de justice;* et voilà que le rabbin, prenant à la lettre et dans son acception propre ce nom si connu des Israélites, traduit ainsi : « Dieu a juré, il ne se repentira pas, tu seras *administrateur* pour toujours, à cause que tu es roi de justice. » Etrange contradiction, en vérité! Le mot interprété par administrateur, — *administrador* — et que nous traduisons par *sacerdos*, est précisément celui dont se sert la Genèse quand elle dit que ce même Melchisédech était *prêtre* du Dieu suprême (1)! D'où vient aussi que les mots *selon l'ordre* sont changés en ceux-ci : *por causa de ser* (2), à cause que tu es? Rien n'autorise cette traduction dans le texte hébreu, et elle est si éloignée du vrai sens, que les sectes dissidentes l'ont repoussée aussi bien que l'Eglise catholique, et, dans toutes les langues du monde, la chrétienté répète avec le Psalmiste ces paroles significatives : *Tu es prêtre à jamais selon l'ordre de Melchisédech!*

---

(1) Chap. XIV, v. 18; c'est le mot *kohen*, adopté dans les traductions protestantes du nouveau et de l'ancien Testament en hindoustani, avec le sens de *prêtre*, comme appartenant aux langues sémitiques.

(2) Le mot que nous traduisons par *secundùm ordinem*, et que la Bible, en hollandais, rend par l'équivalent : *Na de ordeninge*, — en allemand, *nach der ordnung*, — semble, dans l'hébreu, flotter entre les expressions à *la manière, d'après la règle de, par rapport à.., sur l'avis, l'ordonnance de..* Buxtorf traduit par *secundùm ductum, rationem, vel ordinem*, et cite la traduction grecque des passages des épîtres de saint Paul, dont nous venons de parler; on y lit : Κατὰ τὴν τάξιν et κατὰ τὴν ὁμοιότητα, *secundùm ordinem* et *secundùm similitudinem*. On lit dans le texte : *Hal-diberathi* (subst. féminin). Pour trouver le sens de *à cause de*, il faudrait lire *hal-deber* (subst. masculin), qui signifie littéralement : *à propos de*, du radical *dabar, parler* (et non pas *dire*), d'où le substantif arabe *tadbîr*, conseil, avis, règlement. Du radical *dabar*, vient *debir*, le sanctuaire, le lieu saint, d'où Dieu parlait à Moïse; et, par suite, un lieu de prières, une église, dans le sens chrétien. En latin, *orare* vient de *os, oris*, l'effusion du cœur par la bouche, la parole devenue prière; combien de dérivés sortent de ce monosyllabe *os! orare, adorare, oratorium, oraculum*, etc.

Digitized by Google

III.

Ce rapide coup d'œil jeté sur les cinq premiers versets du psaume CIX nous suggère les réflexions suivantes. Lorsque N. S. Jésus-Christ enseignait à Jérusalem, tous les docteurs de la loi croyaient aux prophéties et à la venue du Messie. Ces docteurs étaient savants, bien savants, puisque le Christ daignait discuter avec eux au milieu du temple, dans le sanctuaire même où ils offraient des holocaustes au Dieu vivant. Ils rejetèrent le Christ, mais les Ecritures ne cessèrent pas d'être en honneur parmi eux; ils s'y attachèrent avec une foi de plus en plus désespérée, à mesure que les calamités prédites par les prophètes et par N. S. vinrent fondre sur Israël, et la dispersion des Juifs les porta aux quatre coins du monde. Lorsque Luther se révolta contre l'Eglise romaine, loin de rejeter la Bible, il la traduisit en allemand sur les textes originaux, et le protestantisme ne fit que donner plus de vitalité aux Livres saints, qui furent plus étudiés et mieux connus. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une période de négation absolue; on fait à sa manière le roman des apôtres et même celui de la vie du Sauveur! Prenons-y garde; que la science des savants du siècle ne nous éblouisse pas au point de nous empêcher de distinguer la vérité de l'erreur. Revenons à la saine et douce lecture des textes bibliques et du nouveau Testament, si vraiment beaux, si touchants, si remplis d'enseignements. Défions-nous des affirmations audacieuses et mettons-nous en état de juger par nous-mêmes. Les Goliath qui sortent des lignes ennemies pour défier les enfants de l'Eglise sont-ils plus invulnérables que celui dont parle l'Ecriture? Ce livre des Psaumes, édité en hébreu, avec traduction et commentaire en espagnol, dont je viens de citer quelques passages, ce gros livre, qui témoigne d'une érudition profonde, est l'œuvre d'un docteur fameux en Israël. Je lis en tête de l'ouvrage force *approbations* en portugais, en espagnol et en rabbinique, signées des Israélites les plus compétents, et

Digitized by Google

même deux sonnets en castillan, plus des distiques latins (1) à la louange de l'illustre Yahakob-Yehuda-Léon, qui s'était fait un nom parmi ses coréligionnaires de Portugal, d'Espagne, d'Allemagne et de Hollande, par son *Portrait du Tabernacle de Moïse et du Temple de Salomon*. Il était certes un savant de premier ordre, celui que la voix des siens acclamait avec tant d'enthousiasme ! Eh bien ! que l'on juge de la valeur de ses assertions, de la solidité de ses explications et de son entière bonne foi, par les interprétations que nous venons de signaler ! La science est belle et bonne en elle-même, personne ne la respecte et ne l'honore plus que nous ; comme elle est une puissance et une arme, nous voudrions qu'un plus grand nombre d'adeptes fût à même de la regarder en face, et de s'en servir à l'occasion,

O jeunes gens, vous qui avez des loisirs, qu'en faites-vous ?

---

(1) Voici les vers latins. — *In clarissimi viri Jacobi Judæ Leonis Psalmos Davidis Hispanitate donatos, elegantissima paraphrasi, ac doctissimis notis illustratos.*

Vaticini tandem divina Poëmata Regis
  Arcanumque potes discere, Ibere, melos;
Scilicet Hispano sermone, oracula pandit,
  Abramidumque, LEO, mystica fata docet,
Obscura illustrat, non intellecta resolvit,
  Exponit mentem, Musa sacrata, tuam;
Dumque tot ingentis doctrinæ flumina currunt,
  Acclamant omnes; noscitur ungue LEO.

Isaacus Gomesius Sossa Pos.

Je rapporte aussi les sonnets espagnols pour les personnes qui peuvent les entendre. Le premier est fortement entaché de *gongorisme;* le second ne manque ni de grâce ni de fraîcheur.

SONNET DE DANIEL LEVI DE BARIOS.

Yahacob Varon perfecto, en la eminente
Casa de Dios, inquieres ta Ley, tanto
Que per ti del Psalmista el dulce canto,
Mas claro alumbra a la escogida gente :
  Brillas Yuda Leon, signo eloquente
Del Sol divino que te enciende, en quanto
Par las lineas que hizo et Pastor Santo.
La luz esparzes de la empirea mente;
  Ieve a tu sciencia singular traslado

930935A

Digitized by Google

A quoi bon ces romans qui ne parviennent pas toujours à vous désennuyer? Pourquoi tant de temps employé à de futiles amusements? Vous souffrez de l'ennui, vous cherchez à tuer ce temps si précieux et que vous regretterez un jour d'avoir perdu. Instruisez-vous, l'étude vous sollicite de toutes parts, et vous n'avez que l'embarras du choix. Le champ est ouvert sur toute la ligne; l'Inde, la Perse, l'Egypte, la Chine, et surtout la Terre-Sainte vous offrent leurs livres; remontez vers les temps anciens, et vous y respirerez un air plus salubre que celui qui émane de la base des journaux. Etudiez les langues anciennes, les idiomes de l'Orient, l'histoire, la poésie de ces contrées qui furent le berceau du genre humain, et quand vous ressentirez un peu de lassitude, oh! alors, retournez à vos exercices gymnastiques, à votre piano, et, s'il le faut, élancez-vous sur un vélocipède; mais, de grâce, fortifiez votre esprit, et donnez à votre intelligence la souplesse et l'énergie dont elle n'a pas moins besoin que le corps.

TH. PAVIE.

De Salomon el Templo, destruido
Por un Leon, por otro edificado:
  Bien tomaste de Templo el apellido;
Pues en ti el alto Rey es mas loado,
Y de David el Canto mas subido.

SONNET DE JACOB DE PINA.

La voz, voz de Yahacob, el mundo aclama,
  Escuchando del canto, lo suave;
  De las razones, lo severo, y grave,
Que las dictò Yehuda dirà la Fama,
  Si en Leon, que luz divina inflama
Esfuerzo tan valiente, solo cabe;
Que mucho que esta empresa, ilustre acaba,
El que Yahacob, Yehuda, Leon, se llama
  Las llaves del mas intimo secreto
Sin duda el Rey David le a concedido,
Para darnos la luz de su conceto,
  Y assi en lo misterioso, y escondido,
No pudiendo David ser mas discreto,
Viene a ser hoy por el, mas entendido.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA

TERREUR EN ANJOU [1]

A l'époque du siége d'Angers, quinze à seize cents infortunés restaient entassés aux Ponts-de-Cé. Deux membres du comité révolutionnaire présidèrent à leur supplice : ils furent témoins et même acteurs dans les scènes atroces qui l'accompagnèrent ou le suivirent. Des personnes, dignes de foi, donnent des détails sur un fait inouï dans nos guerres les plus acharnées, inouï chez les peuples civilisés, et qui s'est passé en plein jour, sous les yeux d'une population frémissante, mais paralysée par la terreur. Je laisse parler trois autorités locales, qui n'ont eu qu'à recueillir leurs souvenirs :

Le 16 brumaire an III, Claude Humeau, juge de paix *des Ponts libres*, déclare : « Lors de l'approche du siége d'Angers, » la commission militaire se rendit *aux Ponts libres,* suivie d'en- » viron 3,000 prisonniers des deux sexes... Le lendemain, ils » jugèrent à mort 9 hommes ; 50 ou 60 enfants furent mis en » liberté... 60 déserteurs furent fusillés, au point du jour, aux » Roches-d'Erigné ; dans cette même nuit, ils choisirent 120 ha- » bitants de différentes communes, qui furent fusillés à 8 heures » du matin... Au premier coup de canon, vers 10 heures, la » commission partit à Doué avec les prisonniers (2).

» Après le siége d'Angers et la déroute du Mans, M*** et G*** » amenèrent des prisonniers d'Angers, firent fusiller 250 de tout » âge *au bois planté*, commune de Saint-Maurice : ce fut là, en

(1) Voir les livraisons d'avril, mai, juin et juillet 1869.
(2) Le 14 frimaire, jour du siége d'Angers.

Digitized by Google

» premier, que le comité fit fusiller. Sur les représentations du » général Moulins (1), ils décidèrent de fusiller le reste sur le bord » de la Loire, entre les Ponts libres et Sainte-James (2) ; qu'en » différentes fois ils en firent fusiller 1250 (3) ; que G*** et M*** » assistaient à ces fusillades, et qu'ils en égorgèrent à coups de » sabre et de baïonnette, et les jetaient dans la Loire ; qu'il y en » avait qui n'étaient pas encore morts.... que ce spectacle était » déchirant... Le chirurgien-major du 4e bataillon fait écorcher » 32 : il voulut contraindre Lemonnier, chamoiseur aux Ponts » libres, de les tanner ; que ces peaux furent transportées chez » un nommé Langlois, tanneur, où un soldat les a travaillées ; » qu'il croit que ces peaux sont chez Prudhomme, manchonnier » à Angers, porte Chapelière. » — Le bruit a été répandu qu'un fait de même nature se serait passé à Paris ; mais je lis dans le compte rendu de la séance de la Convention, 11 ventôse an III : « Les représentants chargés de surveiller l'établissement de » Meudon, près Paris, démentent le bruit répandu que l'on » tannait à Meudon des peaux humaines pour en faire des cuirs. » Toutefois on remarque dans un passage *des Anecdotes relatives à la Révolution,* du conventionnel Harmand de la Meuse, cité par Dauban, page 270 : « .... D'autres monstres, à l'exemple de » Saint-Just, s'occupèrent des moyens d'utiliser la peau des » morts et de la mettre dans le commerce. Ce dernier fait est » encore constant. » Le fait de ce genre imputé par Harmand à Saint-Just, est tout ce que l'imagination peut se représenter de

---

(1) Ce général exécutait fidèlement les ordres cruels qui lui étaient transmis Il avait reçu du général Turreau un ordre ainsi conçu : « Le général Moulins se por- » tera avec la colonne gauche sur Mortagne, fera désarmer et égorger, sans dis- » tinction d'âge et de sexe, tout ce qui se trouvera sur son passage (mouvement » d'horreur dans l'assemblée). » (*Séance de la Convention du 8 vendémiaire an II.*)

(2) Une simple croix de bois était érigée en cet endroit, elle est maintenant couchée sur le talus de la levée ; on doit très-prochainement la rétablir.

(3) Ce doit être à l'une de ces exécutions en masse, que Bénaben fait allusion dans sa déposition du 15 brumaire, quand il s'exprime ainsi : « A son retour de » l'armée, au commencement de pluviôse, il fût dîner chez le commandant de la » place des Ponts-de-Cé : après dîner, il vit environ 200 individus liés : on lui dit » qu'on allait les fusiller. »

Digitized by Google

plus immoral et de plus odieux; mais il ne faut pas ajouter une foi trop aveugle aux récits de cet écrivain, trop porté à l'exagération.

Le 19 brumaire, Pierre Chesneau, officier municipal des *Ponts libres*, déclare :

« Que la commission militaire venue aux Ponts-de-Cé le 12 » frimaire, a amené 1,200 individus ou environ, tant hommes » que femmes et enfants; ils firent monter la guillotine sur la » place de la Liberté, tinrent audience le 14, et jugèrent 9 hommes » à mort, qui furent guillotinés; que le jour du siége d'Angers, » du 14 au 15, ils firent fusiller, sur la route de Brissac, 60 dé- » serteurs, et firent démonter la guillotine au premier coup de » canon, et partirent de suite, avec les prisonniers, pour Doué, » et qu'ils en firent fusiller autant sur la route de Brissac. Après » le siége d'Angers et la déroute du Mans, on amena pour la » première fois, un soir, cent prisonniers qui furent fusillés le » lendemain, à 4 heures du matin, sur la prairie de Sainte-James, » .... que passant dessus le Pont-de-Cé pour aller à la munici- » palité, il aperçut une quantité de cadavres, une partie dans » l'eau, et l'autre amoncelée sur le bord de l'eau. ... qu'il fut » obligé de faire jeter ces hommes... que cette fusillade continua » tous les jours jusqu'au nombre d'environ 1,500, qui furent fu- » sillés de la même manière... qu'un jour étant à faire décharger » des farines pour la manutention... il a trouvé Pequel, chirur- » gien au 4e bataillon des Ardennes, qui avait dépouillé un » nombre de cadavres, dont il avait les peaux dans une poche. »

Gaslin, officier municipal, même commune, déclare :

« Que la commission militaire, avant le siége, fit fusiller en- » viron 400 individus de tout âge... Après le siége, 1,500 au » moins furent fusillés près de Sainte-James (1)... que la troupe » taillait ces malheureux par morceaux; que ce spectacle était » déchirant.... »

Ces témoignages ne sont pas les seuls; d'autres encore sont cités dans des ouvrages que j'ai déjà indiqués.

---

(1) Sainte-James avait reçu le nom de *Mont Joli*, et Saint-Laud celui de *Bonne-Terre*.

Digitized by Google

Quelque pénibles que soient les impressions que font éprouver de tels récits, j'ai cru remplir un devoir en transcrivant ces témoignages, qui révèlent à quel degré de barbarie peuvent descendre les peuples qui foulent aux pieds les lois de la société et de la religion : ils deviennent féroces comme les peuples les moins civilisés.

Qui de nous, jeunes ou vieux, en lisant les œuvres d'un illustre romancier, n'a ressenti de vives et poignantes émotions, sans calculer que le grand peintre des scènes du Nouveau-Monde a pu quelquefois forcer les couleurs de ses intéressants tableaux? Qui de nous ne s'est involontairement laissé aller à des sentiments d'imprécation contre les bourreaux, de compassion pour la victime qui les brave? Nous admirons autant l'une que nous exécrons les autres, et l'habile écrivain nous touche et nous attendrit, comme si, fidèle historien, il ne faisait toujours que raconter et reproduire la réalité. Ici, tout est vrai, tout est réel, tout se passe, non sur des rives sauvages, mais sur les bords riants du plus magnifique de nos fleuves, sous le ciel heureux de la France, et même dans cette partie toute privilégiée de la France, où s'épanouissent les fleurs les plus éclatantes, où mûrissent les plus beaux fruits, où le langage est poli, les mœurs douces et faciles : bourreaux et victimes étaient les uns et les autres nos ancêtres, et sortaient parfois de la même famille. Vraiment, c'est à ne pas y croire ; c'est à rejeter comme invraisemblables de telles horreurs. Si ces traits de cruauté ne paraissaient qu'à de rares intervalles dans ces temps de malédiction, on pourrait les imputer à l'insanité de leurs auteurs ; mais non, il est incontestable qu'ils étaient le produit d'un abominable système, et des plus perverses théories; et nous pouvons appliquer à ces exécutions ce que M. de Barante dit des massacres de septembre .

« Les égorgements... étaient ainsi conçus et préparés avec la » froideur et la régularité d'un acte d'administration. » (*Voy.* aussi ch. 6, citation de M. Mignet.)

Crime ou folie, ils ont affligé le monde. Qu'ils servent donc d'exemples à tous : aux honnêtes gens, pour leur apprendre qu'il faut savoir tenir tête aux ennemis de l'ordre ; aux utopistes qui ne

Digitized by Google

rêvent que réformes et perfectionnements impossibles; aux entrepreneurs de révolutions par haine ou par ambition, pour leur rappeler que le peuple, une fois sorti de ses habitudes de travail et de soumission à la loi, est irrésistiblement entraîné aux derniers excès, et que ceux-là même qui l'ont mis en mouvement, sont impuissants à le retenir, et sont quelquefois les premiers broyés dans ses impitoyables étreintes.

On a dû remarquer qu'à certaines époques il y avait recrudescence de terreur; par exemple, après la prise de Saumur, les combats de Coron, Beaulieu, des Ponts-de-Cé, de Cholet, le siége d'Angers et la déroute du Mans. C'est après ces graves événements, dont les deux derniers furent décisifs pour la cause vendéenne, que les administrateurs du district d'Angers écrivaient, le 4 pluviôse an II, au comité de sûreté générale : « Nous » vous envoyons ci-joint l'extrait des procès-verbaux que le co- » mité révolutionnaire nous a fait passer... L'immensité des » coupables que la destruction des brigands a livrés entre nos » mains, n'a pas permis de dresser des procès-verbaux d'arres- » tation, ni d'interrogatoires ; d'ailleurs, la nature de leurs délits » ne permettait aucun retard dans l'exécution de la vengeance » nationale. Des milliers ont été fusillés sur-le-champ par ordre » des représentants du peuple; les autres, plus coupables ou » chefs, ont laissé leurs têtes dans le *panier expiatoire*, par ju- » gement de la commission militaire... Puis, parlant des nobles » et des prêtres, ils disaient : Déjà un grand nombre d'entr'eux, » transférés à Doué, district de Saumur, lors de l'attaque de notre » commune le 13 frimaire, ont terminé leur trop longue et trop » criminelle carrière; le sort des autres nous est absolument » inconnu. Voilà la situation du district, que l'œil vigilant et » toujours ouvert du comité révolutionnaire, des autorités cons- » tituées, a bientôt purgé de tous les amis de la tyrannie. »

Cette lettre est, pour ainsi dire, un résumé fidèle de ce que nous avons vu jusqu'ici : absence de procès-verbaux, d'interrogatoires, de jugement, rapidité et cruauté des exécutions, les autorités s'applaudissant de toutes ces iniquités, et se glorifiant orgueilleusement de tant de méfaits.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Suite. — Procédures et condamnations particulières.

La République fut livrée à des exécutions journalières et systématiques.

(MIGNET, *Hist. de la Révolution*, t. Ier, p. 399.)

Nous n'avons point l'intention d'exhumer des archives de nos greffes tous les noms qui méritent de revivre dans l'histoire, ou qui sont dignes d'intérêt et de pitié. La liste serait longue et bien difficile à dresser : nous voulons seulement mettre en relief quelques procédures remarquables par les noms bien connus des accusés, par leurs talents, le rôle qu'ils ont joué dans notre révolution, leur caractère et celui de leurs juges, ainsi que par l'étrangeté des motifs de condamnation. Il y aura même des noms obscurs appartenant à de modestes familles de cultivateurs et d'artisans, car la Terreur n'épargnait aucun rang. Cette liste, quoique très-incomplète, pourra paraître longue ; mais il est bon, et l'on m'a exprimé ce désir, qu'un grand nombre de personnes retrouvent ici des noms chers, les uns sans éclat, les autres attestant une illustre origine, tous prouvant quelle affreuse égalité pratiquaient les agents *de la Terreur*, et qu'ils sacrifiaient indistinctement toutes sortes de victimes à leurs hideuses passions.

Le 17 brumaire an II, le tribunal révolutionnaire de Paris jugea six officiers municipaux de la commune des Ponts-de-Cé.

« Considérant que la déclaration du jury de jugement, portant » qu'il est constant... qu'il a été pratiqué : 1° ... notamment par » les officiers municipaux de la commune des Ponts-de-Cé, des » manœuvres et intelligences tendantes à favoriser les progrès » des rebelles, qui occupaient Angers et les communes environ- » nantes ;

Digitized by Google

» Que René Rideau est auteur ou complice de ces manœuvres;
» Que Jean Clain, Jean Tesnier, Florent Olivier, Thomas Hery,
» Julien Cailliau, etc... »

Tous furent condamnés à mort. Citoyens obscurs, membres d'un conseil de village, ils partagèrent le sort de la célèbre Madame Roland, qui fut jugée le même jour.

(Moniteur des 17 et 18 brumaire.)

Le mois de pluviôse, ainsi qu'on a déjà pu le remarquer, a été signalé par de fréquentes exécutions. Les prisons étaient encombrées par suite des arrestations en masse qui avaient précédé et suivi le siége d'Angers.

Furent condamnés à mort :

Le 1er. — Clavelan, charron, 44 ans.
Marie-Suzanne-Radégonde-Charlotte Marceau, veuve Leclerc, baronne de Vezins, 42 ans.
Louise-Mathurine Baranger, sa femme de chambre, 42 ans.
La fille Boucher, fille du chirurgien de Beaupréau.
Gault, commis greffier, 28 ans. On lui demanda s'il avait été écrivain des brigands; il répondit simplement qu'il ne l'avait été que très-peu de temps.

Le 2. — Bonneau et Gasté.

Le 5. — Cinq autres.

Le 7. — Cinq.

Le 8. — Charlotte Dutréau, veuve Chabot, 68 ans.
Bénigne Bessé, 61 ans.
Rosalie Duverdier.
Marie Humeau, devideuse, 43 ans.
René Bellanger, domestique, 20 ans.

Le 9. — Les deux Frouin, Guilloteau, Edin et Thuau de Saint-Lambert, membres du comité contre-révolutionnaire qui y était établi.

Le 17. — Michel Rapetti, dit Desroches, 49 ans, commandant la garde nationale de Sainte-James.
Joseph Perrot, 24 ans, employé dans les hôpitaux.

Tous étaient interrogés par Félix, et accusés d'avoir provoqué

Digitized by Google

au rétablissement de la royauté, et à la destruction de la République française.

Louis Jousselin, 71 ans, né à Roche, district de Langeais, ci-devant noble, domicilié de Montilliers, près Vihiers, « arrêté depuis douze jours, a resté dans le pays envahi par les brigands ; » a un fils de 20 ans ; il ne sait où il est depuis l'affaire de Coron. » — Jousselin était interrogé, le 23 pluviôse, au château. En marge de son nom, n° 22 du registre, se voit la lettre G (guillotiné).

Je lis la même mention en marge du n° 114. Berthelot, dit de la Durandière, ci-devant conseiller au présidial d'Angers, et, depuis, président au tribunal du district de La Flèche... « Il est » suspecté à cause que son fils, âgé de 22 ans, est absent depuis » deux ans, présumé émigré... il est un brigand lui-même. »

C'est lui qui était si bien recommandé par une lettre du 3 ventôse an II (*Voy.* ch. 12).

Le 14 ventôse an II, furent condamnés à mort et exécutés : 1° Saillant, dit d'Epinard, ex-conseiller à la sénéchaussée de Saumur ; 2° Hercules-Gilles Lagrandière, ci-devant noble ; 3° Jacques-Nicolas-René Gastineau, ex-professeur de droit... convaincu d'avoir « reçu assidûment des prêtres dans sa maison... d'avoir » souffert que ces prêtres réfractaires eussent deux pistolets sur » la table, disent plusieurs messes dans sa maison, etc. » Gastineau a fait preuve d'une grande intrépidité à ses derniers moments.

Le 15 floréal an II ont été jugés, et exécutés le 16 : 1° André Saunier, maire à Neuillé ; 2° François Girard, ex-prêtre et curé assermenté, ancien procureur et notable de la commune de Neuillé, coupables : 1° .... 2° ...

3° Girard, « d'avoir dédaigné d'assister à la plantation de » l'arbre de la liberté en la commune de Neuillé, en 1792, et en- » gagé plusieurs officiers municipaux à partager son mépris in- » solent et liberticide. » Voilà, certes, de nouveaux genres de crime, inventés par la *Terreur* : le dédain, l'invitation au dédain, le mépris liberticide ! ! !

Drouineau Pierre-Fortuné, 50 ans, administrateur du district, puis accusateur public à Saumur, arrêté pour avoir reçu des bri-

Digitized by Google

gands, était interrogé par Félix le 16 floréal, et exécuté le même jour à Angers.

Un mois avant, le 12 germinal, le même avait interrogé trois individus, exécutés le lendemain 13.

Un dossier concerne : 1° un lieutenant au 22e, Loir-Mongazon ; il produit pour sa défense les meilleurs certificats ; 2° Jean Davy, de Saint-Georges-sur-Loire, soldat au 16e ; 3° Pierre Malécot, de Martigné-Briand, salpêtrier ; 4° Auguste Prost, employé aux subsistances militaires ; ils sont condamnés le 13 floréal et exécutés le 14 à Angers.

Chalou, maire du Voide, président du comité des *brigands*, avait été exécuté le 4 nivôse an II.

Le corps des huissiers n'a pas été plus épargné que celui des avoués, des avocats, des notaires, des médecins et des chirurgiens ; il a également fourni son contingent à la guillotine (1).

Le 9 frimaire an II, Camoin, huissier à Chalonnes, a été condamné à mort pour avoir entretenu des intelligences avec les brigands, et fait des actes au nom de Louis XVII.

Le 25 frimaire an II, a été condamné et exécuté, à Saumur, Guillaume-Charles-Martin Lerat, huissier, malgré les vives réclamations du maire, des officiers municipaux et du juge de paix.

Joubert, aubergiste au Cheval-Blanc, déclare au comité, le 12 brumaire an III : ... Qu'un nommé Joussebert, noble, logé chez lui, avait été mis en état d'arrestation. Félix lui demanda un jour s'il était riche. Le déclarant répondit qu'il l'était : *Tant pis*, répliqua Félix, *il est bien malade*. En effet, Joussebert fut guillotiné huit jours après.

Lepeudry, dans sa déposition, rapporte le même propos. Seulement, d'après lui, il se serait appliqué à la personne de La Haie des Hommes, et non à celle de Joussebert.

Jean-Louis Guillot de Folleville, prétendu évêque d'Agra, 32 ans, secrétaire de Lescure, est interrogé par le comité le 16 nivôse an II.

---

(1) Bompois, chirurgien à Chalonnes, a été exécuté à Angers le 12 brumaire an II. Il était âgé de 68 ans. — Batard, 64 ans, chirurgien à Chalonnes, exécuté en août 1793. (*Voy.* ch. 4.)

Digitized by Google

Demandé de qui il tenait une alliance or et argent, et dans laquelle il y a des lettres initiales presque effacées, plus une croix d'or, plus un cœur aussi en or, s'ouvrant par la moitié, et rempli d'ordures ci-devant religieuses, — a répondu qu'il tenait le tout d'une femme de Paris, à laquelle il était attaché et comptait s'unir.

Dans un second interrogatoire, on lui demanda s'il a suivi le barreau du ci-devant parlement de Paris? R. Que non, mais qu'il a seulement travaillé chez un notaire, *n'aimant pas les formes judiciaires*.... il avoue qu'il était président du conseil supérieur de Châtillon.

Signé : FÉLIX, p^t^, LOIZILLON, s^re^.

Il avait été arrêté dans les environs d'Angers, où il s'était caché. Les chefs vendéens avaient été trop longtemps dupes de sa fourberie. On lit dans les *Mémoires* de Mme La Rochejacquelein, p. 294 : « M. de Saint-Hilaire, officier de marine, était arrivé à » Saint-Florent à la nage, pendant le passage de la Loire... Il » apportait un bref du pape adressé aux généraux : ce bref por- » tait que le soi-disant évêque d'Agra, ce prétendu vicaire apos- » tolique, était un imposteur sacrilége... déjà la nullité de ses » talents et de son caractère et les menées du curé de Saint-Laud » avaient détruit peu à peu toute son influence. »

Cet imposteur est mort avec un grand courage sur l'échafaud. Ses deux sœurs ont subi la même peine, et à cause de lui.

Ce passage de la Loire, dont nous venons de parler, a eu lieu, comme on sait, le 18 octobre 1793, à la suite de la sanglante bataille de Cholet, et d'après l'avis de Bonchamp. Cet avis n'était pas partagé par Lescure et La Rochejacquelein, qui pensaient, au contraire, qu'il ne fallait pas quitter le sol vendéen ; que c'était là que l'armée royaliste était dans toute sa force et toute son énergie. Ils objectaient, avec raison, que les soldats, loin de leurs foyers, n'auraient plus la même ardeur, ni la même ténacité. Par conséquent, disaient-ils, il ne fallait pas se laisser séduire par les avantages que pourrait offrir la jonction avec les insurgés de Bretagne ; cette opinion était la plus sage. Le passage de la Loire a été funeste aux Vendéens : la mort de leur chef sur la rive droite, dans une cabane du petit village de la Meilleraye, parut à beaucoup d'entre eux comme un funeste présage, et porta le dé-

Digitized by Google

courageusement dans leurs rangs. Il est démontré jusqu'à l'évidence que c'est bien à la Meilleraye que Bonchamp a succombé, et non pas vingt-quatre heures avant le passage de la Loire, ainsi que l'ont prétendu quelques historiens qui contestent au héros vendéen le mérite de la délivrance des 5,000 prisonniers républicains détenus à Saint-Florent; mais l'on ne peut plus sérieusement refuser à Bonchamp ce titre immortel à la gloire. Il s'est soulevé sur son lit de mort, et ce cri généreux est sorti de sa poitrine : *Grâce, grâce aux prisonniers!!!* Depuis le travail si précieux de M. Lemarchand, publié dans la *Revue d'Anjou*, 1867, page 277, il n'est plus permis de méconnaître l'authenticité de ce trait d'héroïsme et d'humanité. Le génie de David, en représentant le général vendéen au moment où il commande aux siens l'amnistie et le pardon, s'est rendu le digne interprète, nous pouvons le dire avec conviction, non d'une légende populaire, mais de l'histoire et de la vérité. En réfutant donc une fâcheuse erreur, M. Lemarchand a fait œuvre d'érudit et une louable action. Le nom de Bonchamp vivra désormais avec tout l'honneur qui lui est dû.

Jean-Guillaume La Planche de Ruillé, âgé de 55 ans, demeurant à sa terre du Plessis-Bourré; il y fut arrêté le 17 brumaire an II, lui, sa femme, ses quatre filles et deux femmes de chambre; après les épreuves qu'il avait déjà subies, les services rendus par lui indistinctement à ses adversaires, comme à ses amis politiques, les témoignages honorables d'affection et d'estime qui l'avaient entouré, cet homme de bien devait se croire en sécurité au milieu de sa famille et de ses ex-tenanciers; mais *la terreur* ne lâchait pas aisément sa proie; l'acquittement de juillet ne fit point obstacle à la condamnation de nivôse; nos codes modernes contiennent tous cette règle si équitable que l'on ne peut être repris après un premier jugement pour les même faits, sauf de rares exceptions; mais parmi les principes les plus sacrés de l'humanité et des lois criminelles, je n'en connais pas un, pas un seul qui n'ait été outrageusement foulé aux pieds par les magistrats de la Terreur.

Le 24 juin 1793, lors de la prise d'Angers, M. de Ruillé,

Digitized by Google

d'après le vœu de la grande majorité des habitants, avait été nommé chef de la municipalité provisoire ; son nom, sa fortune, la douceur et la modération de son caractère avaient fait jeter les yeux sur lui ; il y avait courage et dévouement, dans ces circonstances difficiles, à ne pas refuser ces fonctions ; M. de Ruillé accepta ; c'était à ses yeux un honneur et un devoir ; ses opinions royalistes, son ascendant sur ses concitoyens lui méritèrent un accueil gracieux de la part des chefs vendéens ; il dut chercher du reste dans l'intérêt de tous à se les rendre favorables ; le danger passé, on lui fit un crime de son habileté et de sa sagesse ; un arrêté du 16 juillet 1793, signé par les représentants du peuple Richard et Tallien, ordonna qu'il serait immédiatement traduit devant la Commission militaire. Il fut sauvé cette fois par le souvenir récent de l'activité qu'il avait déployée, du bien qu'il avait fait, et par les attestations qui furent déposées sous les yeux du formidable tribunal, attestations revêtues des signatures les moins suspectes, celles, par exemple, de Goubaut, commandant des vétérans, Mame, Chéguillaume, Cesbron-Delisle, Cesbron l'aîné, Baron fils, Jacques Joubert fils, Merlet la Boulaie, Naurays, Cherbonnier, Cordier, Roullet, Delaunay, Goupil père et fils, qui l'un et l'autre avaient été arrêtés, puis relâchés par les Vendéens.

Un autre certificat, conçu dans des termes vrais et touchants, aurait impressionné les juges les plus endurcis; le voici : « Nous, maire et officiers municipaux d'Ecueillé,

» Certifions que notre ci-devant seigneur nous a toujours fait » beaucoup de bien, que souvent il nous a dit de rester tran- » quilles, de ne point suivre les brigands, d'aimer la constitution, » de même que la loi ; c'est pourquoi nous lui avons beaucoup » d'obligation ; nous prions qu'on le rende à sa brave et bonne » famille. »

Signé : GUERRIER, maire, Pierre LEBRETON, René AUBERT, Pierre HUBERT, GOUPIL, JARRY, ANDROUIN, GIRARD, BACHELOT, PICARD, FRÉTIER, POINTEAU, GUILLET, curé.

Digitized by Google

La Commission composée : de Parcin, président, Laporte, Hardi, Millier, Hudoux, secrétaire, ne put résister à la pression de l'opinion publique, tout en laissant entrevoir une fatale arrière pensée.

Considérant, dit-elle, qu'il paraît n'avoir accepté la place de président de la nouvelle municipalité, que parce qu'il paraît y avoir été appelé par la majeure partie de ses concitoyens restés à Angers pour conserver l'ordre et l'harmonie, en l'absence des autorités constituées (1) ;

Considérant qu'il paraît que c'est à son instigation que plusieurs citoyens de cette ville, qui avaient été emprisonnés de l'ordre des brigands, ont été arrachés à leur fureur ;

Considérant qu'il paraît avoir sauvé du pillage les propriétés de différents citoyens ; considérant qu'il ne paraît pas, quant à présent, avoir commis aucun acte qui annonce en lui l'intention bien prononcée de rétablir la royauté ;

Considérant enfin que plusieurs des citoyens de cette ville ont donné des attestations en sa faveur;

La commission dit qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à inculpation contre Jean Guillaume Laplanche-Ruillé, ordonne qu'il sera *provisoirement* mis en liberté.

Trois mois après, il était repris ; interrogé par Félix, président, il répond que déjà il a été jugé : on lui objecte qu'il y a de nouvelles charges contre lui. — D. Pourquoi il a accepté les fonctions de maire ? R. Que c'était pour rendre service ; qu'il ne s'est pas concerté avec d'Elbée ; qu'il s'est toujours opposé aux projets contre-révolutionnaires. D. Pourquoi il n'a pas prévenu les républicains pour exterminer les brigands ? R. Qu'il n'était pas militaire. On lui objecte qu'il ne faut pas être militaire pour savoir écrire.

On produit contre lui une déclaration du 27 frimaire an II, signée J. Trotouin (ce ne peut être l'administrateur du Calvaire) : il y avait deux Trotouin frères, sans doute, Joachim et Joseph,

(1) Ces autorités avaient évacué la ville et s'étaient retirées au Lion-d'Angers, à Laval, etc., etc.

Digitized by Google

demeurant l'un et l'autre rue Beaurepaire ; il ne s'agit assurément pas ici de Joseph, qui aurait plutôt fait tous ses efforts pour sauver l'inculpé. Trotouin énonce que Ruillé étant « maire » de la municipalité provisoire, a reçu *cinq brigands :* un autre » jour il le trouve allant au-devant *des brigands,* il le ramène : » une autre fois il lui dit que Nantes était au pouvoir des insur- » gés. »

Le 13 nivôse, La Planche de Ruillé est condamné comme convaincu notamment :

2° D'avoir surpris la bonne foi et capté les suffrages de la majeure partie des habitants qui étaient restés à Angers, pour être élu maire de cette commune ;

4° D'avoir été à la tête de cette prétendue municipalité au-devant des brigands.

9° Enfin d'avoir provoqué au rétablissement de la royauté.

Ce jugement du 13 nivôse fut exécuté le même jour : inutile de faire remarquer combien il est peu conciliable avec le précédent.

Il y a aux archives de la Préfecture une lettre de Mme La Planche de Ruillé du 27 frimaire ; elle demandait instamment au comité de ne pas être séparée de l'une de ses filles ; elle rappelait qu'elle s'était empressée de payer la somme de cinq mille livres à laquelle son mari avait été taxé ; cette demande fut rejetée ; j'ignore en quels termes le refus a été notifié, mais je ne lis que ces mots en tête de la pétition : *Néant à la requête.* — Les mêmes archives contiennent une lettre de la municipalité provisoire du 14 juin 1793, inspirée par la sagesse et l'humanité, et dont on n'aura pas manqué de faire un crime à M. de Ruillé ; elle est adressée en faveur des prisonniers vendéens aux administrateurs du département, qui étaient alors au Lion-d'Angers, et conçue dans ces termes : « . ... L'ennemi est à nos portes qui » s'avance sur nous : leur sort est entre vos mains ; vous sentez, » citoyens administrateurs, la responsabilité que vous appelle- » riez sur vos têtes et les nôtres, la représaille qui pourrait en » être la suite si l'événement ne répondait pas à nos espérances » et aux vôtres : déjà, le jour même de leur départ, des citoyens

Digitized by Google

» de cette ville vous avaient manifesté leur vœux pour leur li-
» berté ; nous vous les réitérons, nous nous en remettons en-
» tièrement à votre prudence et à votre sagesse de concilier
» leur liberté avec la sûreté de leurs personnes. »

Signé : LA PLANCHE DE RUILLÉ ; VERDIER ;
DELAUNAY, méd. ; J.-J. TROTOUIN, etc., etc.

Au commencement de frimaire, les administrateurs du département de la Mayenne avaient été mandés à Angers, pour donner à la commission des renseignements sur les principaux détenus de leur département ; ils se réunirent le 12 : J'ai trouvé deux extraits de leur délibération, l'un à la bibliothèque de la ville, l'autre aux archives de la cour ; ce dernier est plus complet, et j'en donne la copie :

EXTRAIT D'UN DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE :

Séance du 12 frimaire an II. — Les administrateurs sans-culottes du département de la Mayenne,

Convaincus que devant le salut de la patrie toutes les considérations humaines et particulières doivent disparaître et s'anéantir ;

Que le premier, le plus généreux des devoirs dans une république, est la dénonciation civique contre les riches, les conspirateurs ;

Que celui qui fut toujours insensible à la voix de la patrie, et s'arme contre elle, doit monter à l'échafaud ;

1° Reprochant à la femme Turpin, veuve Piquois, etc.

2° Charles et Jacques Piquois, ses deux fils, se sont montrés à toutes les époques de la Révolution en état d'*aristocratie permanente*.

3° On reproche à Garry, juge de paix du canton de Parné, une malveillance contre-révolutionnaire.

4° Perrier Dubignon était en correspondance avec les brigands de la Vendée. Pour surcroît de suspicion, le dénoncé possède en propriétés foncières, mobilières et commerciales, au moins 40,000 livres de rentes.

5° Dumans-Chalais..... 20,000 livres de rentes sont les garans de ses projets liberticides..... Complice inhumain des Bailly et

Digitized by Google

des Lafayette, lors de la promulgation de la loi martiale : en horreur à ses concitoyens, il fit tous ses efforts pour faire déployer contre le peuple le drapeau sanglant.

6° Léon et Jean Dumans-Chalais, ses fils, héritiers des vices paternels, se sont toujours montrés les ennemis de la Révolution.

7° Leclerc de la Rangère, possède 40,000 livres de rente ; égoïste par conséquent.....

9° Monfrand fils, frère d'un émigré, suspect à ce titre, est de plus propriétaire d'un revenu de 30 à 40,000 livres de rente. La veuve Monfrand, mère du président, suspecte par les mêmes raisons.

10° Fontaine, musicien..... (divers griefs énumérés ici)..... On peut ajouter à ces preuves un incivisme continuel et marqué.

Républicains, nous avons rempli notre devoir ; la patrie en pleurs l'exigeait de nous, etc., etc.

Signé : M***, G***, etc.

Dans la Mayenne, on le voit par cette pièce seule, ce sont les mêmes haines, les mêmes accusations ridicules, le même jargon affectant l'emphase et le faux patriotisme.

Ces renseignements ridicules et cruels conduisirent à la mort la plupart de ceux qu'ils concernaient : Perrier Dubignon, Dumans de Chalais, furent exécutés à Doué, le 20 frimaire an II. — Le premier, surtout, se distinguait par sa charité et son humanité ; il n'avait pas craint de se compromettre aux yeux de son parti, en sauvant la vie à un grand nombre de républicains.

Le 19 brumaire an II fut exécutée à Saumur Jeanne Bernard, dite Dupercher, 45 ans, sœur hospitalière à Doué. Dans son interrogatoire du 9 elle fit preuve d'une grande fermeté ; elle répond « qu'elle ne reconnaît que le roi, et le pape... Qu'elle est saine » d'esprit... Qu'elle ne croit pas que nous (ses juges) fussions par » ses réponses jusqu'ici autorisés à croire qu'elle ne le fût pas... » Qu'elle ne voulait pas de mal à la République, *mais seulement* » *qu'elle désirait fortement sa conversion...* »

Belles pensées, vœux naïfs que le magistrat interrogateur n'aura pas manqué de tourner en amère moquerie !

CAMILLE BOURCIER.

(La suite au prochain numéro).

Digitized by Google

L'OEUVRE

DE

DAVID D'ANGERS [1]

Jean François Bodin.

1824. Buste. — Bronze. — Haut. : 0m48c. — Offert au modèle. — Aujourd'hui au Musée d'Angers.

Sur le socle est écrit : *Tout à mon pays.*

1824. Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

Le bronze a été donné au Musée d'Angers par M. Félix Bodin fils, député (1832).

Bodin (Jean-François), 1766-1829, né à Angers, historiographe de l'Anjou, député de Maine-et-Loire. Ses *Recherches historiques sur Angers et le bas Anjou*, parues en 1822, le firent nommer membre correspondant de l'Institut. Il avait pris pour devise : « *Tout à mon pays.* »

Jean-François Bodin.

1824. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1824. Bronze. — Musée d'Angers.
1824. Bronze. — Collection de Madame David.

---

(1) Voir les livraisons de mars et avril 1869.

Digitized by Google

Madame Urbain Chartier.

1824. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m60c. — Offert au modèle. — Craon (Mayenne).
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Madame Urbain Chartier, femme auteur née à Craon, a édité un volume de poésies : « *Loisirs d'une mère.* » 1845.

Jeune Fille.

1824. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m43c. — Offert à la famille (Amérique).
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Mademoiselle Robinson.

Mademoiselle Mollard.

1824. Buste. — Marbre. — Appartenant à la famille.

Louis Proust.

1824. Dessin. — Haut. : 0m25c ; larg. : 0m19c. — Musée d'Angers.

Dessin original (face et profil) d'après nature.
Proust (Louis), 1755-1826, chimiste, né à Angers.
Voy. la note 3 à la suite du Catalogue.

Bonchamps.

1825. Statuette. — Bronze. — Angers. — Appartenant à M. Théobald de Soland. — Donné par l'auteur.

Voy. la note 1 à la suite du Catalogue.

Digitized by Google

Bonchamps.

1825. Statue. — Marbre. — Haut. : 1m20c; larg. : 2m50c. — Eglise de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire). — Souscription nationale.

Modèle plâtre. — Musée de Rouen. — Donné par l'auteur.

« Je voudrais bien vous envoyer, nous disait David à son dernier » passage à Angers, le modèle du Bonchamps, il est au musée de » Rouen ; j'ai fait le voyage exprès pour le réclamer, mais on l'a mis » à la place d'honneur avec tant d'obligeance que je n'ai pas osé » accomplir le but de mon expédition. J'ai craint de les affliger. »

(Extrait du *Journal de Maine-et-Loire* du 9 janvier 1856. — Article non signé.)

Le modèle a figuré au Salon de 1824.

Autorisation du roi d'élever un monument à la mémoire de Bonchamps, 20 juillet 1817. — Ouverture de la souscription dans toutes les villes des départements de l'Ouest, 12 août, même année. — David est chargé de l'exécution du monument le 30 juin 1819. — Inauguration, 11 juillet 1825. — Oraison funèbre par l'abbé Gourdon, ancien vicaire général de Nantes, alors curé de La Chapelle-du-Genêt (Maine-et-Loire). — Architecte du monument, Achille Leclère.

En octobre 1855, David avait voulu revoir Saint-Florent et le chef-d'œuvre qu'il y laissa en 1825 et qu'il n'avait pas visité depuis. « Saint-Florent, disait-il, me rappelle toujours l'abbé Gourdon, pro- » nonçant, du haut du plus beau site de l'Anjou, l'éloge du premier » des Vendéens. C'était l'éloquence même. Je ne suis pas non plus » mécontent de mon ouvrage, ajoutait-il avec son fin sourire, je crois » en faisant cette statue n'avoir pas trop mal réussi ; mais ce n'est » pas étonnant, mon modèle était un héros comme je les aime, aussi » généreux que brave ; j'étais jeune, notre Béclard m'aidait, et, vous » le savez, mon père était parmi les prisonniers sauvés par Bonchamps. » Après avoir tâché de lui payer ma dette, j'ai voulu lui faire mes » adieux avant de mourir... »

(Extrait du *Journal de Maine-et-Loire* du 9 janvier 1856. — Article non signé.)

Bonchamps (Artus de), 1759-1793, général, né à Juvardeil, province d'Anjou, servit d'abord en Amérique et fut choisi avec d'Elbée

Digitized by Google

pour commander en 1793 les troupes vendéennes. Il réussit à prendre Bressuire et Thouars, mais il tomba mortellement blessé devant Cholet, 15 octobre 1793. Cinq mille républicains, parmi lesquels se trouvait le père de David d'Angers, enfermés dans l'église de Saint-Florent, allaient être mis à mort par les royalistes, lorsque Bonchamps leur sauva la vie par ce mot célèbre qui fut sa dernière parole : « *Grâce aux prisonniers, je le veux, je l'ordonne.* » C'est le moment qu'a choisi l'artiste dans la représentation du héros.

La France.

1825. Bas-relief. — Marbre. — Haut. : 1m40c ; larg. : 0m65c. — Monument de Bonchamps.

La Religion.

1825. Bas-relief. — Marbre. — Haut. : 1m40c ; larg. : 0m65c. — Monument de Bonchamps.

Chefs et soldats de l'armée vendéenne.

1825. Dessins. — Musée d'Angers.

LE MARQUIS DE LA BRETESCHE, ancien chef vendéen de la division de Bonchamps.

RAGUENEAU, de Chanzeaux. Armée vendéenne.

JEAN PAQUIER, né à Chaudron en 1766. Armée vendéenne.

FRANÇOIS BORÉ, né à Saint-Florent en 1764. Armée vendéenne.

L'ABBÉ MARTIN, 1764-1829, curé de Montrevault; ancien intendant dans l'armée de Bonchamps.

TRISTAN MARTIN, frère du précédent, né en 1765, ancien adjudant-général dans l'armée de Bonchamps; colonel et chevalier de Saint-Louis en 1825.

Digitized by Google

RENÉ ARIAL, né en 1750, à La Chapelle-du-Genêt. Armée de d'Elbée.

ETIENNE-MATHURIN PENNAU, dit *La Ruine*, né à Cholet en 1760, tambour-major dans les armées vendéennes. — Vu de face.

LE MÊME. Vu de profil.

FRANÇOIS COGNARD, né à Saint-Florent en 1765. Armée vendéenne.

JEAN BRUGEVIN, né à Saint-Florent en 1766. Armée vendéenne.

PIERRE LEBRUN, né à Saint-Florent en 1780. Armée vendéenne.

JEAN ALBERT, né au Marillais en 1773. Armée vendéenne.

RENÉ GRUNAHUT, né à Drain en 1775. Porte-drapeau dans l'armée vendéenne.

FRANÇOIS PITTON, 1776-1836, né au Mesnil. Armée vendéenne.

FOYER, ancien commandant de la division de Cholet, colonel et chevalier de Saint-Louis en 1825.

L'ABBÉ GOURDON, 1789-1846, curé de Saint-Maurice d'Angers, prononça l'oraison funèbre de Bonchamps dans l'église de Saint-Florent le jour de l'inauguration de la statue, 25 juillet 1825.

JEAN RÉTHORÉ, 1772-1847, né à Saint-Florent. Armée vendéenne.

RENÉ MICHEL, 1777-1839, né à Saint-Florent. Armée vendéenne.

JACQUES QUOICOS, né au Marillais en 1753. Armée de Bonchamps.

CHARLES QUOICOS, né à Saint-Florent en 1758. Armée de Bonchamps.

JULIEN-RENÉ DALAINE, 1775-1839, né à Saint-Florent, capitaine dans les armées vendéennes.

JACQUES ROUGER, né au Marillais en 1776, capitaine dans les armées vendéennes.

PIERRE DÉNIAU, 1781-1857, né au Marillais, lieutenant pendant les Cent Jours.

Digitized by Google

SÉBASTIEN BRICOT, dit *La Grenade*, né en 1769, des compagnies bretonnes de l'armée de Bonchamps.

L'ABBÉ COURGEON DE LA PANNIÈRE, 1755-1840, curé de La Chapelle-Saint-Florent, a administré le général Bonchamps à ses derniers moments au village de la Meilleraie, en Bretagne, le 18 octobre 1793. Mort chapelain au Mesnil.

MATHURIN COSNOU, dit *Trompe-la-Mort*, né à Varades en 1756, doit son surnom à son adresse dans une infinité de circonstances périlleuses. — Vu de trois quarts.

LE MÊME. Vu de profil.

RENÉ BÉLIONS, né à Varades en 1766, des compagnies bretonnes, a fait passer la Loire au général Bonchamps, blessé à mort, et l'a porté lui-même au tombeau. — Vu de trois quarts.

LE MÊME. Vu de profil.

JEAN BÉLIONS, né à Varades en 1769, des compagnies bretonnes; c'est chez lui qu'est mort le général Bonchamps, et il l'a porté au cimetière.

RENÉ PERRAUD, né à Varades en 1768, canonnier des compagnies bretonnes de l'armée de Bonchamps.

LAURENT BRAU, né à La Chapelle-Saint-Florent en 1772, sergent de la 1re compagnie de l'armée de Bonchamps, reçut un brevet et un fusil d'honneur.

MICHEL BORÉ, né à Saint-Florent en 1768. Armée de Bonchamps.

LOUIS GRIMAUD, né à La Pommeraie en 1767, ancien capitaine de l'armée de Bonchamps.

LOUIS CHATAIGNIER, de l'armée de Bonchamps. Lors de la déroute du Mans, il fut pris, ainsi que son frère, et tous les deux furent passés par les armes; son frère tomba raide mort, et lui, la joue traversée d'une balle, feignit d'être mort, resta plusieurs heures sans bouger, et la nuit se sauva à travers les bruyères.

PIERRE LŒUX, né à Saint-Florent. Armée de Bonchamps.

FRANÇOIS-RENÉ BRAU, né à Saint-Rémy-en-Mauges en 1770, porte-drapeau de l'armée de Bonchamps.

Digitized by Google

MARIE-ANNE CATHELINEAU, veuve Mousseau, née au bourg du Pin-en-Mauges en 1759, sœur de Cathelineau, généralissime des Vendéens. — Vue de trois quarts.

LA MÊME. Vue de profil.

LOUIS RABJEAU, 1757-1840, né à Saint-Florent, sergent dans les chasseurs de la division de Beaupréau. Pendant les Cent Jours il se présenta avec ses quatre fils.

JOSEPH LAPIN, né à Saint-Florent en 1765, chasseur de la division de Beaupréau.

RENÉ-GUILLAUME MICHEL, né à Saint-Florent en 1769, lieutenant dans l'armée de Bonchamps. Il est un de ceux qui sont allés chercher le général pour le conduire au combat.

RENÉ-JEAN GALLARD, né à Saint-Florent en 1771, sergent dans les armées vendéennes.

JULIEN SUZENEAU, né à Saint-Erblon en 1763. Il est un de ceux qui sont allés chercher M. de Bonchamps et l'ont forcé à se mettre à leur tête.

LOUIS ROGER, 1765-1836, né au Petit-Montrevault. Armée de Bonchamps.

TOUSSAINT-SIMON RAGUENEAU, 1773-1850, né à Villedieu, capitaine de l'armée de Charette.

MICHEL CHATAIGNIER, né à Saint-Florent en 1756, a été témoin des derniers moments du général. C'est dans ses bras qu'il a rendu le dernier soupir.

PAUL-JACQUES TARRAU, né à Saint-Quentin-en-Mauges en 1749, fut un des premiers à aller chercher le général.

LOUIS POITEVIN, né à Saint-Florent en 1754, chasseur de l'armée vendéenne ; un des insurgés.

PIERRE HERRAU, né à Candé en 1757. Armée vendéenne.

PIERRE COUPART, né au Fuilet en 1772, soldat de l'armée vendéenne, de la Galerne et des Chouans.

OGER DE L'ISLE, chef de division ; chevalier de Saint-Louis en 1825.

RENÉ GRASSET, ancien canonnier de l'armée de Bonchamps, puis lieutenant d'artillerie.

Digitized by Google

JEAN SAUDEJEAU, né à Saint-Florent en 1775. Armée vendéenne.

FRANÇOIS QUOICOS, né à Saint-Laurent en 1762. Armée de Bonchamps.

JULIEN CHAPRON, né à La Chapelle-Saint-Florent en 1774, ancien capitaine de l'armée de Bonchamps.

FRANÇOIS BREVET, né à Beaupréau en 1768. Armée de d'Elbée.

Dessins originaux. — Profils recueillis à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire) lors de l'inauguration de la statue de Bonchamps, juillet 1825. — Le texte reproduit ci-dessus est écrit de la main de David au bas des 58 têtes dessinées que possède le musée d'Angers.

« Les paysans vendéens groupés en 1825 autour du tombeau de Saint-Florent étaient un peuple. David l'avait compris. Enfant d'une autre école, presque soldat de l'autre camp, s'il ne lui fût pas donné d'embrasser la Vendée dans l'unité radieuse de son ensemble, — sainteté de la cause, martyre du dévouement, — il l'apprécia du moins en adversaire généreux et digne, à la Kléber, à la Marceau. L'épopée vendéenne se revêtait pour lui du prestige homérique que prennent sous le pinceau de Gros les batailles de l'Empire, mais avec le cachet propre de sa religion et de ses foyers. Il aimait à appeler son pays du nom de *Vendée*. Deux jours à Saint-Florent, par un soleil propice aux larges et splendides sérénités de son paysage, le mirent en intime contact avec les survivants de la grande armée. Ces braves gens posaient et causaient avec lui avec une franchise à la fois noble et familière, dont pas un trait ne lui échappait. A le voir recueillir si avidement du même crayon et leurs récits et leurs figures, ils eussent pris volontiers pour un de leurs partisans l'admirateur sans réserve de leur fierté dans le combat et de leur naïveté dans la gloire. »

(*Discours de M. Victor Pavie.* — Inauguration du buste de David, 12 mars 1863. — Angers.)

Le général Foy.

1825. Statuette. — Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

Voy. la note 1 à la suite du Catalogue.

Digitized by Google

Le Général Foy.

1825. Statue. — Marbre. — Haut. : 2m13c. — Cimetière du Père-Lachaise. — Souscription nationale.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

« Statue du général Foy ; il y a quatre bas-reliefs qui décorent le » piédestal : celui de face représente le Génie de l'Eloquence et le » Génie de la Guerre ; un autre, les funérailles du général ; un autre, » une bataille en Espagne, et le quatrième, le général à la tribune.

» Dans ces bas-reliefs, je représenterai les traits des hommes qui » soutiennent avec le plus d'énergie les intérêts de la nation, et je » rendrai fidèlement les costumes de l'époque, mais la statue est dra- » pée à l'héroïque, c'est l'apothéose du sujet, cela le met dans une » sphère différente de la nôtre. C'est un moyen de particulariser un » homme. Il a auprès de lui l'autel de la Patrie, sur lequel il a déposé » son épée ; à côté sont les manuscrits de ses ouvrages, il a un geste » d'orateur. »

(Notes autographes de David. — *Bibliothèque d'Angers.*)

« Cet ouvrage n'a procuré aucun salaire à David, qui n'a exigé que le paiement des praticiens et le prix du marbre. »

(*Etude sur la vie et les ouvrages de David d'Angers, statuaire,* par M. Adrien Maillard, 1839.)

Foy (Maximilien-Sébastien), 1775-1825, général et orateur, né à Ham, en Picardie, membre de la chambre des députés en 1819.

Le Génie de l'Éloquence.

1825. Bas-relief. — Pierre. — Haut. : 1m05c ; larg. : 0m75c. — Monument du général Foy.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Digitized by Google

Le Génie de la Guerre.

1825. Bas-relief. — Pierre. — Haut. : 1m05c; larg. : 0m75c. — Monument du général Foy.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Le Général Foy en Espagne.

1825. Bas-relief. — Pierre. — Haut. : 1m11c; larg. : 2m84c. — Monument du général Foy.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Le Général Foy à la Tribune.

1825. Bas-relief. — Pierre. — Haut. : 1m11c; larg. : 2m84c. — Monument du général Foy.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Sont représentés sur ce bas-relief, en partant de gauche : Daunou, Chauvelin, Châteaubriand, J. Laffite, Alexandre Lameth, Royer-Collard, Camille Jordan, Kératry, Dupin aîné, le général Gérard, — le général Foy, — l'abbé de Pradt, Caumartin, Casimir Périer, Manuel, Lafayette, Ternaux, Etienne, Labbey de Pompières, Benjamin Constant, M. Guizot, Bodin.

Convoi du Général Foy.

1825. Bas-relief. — Pierre. — Haut. : 1m11c; larg. : 2m84c. — Monument du général Foy.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Sont représentés sur ce bas-relief, en partant de gauche : Viennet, Gohier, Alexandre Lameth, Casimir Périer, Benjamin Constant, le duc de Choiseul, le maréchal Jourdan, Delphine Gay, deux neveux du général Foy, Charlet, Kératry, les trois enfants du général, Victor

Digitized by Google

Hugo, Mérimée, David d'Angers, Brady, Dupin aîné, Prudhomme, le colonel Fabvier.

« En 1825, alors qu'il s'occupait du monument du général Foy, et qu'il appelait au sein de ses ateliers cette foule de célébrités contemporaines qu'on voit figurer dans les bas-reliefs, David eut la pensée à la fois ingénieuse et profonde de réunir, dans une même galerie, les profils en bronze de tous les hommes distingués du siècle. Depuis cette époque, il n'a cessé de chercher à droite et à gauche, en Europe, les têtes dont sa collection pouvait s'enrichir. Son zèle a été si ardent, sa main si active, qu'à présent (1838) la collection est presque complète. Elle ne renferme pas moins de trois cent cinquante médaillons. »

(*Etude sur la vie et les ouvrages de David d'Angers, statuaire.* par M. Adrien Maillard.)

A la mort du statuaire, le nombre de ses médaillons s'élevait à plus de cinq cents.

HENRI JOUIN.

(La suite au prochain numéro).

Digitized by Google

PRO ROSTRO

RÉHABILITATION DU PIC-VERT, par M. l'abbé VINCELOT, 4e édition, *Paris*, 1869, in-8o.

Pourquoi tous ceux qui possèdent une vérité religieuse, philosophique ou morale, ne mettent-ils pas à la défendre et à la propager le zèle que déploie M. l'abbé Vincelot dans les controverses ornithologiques? On verrait bientôt disparaître une foule de malfaisantes doctrines qui circulent impudemment dans le monde, et l'ordre renaîtrait dans un grand nombre d'intelligences. Notre honorable collègue de la Société linnéenne est un observateur prudent et scrupuleux, qui ne signale jamais un trait de l'instinct ou des mœurs des oiseaux qu'après une longue et attentive étude; mais une fois que son opinion s'est produite, il la soutient avec une fermeté qu'aucune résistance n'intimide.

N'allez pas croire cependant que M. l'abbé Vincelot soit un polémiste discourtois, au rude et incivil langage. Il n'apostrophe jamais ses adversaires en termes véhéments, et ses procédés de discussion n'ont rien de commun avec ceux de M. Crétineau-Joly soutenant contre le R. P. Theiner la véracité du cardinal Consalvi. Mais il poursuit sans pitié les arguments tortueux; il prend au piége les folles impétuosités, dépiste adroitement les plus agiles paradoxes, et, même à l'occasion, il se permet fort bien un malicieux sourire à l'endroit d'une contradiction trop formelle ou d'une affirmation par trop téméraire.

Rien de plus légitime qu'une telle méthode et une pareille ténacité. L'erreur est une vagabonde de la pire espèce, et il faut faire bonne garde autour de toutes les régions où elle met le pied. Ceux qui lui sont indulgents — je dis à l'erreur, non aux gens de bonne foi qui s'aventurent souvent à voyager en sa compagnie — ne peuvent être que des poltrons, des ambitieux, des scep-

Digitized by Google

tiques ou des épicuriens. Les poltrons redoutent ses ongles ; les ambitieux la prennent pour auxiliaire ou pour servante ; les sceptiques ne savent pas distinguer les pierres fausses dont elle se pare des purs diamants de la vérité ; et les épicuriens ne veulent pas s'arracher à leurs doux loisirs pour lui donner la chasse.

Cet aphorisme—qui me fermerait peut-être l'entrée d'un Congrès de la paix—étant ainsi énoncé en passant, permettez-moi de vous retracer brièvement l'origine du débat auquel les pics ont donné lieu chez nous, et de vous rappeler comment M. l'abbé Vincelot a été conduit à écrire, pour ces infatigables travailleurs de la famille des proglosses, le vigoureux plaidoyer dont je vous annonce aujourd'hui la quatrième édition.

En 1857, M. l'abbé Vincelot inséra, dans les *Annales de la Société linnéenne du département de Maine et Loire*, un travail où se trouvait sur les pics un chapitre commençant par ces lignes :

« Ce nom rappelle encore une famille d'oiseaux, victime de » l'ingratitude des hommes. Les pics ont reçu du ciel une labo- » rieuse mission. Dieu les a condamnés à ne vivre qu'au prix » d'un travail incessant dont le but est l'avantage réel des pro- » priétaires. Ils doivent parcourir les bois, les vergers, monter » le long des arbres en tous sens, sonder tous les trous, visiter » toutes les fissures, inspecter toutes les écorces, les enlever » même, si cela est nécessaire, pour y saisir et tuer les insectes » et les vers rongeurs. »

Aucune voix, à cette date, ne s'éleva pour contester l'assertion. Mais, en 1867, les *Etudes ornithologiques* de M. Vincelot ayant été réunies en volume, et le public les ayant accueillies avec beaucoup d'empressement, un collègue de l'auteur— disons mieux, un ami — crut devoir articuler tout à coup les plus terribles accusations contre cette race de pics dont on vantait si haut la prétendue mission, et pour laquelle on réclamait un laissez-passer à travers toutes les futaies du globe.

L'antagoniste qui se déclarait ainsi contre la thèse de M. Vincelot, c'était M. Raoul de Baracé, possesseur d'une très-précieuse collection d'œufs et de nids, mais avant tout propriétaire du

Digitized by Google

beau domaine de Valoncourt, où croissent des arbres comparables à ceux des forêts décrites par l'Arioste dans son immortel *Orlando*.

— Ah ! s'écriait-il, vous vous érigez en défenseur des pics ! Ce sont, dites-vous, d'honnêtes serviteurs qui ne s'attaquent aux arbres que pour s'emparer des larves perfides cachées au cœur de ceux-ci, et vous voulez qu'on les traite comme des volatiles sacrés ! Tenez ! voici de leurs œuvres....

A ce mot, M. Raoul de Baracé, l'œil en feu, s'élança vers l'extrémité de la salle de nos délibérations, et là, d'une main frémisssante, fit brusquement rouler sous nos yeux plusieurs tronçons d'énormes chênes tout criblés des coups de becs d'une tribu de pics-verts.

Un cri d'indignation partit de l'assemblée, auquel se mêlèrent les sourds gémissements d'un poëte toujours attendri et rêveur quand il s'agit d'arbres mutilés.

— Eh ! bien, ajouta M. de Baracé, vous le voyez ! Des plaies profondes qui ont altéré la sève des plus robustes géants de mes vallons, et pas une trace de ces larves d'insectes qui selon vous sont les seuls ennemis de nos bois !

— Qu'est-ce que cela prouve ? répondait M. Vincelot. Il n'y a plus ici de vestiges des perforations pratiquées par les insectes, parce que ces vestiges ont disparu avec le bois enlevé par les pics ; mais je persiste à affirmer que les pics n'ont creusé ces cavités que pour saisir des vers occupés à ronger vos chênes.

Un mois après, M. Vincelot présentait à son tour aux membres de la Société divers troncs d'arbres sillonnés en tout sens de petits canaux creusés par le *Cerambyx heros* ou le *Cossus ligniperda*.

— Qu'importe ? répliquait M. de Baracé. Je ne nie pas l'existence ni les ravages du *Cerambyx* ou du *Cossus ;* mais je maintiens que le pic ne creuse pas les arbres pour atteindre des vers, et, dans ces branches corrodées par des insectes, je n'aperçois aucune trace du travail de vos « clients ». Voici d'ailleurs un autre argument : les pics vivent de fourmis, et non d'insectes lignivores ou xylophages. Approchez et regardez !

Digitized by Google

Et ce disant, M. Raoul de Baracé jetait sur le tapis vert de la Société linnéenne, deux ou trois pics éventrés. On prit des loupes, on doubla la lumière des lampes, et il fut constaté que le pic est un glouton qui ne se connaît plus, lorsqu'une fois il a plongé la langue dans une fourmilière.

Cela donnait à penser. Si le pic se nourissait de fourmis, c'était donc—comme ne cessait de le répéter M. de Baracé—par noire perversité et pur instinct de dévastation qu'il déchirait de son bec redoutable les chênes et les hêtres, les ormeaux et les châtaigniers ? Comment alors ne pas le maudire et lui épargner les grains de plomb? Plusieurs linnéens, vigilants agriculteurs, jurèrent son extermination, et moi-même, je l'avoue, je me sentis légèrement ébranlé dans mes sentiments de bienveillance à l'égard d'un oiseau dont j'avais souvent admiré le plumage et les vives allures.

Quant à M. l'abbé Vincelot, il ne parut pas du tout déconcerté, et sa ferme attitude me laissa quelque espoir pour les accusés. D'une voix très-calme, il fit remarquer que le goût des fourmis n'est nullement incompatible avec celui des larves perforantes ; après quoi, voulant dégager la discussion de ce qu'on appelle au barreau des « effets d'audience », il provoqua son adversaire sur le terrain des démêlés à la plume.

Le défi fut accepté, et, dans deux articles d'un style très-crépitant, M. Raoul de Baracé formula ses griefs contre les oiseaux grimpeurs. Mais M. l'abbé Vincelot se tenait sur la défensive ; toutes ses batteries étaient en ligne, et il répondit par un mémoire foudroyant qui jeta la panique parmi les tueurs de pics. Notre habile collègue ne s'appuyait pas seulement sur ses observations personnelles, pour venger ses chers protégés de tous les cruels affronts qu'ils avaient essuyés. Il invoquait en leur faveur l'autorité des Toussenel, des Michelet, des Chenu et des d'Orbigny ; il produisait les meilleurs certificats des inspecteurs de nos forêts, et, tout en relatant mille preuves des services rendus, il ne négligeait de réfuter aucune des subtiles propositions avancées par une aveugle hostilité.

La science de M. Vincelot avait été à la peine ; c'était bien

Digitized by Google

raison qu'elle fût à l'honneur. Il obtint le prix de la Société linnéenne de Maine et Loire, au concours de 1868 ; la Société protectrice des animaux lui décerna une médaille de bronze ; M. le ministre de l'Instruction publique loua son esprit et la justesse de ses raisonnements ; de tous côtés il reçut des lettres de félicitations, et son mémoire, enrichi d'une ingénieuse vignette, alla populariser l'histoire du pic dans les villes et dans les campagnes, dans la plus modeste école comme dans les plus savantes académies.

Un docteur pourtant s'est trouvé — M. Merland, de Napoléon-Vendée — qui n'a pas craint de lancer un nouveau manifeste contre l'utile famille si vaillamment défendue. Lui aussi, il tient les pics-verts pour d'incorrigibles bandits, pour d'insolents bohémiens, qui se narguent des propriétaires autant que des fermiers, et tenter de les réhabiliter lui semble un acte de folie, pour ne pas dire une criminelle entreprise.

— Non, ce n'est pas, assure-t-il, pour chercher des vers que les pics s'accrochent aux tiges ligneuses et les martèlent de leur bec. C'est bien, selon l'opinion de M. de Baracé, pour le méchant plaisir de nuire et de lacérer du bois ; car, à défaut d'arbres, ils ont l'audace d'aller trouer les portes des maisons, les volets des fenêtres, et jusqu'aux limons ou aux aiguilles des charettes.

Consultez, ami lecteur, la dernière édition du mémoire de M. l'abbé Vincelot. Elle contient un piquant appendice qui vous montrera ce que vaut cette spécieuse objection, et vous verrez à quel destin s'exposent les Merland de la Vendée, assez imprudents pour venir se glisser dans les eaux de notre Maine.

ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

POÉSIE

GILBERT A SON LIT DE MORT.

Au pied de cette couche où s'éteint oubliée
Ta vie éclose à peine au sein de la douleur,
O poëte sacré, ma muse agenouillée
Ose te faire entendre une voix de mon cœur.
Ma lyre n'est pas même un écho de la tienne ;
Mais sa corde inhabile aime à dire ton nom :
Comme on garde un trésor, souffre que je retienne
De ton luth expirant la dernière leçon.

Quand le soleil au soir commence à redescendre ,
Au bord de l'étendue il modère ses feux,
A l'œil qui le bénit laisse un rayon plus tendre,
Comme si des regrets attristaient ses adieux.
Poëte, de tes traits la sévère noblesse
Sous la main de la mort semble aussi s'adoucir ;
Un présage de deuil, une pâle tristesse
Sur ton regard calmé passe, sans l'affaiblir ;
Et déjà par l'extase emporté de la terre,
Du Dieu qui t'inspirait embrassant la beauté,
Sur ton front qui s'incline une douce lumière
Reflète ton génie et l'immortalité.

Pour t'aider à partir aucune main amie
Ne vient presser la tienne et te dire : Sois fort!
Mais par la main de Dieu ta vertu raffermie
Entrevoit le triomphe en franchissant la mort.
Ton siècle te maudit ; ta plainte l'importune;
Contre lui n'as-tu pas abusé de ton art !...

Digitized by Google

Il te jette le nom d'Enfant de l'infortune,
Pour ne pas voir tes pleurs détourne son regard,
Et passe en insultant ta jeunesse étiolée :
Un siècle est sans pitié, quand il n'a pas de foi.
Rassure contre lui ton âme consolée :
Si tu meurs sans amis, Dieu n'est-il pas à toi ?

Mais de ta mourante paupière
Une timide larme a coulé lentement.
Pourquoi regarder en arrière
Quand déjà du triomphe a brillé le moment ?

Pleures-tu de tes jours la coupe encore pleine,
Brisée entre tes mains, quand tout brûlant d'ardeur
Pour un noble combat, tu commençais à peine
A reconnaître ta valeur ?

Pauvre fleur qui se dresse au matin belle et fière,
Qu'une tempête au soir couche au bord du chemin,
Non, pour toi du soleil la vivante lumière
Ne se lèvera pas demain.

Oh ! la gloire est si belle aux regards qu'elle enivre !
Pourquoi faut-il, hélas ! au moment de saisir
Ce rêve captivant qu'on se lasse à poursuivre,
Avant l'heure, pourquoi mourir !

Laisse donc cette larme à ton heure dernière,
Laisse-la couler sans rougir ;
Pour qui tombe sans voir le but de sa carrière,
Pleurer, non, ce n'est pas faiblir !

Mais un regret plus noble a passé sur ton âme !
Sur le bord du tombeau cette divine flamme
Qui consuma tes jours, jette de nouveaux feux.
Par la foi dans ton cœur la gloire est effacée.
Riche d'amour encor, ta mourante pensée
Comme vers un ami se tourne vers les cieux.

Digitized by Google

Tu vois de ses autels la vertu détrônée,
Du Dieu que tu défends la cause abandonnée.
Le rire, le blasphème et le doute railleur
Se posent en tyrans, soufflent partout la haine,
Et toi, sur ton grabat, que l'agonie enchaîne,
Tombé, c'est encor toi que poursuit leur fureur.

Pour se venger de Dieu, c'est toi qu'on injurie ;
Tes ennemis ont dit, dans leur fière ironie :
« Chante un Dieu qui n'est plus! Va, le Christ a vécu! »
Mais pourquoi t'étonner de leurs cris de victoire,
Poëte, meurs en paix, le manteau de la gloire
Défendra sous ses plis la tombe du vaincu.

Sur leurs restes brisés, immonde sacrifice,
Tu pourras voir fleurir l'arbre de la justice,
Cet idéal sacré que rêvait ton pinceau.
Dieu doit régner un jour, et c'est lui qui châtie ;
Laisse donc blasphémer et sourire l'impie :
Le triomphe du ciel n'en sera que plus beau.

Tu les as vus, ces dieux, d'une main corruptrice,
Lorsque les encensait la foule adulatrice,
Faire briller leur or pour séduire tes chants,
Aux pieds de leur victime oublier leur délire
Et venir marchander les accents de ta lyre....
Arrière, de l'honneur infâmes trafiquants!

Comme un lion bondit quand la flèche le blesse,
Tout rayonnant d'orgueil le héros se redresse.
Son regard, sans faiblir, a vu sa nudité,
Son pain mouillé de pleurs, et sa noire misère ;
Son cœur a répondu, d'une voix sûre et fière :
Ma force, à moi, c'est Dieu, mon or la vérité !

La mort t'a couronné ! Cesse d'être victime !
Ton nom a retenti comme une voix sublime
De justice, de foi, que ton siècle mourant
Mêle avec désespoir au râle d'agonie ;
Ainsi par la frayeur une foi rajeunie
Arrache des aveux à l'impie expirant.

Digitized by Google

Qu'importe à ton génie un fragile trophée ?
Le vainqueur autrefois aux rives de l'Alphée
Couronnait de lauriers son front divinisé.
Le laurier se flétrit ; chaque nouvelle année
Emportait de sa palme une feuille fanée,
Et la gloire oubliait l'homme immortalisé.

Mais toi, noble joûteur, l'immortelle couronne
Sans se flétrir jamais sur ta tombe rayonne.
Tu veux lutter encor ; ton grand cœur se débat
Contre l'arrêt divin qui vient briser tes armes ;
Pourquoi ? Sur tes lauriers endors-toi sans alarmes,
Comme un soldat vainqueur dort après le combat.

HENRY CHARNOD.

L'ENFANT, LE CHIEN ET LE CHAT,

Fable.

Chez sa vieille tante un enfant
Etait allé passer un certain jour de fête.
Après maint jeu bruyant à vous rompre la tête,
Après avoir sauté, couru tout son content,
Tout baigné de sueur, essoufflé, haletant,
(Car s'amuse-t-on bien si l'on n'est hors d'haleine ?)
Du jardin au logis le goûter le ramène.
Vif et bouillant, comme il entrait d'un bond
Dans le salon,
Un vieux barbet, au fond très-bonne créature,
Mais très-hargneux de sa nature,
(Les bourrus ont parfois du bon)
Se lève de son coin, jappe, gronde et murmure.
(Il ne connaissait point notre petit garçon)
L'enfant, de ce nouveau cerbère
Fuyant la bruyante colère,
Court à l'autre bout du salon.

Digitized by Google

Mais voilà qu'un beau chat s'en vient à lui, le flatte,
Le regarde fort tendrement,
L'amuse, et cependant, d'un adroit coup de pate,
Lui ravit son goûter, et s'enfuit vitement.
Le bambin, désolé d'une perte si dure,
Va trouver sa tante, en pleurant.
La tante rit un peu de sa mésaventure,
Lui redonne à goûter, et lui dit : « Mon ami,
Lorsque tu seras grand, mets-toi bien dans la tête
Que des hommes le plus poli
N'est pas toujours le plus honnête. »

G. MONNIER DE LA MOTTE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LES VINS ALIMENTAIRES CONSIDÉRÉS AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE. — GUIDE DU CONSOMMATEUR, par GUILLORY aîné, in-18. *Angers*, Barassé, 1869.

« Après le pain vient le vin, second aliment donné par le Créateur » à l'entretien de cette vie, et le premier célébré par son excel- » lence (1). » Cette citation du savant et digne ami d'Henri IV pourrait servir d'épigraphe à la publication de M. Guillory.

Que les poëtes exaltent sans mesure les qualités les moins sérieuses du vin, que quelques philosophes moroses après boire ou pour n'avoir bu que de l'eau l'accusent de tous les maux, la sage hygiène n'a point à s'en inquiéter; elle ne relève ni du τελω πινειν τελω μάνηναι d'Anacréon ni des sermons emphatiques des Teadrinkers; elle sait que mille sujets se pourraient prêter à la facétie d'Esope sur la langue, et devenir, suivant l'usage, la meilleure ou la pire des choses.

Or, c'est au nom de l'hygiène que se présente le Guide du consommateur; elle domine le plan et ressort de tous les détails dans ce petit livre où le savant œnologue prouve que les travaux et les années qui donnent tant de poids à son expérience n'ont rien enlevé à la chaleur de l'âme et à la vigueur de l'esprit.

Faire bon usage des bonnes choses, *de bonis bene uti*, là est tout le secret de la vie; mais cette maxime si simple comprend deux éléments immenses: bien connaître, c'est toute la science; bien user, c'est la vertu. Le petit livre de M. Guillory n'a point la prétention d'être un traité de morale; mais il nous apporte *la science des vins*. Les qualités communes ou diverses des vins, leur classification, les règles qui doivent présider à leur préparation, à leur conservation, les moyens de les bien choisir et surtout d'éviter les fraudes si habiles et si nombreuses dont ils sont l'objet, tel est le vaste cadre divisé en cinq parties et en nombreux chapitres utilement remplis par l'auteur. Malgré sa compétence bien reconnue, l'habile œnologue croit devoir presque partout céder la parole aux savants

(1) Ollivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*.

Digitized by Google

dont les ouvrages font autorité pour tous, et, si l'on a ni le pouvoir de posséder, ni le temps de lire Chaptal, Payen, Ladrey, Béguillet, Jullien, le comte Odart, le docteur Guyot, Bouchardat et vingt autres, tout homme de goût qui soigne sa cave, respecte son estomac et son cerveau — les deux sont solidaires — devra méditer et mettre en pratique le Guide du consommateur.

Qu'on en juge par quelques aperçus. D'un point de vue général, l'auteur distingue les *vins alimentaires* qui sont presque tous des vins rouges, ou mieux, faits à la manière du vin rouge par cuvage avec les pellicules et les grains, et les *vins d'agrément,* plus dangereux, moins utiles, presque tous blancs, ou du moins pressurés et séparés du marc avant le cuvage comme les vins blancs.

D'habiles coupages où la science et l'honnêteté se doivent donner la main peuvent accroître les qualités, ou tout au moins corriger des défauts; le goût et l'analyse nous apprennent à les connaître, les éviter ou les rechercher suivant le besoin. Qu'on nous permette, moins qu'une réserve, une simple observation pour le lecteur. A lire toutes les citations si bien choisies, si probantes, mais peut-être un peu exclusives, qui montrent la supériorité hygiénique et alimentaire des vins rouges, il serait tenté peut-être de rejeter trop complétement et avec quelque mépris nos vins blancs; cela ne peut entrer dans le plan ni dans la pensée de M. Guillory; les qualités énergiques, l'action rapide et passagère des vins blancs, dangereuses pour la plupart, peuvent être utiles, nécessaires même pour quelques natures et quelques circonstances, et l'on doit, pour bien saisir l'esprit du livre, remarquer que M. Guillory a su éviter la faute trop fréquente qui entraîne à vanter exclusivement quelques vins ou quelques crûs, mieux connus et mieux appréciés par l'auteur. Chaque tempérament, chaque âge, chaque saison, chaque genre ou dose de travail intellectuel ou physique, chaque individu, pour ainsi dire, réclame son vin, et c'est là pour lui *le bon vin.* « Que la saveur du » vin soit franche, piquante, légère; qu'elle soit douce, onctueuse, » riche; qu'elle soit âpre, chaude et austère, le *vin est bon* s'il sou- » tient et augmente les forces corporelles et intellectuelles sans fa- » tiguer les organes digestifs. » Tout le livre est là, et dans cette sage mesure, la plume de M. Guillory défend mieux nos vignobles que ne le fit jamais le frère Jean des Entomeures avec le fameux bâton de la Croix.

E. F.

Digitized by Google

BULLETIN.

La dernière livraison de la *Revue des Sociétés savantes des départements* contient le compte-rendu des séances générales qui ont eu lieu à la Sorbonne en 1869. Nous détachons des procès-verbaux rédigés par MM. Hippeau et Chabouillet les passages suivants :

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. — *Séance du* 31 *mars* 1869.

M. Lefizelier, président de la section des sciences, lettres et arts de la Société de l'industrie de la Mayenne, lit un essai sur la gabelle dans le Maine et dans l'Anjou. Il montre, dès le XVIe siècle, les plaintes commençant à se produire contre cet impôt si vexatoire, et surtout contre les agents chargés de le faire rentrer et de réprimer la fraude.

« Pour arrêter cette fraude, on fait deux choses :

» 1° On fait payer le sel aux habitants de la province plus cher » que partout ailleurs, car c'était un principe généralement admis » sous l'ancien régime que, dans les pays où la fraude était facile, » il fallait doubler, tripler l'impôt pour retrouver ainsi ce qu'on per- » dait par la contrebande ;

» 2° On impose à ces pays ce qu'on appelait la *gabelle forcée*, » sorte de capitation par laquelle on forçait chacun à prendre une » quantité égale à ses besoins présumés. De plus, ce sel d'impôt ne » pouvait servir qu'au *pot* et *à la salière*. Si le paysan veut saler du » beurre, s'il veut tuer un porc, il faut, pour ces grosses salaisons, » prendre d'autre sel au grenier royal, au même prix excessif. »

M. Lefizelier donne des extraits de Vauban (dîme royale) et de Necker (compte-rendu).

Les sentences iniques rendues par les juges des greniers à sel, les faux rapports, les procès-verbaux mensongers faits par leurs

Digitized by Google

agents, les violences, les excès, les assassinats même, rapportés dans divers documents, sont tels, que l'on se refuserait à y croire si des monuments authentiques ne nous en restaient.

Les misères, dont l'auteur de ce mémoire a retracé avec éloquence le tableau, paraissent à quelques-uns des membres un peu exagérées; mais d'autres ajoutent leur témoignage à ceux qu'invoque M. Lefizelier. On entend particulièrement et avec un grand plaisir une belle improvisation sur cette question par M. Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers et président de la Société des antiquaires de l'Ouest. Les plaintes populaires ne sont que trop justes! Elles portent beaucoup moins d'ailleurs sur la gabelle en elle-même que sur le mode de perception de l'impôt. Un membre du bureau fait observer aussi comme un fait bien honorable pour la nation française, à la veille de la Révolution, que, malgré la vivacité de ses plaintes, on ne trouve dans les cahiers de 1789 aucune expression de colère ni aucune idée de vengeance.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. — *Séance du* 31 *mars* 1869.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a donné lecture d'un travail intitulé : *Étude sur quelques types de sépultures constatées en Maine-et-Loire et en partie déposées au Musée d'Angers*. Après les monuments en ruines, des tombeaux et encore des tombeaux; il ne faut pas s'en étonner. Comme l'a très-bien dit M. Godard-Faultrier lui-même, la tombe n'est-elle point la pourvoyeuse ordinaire de l'archéologue? On fouillera encore longtemps les tombeaux avant de leur avoir arraché tous les secrets qu'ils recèlent. Dans ce travail, M. Godard-Faultrier, après une revue de divers modes de sépultures observés dans le département qu'il habite, s'étend avec complaisance sur un vase de bronze en forme d'aiguière dont l'anse élégante porte diverses sculptures, et notamment la représentation d'un instrument qu'il croit n'être autre que l'*ascia*. S'agit-il donc véritablement d'un vase funéraire? Le dessin qui le figure ne nous montre pas la forme qu'on donnait d'ordinaire aux récipients des cendres. D'autre part, l'assimilation de l'instrument ambigu qui décore ce vase avec l'*ascia* funéraire est-elle exacte? Je n'en suis pas persuadé; quoi qu'il en soit, je ne suivrai pas M. Godard-Faultrier dans ses conjectures sur la signification de ce symbole; c'est une énigme qui n'a pas encore trouvé son OEdipe; j'aime mieux, en terminant, constater que le

Digitized by Google

travail du conservateur du musée d'Angers est d'ailleurs plein de faits intéressants très-bien observés.

MÊME SECTION. — *Séance du 2 avril* 1869.

M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie de Rouen, a donné lecture d'un travail intitulé : *Des cercueils en plomb dans l'antiquité et au moyen âge.....*

Après cette lecture, l'assemblée a écouté avec intérêt une discussion entre M. Godard-Faultrier et M. l'abbé Cochet sur certains emblèmes observés sur des cercueils de plomb. Contrairement à l'opinion de M. Godard-Faultrier, M. l'abbé Cochet ne considère pas comme des signes de christianisme certaines figures affectant la forme de la croix. M. Godard-Faultrier, ne prévoyant pas que cette discussion surgirait à la Sorbonne, n'avait pas apporté les dessins des monuments en question; il les apportera l'année prochaine : c'est partie remise.

On lit dans l'*Artiste* du 1er juillet 1869 :

L'Académie des beaux-arts met en première ligne M. Lenepveu, croyons-nous, pour succéder à M. Hesse. L'Académie désire aussi M. Baudry et peut-être M. Baudry se laissera-t-il séduire ?

M. Lenepveu est déjà classé au premier rang académique. Son sérieux talent, d'ailleurs, représente la tradition de l'Institut. Jules Lenepveu est de l'école savante, historique et religieuse, de l'école des fresques.

La grande peinture, c'est-à-dire l'histoire et la religion, ont plus que jamais besoin d'éloquents et sévères interprètes. Si la grande religion du Christ a des éclipses, gardons au moins le grand art qu'elle a créé, et faisons des places d'honneur aux artistes qu'elle inspire et qui l'illustrent. Nous voyons aujourd'hui un peu trop l'humanité par le bout de la lorgnette d'argent. Souvent l'Académie n'enrichit pas; mais elle honore toujours : si ce n'est pas un habit doré, c'est au moins la palme verte.

La Bibliothèque d'Angers a reçu, il y a quelques jours, la visite de M. Guillaume Arndt, de la Bibliothèque royale de Berlin. Ce jeune savant, collaborateur aux *Monumenta Germaniæ histo-*

Digitized by Google

rica, est venu consulter le cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin, l'un des volumes les plus précieux de notre riche collection de manuscrits.

M. l'abbé Jules Morel (d'Angers) vient de publier, dans la *Revue du Monde catholique* (livraisons des 10 et 25 juillet), une savante étude intitulée : *Nouvel aspect du procès de Galilée.*

Parmi les livres rares, provenant de la bibliothèque de M. le baron Jérôme Pichon, qui ont été vendus dernièrement à Paris, se trouvent les deux volumes suivants :

Noels joyeulx plains de plaisir
A chanter sans nul desplaisir

Johannes Danielis org. *s. l. n. d.* p. in-8°, goth. de 12 ff., mar. bl., dent., à petits fers, tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz.*)

Cest le Mistere de la Passion de Jesu Crist jouee a Paris et Angiers. Cy finist le Mystère de la Passion de Notre Seigneur Jesu Crist, imprimé à Paris l'an mil CCCC XCIX (1499), par Anthoine Verard. In-fol. goth. à 2 col., mar. r., dent., tr. dor. (*Auguerrand.*)

Édition fort rare. Exemplaire de Girardot de Préfond, et auparavant de G. de Boze.

Ce sont là des curiosités que nous voudrions bien voir rangées sur les rayons de la Bibliothèque d'Angers. Mais comment les y faire arriver? Le premier volume a été acheté 250 fr., et le second 1050 fr.

Voici plusieurs ouvrages qui sont en vente à la librairie Bachelin-Deflorenne, quai Malaquais, 3, à Paris.

Mémoires de Mme la marquise de Bonchamps (rédigés par Mme la comtesse de Genlis). *Paris*, 1827, cart., n. rog. 10 fr.

Histoire aggregative des annales et cronicques d'Anjou, contenant le commencement et origine, avecques partie des chevaleureux et

Digitized by Google

marciaulx gestes des magnanimes princes, consuls, comtes et ducs d'Anjou, etc., par Jehan de Bourdigné; reveues et additionnées par Le Viateur. *Imprimées à Paris par Antoine Couteau, pour Charles de Boigne et Clément-Alexandre Marchant, libraires à Angiers*, l'an mil cinq cens XXIX. In-fol. gothique, réglé, fig. sur bois, mar. rouge, fil., coins et dos ornés, tr. dor. *(Koehler.)* 450 fr.

Magnifique exemplaire, et d'une parfaite conservation, de cette Chronique fort rare.

Le même ouvrage. 1529. In-fol., v. fauv., fil., compart., tr. dor. 300 fr.

Bel exemplaire, en jolie reliure moderne, de cette rare édition gothique.

Généalogie des seigneurs de Durestal en Anjou, présentée à S. A. Monseigneur le duc de La Rocheguyon, le XXI juillet MDCXCV, par son très-humble serviteur J.-T. de Feuquerolles. Manusc. in-4°, v. rouge, fil. *(Anc. rel. aux armes de la maison de La Rochefoucauld.)* 160 fr.

Précieux manuscrit sur papier vélin, enrichi de nombreux blasons finement enluminés.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers. — Imp. E. Barassé.

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

TROISIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Troisième livraison. — Septembre 1869.

SOMMAIRE :

Les Lettres sous le premier Empire : Raynouard. — GIDEL.

Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*). — Camille BOURCIER.

Les Invasions anglaises en Anjou au XIVe et au XVe siècle (3e *partie*). — André JOUBERT.

Poésie. — Albert LEMARCHAND.

Bulletin. — Albert LEMARCHAND.

Histoire de l'Université d'Angers (14e *feuille*). — Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83

1869

Digitized by Google

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

10 francs par an

12 livraisons de 80 pages gr. in-8°, formant par an 2 beaux vol. de 500 pages

Je signale à votre attention toute particulière cette utile publication qui va entrer dans sa 3e année, et donner la suite de deux importants ouvrages :

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS
DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

et

ESSAI SUR LA TERREUR EN ANJOU
DE M. CAMILLE BOURCIER.

SOUS PRESSE

DICTIONNAIRE HISTORIQUE
GÉOGRAPHIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE MAINE ET LOIRE

Par M. PORT, archiviste du département,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission Topographique des Gaules,
Licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut.

Carte de Maine et Loire, nouvelle édition *gravée,* par M. FOURCAULT.
Plan de la ville d'Angers, nouvelle édition *gravée,* par M. FOURCAULT.
Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE.
Guide du voyageur en Anjou, par UN TOURISTE.

OUVRAGES PARUS

Description de la ville d'Angers, par PÉAN DE LA TUILLERIE, revue par M. PORT, 1 vol. in-18 avec plan	5	fr.
Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, coloriée	4	»
Plan d'Angers, par M. DUVEAU	2	»
Tarif des bâtiments, par M. GESLIN	2	50
Code des usages ruraux	1	75
Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE	1	»
Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.		
Prix : Édition en noir	3	»
Avec armoiries coloriées	5	»
Sur toile vernie, gorge et rouleau	10	»
Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12	2	50
Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique, par M. GUILLORY aîné	2	»

Digitized by Google

LES LETTRES

SOUS

LE PREMIER EMPIRE

RAYNOUARD.

C'est un Provençal original et surtout indépendant.

(M. DE FONTANES *à l'Empereur*.)

Entre tous les témoins de nos luttes politiques que la mort avait laissés venir jusqu'à nous, Raynouard était un des plus vénérables. Sans en avoir partagé les erreurs, mieux que personne il avait conservé le souvenir et l'empreinte de cet âge fécond en beaux caractères. Il en avait gardé jusqu'au costume. Fatigué et voûté par un pénible labeur, il n'avait rien perdu de son énergie et de sa force morales. Sa physionomie avait encore tout son feu, toute son expression vive et fine. De grandes pensées semblaient hanter sous son front haut et large, le sourcil bien dessiné laissait pétiller sans voile la flamme du regard. Son nez était droit et bien fait, ses narines ouvertes et mobiles s'animaient de toutes les passions qui venaient agiter son âme, la lèvre supérieure fine et mince paraissait faite pour détacher avec malice les traits de l'épigramme, mais celle d'en bas plus pleine indiquait un fond de bonté qui devait triompher sans peine d'un penchant à la causticité ; un menton doucement arrondi terminait son visage

Digitized by Google

plein et d'un bel ovale, où régnait un mélange de finesse, de prudence, de force et de bonté (1).

Citoyen, poëte, savant, en quelque état qu'on le considère, Raynouard ne s'est jamais démenti. On l'a vu, dans toutes les situations où la Providence l'a placé, donner à diverses reprises la mesure de son esprit et de son caractère; noble exemple de travail, de patience et de dévouement.

« Je suis un philosophe, et je n'ai besoin que de la besace et du manteau; mais encore faut-il que la besace soit pleine et que le manteau soit propre. » Ces mots qu'il aimait à répéter expliquent sa conduite et sa vie. Quoiqu'il eût senti de bonne heure en lui-même les sollicitations du talent poétique, il sut y résister avec prudence. Il concevait avec plus de sagesse que n'en ont d'ordinaire les jeunes gens les difficultés et les embarras du monde. La misère trop longtemps fameuse des poëtes effrayait l'étudiant en droit de la faculté d'Aix. Il avait entrevu Paris au sortir de ses études, mais d'un coup d'œil sûr et déjà profond, il avait jugé le terrain. S'il aimait les lettres et la gloire, il chérissait plus encore l'indépendance et la dignité qui l'accompagne. Entre ces deux attraits, le choix ne fut pour Raynouard ni long ni difficile. On voit bien rarement les poëtes obéir à la raison contre leur penchant, nous pouvons en celui-ci contempler ce spectacle. Sans étouffer l'amour de la poésie, l'esprit des affaires prit le dessus, pour un temps. Raynouard revint dans son pays se faire avocat à Draguignan, et s'adonner loin de Paris à des travaux arides et obscurs. Sa volonté venait de remporter son premier triomphe. Cette alliance d'un vouloir énergique et d'une intelligence prudente, pouvait faire présager bien d'autres victoires.

Raynouard devait à sa naissance son activité laborieuse. Le montagnard se révélait dans sa première résolution, comme il ne cessa jamais de se montrer en lui, et par l'accent, et par le cœur. Toujours fier, toujours honnête, il garda jusqu'à sa mort, avec le ton familier et brusque, les habitudes d'une économie sévère, sans âpreté toutefois. Jamais personne ne fut plus éloigné que lui

(1) *Voir* M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi.*

Digitized by Google

de l'avarice et de ses sordides calculs. Il honora sa profession par le désintéressement et la probité. Ses amis et ses biographes ont tous raconté le trait suivant, qui mérite bien d'être répété à sa gloire. Un père de famille lui avait confié la conduite d'une affaire de haute importance : il s'agissait de sa fortune et de celle de ses enfants La question était difficile à débattre, les adversaires étaient puissants, la brigue était forte. Rien ne put détourner de son devoir l'intrépide avocat. Pendant six mois, il se consume en démarches, en plaidoyers, en luttes ardentes. Enfin il a triomphé. Il se hâte d'écrire ces mots à son client : « Votre procès est gagné. Vous me devez soixante francs pour honoraires et enregistrement. »

Sous l'homme de loi se retrouvait encore le poëte ; les vers tempéraient les rigueurs du métier. Comme le chancelier l'Hôpital, Raynouard aimait à cultiver les muses au milieu des affaires. En ce temps de jeunesse, il se laissait quelquefois aller à la vivacité railleuse de son esprit. L'épigramme naissait d'elle-même sur ses lèvres. Sans y songer beaucoup, il faisait de cruelles blessures. Il suffit qu'un prêtre, ami de sa famille, le rappelât par de sages conseils à la douceur et à la bonté. L'âcreté disparut pour toujours de ses jeux poétiques, ; il ne lui resta plus qu'une innocente gaieté, dont l'agrément releva jusqu'au bout ses entretiens familiers.

Cependant les années s'écoulaient, et l'homme moral grandissait dans Raynouard. Déjà il avait atteint cette époque décisive dans la vie, où l'expérience commence à se joindre au feu de la jeunesse : il avait trente ans. Le théâtre qui jusque-là avait suffi à ses essais, devenait trop étroit pour sa force toujours croissante. Il cherchait d'autres horizons plus étendus, et peut-être allait-il quitter sa chère Provence, quand la Révolution éclata. En 1791, lorsque le département du Var dut envoyer ses députés à l'Assemblée législative, les suffrages de ses concitoyens désignèrent Raynouard pour siéger au nombre des représentants de la Nation. Ce choix lui faisait honneur. S'il ne put remplir son mandat, car il n'était que député suppléant, il en était capable, et plût au ciel qu'il se fût trouvé dans ces conseils tumultueux un plus grand

Digitized by Google

nombre d'hommes de son caractère ! Le grand mouvement de 1789 n'avait pas pu laisser insensible le jeune avocat de Draguignan. Il aimait trop la justice pour ne pas applaudir aux actes réparateurs qui marquèrent ces premiers temps de réforme civile. Comme tous les citoyens éclairés et équitables, il avait embrassé les espérances qui réjouissaient alors le pays. Tant que la violence et l'erreur restèrent silencieuses, il ne crut pas devoir s'inquiéter. Mais son esprit de prévoyance ne tarda pas à deviner l'heure funeste où elles allaient porter le désordre et l'épouvante aux dernières limites. La modération de ses idées ne se laissa pas fléchir un seul instant. Comme un sage, il se tint toujours ferme au milieu des secousses de nos orages politiques. Attaché au parti des Girondins, il vit ses amis dispersés ou traînés à l'échafaud. Il ne put pas échapper à la persécution qui les avait atteints. De retour à peine dans son pays, il en fut arraché et conduit à Paris, où la prison l'attendait. Avec quelles victimes n'y fut-il pas enfermé ! André Chénier, Roucher allaient porter sous le couteau leur tête toute pleine de chants poétiques ! Lui-même il n'échappa que par une sorte de miracle. Rendu à la liberté par la mort des tyrans cruels qui avaient si longtemps ensanglanté la France, il put continuer et achever dans des jours plus tranquilles la destinée que le Ciel lui réservait.

Si longtemps enviée, la gloire poétique lui était enfin venue. Plus d'une couronne déjà chargeait son front, et une prédiction favorable avait marqué sa place dans les rangs des membres de l'Institut. Le vaste génie qui gouvernait la nation assagie par ses excès, et lasse de ses longs troubles, Napoléon ne méconnut pas Raynouard. Dans son ambition de grouper autour de lui les talents et les vertus, il appela le poëte aux travaux de la vie politique. Sous la volonté qui régnait toute seule, l'ancien Girondin n'eut d'abord d'autre mandat à remplir que de voter et de se taire. Les triomphes militaires enivraient la France, elle ne demandait alors ni éloquence ni liberté. Mais quel conquérant n'eut jamais de revers ! Quel peuple n'eut jamais de réveil ! L'heure des défaites marqua pour notre pays l'heure des revendications. Dans le désenchantement des victoires et des conquêtes, on chercha des

Digitized by Google

yeux une ancienne idole, on s'effraya de voir ses autels renversés, on oublia les malheurs qu'elle avait jadis suscités, pour ne voir plus que les bienfaits dont la Nation pouvait lui être redevable. La coalition des puissances européennes grondait contre nous, la paix était le vœu même de nos ennemis : un homme seul arrêtait ces desseins de pacification.

Déjà Napoléon se sentait sur le penchant de sa ruine ; par un effort désespéré il rend tout à coup la parole au Corps législatif. Quel usage va-t-il en faire? L'Histoire n'oubliera jamais ce moment suprême, où, par l'organe de cinq de ses membres, la voix du peuple entier, trop longtemps étouffée, éclata en avertissements sévères, en conseils impérieux, on peut dire en reproches. Intempestive peut-être, l'entreprise n'en était pas moins hardie et dangereuse. Raynouard, au contact de citoyens généreux comme lui, sentit grandir son courage, et, en tenant la plume au nom de la commission, il écrivit un rapport où la vigueur du style n'est pas au-dessous de la fermeté des idées. D'autres ont raconté et raconteront encore le tumulte de la séance où fut lu ce rapport, les injures dont les auteurs furent assaillis, la colère de l'empereur, la dissolution du Corps législatif, ses paroles brusques et amères, et comment, malgré la détresse de la France, il jeta de nouveau loin de lui le fourreau de son épée, pour se lancer dans une guerre insensée, quand il pouvait avoir une paix honorable ; pour nous, il nous suffira d'avoir montré Raynouard arrachant d'une main heureuse le voile qui couvrait la liberté, et faisant luire aux yeux des Français éblouis des droits longtemps perdus.

L'empereur tombe ; l'esprit public se relève ; un prince apporte de l'exil une constitution libérale : les droits revendiqués par Raynouard ont désormais leur place dans nos institutions. Il ne suffit pas d'avoir fait une conquête, il faut la défendre. C'était à celui qu'on pouvait appeler « le parrain » de ces libertés qu'il appartenait de faire bonne garde autour d'elles. A peine délimité, ce terrain, objet éternel de dispute entre les peuples et les rois, devint un champ de bataille où Raynouard signala son courage et son indépendance. Le gouvernement avait peur des droits qu'il venait de

Digitized by Google

rétablir ; il voulait « non pas prévenir et comprimer, mais en supprimer l'usage. » Le péril recommençait ; notre législateur reprit la parole. Il avait voulu l'ordre sous la République, la liberté sous l'Empire ; sous la Restauration, il demeurait fidèle à son caractère. Comme il n'obéissait qu'à sa conscience, sans écouter ni les séductions ni la crainte, il s'éleva avec force contre le projet de loi des ministres sur la répression des délits de la presse, et il le fit rejeter. Le *Moniteur* du 1er août 1814 constata ce mémorable succès, et tout en cherchant à diminuer la gloire de l'orateur par l'insinuation qu'il n'avait eu aucun danger à courir, il accordait à son acte cet éclatant témoignage : « La seule lecture du rapport de M. Raynouard est un bel hommage rendu à nos nouvelles institutions et à la sagesse du souverain qui les a données ; il y a six mois qu'un pareil discours eût été la preuve d'un courage sublime ; il ne prouve aujourd'hui que le bonheur et la liberté dont nous jouissons. »

Plus sensible que tout autre à ces biens, le législateur n'avait-il pas raison de veiller sur eux avec la défiance d'un zèle jaloux ? Treize ans plus tard, dans la retraite où il se reposait des mécomptes de la politique, il donna encore à la cause qui lui fut toujours chère, une preuve de son amour. Eloigné des assemblées délibérantes, où sa voix n'eût pas été entendue sans gloire pour lui, sinon sans utilité pour le pays, il unit son nom à ceux des académiciens qui exprimaient au roi Charles X leurs inquiétudes sur le trop célèbre projet de loi contre la liberté de la presse. Il se trouva prophète sans avoir voulu le devenir. Une fois de plus il vit triompher ses principes. Ce spectacle dut d'autant plus lui plaire qu'il mourut bien avant que les excès d'une presse déréglée eussent compromis et étouffé la liberté qu'il aimait tant.

Telle fut la vie politique de Raynouard. Quel homme mêlé aux affaires publiques y porta jamais une âme plus calme et plus résolue, un esprit plus droit et plus ferme, un cœur plus honnête et plus courageux ? La probité la plus rigoureuse le guida dans toute sa conduite. Encore qu'il parût à quelques-uns un peu sensible à l'intérêt, il n'y sacrifia jamais rien, je ne dis pas de son

Digitized by Google

honneur, mais de sa délicatesse. S'il loua parfois l'empereur en termes outrés, c'est qu'il était sincère. Du moins ne descendit-il jamais aux bassesses de l'adulation, et moins encore il chercha à trafiquer de ses louanges. Sous l'Empire, sous la Restauration, il refusa des dignités lucratives; amoureux avant tout de son indépendance, il ne voulait rien devoir qu'à son travail.

Sous un abord un peu rude, il cachait l'âme la plus tendre et la plus vraie. On ne tardait pas à goûter ses qualités exquises quand on l'avait pratiqué quelque temps. Il ne connut jamais l'amour-propre, cet écueil dangereux des amitiés humaines. Les succès des autres n'avaient rien d'attristant pour lui, il se faisait une joie d'y applaudir. Les jeunes gens surtout trouvaient en lui un protecteur et un ami. « Laissez, disait-il, laissez prendre l'essor aux jeunes talents; il est beau d'oser et de s'élancer sur l'océan ouvert à l'esprit humain, en restant fidèles aux règles du goût et de la morale : leur naufrage même ne serait pas sans gloire. Moi, je les applaudis du bord; si j'étais plus jeune, je m'embarquerais avec eux. » Que nous sommes loin du vieillard grondeur d'Horace, et combien cette vive imagination dans le style ajoute encore de grâce et d'éclat à cette rare indulgence !

Des biographes amers nous ont appris avec malice qu'on ne le vit jamais prendre une voiture pour se rendre de Passy à l'Institut; que plusieurs fois il fit à pied le voyage de la Provence. — Si l'on voulait ternir par ce reproche d'avarice la réputation de Raynouard, il faudrait dire aussi qu'il fut parent dévoué, observateur exact de la piété, de la religion du devoir. Un malheur inattendu frappe son frère engagé dans le commerce. Une dette de quatre cent mille francs doit être acquittée sur-le-champ; l'honneur parle, Raynouard appelle un de ses neveux et lui dit : « Tous mes biens réunis peuvent aller à quatre cent mille francs; je t'en fais don, tu les vendras, afin que mon frère ne reçoive de secours que de la main de son frère. » Raynouard n'avait plus pour vivre que les jetons de l'Académie et la rétribution du *Journal des Savants !*

S'il est vrai, comme l'a dit Boileau, que « le vers se sent toujours des bassesses du cœur, » une grande âme ne peut donner, au

Digitized by Google

contraire, à la poésie qu'un accent généreux et noble. Aussi verrons-nous dans les œuvres de Raynouard éclater en sentiments forts, en élans hardis, la vertu qui fit de lui un homme intègre, un citoyen courageux. Après les jeux et les essais du jeune âge, le premier pas qu'il fit dans la carrière poétique révéla le caractère original de son talent. *Socrate dans le temple d'Aglaure*, n'offrit pas seulement aux juges d'un concours académique l'art heureux de tracer une scène, de dessiner des personnages, de combiner un ensemble et d'animer par une invention dramatique une vérité morale; on y entendit retentir une voix mâle et ferme, qui, dans la disposition présente de tous les esprits à sacrifier à la gloire déjà éblouissante d'un héros des conquêtes chèrement achetées, proclamait avec une hauteur imposante la nécessité de revenir à la vertu, « base des républiques. » Proposée par l'Académie française, la pensée de Montesquieu devenait tout à coup une leçon, un avertissement, une prophétie. Si les sentiments du peuple, si le cœur de Bonaparte eussent pu être changés, ils l'auraient été sans doute par les conseils de Raynouard. Vains efforts! Le mal était déjà trop avancé. L'étoile du Conquérant montait de plus en plus rayonnante dans ce ciel qu'il avait débarrassé de ses nuages et purifié de ses orages. La reconnaissance poussait les Français dans les mains de leur libérateur. Avec quelle émotion, toutefois, les citoyens prévoyants et dévoués encore aux libertés publiques écoutèrent-ils ces paroles de Socrate adressées à Périclès, lorsque la jeunesse d'Athènes venait, dans ce temple d'Aglaure, jurer de mourir pour la Patrie :

Toi surtout, Périclès, tu dois un grand exemple :
Athènes t'applaudit, la Grèce te contemple.
Héros dans les combats, dans nos murs citoyen,
Donne tout à l'Etat, et n'en exige rien.
Illustre Périclès! quand tes efforts heureux
Dirigent vers la gloire un peuple généreux,
Pense que nos destins, aujourd'hui si prospères,
Sont le prix du courage et du sang de nos pères.

Socrate avait beau dire, Périclès n'écoutait plus cette voix sage,

Digitized by Google

mais un peu tardive, et les Athéniens se pliant sans peine à sa volonté, couraient au-devant du maître dont le génie les fascinait.

On a dans ces vers le ton naturel à Raynouard. Il se sent porté d'instinct vers la forme dramatique, et celles des pensées qui lui plaisent davantage; sont les plus énergiques et les plus sublimes. On ne s'étonnera donc pas de le voir choisir la tragédie de préférence à tout autre poëme. Il a dans l'âme la hauteur de sentiments que réclame cette œuvre. Y aspirer, c'est déjà donner de son esprit une idée favorable. Y réussir, c'est s'attirer une gloire précieuse. Le succès ne lui vint pas toutefois sans effort. Suivant des chemins trop battus, il s'adressa à des sujets anciens. Ses préoccupations politiques s'accusent dans le choix qu'il fit pour ses premières tentatives de *Caton*, d'abord, puis de *Scipion*. Composée dans la prison de l'Abbaye, ou du moins au sortir de là, cette tragédie de Caton d'Utique, qui ne fut jamais représentée, était toute chaude, pour ainsi dire, d'indignation et de colère. Quel beau sujet à traiter au milieu même de la terreur! Quel héros pouvait mieux convenir au poëte que ce citoyen dont Sénèque a dit qu'il se tenait encore debout au milieu de la ruine universelle! Aussi que de véhémence, que de mouvements vigoureux, que de traits s'approchant de l'éloquence, y atteignant parfois! Ce n'est plus ni Caton, ni Brutus qui parlent dans ces vers, c'est Raynouard lui-même protestant contre la tyrannie dont il est victime, c'est le cœur d'un citoyen, honnête et généreux, qui voit avec douleur ses contemporains déchus de la liberté par leurs mœurs et méritant désormais la servitude. Si le style, dans ces trois actes, est parfois roide et tendu, les critiques les moins favorables à Raynouard y reconnaissent néanmoins en plus d'un endroit le ton du grand Corneille.

L'année 1805 vit enfin le triomphe de notre poëte. Les *Templiers* parurent au théâtre, et cette pièce eut un succès tel, que Paris depuis longtemps n'en avait salué de pareil. « Le maléfice est détruit, » disait Geoffroy, et la tragédie retrouvait la splendeur qu'elle avait perdue. L'applaudissement fut universel, l'admiration

Digitized by Google

unanime. Depuis le *Siége de Calais* de Dubelloy, jamais l'enthousiasme n'avait été si grand. On savait gré à Raynouard d'offrir au public un spectacle nouveau, où des noms français retentissaient sur la scène. Laissant là, en effet, les Grecs et les Romains, le poëte avait tiré une tragédie d'une page de notre histoire nationale. Dans un fait obscur, enveloppé de ténèbres, où il semble impossible d'apporter aucune lumière, il n'avait pas hésité à prendre son parti. Comme il se proposait de n'employer d'autre ressort pour remuer les âmes que l'admiration de la vertu, il déclara les templiers innocents, et dans leur grand-maître, Jacques Molay, il ne voulut voir qu'un modèle de perfection idéale. Au mépris des observations des critiques qui condamnent à la froideur les héros sans faiblesses, il n'en voulut donner aucune à son principal personnage. Il lui eût été facile d'après un procédé, sinon vulgaire, du moins fort usité, de lui faire faire des aveux, soit par crainte, soit par espoir de sauver son ordre, et de nous le représenter ensuite rendu aux sentiments de l'honneur, par un retour heureux de courage et de vertu : il rejeta ces contradictions si naturelles au cœur humain, et il mit ailleurs la sublimité de son héros. Son âme haute et calme, sa générosité, son amour de l'indépendance l'inspirèrent mieux que les règles de l'art, quand il traça la figure de Jacques Molay.

Il est vraiment sorti des entrailles du citoyen que nous connaissons, ce grand-maître de l'ordre des Templiers. « Armé de foi au dedans et de fer au dehors, » inaccessible à la crainte, indifférent aux menaces, sans trouble, sans reproches, n'ayant confiance qu'en Dieu, ne s'en remettant qu'au ciel pour sa vengeance, il rappelle la constance indomptable de Joad, et met dans un beau jour la fermeté que la foi sait inspirer aux cœurs pieux. Que de nobles paroles dans ce rôle admirable ! Dans ces dialogues pressés à la façon de Corneille, éclatent à chaque vers des traits inattendus et surprenants. Avec quelle hauteur il répond au ministre du roi, avec quelle autorité forte du sentiment de son caractère sacré, il parle au roi lui-même ! quels élans dans la prière où il s'offre en victime pour sauver les

Digitized by Google

templiers, quelle élévation quand, devant Philippe qui le menace de témoins, il appelle à sa défense ses quarante années de services rendus à l'Eglise et au roi, et qu'il ajoute :

Ma vie entière, sire, a répondu pour moi !

l'horreur de l'échafaud n'existe pas pour lui, elle s'efface devant la gloire du martyre. Polyeucte n'a rien de plus ardent quand il vole sur les pas des bourreaux qui l'entraînent non pas à la mort, mais à la gloire.

Dans cette majesté soutenue, rien d'emphatique ou de roide. Raynouard trouve naturellement ces paroles étonnantes que le parterre ne manqua jamais de couvrir de ses acclamations. Il a le secret et le don de ces mots précis, ailés et forts qui font voir, comme dans un éclair, un sentiment tout entier. Ils sont devenus populaires.

Une invention plus originale encore fut le caractère du jeune Marigni. La tendresse et la force s'y unissent et se tempèrent l'une par l'autre. La force cependant demeure victorieuse. L'amour si puissant sur les cœurs de vingt ans, perd ses droits sur celui-ci quand le devoir a parlé. Et quel devoir, grand Dieu ! Celui de mourir avec des compagnons dont il pourrait, par le silence, éviter le triste sort. Templier en secret, seul témoin de ses propres vœux, il est chargé par son père d'arrêter ses frères d'armes. Alors un généreux remords ranime son zèle, au jour du revers il reste fidèle à son serment, et prouve que les chevaliers du Temple sont innocents, en mourant avec eux.

Dans les ennuis de son exil, revenant par ses souvenirs sur la tragédie des Templiers, Napoléon accusait Raynouard d'avoir fait de Philippe-le-Bel un homme froid, impassible ami de la justice, qui n'a aucune raison d'aimer ou de haïr les Templiers, qui tremble devant un inquisiteur et qui ne semble demander que pour la forme aux Templiers un acte de soumission et de respect. L'auguste critique ne voulait pas sans doute être injuste, il n'était qu'oublieux. Il ne se ressouvenait plus d'avoir fait affaiblir lui-même ce caractère qui lui semblait trop faible. Le poëte l'avait dessiné

Digitized by Google

d'abord tel qu'il le voulait à Sainte-Hélène : prince violent, impétueux dans toutes ses passions, implacable dans ses ressentiments et jaloux jusqu'à l'excès de son autorité. Cette première image avait semblé trop forte et dangereuse à l'empereur Napoléon. Il avait exigé qu'on modifiât la dureté et l'autorité despotiques du roi. « Vous désirez, lui avait dit Raynouard, que je prête un masque au bourreau des Templiers ; vous prétendez que la tragédie n'est pas de l'histoire : eh ! bien, j'envelopperai le tigre d'une peau d'agneau ; mais je lui conserverai ses griffes. » Qu'on s'étonne après cela de la faiblesse de Philippe-le-Bel ; c'était par ordre qu'il avait perdu l'apreté de son caractère.

Quoique Raynouard n'eût pas tout à fait inventé ce genre de tragédie nationale, personne alors ne lui en refusait l'honneur, et lui-même il croyait bien l'avoir mérité. La littérature française était à la veille de se rajeunir. Un souffle nouveau passait sur elle. L'ancienne école raisonneuse et philosophique faisait place à celle de l'imagination. Déjà le *Génie du Christianisme* avait ranimé la poésie flétrie et mourante ; un ouvrage en prose avait réhabilité l'imagination humaine et dissipé l'ennui d'œuvres bien écrites, sans doute, pensées avec justesse, mais privées d'invention, et vides de sentiments. Ce qu'on appela plus tard le Romantisme, en était encore à ses débuts et « tendait de toutes parts ses voiles à l'espérance. » Entreprenante sans être désordonnée, la jeune école fouillait avec ardeur les annales de notre histoire, en même temps qu'elle admirait et chantait les grands spectacles de la nature. La tragédie semblait devoir prendre une jeunesse nouvelle et reverdir sur sa tige. Raynouard parut à tous comme le restaurateur de cet art languissant. On le glorifia d'avoir renouvelé la source tarie des émotions dramatiques. Lui-même il avait sur ce point des idées qui lui étaient personnelles : il pensait que les caractères historiques devaient succéder aux passions générales épuisées par un long usage. Jetant un coup d'œil sur le théâtre des Grecs, sur celui de l'Espagne et de l'Angleterre, il disait : « Ne serait-il pas à désirer que toutes les grandes époques de notre histoire fussent successivement exposées sur la scène, en préférant, en exigeant même, pour première condi-

Digitized by Google

tion, la peinture exacte des mœurs du temps, la ressemblance des personnages et la vérité des faits? »

Ce fut pour répondre à ces vues que, par un second effort, il entreprit la tragédie des *Etats de Blois*. La conception ne manquait ni de hardiesse, ni de puissance. Il voulait en faire un tableau exact et complet des intrigues et des moyens de la Ligue. Moins heureuse que celle des Templiers, l'exécution n'est dépourvue ni d'habileté ni de force. Le lecteur qui parcourt aujourd'hui ces pages, tout en blâmant ce que le style a, par endroits, de trop dur, ne peut s'empêcher d'être ému de la vérité historique qui éclaire le sujet d'une lueur sinistre. Mayenne, Bussy, Le Clerc, Guise, Aineville, Crillon, Catherine de Médicis, ce sont autant de caractères vigoureusement conçus, et dessinés d'une touche énergique. Ambitieux, fanatiques, cauteleux, cruels, honnêtes, constants ou simplement égarés, tous ces acteurs se heurtent et s'opposent les uns aux autres avec la violence de leur temps, et la fureur des discordes civiles. Témoin de nos troubles domestiques, Raynouard avait mis dans cette œuvre beaucoup de son expérience des partis et de leurs attaques forcénées: c'était le reflet d'un temps à peine écoulé pour lui. Jouée à Saint-Cloud pour les fêtes du mariage de l'impératrice, cette tragédie n'avait pas là son véritable parterre. Elle demandait des spectateurs moins attiédis par les préoccupations ambitieuses de la cour, des hommes qui, mêlés eux-mêmes aux intrigues et aux crimes de nos orages, eussent frémi du joug qui les comprimait, des cœurs, pour parler comme le cardinal de Retz, encore *tout chauds et tout fumants de la faction*. Ils s'y seraient reconnus eux-mêmes, ils auraient approuvé ou détesté leurs propres manéges. L'enthousiasme ou l'horreur seraient nés de ce spectacle, en produisant dans les cœurs quelque chose de ces émotions dont la scène des Grecs était toujours agitée, et que le poëte était jaloux de faire connaître aux Français.

Là encore l'empereur conseilla des modifications et même des additions. « Mettez, disait-il, tous les torts du côté des Guises; embellissez le caractère royal. » — « Alors, dit Raynouard, donnez-moi donc un parterre de rois. »

Digitized by Google

Si adroit à bien prendre son temps et à saisir l'à-propos, Raynouard le manqua cette fois. Sa pièce venait trop tard, et elle se fourvoyait dans une assemblée de courtisans ; cette tentative, sans diminuer sa gloire, n'y ajouta rien de plus. Pour éviter à l'avenir un échec qui l'aurait affligé, le poëte renonça au théâtre. Il se contenta désormais de cultiver pour lui et ses amis la muse de la tragédie, et quand l'âge eût refroidi cette ardeur de sang qui le portait aux actions passionnées, il demanda de nouvelles inspirations à la Bible. Le poëme des *Machabées* l'occupa jusqu'à sa mort. Il aimait à en lire des fragments à ses confrères de l'Académie, et plusieurs affirment aujourd'hui qu'il égalait sans effort la majesté sereine de son modèle. Ainsi finissait, dans un rayonnement tranquille et doux cette existence poétique dont plus d'un éclair avait illuminé le cours.

A trois reprises différentes, la vie de Raynouard recommence, et son activité à chaque fois se signale dans un champ nouveau par quelque œuvre importante. Au politique, succède le poëte, la poésie cède ensuite la place à l'érudition. Ainsi Raynouard revenait à ses premiers goûts, et, dans la suite des années qu'il consacra à l'étude, il ne déploya pas une originalité moins grande, et ne fit pas de moins solides conquêtes. A vrai dire, c'est là qu'il a gagné son titre impérissable au souvenir de l'histoire, les scènes de la politique s'oublient, des actes plus téméraires effacent l'éclat d'actions autrefois hardies ; la gloire littéraire a aussi ses révolutions et ses éclipses : ce que l'on fonde sur le terrain de la science, reste, et participe de l'immuable perpétuité de la vérité elle-même.

Membre de l'Académie française et chargé de travailler au Dictionnaire, labeur sans fin de l'illustre Compagnie, Raynouard se mit à scruter les archives de nos annales littéraires. Remontant au delà des siècles polis, il se jeta au milieu du moyen âge : c'était s'avancer sans guide dans un pays obscur tout jonché de débris et de ruines défigurées. Le Provençal se sentait porté vers le midi plutôt que vers le nord, il suivit son affection ; loin de l'égarer, le sentiment le conduisit vers des mines dont la richesse était à peine soupçonnée. Les matériaux amassés par

Digitized by Google

l'infatigable Lacurne Sainte-Palaye n'avaient jamais été explorés. Tout restait à faire. Qu'était-ce, en effet, que l'esquisse légère et frivole de l'abbé Millot sur les troubadours? Déjà des savants illustres ont mis la main à l'œuvre ; Raynouard les devance. Sa nature laborieuse lui donne sur eux l'avantage, et pas un ne peut voir ni plus loin ni plus juste que lui. Il y a de la divination dans la manière dont il développe les évolutions successives de la langue, des illuminations de génie rendent la lumière au milieu de ces ténèbres, et les contemporains, surpris de la nouveauté de ses découvertes, ne craignent pas de rappeler auprès du sien le nom du fameux Cuvier.

Des deux côtés, en effet, la même sagacité triomphe de difficultés égales : avec quelques débris, le philologue et le naturaliste reconstruisent un monde. Appuyées sur la force du raisonnement, leurs inductions s'élèvent jusqu'aux lois les plus secrètes; le chaos s'ordonne sous leurs mains; la régularité s'introduit dans le désordre.

« Quelques vestiges, quatre ou cinq mots égarés çà et là dans des textes latins, quelques phrases de patois recueillies plus ou moins inexactement pour la première fois par des historiens qui n'en font pas leur affaire », servent, comme on l'a dit, de point de départ à Raynouard. Il les découvre, il les compare, il les soumet à l'analyse puissante de son esprit, il en tire tout ce qu'ils contiennent, et s'avançant par degrés, de conquête en conquête, il devient bientôt le maître du terrain où il s'établit avec autorité. Il voit la langue romaine, florissante dans le midi de la Gaule, se dessécher peu à peu, perdre son éclat, et périr étouffée sous les rejetons des idiomes rustiques un instant écartés par une nation souveraine. Ce ne sont d'abord que de mauvaises herbes qui infestent un champ bien cultivé, des ronces qui peu à peu font disparaître les semences venues d'ailleurs : c'est le triomphe de la barbarie indigène sur une civilisation étrangère. Le latin s'use au contact des patois, il se broie dans son mélange avec les idiomes burgondes et franks. Les affronts d'une première invasion sont vengés par une invasion nouvelle. Une obscurité mystérieuse couvre la longue période de cette incu-

Digitized by Google

bation secrète, et voilà que tout à coup règne sur le sol autrefois romain une langue neuve, sonore comme les langues antiques, simple dans sa construction comme les langues modernes; c'est la langue d'*oc*.

Dans sa partialité bien naturelle pour le midi, l'inventeur ne veut rien devoir qu'à son propre pays : l'erreur naît de cette tendresse pour le sol natal. Loin de considérer la langue romane comme la sœur aînée du Français, de l'Italien, du Portugais, de l'Espagnol, il veut qu'elle en soit la mère. Raynouard entoure le *roman* d'une lignée glorieuse de langues modernes. Illusion depuis longtemps dissipée, qui ne laisse pas moins entier l'honneur de son invention.

En même temps que la langue, la littérature méridionale sortit de l'oubli. Ce fut une révélation charmante. Les horizons de l'histoire littéraire s'en trouvèrent agrandis de l'espace de trois siècles. Le commencement du nôtre en fut tout surpris, une source nouvelle de poésie venait de jaillir. Pas un art ne resta insensible à cette découverte; l'enseignement s'y rajeunit tout à coup par les emprunts que des talents ingénieux firent aux travaux de l'érudit. Le moyen-âge fut à la mode, les troubadours devinrent des sujets en vogue pour la sculpture, pour la peinture, pour la musique. Personne n'ignora plus les noms poétiques et chevaleresques de Bertrand de Born, de Bernard de Ventadour, de Rambaud de Vaqueiras, de la dame du Fayel. Du midi, l'enthousiasme passa jusqu'au nord. Raynouard lui-même daigna porter dans cette partie de la France ses investigations et son génie original; le mouvement des études en fut doublé, l'ardeur excitée par les contradictions, la conquête du moyen-âge achevée, et l'initiateur à cette science nouvelle était le législateur de 1814, et l'auteur des *Templiers*.

Que ne lui doit-on pas de reconnaissance pour ses travaux sur les troubadours? Quel plaisir d'assister avec lui à cette civilisation singulière où la poésie remplit tous les rôles, où le poëte est la voix sinon toujours respectée, du moins toujours redoutée de l'opinion publique? Que de scènes tour à tour naïves ou bizarres, gracieuses ou terribles, calmes ou ardentes, se retrouvent dans

Digitized by Google

les chants de ces poëtes ! C'est le cri de la guerre, c'est l'invective, c'est la satire, c'est la chanson amoureuse, l'aubade aux premiers feux du jour, la sérénade avec les ombres de la nuit, la pastourelle candide, le sonnet gracieux, tous les tons, toutes les harmonies, toutes les combinaisons de la rime, du rhythme et de la cadence. Quelle finesse dans les sentiments, quelle nouveauté dans l'expression ! Le christianisme et la chevalerie y ont répandu leurs parfums, ils ont donné aux poëtes plus d'art pour découvrir dans les âmes des plaisirs, des ennuis, des désirs, des dégoûts inconnus jusque là. Qu'on vante tant qu'on voudra la lyre de Pétrarque, pourvu qu'on reconnaisse qu'il s'est formé dans nos écoles du midi, qu'il a appris de nos maîtres provençaux les secrets de la composition et de la rime ; ne les a-t-il pas, du reste, placés tous, sans envie, dans son *triomphe d'amour*, comme Dante, son émule, les a célébrés dans ses chants?

On vient de voir ce qu'est l'érudition dans les mains de notre savant, s'il déchiffre les diplômes, les chartes, les actes publics ou privés, il sait en secouant cette poussière féconde mettre au jour de précieux monuments. Il ne compte pas seulement sur le hasard des expériences, une pensée philosophique guide son travail et dirige ses recherches ; il en a prévu les résultats, il les annonce, et son œuvre achevée confirme ses prévisions. Fidèle jusqu'au bout à l'amour de la liberté, aux dernières années de sa vie, il lui donnait encore une nouvelle preuve de son zèle en écrivant l'histoire du droit municipal en France. L'indépendance des administrations locales lui semblait le gage de la liberté politique dans notre nation ; il montrait à travers les vicissitudes des temps la servitude étendant son réseau sur le peuple français à mesure que les municipalités perdaient leurs droits. Tant que les cités des Gaules avaient conservé le régime municipal qu'elles tenaient des Romains, elles avaient trouvé dans leur propre organisation un principe de vie et de force, et elles étaient demeurées indépendantes sous le gouvernement des vainqueurs étrangers, parce qu'elles avaient existé indépendantes sous le gouvernement des empereurs. « L'usurpation féodale avait restreint plutôt que

Digitized by Google

détruit ces administrations particulières, jusqu'au jour où l'affranchissement des communes éclata comme une revendication de priviléges anciens. » Au siècle dernier, disait le savant auteur, parmi les symptômes qui avaient annoncé la maladie et la mort du corps social, la chute et le changement inévitable des institutions politiques, pourrait-on ne pas compter ce mépris coupable qu'affectèrent divers ministres pour le droit municipal des cités de la France, cette avidité misérable qui les égarait jusqu'à faire un sordide et ignoble trafic des charges municipales, en vendant le privilége d'exercer des fonctions paternelles, des fonctions que « les suffrages publics devraient accorder à la vertu et au talent. » Puis il terminait par un vœu, que notre temps pourrait répéter après lui : « Aujourd'hui qu'après les tempêtes et les malheurs d'une longue révolution, la France se repose de ses diverses agitations dans la sécurité de ce pacte solennel qui a consacré et affermi tous les droits, parce qu'il les a tous limités, pourrait-on refuser plus longtemps l'exercice du droit municipal fondé sur le droit naturel, sur l'équité, sur les lois positives, et sur la possession de dix-huit siècles. »

Toutefois, dans l'élan généreux de ces paroles enthousiastes, on retrouverait une illusion qui fut toujours chère à Raynouard. Il avait vu la France entière à travers les villes du midi, et parce que dans les contrées heureuses où il naquit, l'indépendance municipale avait survécu à tous les changements d'empire, à toutes les révolutions, il n'hésitait pas à croire que la France du nord eût joui du même bonheur. Gardons-nous de blâmer avec trop d'aigreur cet égarement d'une érudition d'ailleurs si solide et si vraie. Sachons y reconnaître cette vertu dominante de Raynouard, l'amour de son pays ; n'oublions pas surtout sa passion pour l'indépendance et pour la liberté.

Telle fut la vie de Raynouard, consacrée tout entière aux plus nobles devoirs, remplie par le travail, illustrée par le courage, le talent et le succès. Il s'éteignit à soixante-quinze ans, dans la pratique des devoirs d'un académicien exact, et les occupations d'un critique laborieux. Par un heureux accord, trop rare peut-être, tous les dons de l'esprit et tous les dons du cœur se sont unis en

Digitized by Google

lui. Si le juge délicat de l'art d'écrire ne trouve pas en lui toutes les finesses d'un style étudié, il se plaît du moins à reconnaître dans ses œuvres une force, une sincérité, une originalité rares, qui valent bien les miévreries d'une éloquence fardée et fleurie. Raynouard avait le tour bref; il fuyait la période et les enroulements de la phrase. Sa manière d'écrire rappelait sa manière de causer : c'était, il paraît, le même ton un peu brusque, d'une familiarité aimable. Il portait dans ses compositions littéraires l'honnêteté qui rendait sa conduite si éloignée des faux-fuyants et des détours. Dans sa vie comme dans son style, il était le *vir probus* des anciens. Vénéré de tous ceux qui l'ont connu, il laisse à la postérité un beau modèle à louer et à suivre. Il fait honneur au pays qui l'a vu naître. Puisse le ciel accorder souvent à la France des citoyens comme lui !

GIDEL.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA

TERREUR EN ANJOU [1]

Les deux jeunes filles du sieur Legrand, seigneur de la Liraie, conseiller maître à la chambre des comptes de Bretagne, Rose Madeleine et Marie-Renée Legrand, avaient été arrêtées à Laval le 24 brumaire an II; le 1er du troisième mois, elles ont été condamnées à mort pour avoir suivi les brigands jusqu'à Laval; elles avaient aussi été trouvées nanties d'un papier sur lequel était dessinée une fleur de lys.

On l'a déjà remarqué, le même jugement réunissait souvent des accusés de positions toutes différentes. Le 9 frimaire, à Angers, furent condamnés à mort : 1° Louis-Joseph-Amable Castelnau, capitaine au ci-devant régiment des carabiniers, pour conspiration contre la République; 2° Pierre Beauvais, 50 ans, perruquier à Rablay (officier vendéen).

Castelnau avait un fils, officier au 7e d'artillerie, le 2 avril an II, qui s'adressa à la Convention et demanda la liberté de son père; la pétition fut renvoyée à Angers, et Castelnau n'obtint autre chose que d'être transféré des Ursulines au Petit-Séminaire.

Lors de l'arrestation du chevalier Michel des Essarts, on trouva sur lui un extrait d'acte du conseil supérieur de Châtillon, signé Ml des Essarts, pt, Bodi, Bernier, curé de Saint-Laud, Bouteiller, Gendron, Jagault, sre général; c'était assez pour motiver son arrêt de mort; il fut exécuté à Angers, le 19 nivôse an II, avec

(1) Voir les livraisons d'avril, mai, juin, juillet et août 1869.

Digitized by Google

quatre autres prisonniers, parmi lesquels Joseph-Guy Donissant, 55 ans, général commandant *la cavalerie*, *l'infanterie* (telle a été sa réponse). C'est le père de la veuve de Lescure, devenue la marquise de la Rochejaquelein : cette noble et courageuse vendéenne était fille unique du marquis de Donissant, ex-gentilhomme d'honneur de Monsieur, et de la duchesse de Civrac.

De plus obscurs personnages étaient arrêtés soit par les ordres, soit de la main même de Choudieu, qui ne se bornait pas à exciter le patriotisme des villes, mais suivait nos armées, dirigeait leurs mouvements, animait, par son exemple, le courage de nos soldats. Sa présence à l'armée commandée par le général Du Houx, ne put prévenir les échecs de Rablay, Beaulieu et du Pont-Barré. Il se multipliait avec une incroyable activité, courant d'un poste à l'autre à cheval, et la nuit comme le jour. Le 17 septembre 1793, il arrêta de sa main, à Rablay, le sieur Pierre Jacquet, 62 ans, marchand de bestiaux: Le lendemain 18, il rendait compte de cette arrestation et de la situation des affaires, dans ces termes :

Concitoyens,

Président du comité de surveillance et révolutionnaire établi par le représentant du peuple à Angers, je vous envoie par une garde que le général Duhoux a donnée, le citoyen Pierre Jacquet, boucher, demeurant au bourg de Rablay, président du comité contre-révolutionnaire *(suivent les détails de l'arrestation)*.... Excusez le style et le caractère de la présente au milieu du tumulte qui *reigne (sic)* toujours à la suite d'une armée. Tout va bien, et la République ne tardera pas à détruire les brigands : l'armée Duhoux marche sur Saint-Lambert, ça ira... La République une et indivisible, ou mourir en la défendant.

Jacquet fut condamné pour avoir eu des intelligences avec les rebelles de la Vendée, leur avoir fourni des subsistances... avoir fait partie de leur comité en qualité de président, et signé plusieurs bons au nom d'un prétendu Louis XVII..... Enfin comme atteint et convaincu de conspiration envers la République...

Digitized by Google

On lui reprochait d'avoir assisté aux combats de Beaulieu et de la croix de mission, à Rablay.

Il fut exécuté à Doué, le 18 frimaire an II, avec Louis Fardeau, aubergiste à Rablay, âgé de 31 ans.

Le 11 pluviôse fut exécuté, à Angers, Joseph Morna, ex-juge des traites, gabelles, etc.

Il était accusé : 1° d'avoir constamment manifesté des sentiments d'indifférence aux principes d'égalité et de liberté, en demeurant immobile chez lui, et dédaignant d'assister aux assemblées qui devaient préparer et consolider le bonheur du peuple français....

2° D'avoir, par ce silence et ce mépris, approuvé les trames contre-révolutionnaires...

5° D'avoir reçu et nourri chez lui plusieurs brigands, son fils à leur tête, reconnu pour un de leurs chefs, à qui il a donné des secours pécuniaires, malgré la réputation horrible qu'il lui connaissait....

Et, parmi les motifs, celui-ci est reproduit : qu'il est prouvé que Morna a eu des intelligences avec son fils, chef des brigands de la Vendée, auquel il a fourni des secours pécuniaires pour le soutenir dans son brigandage...

Cet arrêt est signé : FÉLIX, p^t^, LAPORTE, HUDOUX, ROUSSEL, MORIN, LOIZILLON, sec^re^.

Appuyer sur de tels motifs une condamnation à mort ! Aucun des juges n'avait donc de fils ?

Faire un crime à un citoyen de demeurer *immobile*... de ne pas assister à ces assemblées populaires où l'on discutait gravement sur l'utilité des *patades*, au milieu de tant de propositions niaises ou atroces (*Voy*. Blordier-Langlois, chap. 4). En pareil cas, il n'y avait que deux partis à prendre : *rester immobile*, c'était la mort ; ou bien sortir de son *immobilité*, se transporter au milieu des clubistes, discuter avec eux et sur les *patades*, et sur toutes les thèses à l'ordre du jour, et puis leur dire bravement : Mais véritablement, vous êtes fous ! c'était encore la mort. Au moins, avait-on le droit de choisir l'*immobilité*. Cette imputation, dont

Digitized by Google

on a fait un grief capital à Morna, rappelle le passage de Tacite si éloquemment reproduit par Camille Desmoulins : « Se tenait-on au coin de son feu ? Suspect ! etc. (*Voy.* chap. 2).

Michel-Laurent Falloux, dit Dulis, 45 ans, ex-gendarme de la garde de Capet, condamné à mort pour avoir eu des intelligences avec les brigands, le 9e jour, 1re décade an II.

Sa sœur, Michelle Falloux, veuve du sieur Marcombe, lieutenant général, est interrogée le 15 nivôse an II :

D. Quel usage elle faisait d'un nombre incroyable de croix, reliques, chapelets et autres *géries* de cette espèce, trouvés sur elle, et d'où elle les tenait? R. Qu'elle les tenait de son mari et d'une de ses tantes.

Signé : THIERRY, pt.

En conséquence, elle était accusée : .... 3° d'avoir été trouvée nantie de beaucoup de signes fanatiques et contre-révolutionnaires ; .... 6° d'avoir provoqué au rétablissement de la royauté.

Ce nom de Falloux est honorablement porté par un de nos concitoyens, qui a rendu de notables services à son pays dans des circonstances périlleuses : sa foi politique est ardente et profonde, elle n'est pas partagée par tous, elle n'est pas la nôtre ; mais j'affirme qu'en Anjou, si des temps malheureux se reproduisaient, elle serait respectée par ses adversaires et par tous ceux qui ont le sentiment du vrai libéralisme. Nous pratiquons en France la tolérance religieuse : il faut en venir aussi à la tolérance politique, en la conciliant avec les besoins de l'ordre et la sécurité du pays.

Charles Pichonnière, 53 ans, né à Montlimart, notaire à Chemillé, a été exécuté fin de pluviôse an II.

On lit sur le registre des prisons de la citadelle, visitée par Goupil, Vacheron et Loizillon : le 23 pluviôse, 9 heures du matin, le travail commencé se continue....

G (guillotiner) n° 41. Pichonnière.... Ses deux fils étaient canonniers chez les brigands et ont été fusillés hier : il est un brigand lui-même.— Dans une des liasses du greffe, je vois que l'on a saisi sur Pichonnière une lettre ainsi conçue :

Digitized by Google

Angers, 2 pluviôse an II.

Au citoyen Pichonnière.

« ... S'ils ont fréquenté les rebelles (deux fermiers de l'auteur » de la lettre), ils ne l'ont fait que par une force bien supérieure » ... Je leur avais tant prêché l'obéissance aux lois, et ils » avaient assez de confiance en moi, que je suis persuadé que » s'ils ont fait des fautes, elles ont été involontaires.... Il prie le » notaire de visiter ses fermes... Il n'en est pas payé depuis » deux ans... »

Cette lettre signée Desmazières, nom vénéré en Anjou, prouve les dignes sentiments de celui qui l'écrivait : elle devait venir à la décharge de Pichonnière, à qui elle n'eût pas été adressée s'il avait eu des sentiments tout à fait contraires.... mais *il avait deux fils chez les brigands*, *il est un brigand lui-même,* il est marqué du fatal G.

Les archives de la préfecture contiennent, sous le n° 432, une lettre de M. Desmazières fils, devenu depuis président du tribunal civil d'Angers, promu en 1830 à la première présidence de la cour, et qui, dans ces hautes fonctions, sut conquérir, par son caractère et son savoir, une immense autorité, et l'estime de tous ses justiciables ; ce respectable magistrat, jeune alors, s'était vu forcé, comme tant d'autres, de suivre une carrière bien opposée à ses goûts, et qu'il s'empressa d'abandonner aussitôt que des temps plus heureux lui permirent de reprendre ses études et ses travaux accoutumés. Il était, en 1793, aide de camp du général Sureau : deux pauvres domestiques ont dû la vie à une bonne inspiration de son cœur. Les gens de service, sous la Terreur, par suite d'une solidarité qui serait plus rare de nos jours, étaient souvent emprisonnés avec leurs maîtres, et mouraient avec eux. Nous en donnons plusieurs exemples : M. Desmazières, le 7 juin, réclama au comité révolutionnaire, pour son service et celui du général, Jean Fournier et Pierre Plumejean, qui étaient à celui de la dame Louet, celle sans doute qui avait été exécutée le 6 pluviôse (*Voyez* quelques lignes plus bas), et à celui du sieur Villiers. Sa demande fut accueillie favorablement ; et je lis en

Digitized by Google

marge : *Mis en liberté le 8 juin 1793*, dès le lendemain de la demande. Quant à Villiers, il aura eu le sort de la dame Louet. Le même carton renferme une pétition de lui, à la date du 26 octobre 1793 : il demande sa mise en liberté, pour faire ses recherches relativement à l'emprunt forcé du décret du 3 septembre 1793, et revoir les matrices des rôles. La requête a été répondue, mais par ces mots que je lis en marge : *Ajourné et bon à dégraisser*. Cela se comprend.

Le 6 pluviôse an II, furent exécutés à Angers : 1° une femme ayant porté un nom depuis longtemps célèbre en Anjou, Mélanie Louet, veuve Dupineau, femme d'Antoine-Hercule Lehainault, dit Saint-Sauveur, 64 ans, demeurant à *Mirebeau*, près Rablay. *Mirebeau* appartient aujourd'hui à la famille de Kersabiec. Cette propriété est située sur les bords du Layon, et domine le cours de cette petite rivière dans l'une de ses parties les plus pittoresques. — 2° Charles Lehainault, son fils, dit Montiron, 32 ans, propriétaire du *Pineau*. *Le Pineau*, restauré par M. Delaunay, maire du Champ, provenait de l'héritage de Gabriel Dupineau, l'un des commentateurs les plus renommés de la Coutume d'Anjou. *Mirebeau* et ses environs, le village de *Doua*, le bourg de Rablay, ont fourni *à la terreur* un grand nombre de victimes, eu égard à la population de cette localité. Une liste de trente-neuf suspects avait été remise au comité révolutionnaire ; en réalité même, cette liste atteignait peut-être le nombre de cent personnes, car à la suite de plusieurs noms, je lis sans désignation individuelle : *et toute sa maisonnée*. Ainsi :

Fardeau l'aîné et toute sa maisonnée ;
Jean Morin, id. ;
La veuve Richou, id. ;
François Renou, femme et enfants ;
Baudrier, id. ;
Mathurin Marçais, id. ;
Les domestiques de Doua ;
Martin femme et domestiques au Pré ;
Le sieur Burgevin et ses domestiques, etc.

Digitized by Google

Le sieur la Sorinière fut le premier de la famille qui périt sur l'échafaud. Après lui, sa veuve subit le même sort le 7 pluviôse an II.

Le 18 du même mois, Mlle Verdier la Sorinière, la cadette, faisait partie, avec sa sœur et leur servante, d'un convoi nombreux de condamnés. Elle était éclatante de jeunesse et de beauté; sa voix était ravissante. Un officier fut épris de tant de grâces et de charmes, et proposa à Mlle la Sorinière de l'épouser. — Je le veux bien, dit elle, mais à une condition, c'est que vous sauverez ma mère et ma sœur : on lui avait caché l'exécution du 7. Le loyal militaire lui déclara qu'il le lui promettrait en vain, et qu'il ne pourrait tenir sa parole. Sur ce, la jeune fille prit héroïquement son parti, et marcha résolûment à la mort.

M. de Robillard et Mme Larochejaquelein citent plusieurs faits intéressants du même genre.

Le 4e jour 1re décade 2e mois an II, fut exécuté, à Saumur, Henri Verdier de la Sorinière, 26 ans, garde du corps du frère puîné de Capet, et frère de la demoiselle Verdier : il a semblé quitter la vie avec plus de regrets que celle-ci. Je lis, en effet, à la fin de son interrogatoire : l'accusé s'offre pour aller chercher les pièces de canon et servir dans l'armée républicaine auprès de ses généraux, à qui il rendra de grands services, connaissant la marche et la manière d'agir des brigands.

Le procès Dieuzie, Brevet de Beaujour, etc., etc., dont je vais rendre compte, est un de ceux qui, en Anjou, ont causé les plus vives émotions, excité le plus de sympathie et laissé les plus durables souvenirs. Les talents, la jeunesse, le patriotisme sincère de quelques-uns des accusés, le vague même des chefs d'accusation, tout était de nature à dissiper les préventions et à faire espérer un résultat favorable.

Les accusés furent d'abord conduits à Amboise, y subirent quatre mois de détention, et furent ramenés à Angers devant la commission militaire. Elle siégeait alors dans l'ancienne chapelle des Jacobins (aujourd'hui la Gendarmerie). Proust, l'ardent montagnard, mais l'un des nombreux amis des accusés, se pré-

Digitized by Google

senta comme interprète de l'opinion publique, et plaida vivement pour eux. Le tribunal, malgré sa sévérité, aurait fini par se rendre aux vœux de la grande majorité des habitants, il y avait lieu, du moins, de l'espérer. Mais la nature élevée de Brevet de Beaujour se sera révoltée à la pensée d'accepter pour juges des hommes tels que ceux de la commission : c'était l'inspiration d'un noble orgueil, et je n'ose dire que ce fût une faute. On fit droit à la demande de Brevet de Beaujour, et les accusés furent renvoyés devant le tribunal révolutionnaire de Paris, où ils ne pouvaient comparaître accompagnés des mêmes défenseurs, entourés des mêmes sympathies.

Le comité d'Angers préjugeait bien la décision de ce tribunal, dans sa lettre du 11 ventôse au comité de sûreté générale : tout en regrettant que le « grand exemple *local*, tant désiré des sans-» culottes, n'ait pu s'opérer, » il ajoute : « Paris qui a jugé le » grand maître en fédéralisme, Brissot, n'épargnera pas plus les » enfants que le père.. » (Voyez lettre de cette date, chap. 11.)

On ne pouvait pardonner à Brevet sa participation à l'arrêté du conseil général du 18 janvier 1793, qu'il avait rédigé, sans doute, comme la plupart des autres arrêtés. Après y avoir rappelé les journées de septembre, il y était dit : « Considérant qu'il est » temps de se joindre aux bons citoyens de Paris pour arrêter les » brigandages dont cette ville est le théâtre, etc. »

ART. 1er.

Il sera sur-le-champ organisé une force armée composée de 411 gardes nationaux qui se rendront à Paris, etc.

Le but de cet arrêté était significatif à l'époque du jugement de Louis XVI.

Brevet de Beaujour était constamment animé des sentiments d'un vrai patriote. C'est lui qui, à l'approche du 10 août, le 24 juillet 1792, avait rédigé la proclamation, dans laquelle on engageait, en termes pressants, à la concorde, au respect de la loi... la loi avec ses rigueurs, sa toute-puissance, etc.

Cette proclamation était signée : DIEUZIE, pt, BARBOT, sre, etc.

Brevet de Beaujour, Dieuzie, Larevellière, etc., qui auraient.

Digitized by Google

voulu pouvoir sauver Louis XVI, avaient été dénoncés par Hudoux et par Choudieu, bien que celui-ci s'en soit toujours défendu.

On peut juger de sa véracité par l'arrêté du 6 octobre 1793, signé : BOURBOTTE, Pre CHOUDIEU, RICHARD. — Il y est dit :

Considérant que les administrateurs du département de Maine-et-Loire, lors de l'invasion des brigands dans la ville d'Angers, ont accueilli deux députés du Calvados qui venaient leur proposer leurs projets liberticides, et se sont réunis aux administrateurs de la Mayenne, pour y donner leur adhésion ; qu'ils ont nommé des députés pour se rendre à Caen et à Rennes, quand ces deux villes étaient connues pour des foyers de contre-révolution ;

Que précédemment, les administrateurs de Maine-et-Loire avaient provoqué, par un arrêté, la levée d'une force armée pour marcher contre Paris....

Qu'abusant de la confiance de leurs concitoyens, ils sont parvenus à éteindre l'énergie révolutionnaire dans une ville si célèbre par son patriotisme....

Qu'ils ont trompé les citoyens d'Angers au point de les engager à adopter une adresse à la Convention, rédigée par plusieurs d'entre eux, et remplie de ces insinuations perfides, dont le but était de calomnier les patriotes et de faire haïr la révolution....

(Puis on rappelle leur proclamation du 24 juillet 1792, *si hostile aux principes républicains*)

ART. 1er.

Les citoyens Dieusie, président, Brichet, Bardet, Charlery, Lavigne, Papin, Mamert-Coulion, Corlomiers, membres du directoire du département, Boulet, procureur général syndic, et Barbot, secrétaire général, sont destitués.

ART. 2.

Ils sont remplacés par les citoyens Jacques Duverger, cultivateur et ancien procureur de la commune de Seiches, Dorgigné... Leterme-Saulnier... Thubert... Marchand... Chauvin... Renault fils.

ART. 3.

Le citoyen Vial, administrateur du conseil général du dépar-

Digitized by Google

tement, remplira les fonctions de procureur général syndic, etc. Les citoyens Couraudin, Tessié du Closeaux et Brevet de Beaujour, ex-membres de l'administration du département, furent l'objet d'arrêtés spéciaux.

Le même jour, 6 octobre, eut lieu l'installation des nouveaux membres. Vial, dans un discours du plus ardent républicanisme, signale les menées « *des intrigants*, qui, surtout depuis deux ans, » se sont attachés à corrompre l'esprit public, qui, d'une société » populaire jadis célèbre par ses lumières et son patriotisme, » n'ont fait qu'une arène de vils gladiateurs.... Il dénonce la tra- » hison, l'ignorance, la jalousie et la cupidité des chefs de nos » armées ; d'un autre côté, la lâcheté, l'indiscipline, l'intempé- » rance des soldats, dont quelques-uns osent se vanter d'être » venus ici non pour combattre, mais pour piller et s'enrichir du » fruit de leurs brigandages ; c'est enfin l'égoïsme de la plupart » des citoyens, etc. »

L'instruction fut longue et minutieusement suivie par Félix, président de la commission, et quoique ce procès, l'un des plus importants du régime de la Terreur, ait été jugé par le tribunal révolutionnaire de Paris, j'ai dû le mentionner ici : les accusés étaient d'Angers ; presque tous avaient occupé une position considérable dans notre pays ; ils y avaient de nombreuses relations, de zélés partisans, plusieurs se recommandaient et par leurs talents et par leur caractère, et les terroristes redoutaient leur influence. Ils étaient accusés de modérantisme, de propagande contre les chefs et les principes de la Révolution, d'avoir rédigé, colporté et présenté à la Convention nationale une adresse fédéraliste contenant l'expression de leurs idées *liberticides*. C'était à Angers, mieux que partout ailleurs, que leur conduite pouvait être jugée.

Louis-Etienne Brevet, dit Beaujour, âgé de 30 ans, demeurant rue des Aix, commissaire national près le tribunal du district d'Angers, ex-député à la Constituante, fut interrogé le 29 pluviôse.

D. S'il n'était pas rédacteur d'une adresse arrachée au peuple de la commune.

Digitized by Google

R. Que non-seulement, il n'a pas été rédacteur, mais qu'au contraire, il s'est élevé dans le temps contre le sens de son auteur.

On lui objecte la déposition de Mévolan qui est contraire à son allégation. Il répond qu'il est faux qu'il ait été rédacteur, mais bien un des vingt commissaires chargés de la vérifier, etc.

Il est longuement questionné sur ses sentiments politiques intimes.

Hudoux et Loizillon, membres de la commission militaire, sont entendus comme témoins. Hudoux dit que les trois accusés, Brevet, Couraudin et Tessié, dit Ducloseau, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir; et ont usé de toutes leurs facultés pour tromper le peuple d'Angers sur le but et le fond de cette adresse. Ils ont poussé la perfidie jusqu'à persuader aux habitants qu'il n'y avait plus de représentation nationale dans la Convention..... qu'il était temps que le peuple se montrât.....

Ce reproche fait par Hudoux, et consigné dans l'enquête, devait être un arrêt de mort pour ceux qui en étaient l'objet.

Il faut dire, d'un autre côté, que beaucoup de témoins favorables furent entendus dans cette longue information.

Aimé Couraudin, 31 ans, juge du district, subit son interrogatoire le 30 pluviôse; il était l'un de ceux chargés de porter l'adresse à la Convention nationale.

Joseph-François-Alexandre Tessié, dit Ducloseau, natif des Rosiers, 39 ans, physicien de son état, ex-administrateur du département, interrogé le même jour, a répondu qu'il était l'un des commissaires chargés de l'adresse. — Questionné sur sa sortie de la ville lors de l'entrée des Vendéens, il répondit que les administrateurs avaient d'abord résolu de n'évacuer cette place que lorsqu'ils verraient l'ennemi; mais les généraux Menou et Duhoux avaient ordonné au commandant de la citadelle, Drouet, d'évacuer les munitions de guerre..... L'administration sortit des murs le 13 juin.

Le 5 octobre an II, un arrêté des représentants du peuple, Choudieu, Richard, Bourbotte, avait ordonné l'arrestation du prévenu dans ces termes :

Digitized by Google

Considérant qu'il est un de ceux qui ont le plus contribué à égarer l'opinion publique dans le département..... Considérant que lors de l'évacuation de la ville, il fut l'un des commissaires nommés pour l'administration du département de Maine-et-Loire, pour se transporter auprès des fédéralistes de Caen et de Rennes, etc.

Art. 1er. Le citoyen Tessié Ducloseau, ci-devant membre de l'administration du département de Maine-et-Loire, sera mis en état d'arrestation comme suspect, et détenu jusqu'à la paix.

Pierre Despujols, 53 ans, maître d'armes. — Jean-Baptiste-Joseph Maillochaux, 25 ans, médecin; interrogés le 8 ventôse, ils avouent qu'ils ont signé ou porté l'adresse.

Louis Dieuzie, 45 ans, président du département, interrogé le 9 ventôse, « avoue sa faute; il n'a lu l'adresse qu'après l'avoir » signée..... » On lui reproche de n'avoir pas fait son devoir lors de l'entrée des brigands à Angers.

Enfin le même jour, fut interrogé Jean-Baptiste La Revellière, 41 ans, président du tribunal criminel d'Angers, et membre du conseil général.

Par arrêté, à la même date, du 5 octobre 1793, il avait été destitué comme président pour avoir égaré l'opinion publique et signé l'adresse fédéraliste; il fut remplacé par Rabouin. C'était le frère aîné de La Révellière-Lépaux.

Il répond à Félix qu'il a été un des premiers à demander une république et la mort de Capet, en signant une adresse en juin 1791, une autre en décembre 1792.

D. Quelle a été son opinion particulière sur le célèbre Marat?

R. Qu'en 1790, il l'a considéré comme un chaud patriote; que lorsqu'il fut à l'assemblée, beaucoup d'individus parlant contre lui, et n'ayant pu le suivre, il ne sut qu'en penser jusqu'à la fin de mai dernier où il reconnut alors Marat pour le plus zélé défenseur des droits du peuple.....

Ces réponses sont affligeantes, et n'ont pas sauvé celui qui les avait faites. Il fut condamné à mort le 15 avril 1794, ainsi que ses quatre co-accusés : Tessié-Ducloseau, Brevet de Beaujour, Cou-

Digitized by Google

raudin et Dieuzie. Maillocheau et Despujols furent seuls acquittés.

M. Dauban, à propos de l'insurrection des 1er et 2 juin, mentionne dans ces termes l'adresse des Angevins, p. 228 : Vergniaud ne se contenta pas de demander justice, il requit encore la poursuite immédiate des auteurs de *ces* événements. Des envoyés du district d'Angers formèrent la même demande au nom de toutes les communes de leur pays.....

De touchants souvenirs resteront attachés au nom de Brevet de Beaujour ; il s'était fait connaître par quelques œuvres littéraires, par ses succès dans les diverses fonctions qu'il avait remplies, comme professeur suppléant à l'école de droit, comme avocat du roi, membre du conseil général, de l'Assemblée constituante, et surtout par l'aménité et la loyauté de son caractère. Un tendre intérêt se manifesta en faveur de sa famille. Il a laissé une fille qui s'est mariée à Giraud-Duplessix, neveu de Giraud, maire de Nantes en 1789, député à l'Assemblée constituante, conseiller à la cour de cassation. Mme Garreau, demeurant à Angers, et M. Giraud, son frère, sont ses descendants.

Dieuzie avait été son collègue à l'Assemblée constituante ; les opinions philosophiques de sa jeunesse étaient très-avancées ; l'âge et l'étude les avaient sagement modifiées.

Mamert-Coullion a été plus heureux ; prévenu aussi de *modérantisme,* de *fédéralisme,* il fut mis en liberté à la réaction de thermidor, après une détention de neuf mois : l'honorabilité de son caractère, la sagesse de ses opinions, lui valurent plus tard les suffrages de ses concitoyens, qui le nommèrent membre des Cinq-Cents.

Un autre Angevin, qui a transmis le goût des lettres à ses descendants, en même temps que ses idées d'ordre et d'attachement à son pays natal, devait également comparaître devant les mêmes juges ; il y avait tout lieu de craindre pour lui une sentence de mort.

L'accusateur public du tribunal extraordinaire séant au palais à Paris, écrivait le 16 août 1793 :

Digitized by Google

Au citoyen secrétaire-greffier de la commission militaire près l'armée des côtes de la Rochelle,

Je m'empresse de vous faire part que j'ai reçu les pièces concernant le nommé Pavie.

FOUQUIER-TINVILLE.

Je n'ai point encore reçu le prévenu Pavie ; je désirerais en savoir les motifs.

On parlait déjà de l'évasion du prisonnier : le commandant de la gendarmerie, Edom, fut appelé à se justifier : il fut promptement constaté que Pavie était tombé malade à Durtal. — Plus tard, il parvint à s'évader.

A la séance de la convention du 18 août, une députation des administrateurs de Maine-et-Loire réclama l'indulgence en faveur de Pavie, qui, *menacé par les rebelles, a imprimé leurs proclamations :* « mais, dit Blordier Langlois, il ne se déroba que » par la fuite à la sentence de mort qui l'attendait au tribunal » révolutionnaire. Le comité d'Angers, en apprenant l'évasion de » M. Pavie, fulmina contre lui un arrêté par lequel elle le décla- » rait émigré, et requérait en conséquence les directoires du » département et du district d'apposer les scellés à sa maison, » et de séquestrer ses biens (8 septembre 1793). » Cet arrêté est déposé aux archives du département.

Du 11 au 18 germinal an II, plusieurs visites sont faites par les membres de la commission militaire à la maison d'arrêt de la citadelle : parmi eux se trouvaient Hudoux et Vacheron : leurs traces s'y font remarquer, celle du premier, surtout, par un grand nombre de F... avec ces mots : *bien noté ;* au n° 35, « je » lis : *bien noté* F. . Joseph Samson, trente et quelques années, » né commune de Vauchrétien, où il était laboureur : arrêté » depuis trois semaines pour être brigand depuis *leur* naissance » jusqu'à la fin, avec une cocarde blanche. »

Au n° 47 : « Pierre Potevin, 27 ans, né à Saint-Saturnin, cou- » vreur en ardoises..... vu avec les brigands, trouvé nanti d'un » signe de fanatisme, *Crist* et chapelet sur la poitrine, et d'un » pistolet chargé encore. »

Digitized by Google

Dans la visite du 12, sur 22 nos, il n'y a que 3 F... Hudoux, le terrible Hudoux n'y était pas.

Les femmes Manceau et Guinodeau comparurent le 2 nivôse an II devant la commission militaire, qui les condamna à mort, et les fit exécuter le même jour. — Après leur interrogatoire, on lit une note qui les recommandait à la sévérité de leurs juges comme si elle avait besoin d'être excitée : cette note fait connaître que les femmes choletaises étaient enrégimentées, et soutenaient énergiquement les défenseurs de leurs foyers et de leur religion.

Ces deux femmes, dit cette note, ont été du nombre de celles qui ont formé une garde féminine ; elles avaient leur caporal et allaient se saisir des femmes patriotes pour les renfermer et leur faire éprouver tous les mauvais traitements ; on doit encore les regarder comme très-dangereuses, en ce qu'elles servent d'espions à nos ennemis : il est donc intéressant de purger le pays de cette vermine, si elles n'ont pas mérité la mort, elles doivent être exportées.

Cholet, 29 frimaire.

Les adjoints du commissaire du département de Maine-et-Loire dans la Vendée,

MINGUET, JOSSON.

Il y avait outrage et sévérité dans cette note, mais cette sévérité a encore été dépassée par le jugement.

Vial a une place à part dans l'histoire de nos troubles civils ; maire à Chalonnes, membre du comité révolutionnaire, procureur-général syndic du département, dans toutes ces fonctions diverses, il a donné libre carrière à son activité fiévreuse et à ses passions ; ardent à poursuivre le but de la Révolution, il a voulu comme bien d'autres, après de graves excès, l'arrêter dans sa marche violente et désordonnée, mais il s'est trouvé impuissant à le faire : dénoncé ainsi que plusieurs autres membres du comité révolutionnaire, Marat-Boussac, Bremault, par diverses personnes, il le fut en outre, le 28 pluviôse an II, aux représentants Francastel, Hentz et Garreau, par la lettre ci-après du comité révolutionnaire.

Digitized by Google

Républicains,

Nous sommes libres, nous sommes francs, écoutez une vérité qu'il est instant que vous appreniez : il existe à Angers un intrigant nommé Vial, qui peut-être a déjà essayé d'aller ramper auprès de vous ; du moins sa louable habitude est de s'emparer de tous les représentants qui paraissent dans cette ville. Citoyens, sous 24 heures nous vous prouverons que cet être indigne de la confiance d'aucun individu ne mérite que le sort dont il voudrait accabler ceux qu'il craint.

Lui-même avait porté de nombreuses dénonciations contre divers citoyens ; dans une des liasses du greffe, nous rencontrons une pièce émacée de lui, concernant les sieurs Batard, ex-curé de Chalonnes, et Bernier, ex-curé de Saint-Maurille ; ils n'ont cessé, dit-il, de prêcher l'un et l'autre que ceux qui s'étaient fait administrer par les curés constitutionnels (ce qu'ils appelaient *des médecines*), étaient damnés.

Il avait accusé tous les membres de la commission militaire, dans les termes les plus violents, comme le prouve la lettre datée de Nantes, 1er brumaire an III, de Félix et Laporte, ex-président et vice-président de la commission militaire de l'île de la Montagne, au citoyen Bézard, représentant.

Ils demandent une réintégration dans leurs fonctions..... se plaignent de leur détresse, puis *de la dénonciation de Vial*, aussi fausse qu'absurde, qui a l'impudence et la noirceur d'avancer dans une adresse à la Convention, en qualifiant tous les membres de la commission militaire de *bourreaux*, qui ont fait périr, par le fer et l'eau, 10,000 individus sans aucune formalité préalable, lorsqu'on a dû voir, à la levée des papiers de ce tribunal, que le résultat des individus condamnés et exécutés par la guillotine et la fusillade, était de 12 à 1,500 au plus, lesquels ont été condamnés avec toutes les formalités possibles alors.... . puis ils parlent de *tous les traits d'humanité qu'il* (le tribunal) *a fait éclater*, toutes les mises en liberté qui se montent à plus de 6,000 dans le cours de ses opérations.....

CAMILLE BOURCIER.

Digitized by Google

LES
INVASIONS ANGLAISES
EN ANJOU
AU XIVe ET AU XVe SIÈCLE.

TROISIÈME PARTIE.

I.

Les Anglais en Anjou au xve siècle. — Surprise du Lude par Blackburn. — Le duc de Clarence envahit l'Anjou. — Bataille de Baugé. — Exploits de Guérin des Fontaines. — Conséquence de la victoire de Baugé. — Histoire des drapeaux pris aux Anglais à Baugé.

Dès les premières années du quinzième siècle, les Anglais reparurent en Anjou. Toutefois, les historiens ne mentionnent aucun événement important dans la période de 1400 à 1419. Dégoûté des expéditions lointaines, dans lesquelles il avait dépensé tant d'hommes et d'argent, pour conquérir le royaume de Naples, le duc Louis II avait renoncé à ses rêves ambitieux. Il mourut à Angers l'an 1417, après avoir rétabli l'ordre et la paix dans son duché si longtemps troublé. On lui fit de magnifiques funérailles, auxquelles assistèrent les plus illustres seigneurs du royaume, le dauphin (1) et le pauvre vieux roi Charles VI, dont quelques lueurs de raison éclairaient par instants le cerveau égaré. Louis II laissait cinq

(1) Barthélemy Roger.

Digitized by Google

enfants, dont deux filles qui épousèrent plus tard, l'une, Marie, le roi Charles VII, l'autre, Yolande, le duc de Bretagne. Quant à ses fils, ils se partagèrent l'héritage paternel avec leur mère. Celle-ci eut l'usufruit du Maine, dont Charles, troisième fils de Louis II, eut la nue propriété ; Louis III, l'aîné, succéda à son père pour l'Anjou, la Provence et Naples Le cadet fut le « bon roi René. »

En 1419, les Anglais, campés sur les marches du Maine et de l'Anjou, envahirent le duché avec des forces nombreuses. Ils convoitaient depuis longtemps la possession de l'importante place du Lude, regardée à bon droit, au xve siècle, comme une des clefs de l'Anjou. Cette ville renfermait à cette époque cinq ou six mille habitants. Elle était entourée d'un long système de remparts et de murailles crénelées : le château, qui appartenait alors à la famille de Vendôme, était solidement fortifié et amplement ravitaillé. Le Lude semblait donc à l'abri d'une surprise, quand un capitaine anglais, nommé Blackburn, parvint à y pénétrer avec une bande de soudards, et massacra les hommes d'armes du seigneur qui, attaqués à l'improviste, n'opposèrent qu'une faible résistance (1). Les résultats de ce hardi coup de main furent très-funestes aux populations environnantes, car les Anglais, établis au Lude, firent de fréquentes sorties et devinrent bientôt, au dire du chroniqueur, « formidables à toute la contrée. »

Cependant la guerre civile ensanglantait la France. Les Armagnacs et les Bourguignons se disputaient le pouvoir, et ces fatales discordes qui avaient permis aux Anglais d'écraser encore une fois la chevalerie française dans les plaines d'Azincourt, affaiblissaient de plus en plus le prestige de l'autorité royale. Des massacres continuels dépeuplaient Paris et les provinces. Les laboureurs chassés de leurs chaumières, les marchands et leurs familles expulsés des villes, les religieux, obligés de fuir les persécutions, erraient dans les campagnes dévastées par le fer et la flamme, « comme eussent esté bestes saulvaiges (2). » Ils mendiaient, et

(1) De Wismes, *Monuments historiques du Maine et de l'Anjou.*
(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

Digitized by Google

quand la faim devenait trop pressante, ils se faisaient « larrons et meurtriers par désespoir (1). » C'était grand pitié de voir ces malheureux déguenillés, minés par la fièvre et mourant par centaines dans les bois, sur les chemins, ou aux portes des villes qui leur étaient fermées le plus souvent (2). Le meurtre du duc de Bourgogne, assassiné par Tanneguy du Châtel au pont de Montereau, vengea le guet-apens de la rue Barbette, mais raviva les haines des factions rivales. Philippe-le-Bon, uni à Ysabeau de Bavière, vendit la couronne des Valois au roi d'Angleterre Henri V, qui épousa la dauphine de France et fut reconnu comme successeur légitime de Charles VI par le traité de Troyes (20 mai 1420). Pendant toute cette malheureuse année, la famine sévit avec une effroyable violence. Les rigueurs de l'hiver de 1421 aggravèrent encore la misère générale. « Le povre peuple, dit l'annaliste, eut tant à souffrir de faim et de froid que nul ne le sait que Dieu (3). Toute la campagne était inculte de la Loire à la Somme (4). C'est de cette époque que date « la complainte des laboureurs, » rimée par Monstrelet.

Henri V passa en Angleterre pour y célébrer le couronnement de sa femme Catherine. Des fêtes merveilleuses furent données à Londres en son honneur. « Là fut faicte telle et si grande pompe, et bobant, et jolivité, que depuis le temps que jadis le très-noble combattant Artus, roy des Bretons et des Anglais, commença à régner jusques à présent ne fust veue en ladite ville de Londres pareille magnificence de nul des roys anglais (5). » Ces folles dépenses et cet étalage de luxe formaient un étrange contraste avec le sombre tableau que présentait alors le royaume de France. Le souverain anglais avait, avant son départ, laissé le commandement général à son frère, le duc de Clarence, « beau sire et très-renommé d'être vaillant (6). » Désireux de se signaler en l'ab-

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Thomas Basin.
(5) Monstrelet.
(6) Juvénal des Ursins.

Digitized by Google

sence de ce monarque par quelque exploit éclatant, le duc de Clarence résolut de soumettre les cités riveraines de la Loire, qui refusaient de reconnaître la domination étrangère.

Seules, en effet, au milieu de l'avilissement général, les provinces de Touraine, d'Anjou et du Poitou, ainsi que le Berry et l'Orléanais, avaient accueilli la nouvelle du couronnement de Henri V avec une profonde stupeur. Tandis que les Parisiens, oubliant tout sentiment de dignité, acclamaient le monarque anglais, les habitants des villes de la Loire protestaient énergiquement contre l'asservissement de la patrie.

A Paris, le jour de l'entrée de Henri V, on ne vit que « feux de joie, danses, festins, tables dressées dans les rues richement tapissées, fontaines de vin, d'hypocras de lait et mille autres réjouissances (1). » A Angers, à Tours, à Orléans, à Bourges, les bourgeois étaient rassemblés sur les places publiques pour y délibérer, les gouverneurs avaient donné ordre de baisser les ponts-levis, de doubler les sentinelles et de se préparer à la résistance. Partout on s'armait, partout on songeait à défendre la cause de l'honneur national. Le dauphin, de son côté, ne perdait pas de temps. Il groupait sous ses drapeaux les Dunois, les Lahire, les Xaintrailles, et vingt autres champions illustres de la monarchie des Valois. L'Ecosse, depuis longtemps alliée de la France, seconda les efforts des Français. Des vaisseaux français et castillans, réunis en flottille sous les ordres d'un des meilleurs marins de l'époque, l'amiral Robert de Braquemont, (2) allèrent chercher sur les côtes de l'Ecosse des renforts de troupes auxiliaires que le régent, duc d'Albanie, laissa s'embarquer sans chercher à s'y opposer (3). Le comte de Buchan, à la tête de sept mille Ecossais, débarqua, dans les premiers jours de mars, en Poitou, et se dirigea vers l'Anjou en toute hâte (4), pour se joindre à l'armée du dauphin, que commandait le maréchal de Lafayette, un des principaux seigneurs de l'Auvergne. Les partisans du prince

(1) Mezerai.
(2) David Humet, *Histoire d'Angleterre.*
(3) *Manuscrits du Musée britannique.*
(4) Id.

Digitized by Google

français envoyèrent, en outre, dans tous les pays restés fidèles, des héraults d'armes pour recruter des adhérents, et exhorter tous les hommes valides à accourir se ranger sous la bannière royale.

Après avoir ravagé le Vendomois, le pays Chartrain et le Maine, le duc de Clarence entra en Anjou. Il s'avança rapidement jusqu'aux portes d'Angers. La prise de cette place importante aurait ouvert aux ennemis le chemin de la Touraine et de l'Orléanais, et le dauphin eût été forcé de se retirer en Auvergne. Les Anglais se préparèrent à tenter l'assaut; mais la mâle contenance des bourgeois les déconcerta (1). Le duc de Clarence songea alors à faire un siége en règle. Il donna ordre de dresser les fauconneaux (2), bombardes, feu grégeois, et d'établir des palissades autour du camp retranché qu'il avait construit pour se protéger contre les sorties des Angevins. La duchesse Yolande, renfermée dans le château avec ses enfants et ses trésors, veillait à la défense des points menacés, encourageait les capitaines et se montrait prête à soutenir vaillamment les attaques des assiégeants. Le duc de Clarence, lassé de cette résistance inattendue, se replia sur Beaufort-en-Vallée, dont il s'empara sans coup férir. Il s'installa, avec les officiers de sa suite, dans le château seigneurial, dont les ruines dominent encore aujourd'hui la vallée de la Loire. Les soldats anglais se répandirent dans la ville et dans les bourgs environnants, d'où ils chassèrent les habitants. Ils commencèrent alors à piller et à saccager la contrée, coupant les communications entre Angers et le reste du duché, arrêtant les convois de vivres, et affamant les pays voisins (3). Le duc de Clarence ne s'inquiétait pas des plaintes des populations odieusement foulées qui demandaient merci et imploraient en vain la clémence du vainqueur. Il pensait, comme Talbot, que rien ne pourrait mettre un frein aux brigandages des siens, et que si « Dieu lui-même se faisait homme d'armes, il serait pillard. »

---

(1) *Manuscrits du Musée britannique.*
(2) Id.
(3) *Chroniques* de Bourdigné.

Digitized by Google

La nouvelle de ces déprédations parvint jusqu'à Messire Guérin des Fontaines. C'était un noble et loyal chevalier, renommé pour sa charité et son amour de la justice, qui, après avoir longtemps guerroyé contre les Anglais, se reposait de ses fatigues dans son magnifique manoir des Verchers (1). Il passait son temps à chasser dans les vastes forêts de son domaine, et à visiter ses vassaux qu'il chérissait. De nombreuses familles de vilains, fuyant devant les dévastations des ennemis, accoururent lui demander asile et protection. Il les accueillit avec sa bienveillance habituelle, et les logea dans son château. Ils lui racontèrent que les Anglais ne trouvant plus rien à piller dans les environs, se préparaient à marcher sur Baugé, pour y renouveler leurs ravages. Le récit de ces désastres émut douloureusement l'âme généreuse de Messire Guérin. Il endossa son armure, et, monté sur son destrier de combat, il se mit à chevaucher à travers la contrée, avec une escorte de fidèles écuyers, portant des sacs d'écus destinés à l'équipement des habitants. Les hommes d'armes disciplinaient les recrues, dont le nombre grossissait chaque jour. Quand il eut rassemblé des forces suffisantes, il se dirigea sur Saumur, où venaient d'arriver le maréchal de Lafayette, ainsi que le comte de Buchan et ses archers écossais (2). Il leur fit une peinture saisissante des maux de l'Anjou, et les décida à marcher avec lui contre les Anglais sans plus attendre. Les alliés s'avancèrent alors vers Baugé.

Cependant les coureurs du duc de Clarence battaient la campagne. Ils capturèrent quelques archers écossais qui s'étaient imprudemment laissés aller à piller les chaumières, sans s'inquiéter de savoir si le gros de l'armée les suivait. Ils les amenèrent au camp de leur chef et les conduisirent à la tente du capitaine anglais qui était alors en train de souper joyeusement en compagnie des principaux seigneurs de son escorte. A peine le duc eut-il appris de la bouche des prisonniers l'arrivée prochaine des Français, qu'il entra dans une violente colère, se précipita hors de sa

(1) Bodin, *Recherches historiques.*
(2) *Manuscrits du Musée britannique.*

Digitized by Google

tente sans achever son repas, et donna ordre de sonner la trompette. Puis quand les chevaliers furent rassemblés, il leur annonça qu'il voulait courir de suite sus à l'ennemi, et « balayer ces ribaulx réunis pour livrer bataille (1). » Un hurrah frénétique accueillit cette insolente bravade, à laquelle l'événement devait infliger un si éclatant démenti. Les soldats brandissent leurs lances et demandent à grands cris le signal du départ, « de crainte, disaient-ils, avec une naïve jactance, que les Français ne s'enfuyassent en apprenant leur venue. » Mais Clarence, poussant la témérité jusqu'aux dernières limites, leur répond qu'il n'emmènera avec lui « que les gens à destrousse et les hommes d'armes, » comme s'il se fût agi de disperser quelques bandes de soudards indisciplinés. Il s'élance sur la route de Baugé avec quinze cents chevaliers, la fleur de la noblesse anglaise, guidé par un traître dont le nom est resté inconnu : c'était un paysan gagné à prix d'or (2). Malgré sa défense, le reste des troupes se remet en marche vers Baugé une heure après

En approchant du jeune Baugé, les Anglais aperçoivent un groupe de soldats allant et venant sur la place de la petite ville : c'étaient les vassaux de Messire Jehan de la Croix, brave capitaine, qui rejoignait le maréchal de Lafayette. Ceux-ci, craignant d'être massacrés par la cavalerie de Clarence, avant d'avoir pu se ranger en bataille, se réfugient en toute hâte dans l'église, avec les habitants, et s'y barricadent de leur mieux. Quelques-uns d'entre eux montent au haut du clocher, et font pleuvoir par les machicoulis une grêle de pierres sur les Anglais qni s'étaient arrêtés pour se reposer de leur course. Furieux de cette attaque, les ennemis essaient en vain de défoncer les portes de l'église, et se remettent en route vers Baugé, exhalant leur colère dans un torrent d'imprécations et de malédictions.

Ils arrivent bientôt en vue des alliés. Sept mille Ecossais et trois mille Armagnacs (3), commandés par le maréchal de Lafayette

(1) Bourdigné.
(2) Id.
(3) *Manuscrits du Musée britannique.*

Digitized by Google

et le comte de Buchan, composaient l'armée du dauphin. Ils étaient retranchés dans une très-forte position, adossés à la ville et séparés des ennemis par le cours de la rivière assez profonde en cet endroit : les ponts avaient été coupés ou brûlés (1). Le duc de Clarence, cédant à la fougue impétueuse de sa nature, se jette le premier dans l'eau, suivi de ses quinze cents chevaliers, dont quatre cents parviennent, non sans peine, sur la rive opposée (2). Beaucoup d'entre eux avaient perdu leurs armures ou leurs chevaux. Les archers écossais les reçoivent à coups de traits et en tuent un grand nombre. Le duc de Clarence cherche à rallier les siens, et charge intrépidement les Français qui avaient mis pied à terre et les attendaient la lance au poing. Le chef anglais fait des prodiges de valeur, se comportant non-seulement « en couraige de chevallerie, mais en haultesse de fils de roi comme il estoit (3). » Cependant le reste de la cavalerie anglaise ayant trouvé un gué, passe la rivière et accourt au secours des ennemis : la mêlée est horrible. Le duc brise sa lance, et saisissant son épée « comme un tigre mortel évertue son tranchant » (4), frappant impitoyablement tous ceux qu'il rencontre sur son passage. Lord John Gray, le comte de Roos, le duc de Bedford rivalisent d'audace et de témérité avec leur maître. Ils saisissent la bannière des chevaliers français, et leur plongent leur lame dans la gorge ; mais les Anglais, écrasés par le nombre, vont battre en retraite, quand le reste de l'armée survient, et la lutte recommence avec une nouvelle fureur.

Messire Guérin des Fontaines cherche le duc de Clarence pour se mesurer avec lui. Il le reconnaît bientôt à l'éclat de son armure : un chapelet d'or et de pierres précieuses décorait son bassinet, et les harnachements de son destrier étaient d'une richesse prodigieuse. Il fond sur lui, la lance en avant, avec une telle impétuosité, qu'il le désarçonne du premier coup, et l'étend inanimé sur le sol : le duc expire foulé par les pieds des che-

(1) *Manuscrits du Musée britannique.*
(2) Juvénal des Ursins.
(3) Chastellain.
(4) Id.

Digitized by Google

vaux (1). Plusieurs historiens ont prétendu que l'honneur d'avoir tué le chef anglais revient à un seigneur de l'armée de Lafayette, nommé Charles Le Bouteillier (2), qui fut ensuite égorgé par de Roos. Quelques-uns attribuent ce haut fait d'armes à un Ecossais appelé Swinton (3), plusieurs au comte de Buchan (4); enfin la chronique de Parcé prétend que ce fût Jehan II de Champagne qui terrassa Clarence. Nous pensons, quant à nous, que c'est à Messire Guérin des Fontaines seul que l'on doit attribuer la gloire de cet exploit (5).

La bataille ne dura pas longtemps après la mort de Clarence. Les Anglais eurent « pour le trépas et déconfiture de ce gentil prince grand tristesse du cœur (6). Les prisonniers furent peu nombreux, tant le carnage avait été horrible. Trois mille Anglais jonchèrent la plaine (7). Voici la liste exacte des capitaines anglais qui périrent dans cette sanglante journée ; ce sont : les ducs de Clarence, de Bedford, John Gray, lord Roos, Humfreywill, Robert Veer, William Roos, John Lomley, Henry Godart, Robert Brent, John Knyvet, Robert Boutevillayn, James Ryder, John Pudsay, Thomas Marney. Parmi les captifs, on cite : Huntington, Sommerset, Perche, Fitzwater, Barkeley, Mewill-Ranold, Henry Inglous, William Bowes, William Langton, William Wolfe, Edmond Herron, Richard Bennet, William Crafford, Thomas Bourgh, William Lansac, Stethen, Richard Walter (8). Tous ces seigneurs, à l'exception des deux derniers, simples écuyers, appartenaient à la plus haute noblesse d'Angleterre et d'Irlande. Les Anglais attribuèrent leur défaite à la trahison d'un certain André Lambert, qualifié de « doubell traiter (9) ; » Peut-être était-ce le paysan dont nous avons parlé et qu'ils avaient gagné à prix d'or. Mais les *manus-*

(1) Bourdigné.
(2) Chastellain.
(3) *Victoires et conquêtes des Français.*
(4) Id.
(5) Bourdigné.
(6) Monstrelet.
(7) Dareste.
(8) *Manuscrits du Musée britannique.*
(9) Id.

Digitized by Google

crits du Musée britannique ne donnent aucun détail sur le double jeu qu'aurait joué selon eux ce triste personnage. Il y a tout lieu de croire que c'est une invention des chroniqueurs, destinée à flatter l'orgueil national de nos voisins, car nous ne trouvons pas trace de cette prétendue félonie dans les auteurs français de l'époque.

Le comte de Salisbury rallia les débris de l'armée anglaise, et, après avoir repris le corps de Clarence, se dirigea vers La Flèche (1). Les soldats, cherchant à dérouter les soupçons des habitants du pays qu'ils traversaient, se mirent une croix blanche sur la poitrine (2). Ils passèrent l'Huisne auprès du confluent de la Sarthe, massacrèrent lâchement les paysans qui ne s'étaient pas cependant opposés à leur débarquement, brisèrent et incendièrent les ponts ; puis ils continuèrent leur chemin, pillant et saccageant tout ce qu'ils rencontraient. Ils entrèrent enfin en Normandie (3).

L'effet de la victoire de Baugé fut immense. C'était la première fois que les Français battaient les Anglais depuis Charles V. Les partisans du dauphin en firent grand bruit, et le comte de Buchan fut nommé connétable en récompense de ses services, à la place du prince Charles de Lorraine, qui avait succédé au comte d'Armagnac. Le dauphin, enthousiasmé du brillant courage des Ecossais, choisit parmi eux un certain nombre de chevaliers, dont il forma une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne. Telle fut l'origine de la garde écossaise.

Le souvenir de la bataille de Baugé est resté très-populaire en Anjou. La légende, cette fée dont la baguette magique transforme tout ce qu'elle touche, s'empara de ce fait important, et la tradition locale raconte que le sang des Anglais fit tourner les moulins à eau de Baugé pendant trois jours. On montre encore, à l'entrée de la prairie qui porte le nom de Champ du combat, la marque d'un fer à cheval empreinte dans le roc : les paysans prétendent que c'est celle du destrier de Clarence, s'enfuyant après avoir dé-

(1) *Manuscrits du Musée britannique.*
(2) Bourdigné.
(3) Bodin.

Digitized by Google

sarçonné son cavalier. Ce ne sont évidemment que des fables, écloses dans l'imagination du peuple toujours avide de merveilleux, mais elles méritent d'être conservées, car elles attestent de toute l'importance attachée à cette journée mémorable par les contemporains. Les arts ont eux aussi contribué à perpétuer la mémoire de cette victoire. Marochetti a exécuté une statuette célèbre représentant la mort de Clarence, et le comte de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, exposa, en juillet 1838, une magnifique ronde-bosse, dont l'inscription suivante indiquait le sujet : « Mort de Monseigneur le duc de Clarence, frère de Henri V, occis au combat du Vieil-Baugé par Guérin de Fontaine. » Cette œuvre, d'un jeune artiste, alors peu connu, fut fort admirée du public. C'était, dit un écrivain du temps, une composition originale, neuve, hardie, d'une fort belle exécution.

A la nouvelle de la défaite de Baugé, Henri V entra dans une violente colère, et résolut de venger le trépas de son frère. Il débarqua en France et se mit en campagne à la tête d'une armée de quatre mille chevaliers et de vingt-quatre mille fantassins (1). Toutefois, ce ne fut pas sur l'Anjou qu'il se dirigea, mais vers l'Orléanais et le pays Chartrain : notre province échappa donc cette fois à une nouvelle invasion.

Que devinrent les drapeaux pris sur les Anglais ? Les historiens prétendent qu'aucun d'eux ne quitta l'Anjou. Bodin raconte que Guérin, « après avoir rendu grâces à Dieu de l'heureux succès de son entreprise, s'empara de l'étendard du duc de Clarence, et alla déposer ce trophée dans l'église du Puy-Notre-Dame, où on le vit pendu à la voûte pendant plusieurs siècles. » Cette assertion, demeurée sans contradiction depuis longtemps, et qui avait toutes les apparences de la vérité, est cependant complétement inexacte. Il est bien vrai qu'il existe, près de Saumur, un bourg appelé Le Puy-Notre-Dame, voisin du château de Messire Guérin des Fontaines ; mais il n'a jamais renfermé les trophées anglais, n'en déplaise à tous les auteurs angevins qui ont répété le récit de Bodin, sans en contrôler l'exactitude. Il est certain au-

(1) *Manuscrits du Musée britannique.*

Digitized by Google

jourd'hui que c'est à l'église Angélique de Notre-Dame-du-Puy, en Auvergne, que furent portés les insignes enlevés aux ennemis à Baugé. C'est à la sagacité d'un magistrat angevin, ami des lettres, esprit distingué et élevé, que nous devons cette intéressante découverte.

En effet, le frère Théodore, auteur de l'*Histoire de l'église Angélique*, parle souvent des drapeaux anglais pris à la bataille de Baugé. Nicolas Gilles dit, dans les *Grandes Chroniques et Annales de France*, que : « L'étendard du duc de Clarence fut porté à Notre-Dame-du-Puy par un écuyer nommé Etienne Fragente. » M. Arnaud, dans son *Histoire du Velay*, constate que les drapeaux anglais sont restés suspendus aux voûtes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Mlle de Lussan mentionne le fait dans son *Histoire de Charles VII*. Enfin, l'abbé Laurent, dans un petit livre publié en 1788, sous le titre d'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy*, écrit ceci : « Année 1422. Second voyage du dau-
» phin ; il loge à Espally, château des évêques du Puy, où le
» maréchal de Lafayette, vainqueur du duc de Clarence, lui ap-
» porte les drapeaux enlevés à la bataille de Baugé, en Anjou. Ce
» prince les fit porter processionnellement à la cathédrale, où on
» les voyait encore avant sa dernière restauration ; on les a dé-
» posés aux archives. » Ces glorieux trophées n'existent plus : ils ont été anéantis avec tant d'autres monuments de notre gloire nationale, par l'inintelligente et brutale fureur de la Révolution (1).

Il est curieux de savoir aussi ce que devint le brave Guérin des Fontaines. Monstrelet le fait mourir à Baugé : or, il le ressuscite deux ans plus tard, pour nous le montrer combattant à la Gravelle. Alain Chartier semble plus exact, quand il nous apprend que le sire de Fontaines périt à la bataille de Crevant, en Bourgogne, près d'Auxerre Les deux autres héros de la bataille de Baugé, l'un, le connétable Buchan, succomba à Verneuil ; l'autre le le maréchal de Lafayette fut fait prisonnier, et ne mourut qu'en 1454, après avoir contribué pour une large part à l'expulsion des Anglais.

(1) Théobald de Soland, *Causeries sur l'Auvergne.*

Digitized by Google

II.

Pillage de Jean de la Pouille. — Prise de Segré. — Combat de la Brossinière. — Charles VII en Anjou. — Prise de Ramefort par Gilles de Retz et Loré. — Salisbury en Anjou.

Le 8 mai 1421, eut lieu entre le dauphin et le duc de Bretagne une entrevue, à la suite de laquelle ces deux princes conclurent une alliance commune contre les Anglais (1). Jean VI fournit à son beau-frère un corps de Bretons auxiliaires (2). Cette même année, le gouverneur du château de Gallerande, Guillaume Grugdin, lieutenant du sire de Clermont, livra lâchement aux ennemis la forteresse dont son maître lui avait confié la garde en son absence (3) : cette place était une des clefs de l'Anjou. Ramefort tomba à son tour au pouvoir des envahisseurs. Sommerset, rendu à la liberté, défit les Français et le maréchal de Lohéac, près de Posay, et s'empara de Beaumont-le-Vicomte, forteresse située sur les marches d'Anjou.

Au commencement de l'année 1422, le fameux Jehan de la Pouille, frère du duc de Suffolk, pénétra en Anjou avec deux mille chevaliers et huit cents archers. Il s'empara du château de Châtelais et de Segré. La duchesse Yolande avertit de cette nouvelle invasion Messire Ambroise de Loré, gouverneur de Sainte-Suzanne, dans le Maine, qui unit ses troupes à celles de Messire d'Aumale, gouverneur du Maine et d'Anjou. Ces deux capitaines s'adjoignirent en outre le secours de Jehan de la Haie, « preux et chevalereux seigneur, » qui leur amena des renforts considérables. Les Français se dirigèrent rapidement vers Segré. Les coureurs du comte d'Aumale lui apprirent que les Anglais, après

(1) Ménage.
(2) De Wismes, *Monuments du Maine et de l'Anjou.*
(3) Monstrelet.

Digitized by Google

avoir imposé une forte contribution à Segré, et démoli le château, emmenaient avec eux, en Normandie, les habitants les plus riches du pays en ôtages, pour assurer le paiement des impôts dont ils avaient écrasé le pays. Ils poussaient, en outre, devant eux un troupeau de onze mille bœufs et vaches (1).

D'Aumale se porte alors avec sa troupe à Bourgneuf de la Forêt, dans le Maine, où on lui dit que l'ennemi est à trois lieues de là, et qu'il passera à la Baconnière.

La rencontre eut lieu non loin de la Brossinière. La bataille fut longue et acharnée. Les Anglais s'étaient retranchés (2) derrière un solide rempart de pieux ferrés qu'ils portaient toujours avec eux (3), comme leurs ancêtres les Saxons à la bataille d'Hastings. La cavalerie vint se heurter à plusieurs reprises contre cette muraille infranchissable sans parvenir à l'entamer. Enfin les chevaliers des sires de Loré et de Fromargon découvrirent un endroit que les Anglais avaient négligé de fortifier : ils s'y précipitèrent, et rompirent en un instant les rangs ennemis. Quatorze cents Anglais restèrent sur le champ de bataille, et trois cents furent tués en fuyant : une centaine échappèrent, le reste fut pris. Le commandant Jehan de la Pouille était au nombre des captifs. Les bourgeois de Segré furent rendus à la liberté, et les paysans reprirent leurs troupeaux de bœufs (4). Parmi les capitaines qui se distinguèrent dans cette journée, on doit citer le jeune André de Laval, damoiseau de quatorze ans, qui faisait ses premières armes. Il avait reçu de son aïeule, la dame Jeanne de Laval, veuve de Duguesclin, l'épée du connétable. Il fut fait chevalier sur l'heure, à la grande joie de Messire de Montjean, son gouverneur, qui lui prédit une brillante carrière (5).

L'Anjou fut paisible pendant le reste de l'année 1422. Henri V était mort le 31 août, et avait eu de magnifiques funérailles. Le 21 octobre, le pauvre vieux roi Charles VI s'éteignit à son tour. On l'avait laissé dans un tel dénuement, que le parlement dût or-

(1) Hiret, *Antiquités d'Anjou.*
(2) *Extrait des manuscrits de la Bibliothèque impériale.*
(3) *Manuscrits du Musée britannique.*
(4) Bodin.
(5) *Dictionnaire topographique de la Sarthe.*

Digitized by Google

donner de vendre les meubles royaux pour payer les frais de sa sépulture.

Tandis que le régent Bedfort gouvernait Paris au nom de Henri VI, quelques capitaines français déployaient la bannière royale à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, et proclamaient roi le dauphin Charles VII. C'était un jeune homme de dix-neuf ans, « de gracieux maintien, mais faible de corps, pâle de visage, de petit courage et toujours en crainte de mort violente (1). » Il ne montrait de vivacité que pour les plaisirs. Les Anglais l'appelaient par dérision le roi de Bourges. Il traînait sa petite cour de châteaux en châteaux, livré à d'indignes favoris qui pillaient sa cassette, se disputaient son crédit, s'empoisonnant ou s'entr'égorgeant les uns les autres dans le palais même de leur maître. Vainement les Lahire, les Xaintrailles et tant d'autres braves capitaines lui reprochaient-ils de « perdre gaiement son royaume, » il semblait insensible aux reproches. Il répétait sans cesse qu'il ne se sentait pas fait pour régner. Son rêve était de vivre comme un simple gentilhomme, loin des soucis du pouvoir. Il regretta toujours de n'avoir pu être aimé d'une jeune bachelette. Mais hélas ! il se voyait toujours épié, surveillé ; et quand il errait avec la belle Agnès le long des prairies en fleurs arrosées par le cours paisible de l'Indre, cent yeux le guettaient du haut de la grosse tour de Loches (2).

Les Anglais ayant recommencé leurs courses en Anjou, Charles VII vint en 1424 à Saumur, où l'appelait sa belle-mère, Yolande d'Anjou. Elle le suppliait de « donner ordre au pays où les ennemis faisaient fréquemment invasion par le pays du Maine. » Il se rendit à Saumur, et logea au château. Il admira la position pittoresque de la ville, l'activité des habitants et la fertilité des contrées environnantes. Il alla ensuite à Angers, où on lui fit une entrée si magnifique, que, dit Barthélemy Roger, il en estima les Angevins toute sa vie. Il assista tous les jours à la messe, « et fut grandement édifié du bel ordre des cérémonies. » Il exhorta « de très-bonne grâce les habitants à lui rester

(1) Chastellain.
(2) Monteil, *Histoire des Français.*

Digitized by Google

fidèles comme ils l'avaient été à ses prédécesseurs », et fit cadeau au chapitre de Saint-Maurice d'une magnifique tapisserie qu'on déployait autour du maître-autel des deux côtés du chœur (1).

Pendant son séjour à Angers, Charles VII, sollicité par Yolande, cherche à renouer les alliances avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, dont l'appui lui devenait indispensable dans sa lutte contre les Anglais. Il offrit donc l'épée de connétable au comte Arthur de Richemont. On prit de grandes sûretés de part et d'autres avant l'entrevue. Richemont accompagné des seigneurs de Laval, de Porhoët, de Châteaubriant, de Montauban, de Malestroit, de la Berlière, de Beaumanoir, de Rostrenen et de plusieurs autres, se dirigea sur Angers. Les principaux capitaines de Charles VII s'en furent à la rencontre de Richemont. Le bâtard d'Orléans et Guillaume d'Albret restèrent en ôtages : en outre, Richemont reçut en ôtages les cités de Lusignan, Loches, Chinon et Mehun-sur-Yèvre. L'entrevue eut lieu le 19 octobre 1424 à Angers ; Charles VII reçut son hôte « en un jardin, », dit le chroniqueur, et lui « fit grande chère et grand accueil » (2). Il avait eu cependant soin de s'entourer de forces nombreuses, et les gentilshommes de sa suite avaient la main sur leur dague dans la crainte d'une trahison. Tout se passa sans troubles.

Richemont, très-décidé à servir la France, ne voulait pourtant accepter les offres du roi qu'après la permission du duc de Bourgogne, son beau-frère. Philippe donna cet agrément à la condition que le roi éloignerait de lui non-seulement les assassins du pont de Montereau, mais encore les principaux chefs armagnacs : Richemont, les princesses et les partisans de la paix, insistèrent auprès du roi pour qu'il cédât. Charles VII hésitait ; il consentit enfin, vaincu par les prières d'Yolande d'Anjou. Ces changements promis, Richemont alla recevoir à Chinon l'épée de connétable, le 7 mars 1425 (3).

Charles VII revint en Anjou l'année suivante pendant l'automne

(1) Barthélemy Roger.
(2) *Chronique de Guillaume Gruel.*
(3) Dareste, *Histoire de France.*

Digitized by Google

(octobre 1425). Il commença encore par la ville de Saumur, et s'établit avec une partie de sa cour au château; les princes et les seigneurs de sa suite furent logés chez les bourgeois. Cependant le roi de France avait fait l'appointement des conventions de Chinon, c'est-à-dire qu'il avait tenu sa promesse et renvoyé les anciens chefs armagnacs, à l'exception du sire de Giac, que Richemont fit décapiter plus tard.

Le duc de Bretagne, Jean V, qu'aucun motif d'hostilité n'éloignait plus de Charles VII, vint à Saumur, accompagné de ses frères, faire hommage au roi de tout ce qu'il tenait de la couronne de France, et se réconcilia définitivement avec lui. La cour lui donna des fêtes splendides, et les magistrats furent admis à lui offrir ce qui semblerait aujourd'hui un bien mince présent : « une pipe de vin blanc, deux busses de vin clairet du haut pays, cent boisseaux d'avoine et vingt livres de cire ouvrée (1). »

Le duc de Bourgogne refusa de se rapprocher du roi de France, et conclut une alliance offensive avec les Anglais. Bedfort lui céda par lettres patentes, signées de Henri V, les comtés d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine, pendant qu'il se faisait investir lui-même de la seigneurie de l'Anjou et du Maine, à charge, il est vrai, de conquérir ces deux provinces appartenant à Louis III d'Anjou (2).

C'est par erreur que Bodin dit que « la belle Agnès Sorel » assistait aux tournois de Saumur, entourée de favoris; elle n'était pas encore la maîtresse de Charles VII. Les derniers travaux historiques relatifs « à la dame de Beauté, » constatent que la faveur de cette femme célèbre ne remonte pas avant 1431, époque à laquelle Agnès fut présentée pour la première fois à Charles VII. Elle accompagnait la duchesse d'Anjou, Isabeau de Lorraine. En 1425, elle avait à peine quinze ans.

Pendant ce temps, les Anglais vainqueurs à Crevant et à Verneuil, continuaient le cours de leurs triomphes. La misère était effroyable dans toute la France : on abandonnait de nouveau

(1) *Mémoires inédits de M. Bernard, avocat du roi.*
(2) Dareste.

Digitized by Google

les champs, et les campagnes se recouvraient de broussailles.

Les frontières de l'Anjou étaient sans cesse menacées. Le connétable de Richemont reprit aux Anglais le château de Gallerande, près de La Flèche (1425) (1). Le sire de Liré, accompagné des seigneurs de Beaumanoir et de Retz, vint investir Ramefort. C'est ce même Gilles de Retz, qui fut plus tard écartelé et brûlé à Nantes après un horrible procès, et dont la légende a perpétué le souvenir exécrable dans le conte du sire de Barbe-Bleue. Cet étrange personnage avait pour escorte deux cents chevaliers magnifiquement équipés. Pendant toute la durée du siége de Ramefort, il se fit dire la messe par un prétendu évêque, qui n'était autre que l'aumônier de sa chapelle. Il avait toujours avec lui un doyen, un chantre, deux archidiacres, quatre vicaires, un maître d'école, douze chapelains, huit enfants de chœur, ayant tous leurs chevaux et leurs varlets. Ils étaient tous vêtus de robes écarlates, garnies de fourrures, coiffés de chaperons de fin épis, doublés de fin menu ; ils touchaient d'énormes appointements des compagnies. Six hommes portaient les orgues. Dans ses chariots, étaient entassés des chandeliers, des encensoirs, des croix, des vases sacrés, d'or, d'argent, d'ornements tissus de même métaux relevés en bosse. Ses biens, y compris sa charge de maréchal, qu'il obtint quatre ans plus tard, lui rapportaient annuellement plus de cinquante mille livres, « cinq cent mille francs de valeur actuelle », qu'il dépensait largement (2).

Pendant ce temps, deux mille hommes d'armes, sous les ordres de lord Scalles et du régent, comte de Salisbury, ravageaient le Saumurois (3). Les plus grands seigneurs d'Angleterre les accompagnaient, c'étaient : John Fastoff, Gray de Ruthyn, Ranold Gray, son frère, Allain Buttessel, Thomas Bleret, William Old Hall, Lancelot Lisle, Audren Edgard, John Montgomery, Thomas Popham, Ferires de Chamboys, William Glasdall, Mathe Coghe, Richard Whederton, Thomas Gowen, Thomas Abourg, Thomas

(1) Barthélemy Roger.
(2) *Mémoires des héritiers de Gilles de Retz.*
(3) *Manuscrits du musée britannique.*

Digitized by Google

Evainghan, William Kirkeby, Robert Staford. Mais ils ne firent que traverser l'Anjou.

Messire Ambroise de Liré et de Retz, après avoir pris Ramefort, s'emparèrent de Gallerande, dont ils passèrent la garnison au fil de l'épée. Plusieurs traîtres qui s'étaient réfugiés dans cette place furent pendus aux fourches patibulaires de la seigneurie (1425).

Les Anglais, du moins, continuèrent pendant tout le cours de l'année 1426 leurs courses en Anjou. Arthur de Richemont envoya à Pierre Bessonneau, grand-maître d'artillerie, l'ordre d'expédier à Messire Jehan de Beaumanoir, gouverneur de Sablé, seule ville des marches du Maine qui fût libre, autant de canons et de bombardes que celui-ci lui en demanderait pour être en état de repousser les assauts des Anglais (1).

ANDRÉ JOUBERT.

---

(1) *Mémoires de Richemont.*

(La fin prochainement.)

Digitized by Google

POÉSIE.

—

VISION.

Au pied d'un mont rougi par ces vapeurs cuivreuses,
Que dans le ciel parfois le jour laisse en mourant,
Un essaim vagabond d'abeilles furieuses,
Harcelait un banni dans la pourpre expirant.

Sous l'aiguillon de feu des mouches bourdonnantes,
La victime entr'ouvrait des bras désespérés ;
Un cri sourd s'échappait de ses lèvres saignantes
Et des larmes coulaient de ses yeux déchirés.

Mais la nuit descendit, et l'étoile sacrée
Dans l'espace assombri commençait à percer,
Lorsqu'une ombre légère, à la robe azurée,
Jusqu'au nuage ailé soudain vint se glisser.

A la voir agiter, avec un air de reine,
Son poinçon d'or fixé dans un manche hyalin,
De l'Hymette on eût dit l'altière souveraine
Excitant au combat le tournoyant essaim.

Illusion des nuits ! Trouble de la pensée !
C'était de la pitié l'ange au regard clément,
Et son arme n'était qu'une flèche émoussée
Par la douceur ravie aux mains du châtiment.

VENTOSUM MARE.

La tempête aujourd'hui, de ses sombres nuages,
A terni notre ciel, hier si lumineux ;
La mer en mugissant déferle sur les plages
Et blanchit les rochers de son flot écumeux.

Digitized by Google

Plus de voiles au loin... Je ne vois sur la grève
Qu'un pêcheur aux pieds nus, assis, les yeux pensifs,
Et dans l'air, où la voix de l'ouragan s'élève,
Qu'un oiseau blanc qui plane au-dessus des récifs.

Sur la vague penché, l'homme, c'est la souffrance,
C'est l'esprit incertain, qui songe et qui languit ;
Mais là-bas, cet oiseau que l'aquilon balance,
Est-ce l'espoir qui vient ou le bonheur qui fuit ?

LE BERCEAU.

Voyez-vous cet enfant, tête blonde et teint rose,
Qui s'éveille gaîment sous ce rideau soyeux ?
Elle est, avec les fleurs, un jour d'avril, éclose,
Et les ramiers chantaient quand elle ouvrit les yeux.

Douze mois écoulés, voilà toute sa vie,
Et déjà la pensée en son regard se lit ;
De la voix ou du geste, elle interroge et prie ;
Elle appelle et repousse, elle veut et choisit.

Un souffle, un frôlement, la captive ou l'étonne ;
Elle parle et sourit au rayon de soleil ;
Mais au moindre contact son petit corps frissonne,
Et vers son doux visage afflue un sang vermeil.

Enfant, que tant d'amour enveloppe et protége,
Qu'on abrite du vent comme un arbuste en fleur,
Et qu'en ton innocence aucun souci n'assiége,
Sur ton berceau faut-il invoquer le bonheur ?

Le bonheur ! Savons-nous, dans ce monde où tout change,
Si ce n'est pas le nom magique de l'erreur ?
Ce qu'on appelle ainsi pourrait, ô petit ange !
Effeuiller ta couronne et troubler ta candeur.

Digitized by Google

Que Dieu garde tes jours d'une joie éphémère !
Qu'il éloigne de toi non les pleurs, mais le mal !
Et comme un suc divin, puise, au cœur de ta mère,
Avec une humble foi l'amour de l'idéal.

LE VASE.

A MADAME ***

Taillé dans un fragment de gemme transparente,
C'est un vase au contour harmonieux et fin,
Dont le col, enlacé d'une vigne courante,
Semble le pur travail d'un ciseau florentin.

De son cristal léger la couleur frémissante
N'est souvent que le jeu d'un reflet incertain ;
Le soir, elle est plus vive et presque rougissante ;
Elle est d'un bleu limpide au soleil du matin.

Ses deux anses d'onyx ont la courbe ionique :
Diane, de sa blanche et légère tunique,
N'attache pas le pli d'un bras mieux ondulé.

Sur l'albâtre veiné ce beau vase repose,
Et votre main jamais, Madame, n'y dépose
Que des parfums exquis ou le lys étoilé.

EDITHE.

Quand le premier effort de la sève nouvelle
A déjà reverdi les cimes de nos bois ;
Quand la fauvette chante et quand l'herbe étincelle,
Il est une heure sainte et charmante à la fois.

Digitized by Google

C'est celle où le bouton des frêles églantines
S'ouvre dans l'épaisseur des buissons palpitants,
Et, déployant soudain sa gerbe d'étamines,
En jette les parfums aux brises du printemps.

Cette heure, d'un attrait si jeune et si suave,
Pour nos cœurs fatigués des stériles hivers,
Donne aux quinze ans d'Edithe une beauté plus grave
Qui passe sur son front en rapides éclairs.

Son accent s'affermit et son œil se nuance;
Mais nul souci rêveur ne semble l'effleurer;
L'enfant demeure en elle, et de son innocence,
C'est l'arome surtout qu'on aime à respirer.

ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

BULLETIN.

Qu'on me jette, si l'on veut, les gros mots d'injustice et d'ingratitude ; mais je n'hésite pas à déclarer que la plupart des travaux publiés sur l'histoire provinciale pendant les quarante ou cinquante premières années de notre siècle me semblent à refaire ou à réviser. Lorsqu'après les agitations soulevées par la grande crise de 1789 on se reprit de goût dans les départements pour les études historiques, comment en général procéda-t-on ? Quelques hommes studieux et curieux se mirent à compulser ce qu'ils avaient pu retrouver des documents dispersés par la Révolution ; ils essayèrent de remonter à l'origine des vieux monuments, églises, monastères ou manoirs, que le temps et les guerres civiles n'avaient pas entièrement détruits ; puis, sans s'attarder à des recherches trop scrupuleuses, sans beaucoup trier parmi les renseignements recueillis, ils écrivirent avec complaisance des volumes où les descriptions pittoresques et les récits légendaires tenaient souvent la plus large place. Les ouvrages ainsi exécutés eurent un destin assez prospère, parce qu'ils arrivaient à l'une de ces heures charmantes où l'esprit public, en veine de poésie et d'ingénuité, ne songe guère à chicaner les auteurs sur l'authenticité des faits racontés ou l'exactitude des textes reproduits. Plusieurs de ces livres, au reste, n'étaient pas du tout dépourvus d'un mérite réel et sérieux. Ils donnaient l'éveil à l'opinion sur une foule de graves questions ; à côté d'assertions très-hasardées, de jugements énoncés avec trop de précipitation, ils retraçaient bien des scènes vraies, et rappelaient fidèlement beaucoup de figures gracieuses ou sombres, beaucoup de sages ou généreuses entreprises d'un âge mal apprécié.

Le succès pourtant ne pouvait indéfiniment se prolonger, par cette double raison que les publications étaient trop incomplètes, et qu'à la période du séduisant romantisme devait succéder celle de l'inflexible critique. Ce qu'on aime, ce qu'on demande aujourd'hui, ce sont des récits succincts, des exposés elliptiques, où

Digitized by Google

toute affirmation soit appuyée de sa preuve, et de sa preuve bien contrôlée, venant de bon endroit, par un chemin bien jalonné. Point de périphrases, point de digressions oratoires ni de broderies à la Marchangy : des faits, des détails précis, à l'aide desquels il soit facile de déterminer le caractère d'une époque, d'un pays, d'une institution ou d'un personnage. Tels étant les penchants du jour — et nul n'oserait les qualifier de déraisonnables — avons-nous donc si grand tort de croire et de dire que l'histoire de la majeure partie de nos provinces est à recomposer ? L'œuvre nous paraît d'autant plus nécessaire que de nombreux documents, inconnus des travailleurs d'hier, sont actuellement classés et à découvert dans tous les dépôts d'archives et toutes les bibliothèques de l'Empire.

M. Barassé, qui s'est acquis déjà parmi nous un renom de si vigilant et si clairvoyant éditeur, en fondant la nouvelle *Revue de l'Anjou*, et en réimprimant, avec des additions d'un inestimable prix, la *Description de la ville d'Angers*, vient de mettre en circulation le premier fascicule d'un vaste travail dont le plan répond tout à fait à l'idée que nous exprimons ici. Il s'agit du *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine et Loire,* que les journaux d'Angers ont annoncé il y a quelques jours, et qui est signé du nom de notre savant archiviste, M. Célestin Port, l'annotateur de Péan de la Tuilerie. Une publication de ce genre et commencée de pareille façon ne peut manquer de devenir promptement populaire en Anjou : elle sera même un excellent modèle pour tous les départements soucieux de leur histoire, qui n'ont pas encore d'annales à leur gré. L'ouvrage ne formera pas moins de soixante feuilles grand in-octavo, imprimées en petit texte et à deux colonnes. On voit combien l'auteur est à l'aise pour nous distribuer la meilleure part des richesses amassées par son active érudition pendant plus de quinze années d'excursions et de fouilles, pour nous donner des renseignements de toute nature sur un pays devenu le sien, et qui mérite tant d'être attentivement étudié.

Quel intérêt n'offre pas le spécimen livré à la publicité ? Il y a là tout un groupe de noms et de faits qui nous apparaissent pour

Digitized by Google

la première fois, et ce qui était connu nous revient dégagé de toute allégation oiseuse ou téméraire. Le style est sobre, mais jaillissant, limpide, et, pour peu que le sujet y prête, l'auteur ne se défend point d'une grâce qui laisse entrevoir le lettré du goût le plus fin sous le paléographe. Des biographies très-circonstanciées dans leur brièveté se croisent avec les notices les plus instructives sur les villes, les bourgs, les villages, les châteaux, les fermes, les églises, les abbayes, les mines et les carrières. Chaque commune a sa statistique, où rien ne fait défaut de ce qui est digne de mention : nombre des habitants et nature du sol ; rivières, ruisseaux et fontaines minérales ; écoles et hôpitaux ; églises et couvents ; monuments celtiques, romains, du moyen âge ou des temps modernes ; listes de maires, de curés, d'abbés et de prieurs ; tout ce que cherchent les curiosités les plus diverses, M. Port s'est efforcé de le noter dans son *Dictionnaire,* et sans cesse il cite les sources où il a puisé, ce qui laisse au lecteur toute facilité, non-seulement pour vérifier les indications fournies, mais encore pour en obtenir de plus amples au besoin. Une autre attention de l'auteur, dont il faut lui savoir beaucoup de gré, c'est de nous signaler presque partout, d'après titres originaux, et sans s'égarer jamais dans les fantaisies étymologiques, les principales transformations qu'un nom de lieu a subies avant d'arriver à la forme actuelle.

Comment M. Port, dans le temps qui s'est écoulé depuis son entrée aux archives de Maine-et-Loire, a-t-il pu rassembler à lui seul tous les matériaux indispensables pour mener à bonne fin un ouvrage de cette proportion ? Cela ne s'explique que par une rare sagacité de coup d'œil, jointe à une science très-sûre et secondée de labeurs assidus. Nous aimons ces qualités et cette ardeur aux rudes besognes : elles inspirent la confiance et suscitent de vaillantes émulations. Qu'on ne s'étonne donc pas de nous entendre applaudir ici vivement à l'entreprise de M. Port. La première livraison de son répertoire angevin est si bien remplie et si variée que nous ne soupçonnons pas à quel endroit elle pourrait soulever des reproches. Quelques légères omissions ne sont pas à compter. En tout cas, l'auteur a le bon esprit d'appeler lui-même dès le début sur son œuvre les sévé-

Digitized by Google

rités de la critique, et loin de se plaindre de ceux qui le reprendront d'une erreur ou d'un oubli, il les regardera, nous n'en doutons pas, comme ses plus dévoués auxiliaires. *Et nunc erudimini, qui judicatis !*

Un nouveau journal bibliographique est né à Paris dans le mois d'août. Il est intitulé *Le Mouvement littéraire*, et nous signalons avec empressement son apparition aux abonnés de la *Revue,* parce qu'il a pour rédacteur en chef un de nos collaborateurs, M. Ch. Livet. Les feuilles à l'usage des amateurs de livres ne manquent assurément pas aujourd'hui. Il y en a de tout format, de toute périodicité, et l'auteur de la plus mince brochure n'est pas en peine pour faire annoncer son œuvre aux quatre coins de la France. Parmi ces publications, cependant, les unes se bornent à donner des titres ou des prix de vente, les autres renferment des articles plus ou moins empreints de partialité, ou ne s'adressent qu'à des classes spéciales de lecteurs. M. Livet a pensé qu'il y avait place encore pour un journal d'un caractère tout à fait impersonnel, contenant plus que de simples annonces de librairie, mais ne louant ni ne blâmant, et faisant mention de livres de toute espèce, à mesure qu'ils voient le jour. Nous avons entre les mains les deux premières livraisons du *Mouvement littéraire.* On y trouve l'analyse succincte de quarante-deux ouvrages publiés en France ou à l'étranger, et dans chaque exposé se révèle aussi bien la droiture que la netteté d'esprit du rédacteur. M. Livet s'est placé dans le monde des lettres à un rang fort distingué par ses travaux sur la langue du seixième siècle, sur les précieux et précieuses du dix-septième, et sur l'Académie française. Le recueil qu'il dirige peut rendre beaucoup de services et ne suscitera pas d'ardentes polémiques. Mais pour nous, disons-le sans détour, un peu de critique et quelques fermes appréciations seraient bien mieux notre affaire (1).

---

(1) Le *Mouvement littéraire* paraît tous les samedis, à la Librairie générale, boulevard Hausmann, 72, à Paris. Le prix de l'abonnement annuel est de 20 fr. pour la France et de 25 fr. pour l'étranger.

Digitized by Google

Un de nos amis nous adresse cette note, qui nous semble bonne à publier, bien que les inscriptions dont elle est accompagnée ne soient pas d'un très-grand style lapidaire ni d'une orthographe à imiter :

La métairie de la Chignardaie, paroisse de Gouy, commune de Durtal, est une ancienne dépendance du logis d'Auvers. Elle n'est pas notée dans Cassini, bien que sa construction soit ancienne et remonte certainement au moins au commencement du siècle dernier.

Au-dessus du cintre de la porte du Nord, et sur le jambage d'une fenêtre du Midi, j'ai relevé les inscriptions suivantes qui ont échappé à l'actif et vigilant auteur de l'*Épigraphie angevine*.

Les caractères sont en capitales romaines gravées au tiers-point, comme celles de quelques croix de cimetières, ce qu'indique d'ailleurs une ponctuation spéciale cunéiforme.

La pierre de Rairie, très-ferme et très-nette, qui les supporte, les a conservées intactes.

I. Au-dessus de la porte du Nord, entre divers ornements tracés au compas, tels que rosaces, étoiles, etc., on lit :

1794 : PIERRE : SEUREAU : JARDINIER : AN CHEF.
LHIVER : DE : 1789 : ETE : SI : FROIE : QUE : LA : GLACE
AVET: 2 PIE: DEPEESSEUR: AN LOIRE : LETAT: GENERAU: 1790
LES : BILLET : ASSIGNAT : 1791 : LA GIERRES : SIVILLE : 1793
LA : DESTRUSION : DES : EGLISE : CATHOLIQUE : AN 1794.

II. Au côté gauche de la fenêtre du Sud, se lit la légende ci-après, entourée de signes maçonniques :

CREDIT : E : MOR
LEE : MAUVEE : PAY-
EURS : LONG : TUE.

AN 1795 : LE : PAIEN : VALET
60 SOLS : LA : LIVRE : LA : VI
ANDE : VALLET : 10 FRAN.

Puis, au-dessous, en capitales creusées moins profondément et d'un dessin peu correct :

Digitized by Google

IL NEST QUE DEUX MORTELS QUI PEUVENT DEVINER CES LETTRES :

LETV
FR.
QSFPS

AERSEILVID
LPP.

La première inscription n'offre rien de nouveau, si ce n'est l'épaisseur de la glace en Loire. La seconde donne un détail numérique assez curieux sur les denrées alimentaires.

Mais quel était Pierre Seureau, et d'où était-il jardinier en chef ? Le logis d'Auvers, situé à 600 mètres de la Chignardaie, me paraît bien modeste pour avoir donné ce titre ambitieux au surveillant de ses plates-bandes. Quant au château de Durtal, il est bien loin (3 kilomètres). A moins que Pierre Seureau ne se soit retiré dans un petit bien national, après distribution des propriétés de ses maîtres, et n'ait gardé que le souvenir de son titre honorifique ?

Les hiéroglyphes — si l'on peut donner ce nom aux lettres qui suivent l'inscription de la fenêtre du Midi — ne sont pas de même travail. S'ils signifient quelque chose, ce pourrait-être un secret de franc-maçon ou de compagnonnage. Dans tous les cas, nous ne sommes pas l'un des deux mortels qui les peuvent deviner.

Nous recevons de M. André Leroy, au moment de mettre sous presse, le tome second de son *Dictionnaire de pomologie*. Ce beau volume contient l'histoire, la description et la figure de plus de cinq cents variétés de poires. Il abonde, comme le premier, en observations précises et en détails si curieux que la lecture n'en intéressera pas les seuls horticulteurs. Une publication de ce mérite et de cette importance demande à être étudiée avec une longue attention et un soin particulier. Nous en reparlerons prochainement, s'il ne se trouve pas, pour rendre compte de l'œuvre, un juge plus compétent que nous.

ALBERT LEMARCHAND.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

Angers, imp. E Barassé.

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

TROISIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Quatrième livraison. — Octobre 1869.

SOMMAIRE :

Collections et Collectionneurs : Faïences. — E. F.

Le chevalier Amable de la Tremblaye (*1er article*). — J.-A. Broque.

Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*). — Camille Bourcier.

L'Œuvre de David (*suite*). — H. Jouin.

Bulletin.

Histoire de l'Université d'Angers (*15e feuille*). — Pierre Rangeard.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1869

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTIONS ET COLLECTIONNEURS.

FAIENCES.

Il n'est point de chagrin si profond qui tienne, de douleur si poignante qui ne s'atténue devant l'activité, les préoccupations, les joies d'un collectionneur. C'est Balzac, je crois, qui a dit cela ou quelque chose d'approchant, et comme il était bon observateur, que les déceptions, les ennuis, les souffrances courent le monde comme de son temps, ne nous étonnons point de voir cette innocente manie frapper tant de cerveaux sains ou malades, faire encore des heureux ou des fous qui sont peut-être des sages.

Je n'ai trouvé dans les têtes plus ou moins grotesques que Gall, Spurzheim ou Bridges nous ont laissées comme représentation des facultés ou des passions humaines, aucune protubérance pour la *collectionivité ;* car il est impossible de faire rentrer, même de force, dans la bosse sus-temporale de l'*acquisivité,* une faculté qui serait alors aux antipodes de la saillie frontale dévolue à la comparaison. Or, la passion qui nous occupe étant l'une des plus répandues et des plus ardentes chez la pauvre humanité, j'en conclus à la négation de la phrénologie qui n'avait pas besoin de ce coup de pied.

Par sa base objective, la collection occupe un champ sans limite, et le plus difficile problème consisterait à définir ce qu'on ne peut collectionner : depuis les boutons d'uniformes de la République ou du premier Empire jusqu'aux statères d'or ; depuis les infusoires microscopiques jusqu'aux gigantesques

Digitized by Google

mastodontes ; depuis les images d'Epinal jusqu'aux chefs-d'œuvre de Rubens ou de Raphaël, toute série d'objets a trouvé son culte et ses sectateurs passionnés ; mais au point de vue subjectif, tout peut se classer dans le domaine scientifique ou dans celui de la curiosité, sans qu'il soit souvent possible de fixer les limites auxquelles doivent s'arrêter l'un ou l'autre. Les musées vont du bric à brac aux monuments de premier ordre ; un vrai collectionneur doit tenir du maniaque, du curieux, de l'artiste et du savant ; il est parfois l'un et l'autre, et le mélange ou les proportions variées de ces divers éléments composent des physionomies bizarres ou charmantes, toujours curieuses, et puissantes quelquefois. Par des dégradations successives, Albert Lenoir et Du Sommerard donnent la main à Sauvageot, ce type réel de Cousin Pons, et les plus humbles chercheurs de pierres ou de coquilles ont pu préparer la gloire de Lamarck ou de Cuvier.

Or, de toutes les manies que la mode fait naître et qu'elle n'emporte pas toujours, la plus répandue aujourd'hui est la recherche des faïences. L'élégance des formes, l'éclat des émaux séduit tout d'abord ; puis on ne sait à quel prix extravagant, à quel tesson informe on pourra s'arrêter. Que les salles à manger, les cabinets même soient tapissés de faïences avec plus de profusion que de goût, que les pots cassés, les plats écornés, les tessons demi-frustes encombrent les vestibules ou les galeries, c'est ce qu'on peut croire et avouer franchement, quand on voit, d'autre part, ces amas donner naissance à de sérieux travaux, combler quelque vide de notre histoire et montrer sous un côté nouveau le commerce et l'industrie nationale. Les monomanes de la céramique ont doté les musées de Cluny et de Sèvres, créé ceux de Nevers et de Rouen, et sonné le réveil artistique de nos fabriques de Creil, Gien, Sarreguemines, Saint-Clément, Lunéville, etc., qui menacent de reléguer la porcelaine au second plan, et refoulent aujourd'hui partout les produits, jadis conquérants, de l'industrie anglaise. Des artistes ont trouvé leur voie ; l'art officiel s'en est ému, et l'on vient de créer dans notre école des beaux-arts une section spéciale de céramique.

Mais les plus heureuses et les plus utiles découvertes que

Digitized by Google

puissent revendiquer les collectionneurs de faïences, sont les documents topiques qui éclairent les origines locales et personnelles de nos terres émaillées, révèlent les industries, le commerce, les relations des villes, des provinces et même des nations voisines ou éloignées, en font suivre les progrès, toucher les obstacles et discerner les causes de prospérité et de décadence.

L'Anjou, malheureusement, offre une carrière assez limitée à l'ardeur des collectionneurs et aux recherches des savants : peu riche en établissements, dépourvu de fabrique de luxe, il a presque toujours tiré ses faïences d'ailleurs. Tous les titres, sans doute, n'ont pas été dépouillés ; mais un des plus féconds collaborateurs de cette Revue a poussé loin ses inventaires, et tout fait présumer que les découvertes ne pourront porter que sur le détail. Moins heureux qu'un savant archéologue poitevin, auquel nous ferons plus d'un emprunt, nous n'espérons forcer aucun sphynx à nous livrer son énigme ; mais à défaut de documents nouveaux, le recueil qu'on veut bien nous ouvrir étant une Revue, nous essaierons d'y recenser ce qui touche à l'Anjou dans les collections connues ou les travaux publiés.

A tout seigneur..... Le musée archéologique d'Angers, cet enfant de prédilection d'un archéologue convaincu, va grossissant, grandissant, a déjà fait crever ses langes et ne peut que gagner encore à s'échapper du local qui l'enserre et que réclame la sculpture contemporaine. Dans les salles plus nombreuses et plus variées de l'hôtel Pincé ou de l'ancienne abbaye de Toussaint, chaque collection serait plus à l'aise, et l'on verrait se dérouler au grand jour toutes les céramiques anciennes, gauloises, romaines, gallo-romaines, depuis les vases pétris aux doigts et à peine cuits de nos dolmens, de nos tourbières, jusqu'aux poteries Samiennes si riches d'ornements, si éclatantes de couleur. Malgré les notes éparses publiées en grand nombre par notre laborieux conservateur, cette seule partie fournirait la matière d'un intéressant mémoire ; les types curieux et variés qu'ont mis au jour les fouilles du terrain de la gare, et tout récem-

Digitized by Google

ment de la place du Ralliement, appellent la comparaison avec les découvertes analogues publiées déjà en grand nombre (1); la chronolgie y puiserait plus de certitude, et le dessin qu'offrirait une collaboration habile et familière compléterait l'œuvre de description.

Mais ce ne sont point là des faïences, pas plus que les vases minces, pastillés ou sigillés, de la période carlovingienne, et même les pots ornés plutôt que couverts d'un vernis plombeux, qui les ont suivis (2). Qu'on me permette cependant de m'arrêter quelques instants aux carreaux niellés de terre blanche et recouverte d'un vernis de plomb jaunâtre et vitreux, qui ornaient la plupart de nos édifices religieux ou seigneuriaux, du XIIe au XVe siècle. Le musée en possède un grand nombre, où l'on remarque, avec de grandes ressemblances dans les types, une élégante variété dans la combinaison des motifs et dans l'ornement des rinceaux. Le dessin à deux teintes n'y est point, comme on sait, tracé par un émail ; la forme en relief dans le moule s'en imprimait en creux dans la terre rouge de la brique, puis était remplie d'une terre blanche mollement délayée, l'engobe; on recouvrait le tout d'un enduit de sable fin et d'un sel de plomb litharge, minium ou galène, que la cuisson vivifiait et qui fixait en l'avivant la couleur de l'ornement.

Aux dix localités mentionnées dans le catalogue du Musée, j'en puis ajouter neuf, et tous les jours on en découvre de nou-

---

(1) Les noms des potiers imprimés en grand nombre sur les poteries rouges, dites samiennes, ont été presque tous recueillis par M. Godard ; des listes bien plus étendues sont publiées en Poitou, en Normandie, et dans une grande partie de la France. En faisant pour ces céramistes ce qu'on a fait pour les faïenciers, ne pourrait-on résoudre la question topique de fabrication locale ou de circulation commerciale partant d'un centre de production ? On sait déjà que cette poterie, dite romaine, est à peu près exclusivement française, et que la céramique italo-romaine si richement représentée au Musée Campana, en est complétement dépourvue. La comparaison des dessins en relief ne serait pas moins féconde en rapprochements et en signes distinctifs.

(2) Trouvés dans les fouilles de la place du Ralliement. Collection de la ville et de M. A. Michel.

Digitized by Google

velles (1), et presque partout dans des édifices du XIIIe siècle, parfois du XIIe. La construction de la chapelle d'Eventard, par Nicolas Gellant (1268), celle de l'église de l'abbaye Saint-Nicolas, avec la forme des lettres incrustées dans chaque carreau et dont l'ensemble formait inscription à Saint-Nicolas, à Saint-Clément, etc., donnent une date à peu près certaine à ces céramiques, et ces dates concordantes ajoutées aux grand nombre des édifices attestent un fait important.

Malgré les assertions de Viollet-Leduc et après lui de M. Godard, qui classent ces carreaux aux XIIe et XIIIe siècles, bon nombre de céramistes, M. Demmin entre autres, ont peine à les faire remonter aussi loin, réservant cette antiquité « aux carrelages » mosaïques, composés, comme on sait, de pièces, de portions » de cercle, de triangles, de carrés, de losanges, etc., en terre » cuite, à engobe coloré sous ou sans vernis transparent plombi- » fère (2).» Or, nos collections présentent, parmi les carreaux niellés, à deux teintes, une proportion considérable de ces segments géométriques avec engobe d'une seule couleur plus souvent foncée. J'ai pu saisir leur rôle à Saint-Nicolas, à Saint-Clément et à Eventard ; ils forment les bordures, des rosaces d'assemblage et composent avec les rinceaux des panneaux qui séparent et font ressortir les pavages bicolores niellés.

L'étude de ces pièces monochromes révèle même un détail de fabrication ; les carreaux niellés et les pièces carrées des mosaïques reçoivent du moule leur forme définitive ; celles au contraire qui sont réduites à une bande étroite de 2 à 3 centimètres ou surtout portent des angles aigus, ont été moulées en grandes briques, puis recoupées à la scie ou au couteau,

---

(1) Localités où l'on a recueilli jusqu'ici des carreaux niellés, vernis au plomb : Angers (St-Serge), rue Haute-Mule, Toussaint, St-Nicolas, St-Mainbeuf, Eventard, Avrillé, La Haye-aux-Bons-Hommes, Beaufort, Saint-Pierre-du-Lac, Saint-Clément-de-la-Place (église), Chalonnes (ancien château), Chatelais (ancien château), Cunault (église), Saint-Jean-des-Mauvrets, le Plessis-Grammoire, Rochefort-sur-Loire (ancien château), la Roche-aux-Moines (ancien château), Trèves, près Cunault, Villevêque (ancien château); provenances diverses non déterminées.

(2) Demmin, *Manuel de l'Amateur*, 2e édition, t. I.

Digitized by Google

selon les besoins de l'emplacement ; cette coupe a dû avoir lieu avant cuisson ou tout au moins avant glaçure, comme l'indiquent fréquemment les bavures du vernis sur les traits de scie.

Il existait donc en Anjou, aux XIIe et XIIIe siècles, un décor de transition où les deux genres, niellure et mosaïque, se marient dans un même pavage et sous un même vernis de plomb.

A ces dates, à ces caractères s'ajoutent l'étendue des pavages et le grand nombre des localités, et dès lors on peut affirmer l'existence en France et même en Anjou, ou dans les pays limitrophes, d'une grande fabrication bien antérieure à l'époque que lui assignent quelques auteurs et même le savant Ebelmen (1). Si le vernis au plomb n'eût été découvert qu'en 1283 par un potier de Schelestadt, comment eût-il pu, même au XIIIe siècle, atteindre cette extension géographique et industrielle? Le moyen âge a beaucoup moins perdu qu'on ne le suppose des conquêtes matérielles de la civilisation romaine. Pour n'être ni décrits dans les historiens, ni consignés dans les chartes, les procédés de l'industrie n'en sont pas moins conservés et transmis par la tradition. En ceci, les collectionneurs deviennent historiens, et les collections des documents irréfutables. Le vernis au plomb appliqué à la poterie est pour notre pays au moins d'origine gallo-romaine. Les quelques vases du Musée et des collections particulières, auxquels j'ai fait naguère allusion, le reportent tout d'abord à la période carlovingienne ; mais la pièce la plus intéressante à cet égard, est une statuette de Mercure, trouvée dans les terrains de la Visitation, emplacement, comme on sait, de l'ancienne ville romaine, et donnée au Musée par M. le com-

(1) « Les premières glaçures qui furent employées paraissent être les glaçures » silico-alcaline. Le vernis au plomb ne fut découvert que longtemps après, mais il » prit alors le caractère d'une grande fabrication. Quelques spécimens apparaissent » bien çà et là dans les fabrications anciennes, romanes, arabes, anglaises du » moyen âge, sans qu'on puisse dire à quelle époque il faut les rapporter ; mais » le *premier fait historique* qui soit authentique est la découverte des procédés » pour vernir au plomb, trouvés par un potier de Schelestadt, vers 1283. Depuis » cette date, le vernis plombeux s'est enraciné dans la fabrication des poteries » communes, contrairement aux sages prescriptions de l'hygiène. »
Ebelmen, *Chimie céramique, 1861*, t. I, p. 459.

Digitized by Google

mandant Sorin. M. Godard ayant bien voulu nous permettre d'examiner à loisir ce curieux spécimen, nous croyons devoir entrer dans quelques détails.

La figure, à laquelle manquent seulement la tête et la main qui portait le caducée, mesure avec son socle 19 centimètres; le personnage entier devait en avoir 18 environ; le galbe en est assez beau, les proportions régulières; le Dieu presque entièrement nu, avec les ailes pédieuses relevées le long des jambes, ne porte qu'une étroite draperie nouée sur l'épaule droite, couvrant un peu la poitrine et le bras gauche et se terminant en pointe au jarret du même côté. Le socle cylindrique creux, offre à la partie antérieure des caractères imprimés en relief, en capitales irrégulières, qui laissent clairement lire P. FABI NICIA.

Les brisures du cou et de la cuisse permettent de reconnaître que la statuette n'a point été modelée, mais moulée avec l'argile en plaque mince, repoussée dans un moule creux. Le socle plus épais est façonné à la main sans le secours du tour à potier; l'argile est fine, ferrugineuse, rougissant à la cuisson comme celle des poteries samiennes; mais la surface entière est recouverte d'un vernis vitreux, rougeâtre, brunissant par places et rappelant les vernis au minium de nos poteries vulgaires. L'analyse chimique du vernis a démontré sa composition complétement saturnine (1), ce qui justifie les conclusions suivantes.

Le lieu de découverte, les caractères artistique et payen de la statuette ne permettent pas de la faire remonter moins loin que le ve siècle, et peut-être au-delà; son mode de fabrication, le moulage, est industriel; le nom inscrit au bas, FABI, peut être celui de mouleur ou du destinataire; on connaît cependant des poteries rouges signées de ce nom (2); dans tous les cas il

(1) Traité par l'acide azotique bouillant, évaporé et repris par l'eau distillée, la solution a donné un précipité abondant, jaune d'or, par l'iodure de potassium (iodure de plomb); un précipité blanc considérable, lourd par l'acide sulfurique, sulfate de plomb, etc.

(2) A Rom, Deux-Sèvres. Voyez B. Fillon, *L'art de terre chez les Poitevins*.

Digitized by Google

est bien romain. Voilà donc en pleine période romaine l'usage du vernis au minium appliqué aux céramiques et péremptoirement démontré.

Nous voici bien loin du potier de 1283, bien loin aussi, hélas ! de nos carreaux niellés : qu'on veuille bien, en faveur de la nouveauté du sujet, nous pardonner cette rechute en pleine collection.

Si les collections sont riches, si notre étude peut faire espérer qu'elles seront quelquefois fécondes, les documents écrits sont pauvres ou stériles en ce qui concerne nos céramiques gothiques. Dans cette voie, les recherches aboutissent presque partout au négatif, et c'est à peine si nous pourrons par quelques rapprochements soupçonner l'origine de nos carreaux ; les jalons sur cette piste sont au plus de points d'interrogation.

Les premiers carreaux signalés par les céramistes ou les archéologues paraissent appartenir à la Normandie, et les monuments qui les recèlent furent fondés par les successeurs de Guillaume le Conquérant. Il n'est donc point étonnant que ce complément naturel de l'architecture des Plantagenets se soit répandu, en Anjou, de bonne heure et en abondance, et que l'abbaye de Foulques Nerra en offre un riche spécimen. Les matériaux de l'ère des Plantagenets sont tous Angevins : Huillé, Lézigné, les Tuffeaux, les Rairies en ont fourni la matière, et l'on sait que ces localités sont riches en argile rouge et blanche, et que la poterie y fleurit depuis longtemps. Dès le XVIe siècle, Beauvau est peuplé de familles, on dirait presque de dynasties de potiers, et pourtant, en parcourant toutes les chartes publiées par M. Marchegay, dans les trois volumes des Archives d'Anjou, je n'ai pas trouvé mention d'une seule briquerie, d'un seul potier ; pas même une terre à tupins n'est signalée dans ces actes d'arrentements, de cession, d'aveux, d'échanges, parmi les noms de témoins si précieux pour l'histoire locale, et où défilent pelletiers, orfèvres, monétaires, serruriers, bouchers, boulangers, meuniers, charpentiers, menuisiers et laboureurs, on ne signale pas le moindre *later*, le plus humble *figulus*. La liste des principaux fabricants ou mar-

Digitized by Google

chands d'Angers, en 1300, est également muette sur la fabrication ou le commerce qui nous intéresse, et je n'ai pas été plus heureux en cherchant parmi les marchandises sujettes au péage sur les rivières ou sur les ponts.

Nos briques pourtant ne peuvent venir de loin; on en trouve également dans les provinces voisines; est-ce là qu'il faut chercher? M. B. Fillon (*L'art de terre chez les Poitevins*) nous apprend qu'il existait une fabrique de carreaux incrustés à Maillezais, sur la Sèvre, point très-rapproché d'Anjou; mais les spécimens connus sont du XVe siècle, et le Maine va nous offrir une fabrique plus ancienne et plus angevine.

Ligron, Malicorne et Pontvallain sont marqués dans Demmin (1) comme ayant fabriqué des terres cuites au vernis plombifère, depuis 1300 jusqu'à ce jour; leurs poteries sont plus anciennes encore, comme le prouve « un titre du XIIIe siècle » conservé au château de Courcelles-la-Suze, par lequel les » potiers de Ligron sont tenus collectivement à une redevance » de cent boisseaux d'avoine envers le seigneur de Château-Sé- » néchal, pour avoir le droit de fouiller la terre à poterie sur » ses domaines de Badour, les Terriers et la Cohinière (2). » Les poteries de Ligron sont encore en activité, et parmi les produits les plus intéressants, on retrouve les étocs ou épis placés au sommet des toitures, depuis le XVIIe siècle jusqu'au commencement de celui-ci. Ils sont en terre rouge, vernis au plomb, avec ornements de crochets souvent terminés par de grossières formes d'oiseaux. La même terre a servi de matière à des œuvres à deux couleurs, vernies au plomb; la première représente un cavalier dont le costume est celui du XVIIe siècle; les ornements sont en terre blanche que le vernis fait paraître jaune sur le fond rouge de l'ensemble. Ces statuettes présentent la chevelure formée de filets isolés d'argile vermicellée, qu'on a trop exclusivement attribués aux figurines de la Chapelle-des-Pots,

(1) *Manuel de l'amateur de faïences.*
(2) Pesche, *Dict. hist. du Maine.* Art. Ligron.

Digitized by Google

en Poitou (1). Les autres de même terre sont d'une date plus récente : ce sont un pot à tabac et une espèce de soupière ; le couvercle de celle-ci est surmonté d'une figure de buveur dont le visage est peint sans émail ; sous le pied du vase on lit : P. (ar) FORTERIE, PERE, CHIRURGIEN A COURCELLES, 1786.

A l'intérieur du couvercle de la soupière : PAR H. GUIMMONEAU DE LA FORTERIE, Me CHIRURGIEN A COURCELLES, DANS LE MAINE, 9bre 1781.

Cette fabrication non interrompue, non-seulement rappelle la manière des carreaux des XIIe et XIIIe siècles, mais nous savons qu'à cette époque, Ligron et Courcelles étaient des dépendances ecclésiastiques de l'Anjou.

« La cure de Ligron, comme celle de Courcelles, était présen-
» tée par l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, probablement par
» suite du don que fit aux moines de cette abbaye, vers l'an 1100,
» Gaudin de Malicorne, de la moitié des dîmes de ladite pa-
» roisse de Ligron. Le prieur de Malicorne, dont le prieuré dé-
» pendait de cette abbaye, devait employer le quart des deniers
» qu'il percevait à Ligron, au soulagement des pauvres de cette
» paroisse (2). »

On peut donc considérer Ligron comme une dépendance de l'Anjou, et probablement le centre de fabrication de nos carreaux niellés.

Ainsi point de noms, point de titres dans cette période du moyen âge où l'art chrétien atteint son apogée, où la puissance des conceptions s'allie à leur nombre, l'harmonie de l'ensemble à l'infinie variété du détail. Chose inexplicable, si l'oubli des lettres n'était compensée par l'élan de la foi, là même où le cachet original et personnel pénètre les plus grandes œuvres comme les plus humbles décors, la personne disparaît, et l'histoire souvent serait muette sans la grande voix des monuments qu'ont élevés ces artistes inconnus. Hélas ! par ce temps de

(1) Collection de M. d'Houdan.
(2) Pesche, *Dictionnaire hist. du Maine.* Art. Ligron.

Digitized by Google

grandes rues et de belles places, où tout est signé, même les pastiches, que reste-il de ces témoins du génie et de la science de nos pères? La main des hommes devançant la main du temps, les monuments eux-mêmes s'en vont. Mais les collectionneurs restent, pour l'amour de l'art et de l'histoire; sachons-leur-en quelque gré.

E. F.

Digitized by Google

LE CHEVALIER AMABLE DE LA TREMBLAYE

I.

Une famille noble, du nom de Robin, se prétendant d'origine anglaise, n'a cessé, pendant plus de quatre cents ans, de posséder la seigneurie de la Tremblaye, située sur la route de Cholet à Mortagne.

En 1389, cette seigneurie appartenait à Pierre Robin, parent du connétable de Clisson, et lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante :

« A messire Pierre Robin, seigneur de la Tremblaye. Beau cousin et ami, Monsieur de la Tremblaye, ayant reçu celle-ci, venez à toute outrance avec ma compagnie d'hommes d'armes et d'arbalettiers me trouver, chevauchant à hastiveté ; car il est métier que pieça nous quitions nostre maistre (le duc de Bretagne), qui est moult fâcheux, et allions en chevauchée trouver Monseigneur le roi de France, qui est moult agréable, de bonne gaitance, jeune et gaillard prince. Et donrai vostre fils Pierre à Monseigneur le duc d'Orléans, et votre fils Drouin à Monseigneur le roi de Sicile... Pour moy, je suis vostre bon parent et favorable ami. *Signé :* Olivier de Cliczon. De mon chastel de Cliczon, le 2 mai 1389. » (*Vie d'Olivier de Clisson.*)

Après être devenue la propriété de dix générations successives de Robin, la seigneurie de la Tremblaye était possédée, vers 1730, par Henri-René Robin, chevalier, marquis de la Tremblaye, seigneur de Pellouailles et autres lieux, qui, le 16 janvier 1731, épousa, dans l'église de Saint-Melaine, Anne-Marguerite de Laage du Rivaux, parente des Beauveau-la-Treille (*Ch. de Saint-André*). De ce mariage vinrent : 1° Henri-François-Marie, 2° Alexandre-

Digitized by Google

René, 3° Charles-Eugène, 4° Claude-Amable-François, 5° César-Casimir; et de plus trois filles.

On sait qu'autrefois, dans la noblesse, pour faire la part plus belle à l'aîné de la famille, l'usage était de destiner les cadets à l'Eglise ou à l'ordre de Malte : aussi le marquis Henri-René Robin s'empressa-t-il de mettre cet usage en pratique à l'égard de quatre de ses fils; mais il s'en écarta en ne tenant pas compte du droit d'aînesse, et choisissant, pour continuer la postérité, son fils Charles-Eugène, qui ne venait que le troisième dans l'ordre de primogéniture. Comme le marquis était très-religieux, ce fut à l'Eglise qu'il voua ses quatre autres garçons, que différents actes qualifient, en effet, clercs tonsurés; mais le second mourut jeune, et les trois survivants, qui apparemment ne se sentaient pas d'inclination pour la carrière ecclésiastique, finirent, au grand regret de leur père, par entrer dans l'ordre de Malte. L'aîné et le plus jeune y firent profession, tandis que Claude-Amable-François, qui fera le sujet de cette notice, ne fut que chevalier de Malte non profès.

Ce dernier, plus connu sous le seul prénom d'Amable, se consacra à la culture des belles-lettres, et nous a laissé l'esquisse suivante de l'intérieur du château de la Tremblaye, en désignant son père sous le pseudonyme de Valsain, et sa mère sous celui de Sophie, esquisse qui se rapporte à l'époque où ses frères et lui n'étaient encore que clercs tonsurés.

Non loin des bords où la Sèvre écumante
Roule en courroux son onde blanchissante,
S'élève, au sein d'un bocage charmant,
Un vieux château, gothique monument,
Mais dont l'aspect plonge l'âme attendrie
Dans une aimable et douce rêverie;
Peint les vertus, rappelle les beaux jours,
Les goûts, les mœurs, les loyales amours,
L'honneur enfin de la chevalerie :
Penser touchant et souvenir bien doux
D'un temps de gloire, hélas! bien loin de nous.

. . . . . .

Digitized by Google

Si le repos, la force, la santé,
Le goût des champs, la médiocrité,
De beaux enfants, une femme accomplie
Font sur la terre un sort digne d'envie ;
Si tant de biens peuvent combler les vœux
D'un cœur honnête et rendre l'homme heureux,
Valsain dut l'être, et le père d'Amable,
De tous les lots qu'on tire en ces bas lieux,
Eut le meilleur et le plus désirable.
Mais pour conseil, il avait pris l'humeur,
L'humeur fâcheuse, au regard triste et sombre !

. . . . . .

Valsain, avec des vertus, de l'honneur,
Etait dévot, janséniste intraitable ;
Voyait toujours la main d'un Dieu vengeur
Prête à frapper; et la terreur du diable
De ses enfants le rendait la terreur.
Aussi la sage et prudente Sophie,
En ménageant son époux ombrageux,
Dérobait-elle à son souffle orageux
Ces fruits naissants, doux espoir de sa vie.

Vers 1754, le jeune abbé, Amable de la Tremblaye fut confié aux soins d'un personnage éminent qu'il désigne sous le nom de Solligni.

Le jeune Amable alla chez Solligni,
Son second père et son meilleur ami,
Homme étonnant, dont le vaste génie,
Sans s'égarer planait sur l'univers ;
Embrassait tout dans ses talents divers.

. . . . . .

Le jeune Amable à l'étude, aux beaux-arts,
Chez Solligni consacrait sa jeunesse.....

(Poëme d'Amable et Jeannette.)

Digitized by Google

II.

De toutes les académies de province, celle des Jeux-Floraux de Toulouse était sans contredit une des plus renommées ; chaque apprenti-poëte tenait à grand honneur de conquérir l'amaranthe ou l'églantine d'or, la violette, le souci ou le lis d'argent qui passaient pour avoir été fondés par Clémence Isaure. En vain leur disait-on que l'existence de cette intéressante patronne du Gai-savoir n'était qu'un mythe ; son nom avait jeté un si vif et si poétique éclat, que beaucoup d'entre eux se sentaient attirés vers l'académie toulousaine comme par un aimant irrésistible. L'abbé Amable de la Tremblaye fut de ce nombre, et, le 3 mai 1761, il remporta le prix des Jeux-Floraux pour la pièce de poésie suivante :

ODE SUR LA JALOUSIE.

Sur ce rivage où tout soupire,
Où j'ai coulé de si beaux jours,
Lieux embellis par ma Thémire
Et consacrés par nos amours ;
Dans cette demeure céleste,
Où d'aucun sentiment funeste
Je n'avais éprouvé l'horreur,
O Thémire ! ô ma jeune épouse,
Quelle inquiétude jalouse
Vient empoisonner mon bonheur ?

D'une flamme affreuse, imprévue,
Je me sens brûler près de toi ;
Un nuage obscurcit ma vue ;
La fureur s'empare de moi.
A ce sentiment invincible
Je reconnais un Dieu terrible,

Digitized by Google

Un Dieu que je ne comprends pas.
Fuis ! dans ce délire effroyable,
Je peux, amant impitoyable,
Profaner jusqu'à tes appas !

Fuis, dis-je ! Tout ce que j'adore
En ce moment m'est odieux.....,
Cruels destins ! Que vois-je encore ?
L'enfer se peint-il à mes yeux ?
Pourquoi ces ombres, ces ténèbres,
Pourquoi ces images funèbres,
Ces spectres, ces objets d'horreur ?
Hélas ! tout a reçu l'empreinte
Des maux dont mon âme est atteinte,
Et tout réveille ma douleur.

Mais de cette nuit ténébreuse
Qui vient percer l'obscurité ?
Grand Dieu ! quelle lumière affreuse ?
Quelle funeste vérité ?
Oses-tu bien, femme parjure,
Oses-tu joindre l'imposture
Aux plus honteux égarements ?
Apprends que tes feintes alarmes,
Ces vains soupirs, ces fausses larmes
Mettent le comble à mes tourments !

Près de cette onde claire et pure,
Contemple ce jeune arbrisseau,
Ce myrte, amour de la nature,
Que nos soins ont rendu si beau.
Hélas ! c'était sous son ombrage
Que je t'offrais le tendre hommage
D'un feu qui croissait chaque jour ;
Que dans tes yeux doux et timides
Mes yeux perçants, mes yeux avides
Cherchaient la mort ou ton amour.

Digitized by Google

Mais Dieux ! quel nouveau coup m'accable ?
Quel trait cuisant perce mon cœur ?
Que vois-je ? Quelle main coupable
Orna son sein de cette fleur ?
Ah ! si cette main téméraire
Avait osé sans lui déplaire...
Doute affreux ! jour rempli d'effroi !
Tous les serpents des Euménides,
Evoqués dans ces lieux perfides,
Rampent, sifflent autour de moi !

Oui, ma rage se renouvelle
A ce penser désespérant !
Dieux ! que ne puis-je devant elle
Offrir mon rival expirant !
Amour, j'implore ta puissance !
Livre aux fureurs de ma vengeance
L'objet de ses lâches amours ;
Qu'il meure ! et que ma main jalouse
Dans le sang d'une indigne épouse
Lave l'opprobre de mes jours !

Mais toi-même, à qui je m'adresse,
Tyran superbe des mortels,
Dieu bizarre à qui la faiblesse
Erigea seule des autels,
Auteur du tourment qui m'opprime,
Vautour dont je suis la victime,
Crains ma fureur, redoute-moi :
Je connais ton pouvoir barbare ;
Mais, plein du démon qui m'égare,
Je suis plus barbare que toi.

Percé du trait qui me dévore,
Accablé du poids de tes fers,
J'irai du Couchant à l'Aurore
Liguer contre toi l'Univers ;

Digitized by Google

On connaîtra tes injustices,
Tes cruautés, tes artifices;
Je peindrai tes forfaits affreux ;
J'aurai du moins dans ma souffrance
La ressource de la vengeance,
Ressource ouverte aux malheureux.

Maître cruel, inexorable,
Monstre, que l'on appelle Amour,
C'en est fait ; ton règne exécrable,
Ton règne est passé sans retour.
Vois-tu ces amants en furie ?
La sombre et pâle jalousie
Guide leurs pas précipités.
Vois-tu ? La discorde fatale,
Des feux de sa bouche infernale,
Enflamme leurs sens irrités.

Venez partager ma victoire,
Tristes amants, accourez tous ;
Venez ; mais laissez-moi la gloire
De lui porter les premiers coups ;
Laissez-moi, d'une main hardie,
Briser le talisman impie
Auquel il doit tout son pouvoir :
Cet accueil si doux et si tendre,
Dont mon cœur n'a pu se défendre,
Ne peut aujourd'hui m'émouvoir.

Frappons !... Mais quel charme invincible
Suspend tout à coup ma fureur ?
Quel Dieu, quel sentiment paisible
Retient mon bras, remplit mon cœur ?
Quelle est cette troupe légère
Qui danse et rit sur la fougère,
Et qui folâtre dans les bois ?
Sur un lit de myrte et de roses,
Sur des fleurs fraîchement écloses,
Est-ce Thémire que je vois ?

Digitized by Google

C'est elle, ô Dieux ! c'est ma Thémire !
Ses beaux yeux sont baignés de pleurs :
L'Amour la regarde, soupire
Et se reproche ses fureurs.
« Tranchez, lui dit ma tendre amante,
» D'une voix plaintive et dolente,
» Tranchez des jours infortunés,
» Des jours jadis remplis de charmes
» Et qu'à d'éternelles alarmes
» Mon cher Sylvandre a condamnés. »

« Le voici cet amant coupable,
» Thémire, il tombe à tes genoux ;
» Perce son cœur impitoyable,
» Il vole au devant de tes coups.
» Frappe !... Mais non, l'ingrat Sylvandre,
» Cet objet d'un amour si tendre,
» Le monstre qui put te haïr,
» Trop indigne de ta colère,
» D'une main si belle, si chère,
» Ne mérite pas de mourir. »

(*Recueil des ouvrages couronnés par les Jeux-Floraux.* — Bibliothèque impériale.)

III.

L'abbé de la Tremblaye fut encore couronné à l'académie des Jeux-Floraux, savoir :

En 1762, pour l'ode intitulée : *Les charmes de l'amour conjugal;*

En 1763, pour : 1° l'ode *Le Misanthrope;* 2° l'épître *A ma Fontaine;* 3° l'ode *L'Imagination.*

Nous ne reproduirons point ici ces petites œuvres poétiques,

Digitized by Google

car notre unique but était de donner une idée du talent et du mérite de l'auteur, et nous croyons en avoir fait assez pour l'atteindre. Toutefois ceux qui, dans notre siècle positif, n'ont pas totalement fermé leur âme aux douces émotions, nous sauront peut-être gré de mettre sous leurs yeux les deux strophes suivantes.

LES CHARMES DE L'AMOUR CONJUGAL.

Grand Dieu, quand sa bouche ingénue,
Tendre écho de ses sentiments,
Me fit, dans ton temple à ta vue,
Le plus auguste des serments,
Toi seul, arbitre du tonnerre,
Maître des maîtres de la terre,
Tu me parus plus grand que moi !
J'étais à toi, chère Zémire;
Que m'étaient un sceptre, un empire,
L'univers entier près de toi ?

Tout l'éclat des grandeurs suprêmes
Vaut-il un sentiment du cœur ?
Gloire, fortune, diadèmes,
Ah ! qu'êtes-vous pour le bonheur ?
Que deviennent vos plus beaux charmes,
Comparés à ces douces larmes
Que le sentiment fait couler ?
Torrent de plaisir et de joie,
Où l'âme se plonge et se noie,
Non, rien ne peut vous égaler !

Voici encore une description d'orage qui ne nous paraît pas indigne des grands maîtres du genre : elle est tirée de l'épître :

A MA FONTAINE.

Il m'en souvient, je goûtais en silence
Le calme heureux où, libre de ses fers,
Le sage, au poids d'une juste balance,
Pèse son être et juge l'univers.

Digitized by Google

Le seul zéphir folâtrait dans tes airs,
Et promenait sa volage inconstance,
Quand tout à coup un nuage s'avance,
Chargé de soufre et sillonné d'éclairs :
A la faveur de ses flancs entr'ouverts,
Je contemplais la foudre étincelante
Qui rassemblait, sous son aile brûlante,
De la fureur les instruments divers.
Elle éclata : le rayon de lumière
Que le soleil lance du haut des cieux
Moins promptement vient éclairer nos yeux :
Je crus toucher à mon heure dernière.

Cependant depuis qu'il était chez Solligni, l'abbé de la Tremblaye avait fait de rapides progrès dans les voies de la philosophie du XVIIIe siècle. Grand admirateur de Voltaire, il était devenu comme lui l'ennemi de la superstition et du despotisme, et comme lui aussi enthousiaste de la liberté. Il a composé plus tard un poëme en quatre chants, intitulé : *Amable et Jeannette,* poëme dans lequel il nous retrace les aventures de sa jeunesse. D'après le 1er chant, Sophie, mère d'Amable, avait recueilli dans son château, situé

Non loin des bords où la Sèvre écumante
Roule en courroux son onde blanchissante,

une jeune fille, Jeannette, dont les parents avaient péri dans une inondation. Le mari de Sophie, Valsain, forcé de s'absenter, rappela Amable au foyer de la famille, et celui-ci, tout aussitôt, s'éprit des charmes de la jeune orpheline.

Les chants 2e et 3e sont consacrés à peindre l'amour innocent d'Amable et de Jeannette ; son origine, ses progrès et ses diverses péripéties jusqu'au retour de l'austère Valsain qui, pour punir son fils de cet attachement, le força à partir pour Malte, à l'âge d'une vingtaine d'années. Le chant 4e et dernier suit Amable à travers la Suisse, l'Italie et jusqu'à Malte. Là, le chevalier reçoit une lettre qui lui apprend la mort de son père ; il revient alors au pays natal, et épouse Jeannette, à qui le sage Solligni fait don de sa fortune.

Digitized by Google

L'épître dédicatoire du poëme est adressee à Mme Jeanne ***. « Au dénouement près, y est-il dit, tout est vrai, littéralement vrai : et le charme inexprimable de Jeannette, et la passion d'Amable pour elle, et le caractère angélique de Sophie, et l'humeur sombre de Valsain, et sa dévotion farouche, et le fanatisme de l'aumônier, et en général toute la partie dramatique du poëme : tout en un mot est de la plus scrupuleuse exactitude. » Toutefois l'auteur a largement usé de la faculté accordée aux poëtes de ne pas tenir un compte rigoureux de l'ordre des temps. En effet, ce ne fut pas à l'âge de vingt ans, mais bien le 9 janvier 1764, c'est-à-dire dans sa vingt-cinquième année, qu'il quitta le petit collet pour se faire inscrire sur les rôles de l'ordre de Malte *(Nobiliaire de Saint-Allais, tome IV)*, et son père ne mourut qu'en 1775.

La même inexactitude chronologique se retrouve également dans ses *Lettres sur quelques contrées de l'Europe ;* car elles ne mentionnent qu'une visite faite à Voltaire : or, il paraît certain qu'il y en eut au moins deux, en 1764 et 1771, et que l'auteur a réuni dans une même lettre, la 57e, les particularités se rapportant à chacune d'elles.

IV.

« Je n'avais jamais vu Voltaire, dit le chevalier dans cette lettre ; mais il daignait, depuis plusieurs années, me donner des encouragements dans la carrière dont il avait atteint le but. Il m'avait écrit un billet charmant à mon arrivée à Genève ; et cependant, vous l'avouerai-je, l'idée de paraître devant le phénomène du XVIIIe siècle m'inspirait un sentiment de terreur que je ne pouvais surmonter. Pour la première fois de ma vie je connus les alarmes de l'amour-propre et les tourments de la timidité. L'amour-propre et l'autre amour produisent donc les mêmes effets sur celui qu'ils dominent ? Lorsqu'à seize ans je risquai ma première déclaration, le cœur ne me battait pas plus fort que

Digitized by Google

lorsque j'aperçus Ferney ; et quand on m'ouvrit la porte du sanctuaire, quand le dieu parut, je craignis de me trouver mal.

» Voltaire ne se méprit point à ces violentes agitations de l'amour-propre : vous savez combien il avait de coquetterie ; mais la coquetterie d'un grand homme n'est pas celle d'une jolie femme, qui n'est que jolie ; il ne reste point à froid devant l'être qu'il embrase. Le poëte philosophe mit, dans son accueil et dans ses caresses, une bonhomie, oui, Madame, une bonhomie qui aurait dû me surprendre, et qui ne fit que me rassurer : il n'eût précisément que l'esprit et le genre d'esprit qu'exigeait la circonstance. Enfin il daigna descendre jusqu'à moi pour m'élever insensiblement jusqu'à lui : secret charmant dont le génie ne s'avise pas toujours, et le seul pourtant qui puisse lui faire pardonner sa supériorité. Peu à peu l'astre sortit du nuage qui m'en avait adouci l'éclat, et bientôt il brilla de tous ses rayons.... »

Nous allons voir se dérouler une scène dans laquelle, à un moment donné, le chevalier de la Tremblaye joue un rôle qui manque complétement de dignité, et que sa jeunesse peut seule faire excuser. En effet, quelque grand que soit le talent, quelque admiration qu'il mérite, le plus sûr moyen de lui rendre hommage, c'est de se respecter soi-même : le génie, pas plus que le pouvoir, pas plus surtout que la richesse, n'a droit à l'abdication de la dignité d'homme : en un mot, la divinité, et, si l'on veut, la femme méritent seules qu'on se mette à genoux devant elles.

« Le lendemain de mon arrivée, continue l'hôte du patriarche de Ferney, j'étais assis près de lui devant son bureau ; je pris une plume dont il venait de se servir ; et, *après lui avoir donné un des ces baisers que l'enfantillage de l'amour prodigue à la fleur qui a parfumé le sein d'une maîtresse adorée,* j'écrivis les vers suivants, sans doute avec plus de rapidité que de bonheur :

Me voilà donc, faible, timide arbuste,
Pres de ce cèdre antique et vigoureux,
Qui ne verra, sous son feuillage auguste,
Que des lauriers, des myrtes amoureux,
Quand la farouche et détestable envie,
Au teint livide, aux yeux étincelants,

Digitized by Google

Monstre hideux, qu'irrite le génie,
Aurait fait place à l'équité du temps.
J'aime à le dire, ô célèbre Voltaire !
Je te dois tout ; tu fus mon second père,
Enfant encor, je lisais tes écrits ;
Ils élevaient, ils transportaient mon âme,
Et j'épurais à ta brillante flamme
Ces goûts divins dont mes sens sont épris.
Prodigieux, ainsi que tes ouvrages,
Toi seul es tout, toi seul tu réunis
Les agréments, l'esprit de tous les âges.
Sur ses vieux jours quelques sombres images,
Du grand Newton offusquèrent les yeux ;
Newton rêva : Voltaire, non moins vieux,
L'heureux Voltaire est recherché des sages,
Fixe les ris, badine avec les jeux,
Et des Neuf Sœurs obtient tous les hommages.
Tel vous voyez le soleil radieux,
A son couchant colorer les nuages,
Et dans les airs, qu'il vient de parcourir,
Lancer encor le jour prêt à finir. »

Le grand Voltaire avait la petitesse d'être par trop sensible aux adulations, et de devenir à son tour le courtisan, le flatteur peu sincère de qui lui prodiguait l'encens. « La réponse, dit le chevalier, ne se fit attendre que le temps de l'écrire :

Ce beau lac de Genève, où vous êtes venu,
Du Cocyte bientôt m'offre les rives sombres ;
Mais vous êtes Orphée, en ces lieux descendu,
Pour venir enchanter les ombres. »

Le chevalier prétend n'avoir pas été dupe en cette circonstance. « Vous savez, dit-il, combien cette monnaie de Voltaire avait de cours : je ne contribuai en rien à faire circuler cette petite pièce d'or, quoique frappée au bon coin ; et je me contentai de la ranger précieusement dans mon médailler. Je ne fus donc pas peu surpris de voir, plusieurs années après, ce joli quatrain dans je ne sais quel recueil de vers, dont l'éditeur fut sans doute plus juste que Voltaire, en adressant ceux-ci à M. le

Digitized by Google

chevalier de Boufflers, qui certainement en était plus digne que moi... » (*Sur quelques contrées de l'Europe ; lettre 57e*).

Le quatrain en question fut publié en 1769 par l'*Almanach des Muses* comme adressé au chevalier de la Tremblaye, et maintenu définitivement à l'avoir de son compte dans les différentes éditions des œuvres de Voltaire. Nous allons voir que notre poëte choletais ne fut vraisemblablement pas aussi discret qu'il le dit au sujet de ses rapports avec le roi de la littérature du XVIIIe siècle.

J.-A. BROQUE.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA

TERREUR EN ANJOU [1]

Félix et Laporte disent vrai : nous lisons dans l'écrit que Vial adressa à la Convention nationale, intitulé Causes et motifs de la guerre de la Vendée : « les cannibales qui composaient la com-
» mission militaire d'Angers..... les bourreaux de la commis-
» sion militaire » (pages 80 et 83). Il ne ménage pas davantage Carrier, qu'il appelle Omar Carrier (page 100).

Il accuse Renou, qui était à la tête du dépôt de chevaux.....
« Il me présenta un compte de cent et quelques milles livres.....
» Je le traduisis devant Francastel, et là, il consentit volontaire-
» ment à rabattre de son compte de 20 à 30,000 livres ; or, je
» demande ce que cet homme peut avoir fait, du temps de l'an-
» cienne administration..... » (page 105).

On l'appelle injustement *terroriste*..... « Lorsque Bodin et
» Proust firent à la société populaire et en présence de Fran-
» castel, Hentz et Garreau, cette vigoureuse sortie contre le
» système de terreur, qui commençait à devenir insupportable,
» qui est-ce qui les soutient? Ce furent Lacroix et moi : ce fut
» moi surtout qui dénonçai l'assassinat commis sur la municipa-
» lité de la Jumelière en écharpe (2). »

---

(1) Voir les livraisons d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1869.

(2) Je n'ai point trouvé de renseignements authentiques sur cet événement ; mais il n'est que trop réel. Grand nombre d'habitants de cette commune ont été massacrés le 24 janvier 1794 par l'ordre et par les soldats du général Grignon, au son des instruments de musique, dans un pré de la ferme de Belle-Noue, à l'extrémité du bourg, du côté de Chalonnes ; le nombre des victimes ne peut être fixé. Suivant la tradition du pays, le maire et les membres de la municipalité auraient dénoncé au général Grignon les *brigands* de la localité, et n'auraient pas été compris, du moins pour la plupart, dans le massacre (déclarations faites en 1869 par Jean Grelier, âgé de 88 ans, et la femme Mérit, âgée de 81 ans).

Les républicains mirent le feu dans plusieurs endroits ; les lueurs de l'incendie

Digitized by Google

Vial, arrêté en germinal an II, fut conduit dans les prisons de Baugé ; c'est de là qu'il écrivait le 4 floréal aux membres du comité de surveillance et révolutionnaire de cette ville.

Républicains,

Agent de la terreur des royalistes, des papistes et des fédéralistes, il était naturel que leurs factions expirantes se vengeassent de leur plus cruel ennemi : c'est le droit de tous ceux qui auront assez de caractère pour être des républicains par excellence : je fais volontiers le sacrifice de l'humiliation qu'on me fait éprouver en ce jour, et je rends grâce à la Providence de m'avoir choisi pour être l'instrument qui va servir pour faire tomber les têtes des disciples que Ronsin et Momoro ont laissés derrière eux dans les départements insurgés, ainsi que celles de ceux qui restent (mais pour un autre genre de crime) derrière Dieuzie, Brevet de Beaujour, la Revellière, Courandin et Tessié-Descloseaux.. ..

Il demande, à la fin de sa lettre, un cheval pour se rendre à Angers, afin d'éviter trop de fatigue, et de pouvoir jouir de toutes ses facultés physiques, quand il paraîtra devant ses juges.

Arrivé à Angers, il subit deux interrogatoires le même jour, 25 thermidor ; il se défend avec la vigueur que l'on devait attendre d'un homme de son caractère ; il met en état de suspicion le tribunal devant lequel il comparaît ; il incrimine les témoins *brigands* que Mijonnet, juge de paix, a appelés contre les prévenus, tels que Fourmont, sa femme, Fleury, sa femme et les autres, dont il rendra la liste publique très-incessamment.

Avant ces interrogatoires et dès le 17, il avait écrit aux juges du tribunal du district d'Angers qu'il était résolu d'intimer et prendre à partie les auteurs, fauteurs et complices d'abus d'autorité, contravention aux lois..... Chedevergne (l'avocat), Mijonnet.

---

se projetaient au loin, et présageaient aux communes voisines le même sort qu'à la Jumelière ; en effet, le 25 janvier, les horreurs de la veille se reproduisirent dans le bourg de Chanzeaux (*Voy.* une paroisse vendéenne, page 115). La commune de Chanzeaux est l'une de celles qui ont le plus souffert des guerres de la Vendée : sur 400 hommes qui ont pris les armes, 38 ont revu leurs foyers sur 100 maisons, 79 ont été entièrement détruites.

Digitized by Google

Le 12 prairial, dans un troisième interrogatoire, il décline formellement la compétence des tribunaux civil et criminel (le tribunal révolutionnaire étant déjà saisi). Puis, quittant la défensive, il prend une attitude qui convient mieux à sa fougue et à son audace, il s'avance sur le terrain de l'ennemi : il était réservé, dit-il, à celui qui a déjà exposé sa tête pour sauver le département de Maine-et-Loire, de s'exposer une seconde fois pour dévoiler aux yeux de la Convention et du peuple français les efforts que les terroristes, les royalistes, les Vendéens et les chouans font dans ce moment pour acclimater la guerre civile dans cette contrée et remettre aux Français les fers si victorieusement brisés..... puis, après cette charge vigoureuse, il refuse dédaigneusement de répondre à celui qui l'interrogeait; il se montre bien là ce qu'il était, plein d'emportement et d'orgueil.

Il écrit directement aux jurés d'accusation, il insulte et récuse ses juges : « Macé-Desbois, directeur du jury, aime tous les gou-
» vernements possibles, pourvu qu'on ne trouble pas son repos ;
» incapable de faire du mal s'il n'y est poussé, propre à faire le
» bien si on le lui suggère, caméléon dans toute la force du
» terme. » *(Recueil de la bibliothèque, t. VII.)*

Vial avait dans le sein de la Convention plus d'un défenseur, qui avaient subi les mêmes entraînements que lui, modifié ses opinions suivant les circonstances, cédé mollement à la violence des vents contraires. N'est-ce pas là le spectacle éternel et instructif de ces bouleversements, souvent inexplicables, que l'on appelle des révolutions? Il avait donc droit de compter sur de nombreuses sympathies ; mais ce qui excita surtout l'intérêt en sa faveur, ce fut l'intervention de son jeune fils : il fut admis à la barre le 10 fructidor, il y exposa que son père allait être traduit au tribunal criminel, qu'il était patriote, et invita la Convention à ne pas lui laisser courir le hasard d'un jugement; la Convention décréta qu'il y serait sursis jusqu'à ce que le comité eût fait un rapport sur cette affaire. — Elle se termina par un acquittement, qui fut prononcé le 24 vendémiaire an III, le 29, suivant M. Campardon.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Poursuites et condamnations d'enfants, d'insensés.

Et depuis le vieillard qui touche à son tombeau,
Jusqu'à l'enfant à peine échappé du berceau.
(GILBERT, *sat. 1re.*)

Dans les chapitres précédents, nous avons vu figurer parmi les condamnés à la peine capitale des octogénaires (1), des adolescents, quelques jeunes enfants; ici, nous retrouvons d'abord des enfants presque tous au berceau, arrêtés, en nombre considérable, avec leurs mères; d'autres, de dix à seize ans, fusillés ou guillotinés; de plus, des insensés, vrais enfants sous le rapport de l'intelligence; c'est-à-dire que des infortunés, auxquels en tous temps les juges n'ont jamais refusé pitié et respect, ont été cruellement frappés, comme s'ils étaient responsables de leurs actions; c'est à eux que s'est appliquée, dans toute sa sévérité, cette loi inexorable proclamée par Couthon : *Il s'agit moins de les punir que de les anéantir*. La punition implique la faute, et par suite l'expiation; or il ne peut y avoir ni faute, ni expiation, quand il n'y a ni intention de nuire, ni réflexion; nous ne rencontrons ni l'une ni l'autre chez l'insensé, que, par conséquent, les lois morales et pénales ne sauraient atteindre.

Les notions parfaites du bien et du mal ne se développent que progressivement dans l'esprit de l'homme. L'enfant qui, dans ses jeux, allume l'incendie, qui prend une arme ainsi qu'il ferait d'un jouet, et donne la mort comme par amusement, peut-il être responsable du mal qu'il a fait, ainsi que celui qui a pleine con-

(1) M. Berriat-Saint-Prix, dans sa *Justice révolutionnaire*, cite treize octogénaires que Joseph Lebon fit exécuter à Arras le 3 germinal et jours suivants : parmi eux se trouvait le maréchal de Mailly, âgé de 89 ans.

Digitized by Google

science de ses actes et de leurs conséquences? Assurément non : la raison et l'équité s'y opposent; les législateurs anciens et modernes ont tous consacré cette juste immunité. La loi romaine n'infligeait aucune peine à l'enfant de moins de dix ans et demi, à la femme de moins de neuf ans et demi ; à un âge plus avancé, la peine édictée était moindre que pour un majeur. Ces principes étaient suivis sous l'ancienne jurisprudence française, ils le sont encore de nos jours, si ce n'est que les limites d'âge ne sont pas les mêmes. Toutes les législations des peuples modernes traitent les enfants avec indulgence. Au Brésil, l'inculpé qui n'a pas vingt et un ans, a par cela seul droit à l'admission des circonstances atténuantes en sa faveur. En France, le juge doit examiner si le prévenu de moins de seize ans a agi avec discernement, et si cette question est décidée affirmativement, elle entraîne contre lui une peine, mais une peine moindre que celle qui eût atteint un majeur. N'est-ce pas là une justice éclairée, empreinte de cette douceur et de cette humanité que l'esprit du christianisme a fait pénétrer dans nos lois? Voyons comment la folie et l'enfance étaient traitées par les lois *de la terreur*.

Au tome XII des pièces déposées au greffe, on voit une liste d'individus arrêtés à Rochefort le 9 pluviôse an II, suivie de cette mention signée par les autorités locales :

« Ladite liste montant à la quantité de cinquante-trois femmes et enfants (dont une trentaine de cinq mois à treize ans), que nous avons dénoncés comme suspects, et, en conséquence, avons requis le citoyen Renault, commandant de la force armée de notre commune, de les faire arrêter et conduire à Angers, conformément à l'ordre qui nous en a été transmis par le citoyen Moulin (général de l'armée de l'Ouest).

Sur le registre des prisons du Château (pluviôse an II), on lit au n° 26 : François Oudor, 14 ans, né à Bonpère, district de La Châtaigneraie ; il est un enfant, mais un brigand qui a porté les armes contre la République. — F. — Le juge Jeffreys, si redouté sous Charles II et Jacques II, disait d'un enfant (Tutchin) : *Il est jeune, mais c'est un vieux coquin.*

On lit également : L. Soulard, 16 ans. — F.

Digitized by Google

Le 16 germinal, deux membres de la commission militaire faisaient une visite à ces mêmes prisons. Ce jour-là, paraît-il, le cœur de l'un d'eux s'ouvrit aux sentiments de commisération si naturels en présence d'un enfant qui souffre ; car mes yeux ont pu lire et relire, avec une jouissance véritable, ces trois lignes délicieuses du registre fatal :

« N° 246. Etienne Olitro, né à Lorient, marin.... veut bien » servir la République sur les vaisseaux.... désire pourtant re- » voir son père avant. — Enfant charmant. »

Vacheron était là ; ces mots ne peuvent donc être que de Plot, qui l'accompagnait. Vacheron n'a jamais connu de telles pensées, ni de telles expressions.— Eh ! bien, grâces soient rendues à Plot, car moi aussi je m'intéressais à Olitro. — L'annotation que je viens de rappeler me donnait l'espoir que l'enfant avait été libéré ; mais qu'était-il devenu après avoir su émouvoir ses juges ? Le bon mouvement de leur cœur avait-il persisté ? Plus d'une fois je m'étais fait cette question. Mes recherches dans les archives de la préfecture m'ont fait découvrir deux pièces noyées au milieu de tant d'autres, et j'en ai ressenti un vif plaisir. L'une est une lettre des membres de la municipalité de Lorient. « La recon- » naissance, écrivent-ils, est gravée dans l'âme d'Olitro père... » envers René Chartier, qui avait retiré de prison et recueilli » chez lui, chemin de la liberté, près la citadelle, le jeune Olitro. » La seconde, est un certificat constatant qu'Etienne Olitro, né le 15 juin 1775, s'était embarqué comme mousse pour l'Amérique le 22 juillet 1790, et qu'à son retour il avait débarqué à Bordeaux. En se rendant, il aura été arrêté comme tant d'autres enfants dans nos troubles civils ; mais enfin il a pu, selon ses désirs, et revoir son père, et servir encore son pays.

Parmi les deux cents vendéens exécutés, après s'être rendus dans le mois de frimaire an II, on remarque (1) :

Mathurin Flandrin, de la Tourlandry.	15 ans.
François Chauveau, de Gonnord,	16
Joseph Bazantais, de Gonnord.	17

(1) Voy. ch. 12.

Digitized by Google

François Grellet, de Denée, 13
Henri Brichet, de Saint-Aubin, 13
Etienne Robin, de Saint-Lambert, 15

Sur tous les points de la France, l'enfant était traité avec la même inhumanité. La statistique des journées de septembre fait connaître qu'à Bicêtre seulement, quarante-trois enfants, âgés de moins de dix-sept ans, avaient été massacrés, et deux mois à peine après, le 5 novembre, Robespierre avait l'impudence de prétendre qu'il n'y avait eu qu'une méprise, et que la mort d'un *seul innocent* à déplorer. (*Voy.* Mortimer-Ternaux, t. IV, p. 332.)

A Laval, les condamnations à mort d'enfants au-dessous de seize ans furent assez nombreuses pour motiver, de la part de Garnier, de Saintes, l'envoi d'instructions ayant pour but de prévenir le renouvellement de décisions aussi révoltantes (de Robillard, p. 95). Le même auteur parle de l'exécution d'un enfant de seize ans. On lit en marge, sur la pièce de procédure, vis-à-vis son nom : « Ment impudemment sur son âge, qui doit être de » vingt-cinq ans. »

M. Berriat-Saint-Prix (*Justice révolutionnaire*, commission de Nantes) parle de trente-cinq enfants de dix-sept ans condamnés à mort, à Savenay, les 3, 5 et 6 nivôse.

Elisabeth Chavenot, âgée de seize à dix-sept ans, née à Thouars, a été exécutée à Angers, le 8 germinal an II, avec quatre autres détenus, parmi lesquels Louis Gauron, prêtre. Le jour même, elle avait été interrogée par Félix, si l'on peut appeler interrogatoire les ineptes questions qui lui furent adressées.

D. *S'il* aime à danser?

R. Qu'elle aime toujours la danse.

D. Si lors de l'entrée des brigands, elle a dansé à Thouars en signe de réjouissance.

R. Que non, et qu'au contraire elle pleurait.

Pierre Chambon, gendarme, déclare, le 10 brumaire an III : qu'il a rattaché jusqu'à trois fois, par ordre de Martin Lusson, un jeune homme de treize ans et demi, qui définitivement fut dispensé de la fusillade.

Jacques-Pierre Chaillou, ex-juge de paix, déclare au comité,

Digitized by Google

le 14 brumaire, que, le lendemain du siége d'Angers, le 15 frimaire, ce qui le frappa le plus, est un jeune homme d'environ dix ans, qui fut mené chez Francastel, où il fut très peu de temps, et fut amené de suite au port de l'Ancre, où il fut fusillé.

Scoty a vu fusiller un jeune homme qui n'avait pas seize ans.

Un pauvre enfant de douze ans, Jean Bellouin, était retenu en prison ; son père y était mort, sa mère avait été fusillée. Un simple soldat, L. Gégu, le réclama le 25 pluviôse an II. Heureusement on aura fait droit à cette réclamation.

Pierre Queneau, marchand colporteur, vingt-huit ans, fut arrêté à Saint-Epain (Indre-et-Loire), « pour avoir insulté ceux qui por-
» taient la cocarde tricolore et l'arbre de la liberté, en annon-
» çant qu'il serait détruit le jour de la Saint-Jean. »

La commission militaire ne trouva pas les premiers renseignements suffisants, et demanda un supplément d'informations. Plusieurs témoins furent entendus. François Frenant, curé de Saint-Epain, a déclaré que Queneau l'avait interrompu dans la célébration de la messe... « Deux jours après, il est revenu, agitant
» devant lui une canne sabre, comme un homme égaré... Il
» disait dans la rue : Eh! bien ! F... G... me reconnais-tu ? Oses-
» tu bien paraître devant moi avec ta cocarde aux trois couleurs. »

Joseph-Charles Huc, vicaire... « Queneau soufflait et agitait
» devant lui une canne à sabre, *comme un homme fou*... Il fit
» un discours aux fidèles : Mes chers frères, etc. »

Le nommé Desvignes qui l'a conduit à Tours, l'a entendu dire : Si j'étais hirondelle, j'aurais bien du secours, etc.

Quillet, marchand boucher, dépose : Queneau dit qu'il a couché à Chinon avec l'armée catholique. En passant devant l'arbre de la liberté, il cria très-haut : « Le voyez-vous, cet arbre de la
» liberté, il n'existera pas le jour de la Saint-Jean ; il criait :
» Blanc ! blanc ! »

Le jugement de la commission militaire est signé : Senart, pt, Félix, etc.

Queneau fut exécuté à Tours le 16 juillet 1793.

Morton, curé constitutionnel de Saint-Sylvain, est mort en

Digitized by Google

prison le 11 ventôse an II ; il avait été arrêté le 18 pluviôse, et dès le 22, sinon auparavant, on devait avoir la preuve de sa démence. Une lettre datée de ce jour, écrite par Maupoint l'aîné, ci-devant curé de la Trinité, et apostillée par le fameux Pelletier, ci-devant évêque d'Angers, attestait le dérangement des facultés intellectuelles de Morton... *qui a donné des preuves de folie avant et après la Révolution.*

Le 14 brumaire, Jacques-Pierre Chaillou, ex-juge de paix à Angers, déclare qu'il a vu conduire à la guillotine la fille Gaillard, de Soulaines, qu'il connaissait pour *imbécille de naissance,* et impotente de presque tous ses membres, et n'entendant même pas les questions qu'on lui faisait.

Le 10 brumaire an III, Victoire Guittau, femme de Laurent Réthoré-Desvaux, déclare qu'elle a vu conduire à la guillotine une nommée Victoire Avril, de la commune d'*Aubance* (nom donné à Saint-Melaine), *laquelle était imbécille de naissance.*

Je trouve ici une note cotée, M n° 1 — 5e 278, et qui est ainsi conçue : Charlotte-Victoire Avril, de la commune de Soulaines, 39 ans, *imbécille connue dès son enfance,* amenée maison d'arrêt du Calvaire, dans le mois de ventôse, a été traduite devant le tribunal de la commission militaire. Elle avait quitté son domicile pour aller à Saint-Lambert à l'époque où les armées républicaines ont incendié dans sa commune ; elle avait été accompagnée de ses deux gouvernantes domestiques, Anne Auffray, 40 ans, Marguerite Auffray, 50 ans. Elle a pour cette cause, et vu sa fortune, été condamnée à la guillotine. Les deux domestiques en ont été malades de chagrin et d'inquiétude. Anne Auffray est morte de maladie ; Marguerite a été mise en liberté le 12 floréal.

L'abbé Gruget parle de cette dame exécutée le 4 mars 1794. Elle faisait, dit-il, beaucoup de bien, et rendait des services considérables à sa paroisse. Il ne s'explique pas sur son état intellectuel, qu'il ignorait sans doute.

Julien Martin, dit Mingot, né à Angers, a été déclaré *coupable* par jugement rendu à Saumur le 8 septembre 1793, *signé :* Parein, pt, Félix, etc. Martin était simple maître d'école de charité à Saint-Barthélemy, Saint-Léonard, etc.

Digitized by Google

Considérant que de son aveu il a par contrainte porté la cocarde blanche, et suivi les brigands un jour seulement ;

Considérant que d'après l'opinion publique de son voisinage, et la déclaration de deux témoins, Julien Martin paraît avoir l'esprit aliéné ;

Considérant cependant que dans ses absences d'esprit, il tient une conduite d'aristocrate, suspecte et répréhensible.

La commission militaire..... le déclare *coupable*, mais excusable..... le condamne à garder prison jusqu'à ce que la Convention nationale en ait autrement ordonné. — L'insensé est reconnu *coupable*, mais au moins il n'expiera pas son malheur sur l'échafaud ! !

Sur un registre grand in-folio, déposé au greffe, nous trouvons, à la date du 13 ventôse an II, le jugement de condamnation à mort de Louis-Jérôme Allain, se disant ancien chantre d'Igoville, maître d'école, fabricant de bas, né et domicilié à Elbeuf.

Considérant, y est-il dit, qu'il s'est présenté aux Ponts-de-Cé pour entrer dans la Vendée se joindre aux brigands et avec eux tuer les patriotes ;

Considérant encore qu'il est l'auteur de plan et caractères hiéroglyphiques dont il a été trouvé nanti et tendant à augmenter et maintenir les rassemblements de ces mêmes brigands, et ainsi conçu :

Le patriote est à tous les diables, ou il n'y a pas de bon Dieu,
Dieu, son sabre à la main pour exterminer les patriotes.
Le Français aveugle conduit par un chien ;
L'aristocrate éclairé ;
Le patriote conduit par un chien.

Sur le revers :

La France tremblante,
Le trône renversé ;
La religion de côté ;
Le vice guide la France,
Il n'y a plus de probité.
La noblesse et le clergé émigrés sur les frontières ;
Les honnêtes gens hors la France.

Digitized by Google

Que par l'ensemble de tous ces faits, il est prouvé impérieusement qu'il a provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République française, etc., etc.

Ce malheureux insensé fut exécuté le même jour 13 ventôse. M. Gruget mentionne purement et simplement cette exécution; les détails de la procédure, et ces écrits qui ne peuvent être que l'œuvre d'un cerveau dérangé, lui étaient inconnus.

Nous lisons dans la *Justice révolutionnaire*, que la veuve de Latour-Vidau, plus qu'octogénaire, en démence depuis plusieurs années, fut condamnée à mort et exécutée le 7 messidor, à Orange, avec son fils. Sur tous les points de la France, on reconnaît les mêmes procédés pour les informations et les jugements ; cela devait être, car la direction suprême des opérations judiciaires émanait du comité de Salut public : c'était lui, qui, sous l'inspiration de Robespierre, dictait les ordres, et préparait les instructions que devaient suivre les tribunaux et les commissions révolutionnaires dans leurs travaux.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

La constitution civile de 1790. — Le serment. — Le clergé. — La déportation. — Les prêtres de Nevers.

> Te les enverrons-nous à Nantes? Les donnerons-nous à la Commission militaire? Les ferons-nous fusiller au coin d'un bois? Ou les embarquerons-nous sur la Mayenne, pour leur faire faire la pêche du corail, vis-à-vis la Baumette (1)?
>
> *(Lettre du comité révolutionnaire à Francastel, du 15 ventôse an II.)*

Les membres les plus éclairés du clergé français n'avaient pas résisté à l'enthousiasme des premières journées de la Révolution, et avaient loyalement reconnu la nécessité de réformer les abus qui s'étaient glissés dans leur ordre, comme dans celui de la noblesse; la plupart d'entre eux, vivant en communauté d'idées avec le tiers-état, animés d'un esprit de justice et de désintéressement, auraient volontiers fait de raisonnables et légitimes concessions; mais leurs principes et leur foi religieuse s'opposèrent à ce qu'ils admissent la constitution civile du 12 juillet au 24 août 1790; plusieurs de ses dispositions les blessaient trop profondément; ainsi l'élection était la seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures (art. 1, tit. II).

Cette élection devait se faire dans la forme prescrite, et par le corps électoral indiqué pour la nomination des membres de l'assemblée de département (art. 3).

Le métropolitain ou le plus ancien évêque de l'arrondissement, donnait ou refusait l'institution canonique (art. 17).

Le nouvel évêque ne pouvait s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation (art. 19).

---

(1) 61 prêtres de Nevers, et 15 d'Angers.

Digitized by Google

Avant la consécration de l'élu, il devait prêter le serment civique (art. 21).

Dans la plupart des paroisses, les curés assermentés étaient fort mal accueillis ; dans plusieurs, il faut bien le dire, leurs prédécesseurs n'étaient pas toujours étrangers à ce qui se passait ; lors de l'installation des *intrus*, il y avait souvent des troubles, des rixes même : il y a aux archives du département une enquête très-volumineuse, ouverte le 12 avril 1792, à propos de faits graves qui avaient eu lieu lors d'une procession au chêne de Saint-Laurent, où se trouvaient plus de 2,000 personnes ; et une dénonciation, exagérée sans doute, adressée, en novembre 1791, aux administrateurs du district de Vihiers : il y est dit : « Les zélés ci-devant pasteurs n'ont cessé de s'attrouper, » formant un corps d'apôtres, ennemis jurés de la patrie, par- » courant de village en village..... les faisant courir (les mé- » tayers) les jours et les nuits par de faux miracles, pour les » conduire à une nouvelle Saint-Barthélemy ; ici c'est une vierge « voltigeant dans un chêne où à cours (*sic*) deux à trois mille » âmes (1) ; là, ce sont des prêtres invisibles (paroisse de la » Salle de Vihiers) qui *célèbre* la messe en pleine lande ou dans » des champs de genêts, et qui ne peuvent être vus, disent ces » imposteurs, que par des enfants et par des zélés ennemis de » la constitution, etc., etc. »

La publication de cette constitution de 1790, le serment que s'empressa de lui prêter l'évêque d'Autun, causèrent une profonde douleur à Pie VI, qui, dans un bref du 10 mars 1791,

(1) D'autres pièces nous apprennent que des processions de 2,000 personnes environ partaient des Deux-Sèvres et de la Loire Inférieure, pour s'acheminer vers Saint-Laurent : des désordres étaient sans contredit inévitables parmi ces nouveaux croisés, des conflits sérieux s'engageaient entre eux et les populations qu'ils traversaient, et quelquefois même la force armée. Les mesures rigoureuses n'auront donné que plus de vogue et de célébrité au chêne vénéré : la tolérance eut mieux valu, comme en toute matière religieuse, et c'était un sage conseil qu'adressait aux autorités, dans le *Journal de Maine-et-Loire* de 1792, le président des amis de la constitution de Chalonnes, J.-B. Leclerc, lorsqu'il écrivait : « Il est aussi permis d'être quercilâtre qu'idolâtre ; mulsulman, etc., etc., pourvu » que d'ailleurs on obéisse aux lois. »

Digitized by Google

adressé au cardinal de la Rochefoucauld, à l'archevêque d'Aix, etc., s'exprimait ainsi : Nous ne voyons rien dans la doctrine de l'Eglise catholique, qui puisse excuser en aucune manière le serment impie prêté par l'évêque d'Autun ; les premières qualités d'un serment, sont d'être vrai et juste ; mais d'après les principes que nous avons établis, où est la vérité, où est la justice, dans un serment qui ne renferme rien que de faux et d'illégitime ?..... Puis il ajoute : nous vous conjurons de nous faire connaître comment nous pourrions concilier les esprits ; la grande distance des lieux ne nous permet pas de juger quels sont les moyens les plus convenables ; mais vous, placés au centre des événements, vous trouverez peut-être quelque expédient qui ne blesse point le dogme catholique et la discipline universelle de l'Eglise ; nous vous prions de nous le communiquer pour que nous puissions l'examiner avec soin et le soumettre à une mûre délibération.....

Ce langage est un modèle précieux de simplicité, de confiance, de vraie sagesse pratique et de haute politique religieuse. Il annonçait le vif désir d'une heureuse conciliation, s'il eût été possible de concilier des esprits si opposés de principes et d'intérêts : la constitution civile réformait sans doute quelques abus, mais elle en créait bien d'autres ; elle blessait vivement les habitudes et les croyances des ministres du culte catholique. L'Assemblée constituante, selon M. Mignet, qui, je crois, commet en cela une grave erreur, n'avait touché ni à la discipline, ni au dogme ; et cependant, il faut bien le reconnaître, elle arrachait les fondations de l'édifice, elle annihilait le pouvoir et la juridiction du pape, elle voulait une scission et non un concordat ; la grande majorité du clergé français refusa de reconnaître une législation qui le soumettait d'une manière absolue à l'autorité civile.

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution,* ch. 5, s'exprime en ces termes à propos de la constitution du clergé : « Quand on » détruisait tous les abus, l'assemblée pouvait-elle souffrir ceux » de l'ancienne organisation ecclésiastique ? Pouvait-elle souffrir » que des oisifs vécussent dans l'abondance, tandis que les pas- » teurs, seuls utiles, avaient à peine le nécessaire ?..... Cette

Digitized by Google

» constitution avait pour auteurs les chrétiens les plus sincères
» de l'assemblée ; ceux-ci irrités d'une injuste résistance réso-
» lurent de la vaincre..... Quelques évêques et quelques curés
» prêtèrent le serment, le plus grand nombre résista avec une
» feinte modération et un attachement apparent à ses principes. »

M. Thiers, qui a vieilli dans l'étude et dans la pratique des affaires, qui connaît si bien les nécessités politiques et religieuses, qui est si juste appréciateur des grands événements de l'histoire, et qui sait quels ménagements exige le gouvernement d'un empire, surtout dans les choses qui touchent à la conscience, modifierait peut-être aujourd'hui le jugement qu'il portait au temps de sa jeunesse sur la conduite du clergé français. Je ne veux pas dire que celui-ci n'a pas commis de fautes, mais, au lieu de le violenter, ne pouvait-on transiger avec lui ! Le bref de Pie VI, je le répéte, me le fait croire : dans tous les cas, je plains ses membres, car il y avait parmi eux des hommes recommandables par leurs vertus et leurs talents, de bons citoyens qui avaient franchement suivi le grand mouvement de 89, qui pouvaient être utiles à leur pays, et qui, par suite des rigueurs exercées contre eux, ont péri cruellement, ou subi l'exil et la misère.

M. de Barante semble ne pas partager l'opinion de ses deux confrères de l'Académie, dans son *Histoire de la Convention*, t. I, pages 46, 47. Il s'exprime en ces termes : « Un décret ins-
» piré par l'intolérance religieuse, qui était peut-être le plus vif
» de tous les sentiments révolutionnaires, prescrivit la déporta-
» tion de tous les prêtres qui ne se soumettraient pas au ser-
» ment..... » Puis parlant de la sanction de ce décret et de celui sur le camp des fédérés, il ajoute : « Une mesure durement
» pénale, infligée, hors de la loi et de la justice, à des hommes
» dont il (le roi) approuvait et respectait la scrupuleuse convic-
» tion, lui répugnait encore davantage. »

M. Mortimer-Ternaux s'expliquant sur la constitution civile du clergé et sur les désordres dont elle a été la cause, émet à peu près les mêmes idées, t. VI, p. 258 : « Dieu sait dans quels bas-
» fonds on fut souvent obligé d'aller chercher les individus
» auxquels on donnait charge d'âmes, et qui, après comme avant
» leur consécration, ne méritaient, par leurs mœurs et leur

Digitized by Google

» manque de dignité, que mépris et dérision..... La Législative » s'entêta dans l'erreur commise par sa devancière..... Pour » soutenir l'œuvre de la Constituante, elle eut recours aux pro- » cédés les plus draconiens de l'intolérance... . Les populations » abandonnaient les églises où jadis elles se pressaient; elles » allaient au fond des bois, dans les métairies les plus reculées, » dans des grottes presque inaccessibles, chercher les sacre- » ments qu'elles auraient eu horreur de recevoir des mains d'un » prêtre constitutionnel. » On ne saurait mieux exprimer la répugnance des vendéens pour les *intrus* (1), leur attachement et leur respectueuse confiance envers les ministres non assermentés de leur vieille et sainte religion : de ceux-là seulement, ces hommes simples et dévoués voulaient apprendre comment il fallait vivre et mieux encore comment il fallait mourir.

Un mois après le premier bref, dit M. Maupoint, le souverain pontife, recevant de France les nouvelles les plus alarmantes, envoie le bref du 13 avril 1791, à l'adresse de tout le clergé et du peuple français : il se sert des armes de l'Eglise; mais en frappant, il laisse entrevoir le profond amour qu'il conserve à la France : « Considérant cette suite de crimes qui établissent de » plus en plus le schisme dans le royaume de France, que les » services importants qu'il a rendus à la religion nous rendent » si cher; voyant que pour cette raison, chaque jour, on fait de » toutes parts des élections des ministres du premier et du se- » cond ordre; que les pasteurs légitimes sont arrachés et chas- » sés de leurs siéges, etc.

» Nous déclarons les élections des évêques constitutionnels, » illicites, illégitimes, sacriléges et contraires aux saints canons; » nous les cassons, annulons, etc..... Nous ordonnons que » toutes les autres élections faites par les électeurs des départe- » ments ou des districts pour les églises cathédrales ou les » cures de France, soient réputées pour toujours nulles, illégi- » times et sacriléges..... »

(1) L'abbé Gruget les appelle tantôt les intrus, tantôt les jureurs.

CAMILLE BOURCIER.

Digitized by Google

L'OEUVRE

DE

DAVID D'ANGERS [1]

Fénelon.

1825. Statue. — Marbre. — Haut. : 1m35c ; larg. : 2m11c. — Cathédrale de Cambray. — Commande de la ville de Cambray et souscription nationale.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

« Ce prélat est représenté sur son tombeau, comme dans les » monuments de la Renaissance. »

(Notes autographes de David. — *Bibliothèque d'Angers.*)

Inauguration en 1826. — Mgr Belmas, évêque de Cambray, prononça un discours très-remarqué. — Miel (Antoine), le critique d'art, vit dans cette solennité le sujet d'une *Ode à la ville de Cambray*, qui lui valut la *lyre d'argent* décernée, en 1828, par la société d'émulation de cette ville, et, plus tard, le titre de citoyen de Cambray.

(*Biographie Michaud.*)

Fénelon (François de Salignac de la Mothe), 1651-1715, précepteur du duc de Bourgogne, et archevêque de Cambray.

Le 12 janvier 1819, le duc d'Angoulême souscrit au monument de Fénelon pour la somme de 1,000 francs entre les mains du maire de Cambray.

Le ministre de l'intérieur, sur la demande du maire de Cambray, accorde le marbre de la statue en octobre 1822.

---

(1) Voir les livraisons de mars, avril et août 1869.

Digitized by Google

Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne.

1825. Bas-relief. — Marbre. — Monument de Fénelon.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Fénelon, archevêque de Cambray, ramène à des paysans leur vache égarée.

1825. Bas-relief. — Marbre. — Monument de Fénelon.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Fénelon pansant des prisonniers espagnols.

1825. Bas-relief. — Marbre. — Monument de Fénelon.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Le Roi René.

1825. Statue. — Marbre. — Haut. : 2m10c. — Aix (en Provence).
— Commande du Gouvernement.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Elle décore le cours à Aix. Sur le socle est écrit : LOZ EN CROISSANT, devise de l'ordre du Croissant, fondé par le roi René.

René d'Anjou, 1408-1480, dit *le bon Roi René,* né au château d'Angers, devint roi de Naples et y régna quelques années. De retour en France, il se retira en Lorraine, puis en Anjou, et enfin en Provence, où il mourut.

Le Roi René.

1825. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m65c. — Musée d'Angers. — Donné par le Gouvernement (1829).
1825. Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur

Digitized by Google

La Religion.

1825. Bas-relief. — Marbre — Haut. : 0m65c. — Cimetière d'Angers. — Tombeau de R. P. V.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

« La religion est représentée de bas-relief sur une colonne. Elle » répand des fleurs. »

(Notes autographes de David. — *Bibliothèque d'Angers.*)

Papiau la Verrie (Raymond), mort à 9 ans 1/2, 13 août 1822.

Larevellière-Lepeaux.

1825. Buste. — Marbre. — Appartenant à M. Larevellière-Lepeaux, Thouarcé (Maine-et-Loire).

Volney.

1825. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m62c. — Palais de l'Institut.
1825. Bronze. — Musée d'Angers.
1825. Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

« Volney, représenté en Hermès. Une guirlande de lauriers et des » couronnes suspendues des deux côtés du buste ; il est chez Bossange » père, en attendant que j'en puisse faire don à la ville d'Angers. »

(Notes autographes de David — *Bibliothèque d'Angers.*)

Volney (Constantin-François Chasseboeuf, comte de), 1757-1820, savant français, né à Craon (Mayenne).

Le Colonel Lemercier.

1825. Buste. — Plâtre. — Offert au modèle.

Lemercier (Jean-Baptiste-Nicolas vicomte), né en 1789, échangea en 1809 le grade d'enseigne de vaisseau contre une lieutenance de dragon ; il se retira du service quand il eut atteint le grade de colonel. — Député, commandeur de la Légion-d'Honneur.

Digitized by Google

Le comte de Bouillé.

1825. Buste. — Plâtre. — Offert au modèle.

La comtesse de Bouillé.

1825. Buste. — Plâtre. — Offert au modèle.

« Il n'existait pas de portrait connu du marquis de Bonchamps ; David interrogea Madame de Bonchamps, quelques personnes qui se souvenaient des traits du général et la figure de Madame de Bouillé, qu'on disait lui ressembler beaucoup ; le reste, David devait l'imaginer d'après le personnage que le général avait joué sur le théâtre de la première Vendée et les paroles qu'il prononça dans ses derniers moments. »

(*Angers et le département de Maine-et-Loire*, par M. Blordier-Langlois, t. II.)

Mademoiselle Mars.

1825. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m55c. — Foyer du Théâtre-Français (Paris). — Donné par Madame David après la mort de l'auteur.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Le marbre a figuré au salon de 1839.

Mademoiselle Mars, 1779-1847, comédienne, était fille de l'acteur Monvel.

Digitized by Google

Manuel.

1825. Médaillon gr. mod. — Marbre. — Diamètre : 0m62c. — Offert au modèle.

1831. Bronze. — Cimetière du Père-Lachaise.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Le marbre légué à Béranger passa entre les mains de l'éditeur Perrotin, ainsi que tout le mobilier du poëte chansonnier en 1857, et Madame Perrotin en a fait don, ces dernières années (1867), au Musée historique de la ville de Paris (hôtel Carnavalet).

Manuel (Jacq.-Ant.), 1775-1827, orateur constitutionnel, né a Barcelonnette (Basses-Alpes).

Kératry.

1825. Médaillon gr. mod. — Bronze. — Diamètre : 0m58c. — Offert au modèle.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

« Ce médaillon, qui doit appartenir à la famille, a été exécuté à l'époque du monument du général Foy, dans l'un des bas-reliefs duquel il se trouve. »

(Lettre de Madame David d'Angers. — Octobre 1867.)

Kératry (Auguste-Hilarion de), 1769-1859, littérateur et homme politique, né à Rennes.

Casimir Périer.

1825. Médaillon gr. mod. — Marbre. — Diamètre : 0m63c. — Offert au modèle.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

« Le modèle a la même origine que celui de Kératry. »

(Lettre de Madame David d'Angers. — Octobre 1867.)

Périer (Casimir), 1777-1832, homme d'état, né à Grenoble, publiciste, député, orateur, ministre.

Digitized by Google

Casimir Périer.

1825. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1825. Bronze. — Musée d'Angers.
1825. Bronze. — Collection de Madame David.

Alexandre de Lameth.

1825. Médaillon. — Bronze.
1825. Bronze. — Musée d'Angers.
1825. Bronze. — Collection de Madame David.

Lameth (Alexandre de), 1760-1837, député aux Etats-Généraux (1790), émigra en compagnie de Lafayette (1792); préfet et député sous la Restauration.

Baraguié.

1825. Médaillon gr. mod. — Marbre. — Offert au modèle.

« J'ai fait en marbre le médaillon de M. Baraguié, architecte du » Luxembourg, grandeur naturelle. »

(Notes autographes de David. — *Bibliothèque d'Angers.*)

Ce médaillon ne figure pas dans la reproduction photographique des médaillons de David d'Angers publiée par son fils.

Dupré.

1825. Médaillon. — Bronze.
1825. Bronze. — Collection de Madame David.

Dupré, père d'un ami de l'auteur.

Digitized by Google

Henri II.

1826. Buste. — Bronze. — Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Modèle plâtre. — Musée de Boulogne. — Donné par l'auteur.

« Le buste en bronze a été placé, le 16 août 1826, au sommet d'une fontaine monumentale élevée sur l'esplanade de Boulogne, au milieu d'un emplacement aujourd'hui transformée en jardin d'agrément pour l'hôtel de la sous-préfecture.

» L'idée d'ériger ce monument appartient à M. de Chaulaire, habitant de la ville, qui, seul, en a fait les frais... »

(Lettre du maire de Boulogne. — 2 novembre 1867.)

Henri II, roi de France, 1547-1559, se fit rendre Boulogne par les Anglais en l'an 1550.

Le Maréchal Lefebvre.

1826. Médaillon gr. mod. — Marbre. — Diamètre : 0m75c. — Cimetière du Père-Lachaise. — Monument du Maréchal.

1826. Fonte. — Musée d'Angers.

Victoires couronnant le Maréchal Lefebvre.

1826. Bas-relief. — Marbre. — Monument du Maréchal.

Béclard.

1826. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m73c. — Musée d'Angers. — Souscription nationale.

1826. Plâtre. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Donné par l'auteur.

1826. Plâtre. — Ecole de médecine d'Angers. — Donné par l'auteur.

1826. Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

Sur le socle de l'original est écrit : *A P. A. Béclard d'Angers, pro-*

Digitized by Google

fesseur à l'école de médecine de Paris — Ses amis, ses élèves, ses compatriotes. — A la droite du buste est gravé : *Propriété des souscripteurs.* — Ce buste a figuré au salon de 1827.

Inauguration, le 8 mai 1827.— Discours de MM. Grégoire Lachèse, docteur-médecin ; Ouvrard, docteur-médecin ; Louis Pavie, adjoint au maire.

Béclard (Pierre-Augustin), 1785-1825, né à Angers, professeur d'anatomie et de physiologie à l'école de Paris (1818). — « *Eléments d'anatomie.* »

Ingres.

1826. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1826. Bronze. — Musée d'Angers.
1826. Bronze. — Collection de Madame David.

Ingres (Jean-Auguste-Dominique), 1781-1866, peintre d'histoire, membre de l'Institut.

Retour du duc d'Angoulême après la guerre d'Espagne.

1827. Bas-relief. — Marbre. — Haut. : 1m90c ; larg. : 3m50c. — Arc de Triomphe du Carrousel (Paris. — Commande du Gouvernement.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers. — Donné par l'Etat en 1862. —Le modèle a figuré au salon de 1827.

Ouvrage détruit en 1830.

Bourbon (Louis-Antoine de), 1775-1844, duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois (Charles X), alla porter secours, en 1823, à Ferdinand VII, roi d'Espagne, et couronna son expédition par la prise du Trocadero.

Digitized by Google

Suchet.

1827. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m60c — Appartenant à la famille.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

1827. Marbre. — Cimetière du Père-Lachaise.

1827 Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

Ce buste a figuré au salon de 1827.

Suchet (L.-Gabriel), 1772-1826, général français, duc d'Albuféra, né à Lyon.

Victoire écrivant sur un canon.

1827. Bas-relief. — Marbre. — Monument du maréchal Suchet.

« Tombeau du maréchal Suchet. Une victoire écrivant sur un canon les victoires du Maréchal. J'ai cherché à représenter la Victoire en rapport avec les idées de notre civilisation ; nous n'allons plus, comme les anciens, insulter le cadavre de notre ennemi. J'ai imprimé à la tête une expression de mélancolie.

» Le buste du Maréchal est de ronde-bosse dans une niche. »

(Notes autographes de David. — *Bibliothèque d'Angers.*)

Fénelon.

1827. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m65c. — Commandé par le Garde des sceaux.

1827. Bronze. — Musée d'Angers.

1827. Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

Ce buste a figuré au salon de 1827.

Fénelon (François de Salignac de la Mothe), 1651-1715, archevêque de Cambray, fut précepteur du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV.

Digitized by Google

Montesquieu.

1827. Buste. — Marbre. — Commandé par le Garde des sceaux.

Ce buste a figuré au salon de 1827.

Montesquieu (Charles de SECONDAT, baron de), 1689-1755, publiciste et philosophe.

Casimir Delavigne.

1827. Buste. — Plâtre. — Haut. : 0m62c. — Offert au modèle. Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

1844. Marbre. — Foyer du Théâtre-Français. — Donné par l'auteur.

1844. Bronze. — Cour d'honneur du Lycée Napoléon (Paris).

1844. Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

Le plâtre a figuré au salon de 1827.

Mention est faite de la prochaine exécution du marbre pour le Théâtre-Français sur le *Moniteur* du 16 juin 1844.

Delavigne (Casimir), 1793-1843, poëte dramatique, né au Hâvre, membre de l'Académie Française.

Louis Pavie.

1827. Buste. — Marbre. — Offert au modèle (Angers).

Ce buste a figuré au salon de 1827.

Pavie (Louis-Joseph-Marie-François), 1782-1859, littérateur, imprimeur et libraire, fondateur d'un journal de sciences et d'arts, « *Les Affiches d'Angers,* » dans lequel il a publié de nombreux articles.

Digitized by Google

Raoul Rochette.

1827. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m52c. — Palais de l'Institut. Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Ce buste, en marbre des Pyrénées, a figuré au salon de 1827.

Rochette (Raoul), 1789-1834, archéologue, membre de l'académie des Inscriptions, secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts.

Mademoiselle Jubin.

1827. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m53c. — Appartenant à la famille (Angers).

Rouget de Lisle.

1827. Médaillon gr. mod. — Marbre. — Diamètre : 0m60c. — Mis en souscription pour venir en aide au poëte. Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

« Quelques années avant 1830, plusieurs patriotes avaient souscrit » une cotisation de vingt francs par mois au profit d'un coréligion- » naire malheureux. Béranger et Bérard savaient seuls que c'était » Rouget de Lisle. En 1826, M. Grégoire, ancien évêque de Blois, » me chargea de remettre à l'auteur de la *Marseillaise* une somme » produite, disait-il, par la vente de sa musique : la musique était » dans l'armoire, et Grégoire donnait l'argent. Ce fut avec un véri- » table bonheur que je saisis cette occasion.... Ma mère m'avait » appris ce chant patriotique, qui était resté gravé dans mon cœur » comme la prière d'un dévot. Je me présentai tout ému, 28, rue du » Battoir ; au 1er étage d'un petit escalier sombre, une vieille femme » m'ouvrit la porte et m'introduisit dans l'unique chambre où gisait » Rouget de Lisle. Je m'approchai avec émotion du pauvre malade, » et, malgré tout mon enthousiasme, je ne puis réprimer un mouve- » ment intérieur, en voyant mon idéal enfoui dans un bonnet de laine ; » il était impossible de retrouver dans cet amas de guenilles et

Digitized by Google

» d'infirmités, l'auteur de l'hymne qui réveillera éternellement la li-
» berté dans le cœur des peuples.

» Je lui dis que je voulais faire son portrait et rendre ce juste hom-
» mage à l'homme qui avait donné au monde le plus héroïque sti-
» mulant contre le despotisme : il refusa obstinément ; mais je revins
» le lendemain avec de la terre ; je m'établis dans sa mansarde, et il
» comprit qu'il n'y avait plus à reculer. On l'enveloppa de couver-
» tures, et le pauvre rhumatisant se tint à peu près droit sur sa chaise.

» Pour le tirer de son engourdissement, je lui demandai l'histoire
» de la *Marseillaise.* Alors cette figure flétrie, ces yeux ternis par la
» souffrance s'animèrent peu à peu d'un éclat extraordinaire, et je
» retrouvai le poëte. Il me conta qu'étant en garnison à Strasbourg,
» dans un dîner d'officiers, chez M. Diétrich, maire de la ville, la
» conversation roula sur les luttes politiques de cette époque ; on
» regretta amèrement que les républicains n'eussent pas un chant
» national à opposer au *Vive Henri Quatre* des royalistes. Rentré
» chez lui dans une sorte de fièvre, il passa la nuit à écrire les pa-
» roles de la *Marseillaise,* dont il composait en même temps la mu-
» sique sur son violon. Au matin, il descendit chez le maire avec
» son œuvre, dont lui même ne se rendait pas bien compte. Made-
» moiselle Diétrich joua la *Marseillaise* sur son piano, et ce fut en
» voyant l'enthousiasme se peindre sur le visage des auditeurs, qu'il
» comprit l'importance de sa création. Les convives de la veille,
» réunis en hâte, firent éclater à leur tour des transports d'admira-
» tion. L'hymne populaire, envoyé de suite à l'un des bataillons
» marseillais, se fit entendre la première fois à la garde montante,
» et reçut alors le nom glorieux qu'il porte encore aujourd'hui. Rien
» n'est plus exact que ce récit, car je l'écrivis en rentrant chez moi,
» le jour qu'il me fut fait.

» Lorsque mon travail en marbre fut terminé, je l'offris à M. Laffite,
» qui m'engagea à le mettre en loterie : quatre-vingt-dix billets à
» 20 francs. La souscription fut bientôt couverte. Le médaillon co-
» lossal sur lequel était gravée la *Marseillaise,* avec la dernière
» strophe en musique, échut à M. Justin, agent de change. L'argent
» fut remis à Rouget de Lisle par M. Bérard, qui sut trouver un
» prétexte pour le lui faire accepter ; il l'eut refusé comme don.
» Cela se passait en 1827. «

(Notes autographes de David d'Angers appartenant à la famille de l'auteur.)

Rouget de Lisle (Joseph), 1760-1836.

Digitized by Google

Victor Pavie.

1827. Médaillon. — Bronze — Offert au modèle.
1827. Bronze. — Musée d'Angers.
1827. Bronze. — Collection de Madame David.

Pavie (Victor), 1809, né à Angers, littérateur, poëte, ami de l'auteur.

Jourdan.

1827. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1827. Bronze. — Musée d'Angers.
1827. Bronze. — Collection de Madame David.

Jourdan (Jean Baptiste), 1762-1833, maréchal de France.

Granet.

1827. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1827. Bronze. — Musée d'Angers.
1827. Bronze. — Collection de Madame David.

Granet (François-Marius), 1775-1849, peintre de genre, membre de l'Institut.

Ambroise Paré.

1828. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m60c. — Ecole de médecine de Paris. — Donné par l'auteur.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.
1828. Plâtre. — Ecole de médecine d'Angers. — Donné par l'auteur.

L'hommage fait par l'auteur à l'académie royale de médecine de Paris est mentionné au *Moniteur* du 13 août 1828.

Paré (Ambroise), 1518-1590, dit « *le Père de la Chirurgie française,* » né à Laval, chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

Digitized by Google

Jean Rouvet.

1828. Buste. — Bronze. — Clamecy (Nièvre).

Pont de Bethléem, à Clamecy. Le monument fut élevé sur la proposition de Dupin aîné qui souscrivit lui-même pour 200 francs.

« Jusqu'ici on a bien retenu le nom de *Jean Rouvet ;* le commerce de bois lui a fait l'honneur de graver son effigie sur les jetons de la Compagnie, mais on ne lui a point encore élevé de monument public. Je propose de lui en élever un modeste comme lui, en vue du pertuis de l'Yonne, et sur des plans et dessins arrêtés par une commission composée du sous-préfet, du maire de Clamecy et du syndic des marchands de bois de la Haute-Yonne. »

(Dupin aîné. — *Prospectus de souscription, 1826.*).

Rouvet (Jean), XVIe siècle, inventeur du flottage pour le transport du bois par la rivière de l'Yonne. C'était un paysan du Nivernais, occupé du commerce du bois dès sa jeunesse. Son invention date de 1549. On ne sait rien de plus sur son compte.

Washington.

1828. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m75c. — Etats-Unis. — Souscription nationale.

Modèle plâtre — Musée d'Angers.

Washington (Georges), 1732-1799, fondateur de la République des Etats-Unis.

Lafayette.

1828. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m54c. — Château de Lagrange, près Paris. — Offert au modèle.

Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

1828. Marbre. — Offert à la ville de New-Yorck. — Détruit dans l'incendie de la Bibliothèque (1852).

1828. Plâtre. — Musée de Saumur. — Donné par l'auteur.

Lafayette (Gilbert Motier, marquis de), 1757-1834, général et

Digitized by Google

homme d'Etat, né à Chavagnac, près Brioude (Haute-Loire), prit une part active à la révolution d'Amérique en 1778 et à celles de France en 1789 et 1830.

Jérémie Bentham.

1828. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m54c. — Offert au modèle (Londres).
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.
1829. Bronze. — Offert à la ville de Genève (Suisse).
1829. Plâtre. — Musée de Saumur. - Donné par l'auteur.

Ce buste a figuré au salon de 1827.

Bentham (Jérémie), 1748-1832, jurisconsulte et publiciste anglais, né à Londres. La Convention lui conféra le titre de citoyen français.

Gohier.

1828. Médaillon gr. mod. — Marbre. — Diamètre : 0m57c. — Offert au modèle.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Gohier (L.-Jérôme), 1746-1830, ministre, membre du Directoire.

Alexandre de Lameth.

1828. Médaillon gr. mod. - Marbre. — Diamètre : 0m60c. — Offert au modèle.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Thierry.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Thierry (Augustin), 1795-1856, historien, membre de l'Institut.

Digitized by Google

Prud'homme.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

« A gauche est écrit : *Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux..... Levons-nous.....* 1789. »

Prud'homme (L.), 1752-1830, journaliste et pamphlétaire. « *Histoire des crimes de la révolution.* »

L'abbé Grégoire.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Grégoire (l'abbé Henri), 1750-1831, conventionnel. « *Mémoires.* »

Victor Hugo.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Hugo (Marie-Victor), 1802, poëte, romancier, membre de l'Acacadémie Française.

Delphine Gay.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Gay (Delphine, depuis Mme Emile de Girardin), 1804-1855, poëte, auteur dramatique.

Digitized by Google

Fabvier.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Fabvier (Charles-Nicolas), 1782-1855, général, orateur, pair de France et député; défendit l'Acropole d'Athènes en 1826.

Brunel.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Brunel (Marie-Isambart), 1806-1858, ingénieur, a construit le tunnel de la Tamise.

Duméril.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Duméril (Constant), 1774-1860, naturaliste, professeur à la faculté de médecine et au Muséum.

Sainte-Beuve.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Sainte-Beuve (Charles-Augustin), 1804, poëte, littérateur, critique, membre de l'Académie Française.

Digitized by Google

Schnetz.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers. — Deux exemplaires.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Schnetz (Jean-Victor), 1787, peintre d'histoire, membre de l'Institut.

Eugène Dévéria.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Dévéria (Eugène), 1806, peintre d'histoire. « *Naissance de Henri IV.* »

Achille Dévéria.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Dévéria (Achille), 1800-1857, peintre et dessinateur, appliqua le premier la couleur à la lithographie.

Madame Achille Dévéria.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Madame Achille Dévéria (Céleste Motte).

Digitized by Google

Laure Dévéria.

1828. Médaillon. — Bronze. — Offert au modèle.
1828. Bronze. — Musée d'Angers.
1828. Bronze. — Collection de Madame David.

Dévéria (Mlle Laure).

Le comte Frotté et ses Compagnons.

1829. Bas-relief. - Pierre. — Alençon (Orne).
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Frotté (le comte), 1755-1800, gentilhomme normand, général des armées royalistes, fut pris par les républicains à la tête de sa compagnie, « *les Gentilshommes de la Couronne,* » et condamné à être fusillé avec six de ses compagnons (28 janvier 1800).

Béranger.

1829. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m56c. — Offert au modèle.
Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

L'original a été légué par Béranger à Madame David (1857).

« Ce buste, l'un des plus étonnants que David ait produits, a été modelé en entier, chose prodigieuse ! en une demi-journée. David commença à onze heures du matin ; à quatre heures de l'après-midi, l'argile était pétrie, et l'on pouvait couler en plâtre. Il était temps de finir, car le lendemain, de bonne heure, les portes de Sainte-Pélagie s'ouvraient pour l'immortel chansonnier (1829).

(*Etude sur la vie et les ouvrages de David d'Angers, statuaire.* par M. Adrien Maillard, 1839.)

Béranger (Pierre-Jean de), 1780-1857, chansonnier national, né à Paris.

Digitized by Google

Bodinier père.

1829. Buste. — Marbre. — Appartenant à la famille (Angers).

Ce buste est en marbre des Pyrénées.

Bodinier (Guillaume-Joseph-Christophe), 1761-1828, né à Angers.

Caumartin.

1829. Buste. — Marbre. — Haut. : 0m60c. — Appartenant à la famille.

1829. Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Caumartin (Jacques-Etienne), 1769-1825, député de la Côte-d'Or sous la Restauration.

Tête d'amazone.

1829. Buste.

Tête d'Hélène.

1829. Buste.

« Je fais une *Tête d'Amazone* pour l'exposition prochaine.

» Tête d'Hélène aussi pour l'exposition. »

(Notes autographes de David. — *Bibliothèque d'Angers.*)

Nous n'indiquons ces deux ouvrages que sous toutes réserves et uniquement sur la foi des lignes qu'on vient de lire. Nous n'en pouvons dire ni la matière, ni la place. Nous savons seulement que ces bustes n'ont figuré à aucun Salon ; peut-être sont-ce des projets auxquels l'artiste n'a pas donné suite.

HENRI JOUIN.

(La suite au prochain numéro).

Digitized by Google

BULLETIN.

M. Lecoy de la Marche publie, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, la correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec le directeur général des Bâtiments de la Couronne. Parmi les lettres insérées dans la livraison de septembre dernier, il en est deux que nous croyons devoir reproduire, parce qu'elles sont relatives à l'un des artistes les plus estimés de l'Anjou, à Pierre-Charles Trémollière, né à Cholet en 1703 :

22 octobre 1733.

I.

Je dirai à V. G. que Trémollière mérite en quelque manière ses bontés par les soins qu'il prend de se perfectionner. Il n'avait pas été autrement bien instruit dans son métier. Combien lui a-t-il fallu de temps pour quitter sa manière, et puis pour se remettre dans une bonne ! J'ai contribué le plus que j'ai pu à le conduire dans le bon chemin ; et puis il a eu du malheur : il a essuyé deux grandes maladies, ce qui lui a fait perdre beaucoup de temps. La grâce que V. G. vient de lui accorder (1) lui sera d'un grand profit.

Signé : WLEUGHELS.

22 octobre 1734.

II.

On travaille toujours à l'Académie, et j'amasserai quelques copies que j'enverrai dans le temps à V. G. J'espère qu'il sortira de chez nous quelque élève qui se fera honneur en France. Trémoillière (*sic*)

(1) Une prolongation de séjour d'une année à l'Académie.

Digitized by Google

sera, que je croy, dans peu à Paris. Il a plu ici, et on l'a vu partir avec regret. Il s'est fait une manière, en copiant certains tableaux que je lui ai procurés, qui ne déplaira pas; elle aura au moins la grâce de la nouveauté. Il a pris une femme ici qu'il emmène avec lui; elle est d'une honnête famille. Beaucoup de gens applaudissent à ce mariage : même, me trouvant ces jours passés dans la bibliothèque de Sa Sainteté, j'y rencontrai le cardinal Guadagne, qui m'en parla fort avantageusement.

Signé : WLEUGHELS.

La bibliothèque d'Angers a reçu du Gouvernement le choix de volumes et de livraisons qui suivent :

Exposition universelle de 1867, à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. MICHEL CHEVALIER. Tomes I à XIII. *Paris*, Paul Dupont, 1868. 13 vol. in-8°.

Correspondance de Napoléon Ier. Tomes XXVII à XXX. *Paris*. Impr. imp. 4 vol. in-4°.

Ninive et l'Assyrie, par VICTOR PLACE. Livraisons 47, 48 et 49, gr. in-fol.

Revue artistique et littéraire. Tome XV, in-8°.

Chapelles de Notre-Dame de Paris. Peintures murales, par VIOLLET-LEDUC. Livr. 21 à 25, in-fol.

Monographie de l'église de la Trinité (Th. BALLU, architecte). *Paris*, Dupuis. Livr. 6 et 7, in-fol.

Flore ornementale, par RUPRICH ROBERT. Livr. 21 à 25, in-fol.

Revue générale de l'architecture et des travaux publics, par CÉSAR DALY. Tome XXVI, in-4°.

Esquisse historique de l'artillerie française, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, avec un atlas de 64 planches dessinées par A. DE MOLTZHEIM. *Strasbourg*, E. Simon. 1 vol. in-fol.

Carte archéologique et historique du diocèse d'Alger, par J. RIGAUD. *Paris*. 1865, une feuille.

Voyage géologique dans les républiques de Guatemala et de Salvador, par MM. A. DOLFUS et E. DE MONTSERRAT. *Paris*. Impr. imp. 1868. 1 vol. in-fol.

Digitized by Google

Voyage à l'oasis de Syouah, par JOMARD. *Paris,* 1823. 1 vol. in-fol.

Odes d'Horace (traduction Variorum en vers), publiées avec le texte latin, par MELCHIOR POTIER. *Paris.* L. Potier. 1867. 1 vol. in-12.

Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, par PH. LEBAS. Liv. 59 à 62, in-4°.

La Table de Peutinger, publiée par ERNEST DESJARDINS, d'après l'original conservé à Vienne, *Paris.* Hachette, 1869. Liv. 1 à 3, in-fol.

Mémoires de la Société géologique de France. Prodrome d'une flore fossile des travertins anciens de Sézanne, par le comte GASTON DE SAPORTA. 1re partie, *Paris*, Savy. 1867. In-4°.

Dictionnaire de la langue française, par LITTRÉ. Liv. 21 et 22, in-4°.

Histoire littéraire de la France (Edition PAULIN PARIS). Tomes X et XI, in-4°.

Annuaire encyclopédique, 1868. In-8°.

Mission en Phénicie, dirigée par M. ERNEST RENAN. Livr. 6, in-fol.

Mission archéologique de Macédoine (dirigée par MM. LÉON HEUZEY H. et DAUMET). Livr. 7 et 8, in-4°.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes. 6e série, tome, IV. In-8°.

Le Cabinet historique, publié par LOUIS PARIS. 14e année. Livr. 10, 11 et 12, in-8°.

Revue et Magasin de zoologie, par GUÉRIN MÉNEVILLE. 1868. Cahiers 10, 11 et 12, in-8°.

Revue historique du droit français et étranger. Tome XIV, in-8°.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1865-1868. 4 vol. in-8°.

Rapport sur les progrès de la statigraphie, par L. ELIE DE BEAUMONT. *Paris,* Impr. imp. 1869. In-8°.

La morale universelle, par P.-J. MARTIN. *Paris.* Hachette. 7 vol. in-12.

Les familles d'outremer de Ducange, publiées par REY. 1 vol in-4°.

Œuvres de Lagrange. Tome III, in-4°.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

TROISIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Cinquième livraison. — Novembre 1869.

SOMMAIRE :

Un Chanteur oublié.	Victor PAVIE.
Un Doigt coupé.	Ch. DE GLOUVET.
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*).	Camille BOURCIER.
La Science des bons fruits.	Dr E.-F. FARGE.
Bulletin.	Albert LEMARCHAND.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1869

Digitized by Google

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

10 francs par an

12 livraisons de 80 pages gr. in-8°, formant par an 2 beaux vol. de 500 pages

Je signale à votre attention toute particulière cette utile publication qui est dans sa 3e année, et continue à donner la suite de deux importants ouvrages :

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS
DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

et

ESSAI SUR LA TERREUR EN ANJOU
DE M. CAMILLE BOURCIER.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE
GÉOGRAPHIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE MAINE ET LOIRE

Par M. PORT, archiviste du département,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission Topographique des Gaules,
Licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut.

Prix de la livraison : 50 centimes.

L'ouvrage complet formera 60 feuilles environ.

SOUS PRESSE

Carte de Maine et Loire, nouvelle édition *gravée,* par M. FOURCAULT.
Plan de la ville d'Angers, nouvelle édition *gravée,* par M. FOURCAULT.
Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE.
Guide du voyageur en Anjou, par UN TOURISTE.

OUVRAGES PARUS

Description de la ville d'Angers, par PÉAN DE LA TUILLERIE, revue par M. PORT, 1 vol. in-18 avec plan . . . . . 5 fr.
Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, coloriée . . 1 »
Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »
Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50
Code des usages ruraux. 1 75
Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 »
Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.
Prix : Edition en noir. . . . . 3 »
Avec armoiries coloriées . . . . . 5 »
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »
Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50
Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique, par M. GUILLORY aîné. . . . . 2 »

Digitized by Google

UN CHANTEUR OUBLIÉ.

A la ville comme aux champs, novembre est le mois des feuilles mortes : avis périmés, circulaires de vieille date, bulletins échappés à la perspicacité de vos gens, souvent même à la vôtre, dans les ombres de ce logis dont deux fois, en trois mois, vous avez entr'ouvert les fenêtres, voilà ce qui vous attend à la reprise du foyer. Un nom, inscrit sur une carte ou crayonné sur un chiffon, vous atteste le passage d'un ami rare et regretté ; un décès, une naissance, cachés sous le pli d'un billet dont vous faites sauter l'enveloppe, éclatent entre vos mains comme une bombe. Vous reprenez page à page les chroniques ébauchées là-bas dans le va et vient de vos courses et les agitations de vos plaisirs coupés d'affaires ; il en sort des faits inattendus, des révélations qui vous saisissent ou vous touchent. Ainsi j'apprends, par le *Bulletin historique et monumental* du mois d'août, la mort du chanteur angevin Faribault dit Valère, à Pau, où il vivait retiré depuis longtemps.

M. Aimé de Soland relève de documents puisés aux sources contemporaines et locales la notice sommaire du *Figaro* à ce sujet Essaierai-je de les refondre sous l'impression de mes propres souvenirs ?

Le père de Valère était un paysan de Champigné, qui avait de quoi faire et vivait sur son bien. On disait *Monsieur Faribault*. J'ai connu le bonhomme pour l'avoir rencontré sur la route de Feneu, au retour de la foire, un peu roulant sur sa monture, et moins sensible à l'avenir déjà brillant de son fils aîné, qu'au souvenir du vin clairet de l'auberge d'Épinard.

Au sortir du lycée où il avait lestement doublé ce cap des tempêtes, représenté par le terrible professeur de quatrième, M. Blottin, Faribault s'attacha au cabinet de Me Lelong, avocat belliqueux et tenace, grand plaideur d'assises et le défenseur de

Digitized by Google

Pierrit. Il y travaillait sans nul doute à l'époque où mon père, une épreuve à la main, s'y présenta. C'était celle d'un mémoire rédigé en faveur du prévenu par son conseil. Pierrit, momentanément échappé, lui et les siens, aux poursuites de la justice, grâce à l'insuffisance d'une première instruction, assistait triomphant à la révision de ce mémoire qu'il commentait de ses exclamations et de ses gestes. L'imprimeur, qui ne partageait ni les illusions de l'auteur, ni la confiance du héros, gardait pour lui les sinistres pressentiments que devait réaliser le dénouement de cette cause. « Ils étaient là tous quatre devant moi, » m'a répété souvent mon père, « la femme altière, la fille atteinte et consumée, le gendre morne, Pierrit seul dégagé, causant et à l'aise pour tous; et plus sa tête forte et hardie se redressait, plus je la croyais voir chanceler sur ses épaules. » — Assez là-dessus; car les terreurs dont le crime du Moulin d'Ivré assaillit mon enfance, reprennent leur empire à la distance d'un demi-siècle, et l'auberge maudite, et la ruelle fatale, et les vannes sur la rivière, se recomposent sur le fond sanglant d'autrefois.... Revenons à des souvenirs moins sombres.

Si la voix du patron était sifflante et grêle, celle du clerc, vibrante et veloutée, avait sa place ailleurs que dans les aigres discussions du palais. Cette voix, née aux champs dont elle avait gardé l'empreinte, s'exhalait librement avec l'accent rêveur du pâtre qui rentre le soir à la ferme, ou du ramier sous les grands bois. C'est pourtant à un homme de robe qu'il fut donné de la produire. Conseiller à la cour et excellent violon, M. Michel de Puisard avait deux oreilles comme tout le monde, mais avec affectation spéciale, l'une ouverte aux contestations et aux intérêts des parties, l'autre aux délicatesses des chanteurs et des virtuoses. Il ne passa pas deux fois sous la fenêtre du cabinet où le jeune clerc s'oubliait à fredonner quelque romance, sans reconnaître en lui un fourvoyé de la bazoche. Il l'invite, l'accueille, interroge, du talon à la pointe de l'archet, toutes ses cordes, explore ses registres, parcourt l'étendue de son clavier, et ne respire pas qu'il n'ait constaté dans le futur Valère un baryton grave, du timbre le plus pur et de la plus exquise fraîcheur

Digitized by Google

Faut-il inférer de là qu'avant M. de Puisard le diamant dormît dans sa gangue ? En pareille circonstance, on est difficilement le premier. — « Chante, chante Faribault ! » Locution proverbiale que les contemporains rappellent en souriant, et qui atteste l'éveil de ses amis à son endroit, connaisseurs ou non. C'est le propre de ces rares dons de se révéler d'eux-mêmes à tous sans initiation préalable ; car le cœur est touché, et nous n'avons tous qu'un même cœur. — Et M. Aubin de Nerbonne ? L'oublier serait d'autant plus inexcusable que son dilettantisme éprouvé se compliquait ici d'une affection particulière. Faribault, qu'il avait vu naître aux confins de ses domaines, n'avait-il pas joué tout enfant sur les douves de la Précellière, n'avait-il pas recueilli, dans les exécutions familières dont ce logis hospitalier était fréquemment le théâtre, ses premières impressions musicales, et les premiers indices de ses facultés propres n'avaient-ils pas transpiré là ? On aurait même lieu de croire que le nouvel habitant d'Angers ne serait pas resté muet dans ce salon de la rue Flore, ouvert à tant de jeunes et timides essais.

Quoi qu'il en soit, huit jours après l'interrogatoire que nous venons de retracer, Faribault débutait, sous les auspices de son introducteur, au *Concert d'étude*, par la romance si connue :

« Charmante Gabrielle,
Percé de mille dards... »

Mille dards décochés du même coup n'eussent pas mieux traversé le cœur de l'auditoire. Ce fut le signal d'une nouvelle phase dans sa vie Il n'avait pas regagné sa place, que les mots de *Conservatoire* et *d'Opéra*, succédant aux bravos, circulaient de toutes parts dans la salle : « C'était l'heure ou jamais. De pareilles facultés obligent. A d'autres la chicane. Assez de barbouilleurs et de gratteurs de papier sans lui. Arrière le boisseau et vive la lumière !..» Pour un peu plus, Faribault était la victime dont M. Lelong était le geôlier. Ainsi flatté, pressé, réclamé jusqu'à sa demeure, il ne prit congé de son escorte que sous promesse d'une généreuse résolution pour le lendemain.

Le lendemain, au réveil, il sentit son courage chanceler. Les

Digitized by Google

habitudes paisibles, la vie large et aisée de ce parfait angevin ne cadraient guère avec les exigences de l'avenir qu'on lui signalait. Chanter à son heure, à sa guise, entre amis de bon aloi dont les suffrages obscurs, sans doute, ne se faisaient du moins ni prier, ni attendre, lui allait beaucoup mieux que de viser, à quoi? aux sifflets, au silence ou aux applaudissements du parterre, à travers trois mortelles années de roulades et de sons filés. Et les parties d'été? et les dîners d'hiver? et les vendanges? Et la chasse, le dimanche, sur les landes de Sceaux et dans les taillis de Champigné? « *Non più andrai...* » — Il hésita longtemps, ajourna et céda enfin de guerre lasse et par la condescendance de sa nature aux sollicitations qui l'obsédaient. Exercé au solfége par les soins assidus de l'un des vétérans de la Psallette sous l'abbé Voillemont, M. Depeignes, il partit, bien lesté de recommandations et de crédits, pour sa destination nouvelle.

Comme il était d'ailleurs intelligent et consciencieux, ses progrès, l'organe aidant, furent rapides. Laïs, un peu des nôtres par le mariage de sa fille avec un médecin d'Ingrandes, put éveiller sur lui l'attention de l'illustre et sérieux directeur du Conservatoire, Cherubini. Il est à supposer aussi que les relations de M. de Nerbonne avec Lesueur ne lui furent pas inutiles. Les salons d'Orfila, cet hôte annuel et éminent de la famille Lachèse, lui furent de bonne heure ouverts. Nous le voyons en rapport avec les concitoyens de cette époque, David, Béclard, Billard, Cadeau, qu'il s'était conquis par l'ouverture de son abord et l'affabilité de ses manières. Ils se rencontraient, et bien d'autres, au dîner mensuel de la place du Châtelet, fondé pour le maintien de la nationalité angevine. — Vous savez : cela s'annonce comme ne devant finir jamais. Une mort, un départ, une absence, portent à l'éternité de l'institution le premier coup; suivent les contre-temps; les omissions viennent après; et l'inconstance fait le reste.

Une seule fois, dans le cours de ses études préparatoires, il vint revoir sa ville, sans la moindre prétention de s'y faire applaudir, tout entier à ces jouissances natales dont le réveil,

Digitized by Google

après deux années, n'était pas sans péril pour sa vocation. Mais ses compatriotes faisaient moins bon marché de son magnifique instrument que lui-même. — « Chante, chante, Faribault ! » -- Ceci au dessert d'un repas, conclusion d'une chasse. Un rival acharné n'eût pas choisi de meilleur moment. Tout autre que lui eût mis un cadenas sur ses lèvres ; mais il était si bon enfant que, sans égard aux fatigues ni aux excitations de la journée, il obéit. L'effet répondit à la cause plus qu'à l'attente. Pour le juger, on ajourna.

Paris le jugea bientôt, et applaudit à ses débuts. C'est à son second voyage d'Angers que je le vis, acteur déjà classé, chef d'emploi à l'Odéon où il s'était révélé dans le *Sacrifice interrompu*, la *Pie voleuse*, le *Barbier* et *Robin des Bois*. Sa mère, retirée, habitait alors rue Hanneloup. — O simplicité de nos quinze ans ! Qui de nous, en repassant devant la bicoque de ses pères (si, par merveille, elle subsiste), ne s'interroge, et ne se demande s'il était nain alors, ou s'il est géant aujourd'hui ? — Valère était donc accouru chez nous en arrivant, et nous lui rendions sa visite. Il avait pour mon père, son aîné de quelques années, enthousiaste de l'art, encourageant pour les artistes, et d'une justesse de langage de pair avec la vivacité de son esprit, cette affectueuse déférence que David lui-même, dans la première phase de leurs rapports, lui témoignait ; car, plus tard, l'affection prévalut et la réciprocité fut complète.

Valère, en fils bien né, venait solliciter l'adhésion et la présence de sa mère à son mariage avec Mlle Florigny, dont la voix s'unissait chaque soir à la sienne sur la scène de l'Odéon : l'Annette de l'opéra de *Robin des Bois*.

Il nous reçut, prêt à sortir en ville, et en s'habillant de cette manière un peu *voyante*, que le soin et la recherche des costumes de caractère fait involontairement contracter. On parlait opéra ; et entre autres réminiscences qui se succédaient sur ses belles cordes, j'aspirai de toutes mes oreilles l'air de la *Caravane du Caire :*

N'espère pas, téméraire français.....

Digitized by Google

Ce, pendant qu'il se boutonnait au menton le premier faux-col que j'eusse rencontré de ma vie, et qu'il nouait, en manière de transparent, un cachemire rouge entre les plis de sa chemise et les revers de son gilet. Sa taille bien prise, son visage ovale, éclairé d'yeux noirs bien fendus, répondaient amplement aux exigences théâtrales. A son teint mat et ferme, on devinait un organe libre de ces engorgements subits qui font le désespoir des sanguins.

Dans le concert qu'il donna à la sollicitation de ses amis, il chanta, avec accompagnement d'orchestre, suivant l'usage d'alors, le grand air d'*Anacréon*, de Grétry, celui de *Gulistan*, je ne sais quoi encore, et des romances avec piano dans le goût de Pacini. J'étais aux anges. L'exigeante amitié de mon père se contentait moins facilement. Soit émotion, soit fatigue, soit gêne d'une voix sortie de ses habitudes et dépaysée de son enceinte, soit emportement d'un orchestre que tous les efforts de son chef ne pouvaient réfréner, Valère lui parut quelque peu inférieur à lui-même. Par surcroît de malheur, le digne et trop serviable M. Painparé lui prêta, dans un duo dont le titre m'échappe, les débris d'une voix ravagée par les ans. Ce *telum imbelle* du hardi soprano, jadis l'honneur de la maîtrise, fut triste, et contribua à la froideur de la soirée. En somme, le succès resta au-dessous des espérances. Et puis la prévention ! — La vérité peut-être ? Cette voix vierge, d'avant le départ d'Angers, d'avant le Conservatoire et les maîtres, telle enfin que Dieu l'avait faite, vibrait encore, et de préférence, dans les mémoires. On eut, je crois, sans le dire, et sans trop se l'avouer, changé Valère pour Faribault.

Ce nom de Valère, auquel on se prêtait malaisément, était-il lui-même d'une si heureuse invention ? Tant qu'à dépouiller le sien, ne pouvait-il emprunter l'autre à quelque pittoresque localité de nos contrées, plutôt qu'au vocabulaire suranné de l'ancienne comédie française ?

En 1825, devenu du même coup veuf et père, il s'exila d'une scène où l'attristaient trop de souvenirs. L'Odéon le perdit. A Feydeau, il créa des rôles dans *la Dame blanche*, *Fiorella*, *Mazaniello* et *le Colporteur*.

Digitized by Google

Il affectionnait trop la vie de famille et de ménage pour supporter longtemps la solitude du foyer. A quelques années de là il vint initier aux charmes de son Anjou une seconde et gracieuse compagne, étrangère au théâtre dont il se détachait de plus en plus.

Je me rendais alors à Paris par la diligence où, je ne sais par quel luxe inconnu des étudiants de 1827, j'occupais une place d'intérieur. Le soleil se levait sur un de ces relais en pleine campagne, sources de si étranges et si soudaines impressions, aujourd'hui perdues. Quelqu'un descendit en maugréant de la banquette, exténué de cette première nuit, effrayé de l'autre. C'était notre Valère. Il accepta de grand cœur l'échange que je lui proposai. « Bon, bon ! dit-il, vous trouverez à Paris des billets d'opéra qui vous attendent. » Les chevaux attelés, le postillon, traînant après lui ses bottes d'ogre, n'avait pas encore enfourché son porteur, que le coq de la ferme chanta, dernier écho de l'existence calme et rustique dont le chanteur du théâtre venait de répudier les douceurs.

Mais l'aisance nécessaire à l'accomplissement de ses désirs n'était pas encore réalisée. Il aspirait vaguement à quelque heureuse transition entre les bénéfices du labeur et les loisirs de la retraite. Une occasion unique et supérieure à ses ambitions les plus vives se présenta. Il la saisit. Il s'agissait de seconder, sur notre première scène lyrique, le plus tenace et le plus infatigable chef d'emploi qui se soit jamais rencontré, Levasseur. La sinécure près d'un pareil homme était telle, qu'il courut sur le malheureux désœuvré la charge suivante : Quelqu'un étant allé demander son adresse au bureau de l'administration. « Valère ? M. Valère ? » lui eût-on répondu, « vous vous trompez de théâtre, ce nom-là n'est pas de chez nous. » Une seule fois, à ma connaissance, le nom de Valère figura sur l'affiche, dans l'opéra de *Guillaume Tell*. Tout en appréciant le timbre suave de sa voix, les journaux y relevèrent un chevrottement qui s'expliquait tant par le défaut d'exercice que par le trouble inséparable de ses lointaines apparitions. Ce chevrottement aurait un grand succès de nos jours, où il est devenu de mode.

Si Valère ne fut point prophète sur la première scène lyrique

Digitized by Google

de son pays, il le fut ailleurs ; oui, prophète en Belgique, au grand opéra de Bruxelles, de la révolution de 1830. Tel fut l'enthousiasme provoqué par l'exécution du duo de *La Muette* entre lui et Lafeuillade, qu'à l'issue de la pièce une manifestation populaire, prélude du sentiment national, éclata. A la prise d'armes, Valère, ajoute le *Figaro,* fut nommé général des volontaires.

Mais le feu de la bataille, pas plus que celui de la rampe, ne convenait à notre ami. Sa vraie flamme, nous le répétons, était la flamme du foyer. Il se sentit bientôt irrésistiblement rappelé à cette vie ample et calme, à cette pure atmosphère des champs, où son enfance avait été bercée. Vous l'attendez peut-être sous les châtaigniers de Champigné ? Nullement Mesura-t-il, d'un œil inquiet, l'intervalle qu'une révolution avait mise entre son présent et son passé ? Recula-t-il devant l'hypothèse un peu triste de rentrer au pays natal avant l'heure et par une autre porte que celle de la renommée ?...

Circonstance singulière ! C'est à des influences d'opéra que ce déserteur dut le choix de sa résidence. Le nom de Dabadie se rattache étroitement au souvenir du splendide avénement de Rossini sur la scène française. Il a créé le Pharaon de *Moïse* et le Guillaume de *Guillaume Tell.* Quand l'accent du terroir, défaut sur lequel la critique ne le laissait guère dormir, n'entravait point sa diction, il se montrait de pair avec ses rôles. Sa femme, d'une taille par trop au-dessous de la sienne, brune, aux regards pleins de feu, avait conservé quelque chose de l'élan passionné de Mme Branchu. La voix de Mme Dabadie, un peu stridente, éclatait, au retour des croisés du *Comte Ory,* avec le son d'une trompette. On aimait à l'entendre attaquer cette tierce à l'octave, d'une si vaillante réplique, dans le quatuor de la barcarolle de *Guillaume Tell.* Camarade de Valère, et son prédécesseur dans la retraite, Dabadie ne cessait de l'appeler à Pau, dont il vantait, en fils de ses montagnes, les sites délicieux, l'air pur, les voix sonores et les terrains à bon marché. Après plus d'un soupir à l'adresse de son berceau, Valère céda, comme d'usage. Nous le revîmes une dernière fois en Anjou, où l'appelait la liquidation de son patrimoine, et ne le revîmes plus. Il acquit là bas, s'installa, élargit

Digitized by Google

de plus en plus le cercle de ses domaines, et, comme partout, s'y fit aimer, jusqu'à représenter les intérêts de son nouveau canton au conseil général des Pyrénées.

Conseiller général, c'est très-beau, mais ce n'est plus l'homme qu'avait rêvé Cherubini. Vocation d'une part, — inclinations de l'autre. Il était angevin, je le répète, angevin du temps où il naquit, car, de nos jours, nous ne nous ressemblons plus, à force de ressembler à tout le monde. Une chose lui manqua, sans laquelle, en guise de gloire, il faut se contenter du bonheur et de la fortune. Tant qu'à mourir obscur, mieux valait mourir au pays.

Ai-je dit Cherubini? — Mais c'est Choron qu'il fallait dire. Oui, l'électrique impulsion du vieux maître de la Sorbonne eût triomphé de son inertie. D'ailleurs, les dalles, mieux que les planches, lui allaient. Un *Sub tuum,* un *Salve, Regina,* élancés du fond du sanctuaire sur l'aile de cette voix, plus expansive que dramatique, eût enlevé jusqu'aux voûtes les yeux et les cœurs avec elle.

En descendant d'une octave et en nous rapprochant de vingt années, ce qui ne nous rajeunit hélas ! qu'imparfaitement, nous rencontrons un successeur de Valère au Conservatoire, lequel y a laissé moins de traces. Avant que le pain des boulangers ne voyageât sur des charrettes traînées par des chevaux après l'avoir été par des chiens, il était porté sur des hottes. Un de ces hottiers, garçon robuste et de bonne humeur, s'était popularisé dans nos rues par des tours de gosier et des jets de notes familiers aux chanteurs du Tyrol. Il se nommait... N'importe ! je l'avais connu au catéchisme. Frappé de la puissance et de la sonorité de son coffre, un client de sa maison lui mit soudainement en tête Paris et l'opéra. Devant l'intrépide mitron ne se dressa pas un seul des nuages dont son prédécesseur avait été assailli en son temps. La chose lui convenait, il adhéra. Le voyage concerté, la réception prévue, la place retenue et payée par les soins du Mécènes, celui-ci profita d'une circonstance musicale pour offrir à ses compatriotes la primeur de son protégé.

Un concert d'abonnement avait lieu dans la soirée même fixée pour le départ. Le débutant porté sur le programme pour l'air

Digitized by Google

du *Rossignol,* avec mention explicative, apparut sur l'estrade, ses deux robustes mains cramponnées à ses hanches, et après avoir gonflé d'air toute la capacité de son thorax, il chanta d'une voix qui semblait gronder dans une antre :

« Par un brillant ramage
Il ne faut pas toujours se laisser enchanter .... »

Tandis qu'il décampait, aux applaudissements de la salle, pour escalader l'impériale de la diligence de Paris, chacun disait son mot.

— Bravo ! Voici un virtuose qui sortira de sa huche, comme Poultier de son tonneau.

— Mais Poultier était jeune, et celui-ci est déjà vieux ; que n'en fait-on plutôt un chantre de la cathédrale?

— Entre nous, cette voix est un peu rauque.

— Attendez donc que la farine soit expulsée de son gosier.

— Quelles épaules d'Atlas, et quelle musculature d'Hercule ! Comme cela s'accusera sous la tunique du grand-prêtre, dans le duo de la *Vestale !*

On sut bientôt que le crédit de ses intercesseurs avait ouvert au candidat les avenues du Conservatoire. On l'essayait, on déciderait. Silence de quelques semaines, au bout desquelles le bruit circule que Monsieur répond, que sa voix, au lieu de s'éclaircir, s'empâte, et que le jeu de ses poings l'emporte sur celui de ses poumons. On finit par apprendre qu'à la suite d'une rixe où la supériorité musculaire du jeune homme n'avait que trop manifestement éclaté, il avait fallu recourir à une mesure décisive.

Ainsi finit l'histoire ; elle n'avait guère duré que cinq semaines. Né boulanger, notre prodige, avec ses contre-mi, ses contre-ré et ses contre-ut, était appelé à mourir crocheteur. C'est égal ! il a eu un beau soir dans sa vie !

VICTOR PAVIE.

Digitized by Google

LE DOIGT COUPÉ.

Au mois de décembre 1793, l'armée vendéenne, affaiblie par sa campagne d'Outre-Loire, décimée par ses victoires contre les soldats de Mayence, errant sans recrues et sans réserve au milieu de populations hostiles, avec tout un peuple affamé à sa suite, allait être, non vaincue, mais exterminée après la déroute du Mans, aussi héroïque dans ses désastres que dans ses victoires légendaires. Ce qui manqua aux Vendéens depuis la prise de Saumur, ce fut la Vendée. Bonchamp, l'homme de portée de la province, leur fit défaut à ce moment, et l'impétuosité aventureuse de Talmont les épuisa en marches stériles. Lorsqu'ils voulurent enfin repasser la Loire, il n'était plus temps. Repoussés devant Angers le 4 décembre, ils tentèrent de gagner Saumur par Baugé, mais furent aussitôt cernés par Westermann et Kléber, tandis que Chabot contenait leurs derrières en gardant le passage de La Flèche. C'est de ce côté qu'ils se jetèrent, enlevés par l'admirable élan de Larochejacquelein; et le républicain Chabot, culbuté par six cents hommes exténués de privations et de fatigues, dût abandonner la route du Mans à l'armée royaliste.

Mais déjà cette armée n'était plus qu'une bande, ce peuple n'était plus qu'un débris. Les « géants, » encore terribles, mais déjà vaincus, erraient ainsi que des fantômes. Leur ennemi triomphant, c'était la Faim, c'était le Froid, c'était la Maladie, et, pardessus tout, le Mal du pays. Les blessés jonchaient la route parcourue; les découragés jetaient leurs armes et désertaient : la démoralisation était générale; M. de Beauvolliers, trésorier de l'armée, abandonnait le premier son poste. La Loire était là, tout près; et derrière elle le pays, le clocher, le chaume... Ces mal-

Digitized by Google

heureux eussent encore une fois battu Marceau, peut-être; mais la nostalgie les mettait en fuite. Et les habitants de la contrée, que le dur passage des armées réduisait sans cesse à la terreur et à la famine, les traquaient sans pitié, ne leur laissant guère la vie que pour les livrer aux tribunaux révolutionnaires : autre façon aussi certaine de les tuer. Pourquoi cette page sanglante ne peut-elle être déchirée des annales françaises !

Cette crise, terrible comme la foudre, fut rapide comme elle. Quelques fuyards, livrés par la rancune ou sauvés par la charité; quelques blessés achevés en secret ou soignés pieusement; puis des cadavres jetés dans la fosse commune avec des malédictions ou des prières... après quoi les campagnes paisibles de La Flèche et de Baugé reprirent leur calme habituel; et les bandes de corbeaux, s'abattant sans crainte parmi les blés naissants, purent fouiller en repos ces côtes abruptes que deux grandes armées avaient foulées.

Cette région, encore aujourd'hui très-boisée, était alors presque entièrement couverte de forêts; et les gorges ravinées qui contournent à gauche la route actuelle, étaient comme ensevelies sous un fouillis épais de hautes bruyères et de genevriers entrelacés. Quelques chemins raboteux, sans cesse parcourus par les charbonniers et les sabotiers de la forêt, s'appuyaient capricieusement aux flancs escarpés des mamelons, entre les rideaux noirs des futaies; et les couchers de soleil, se projetant sur cette masse sombre en tons heurtés, donnaient à ce coin sauvage une physionomie pittoresque et mélancolique qui certes faisait plus songer à Dieu qu'aux luttes fratricides.

Or, précisément un soir du mois de décembre 1793, à l'heure où le soleil couchant empourprait les cîmes, cette partie de la forêt qui s'étend à gauche du village de Clefs s'endormait dans cet absolu silence dont les poëtes et les braconniers peuvent seuls comprendre le mystérieux recueillement. Le vent soufflait du nord; et la terre gelée, d'une sonorité extrême, rendait un bruit strident au moindre frottement des branches lisses qu'entraînait la rafale; quelques nuées ternes, s'amoncelant à l'horizon, annonçaient la neige; et les oiseaux inquiets, voletant par

Digitized by Google

groupes, cherchaient un abri dans les lierres. A ce moment, un bruit de pas se fit entendre dans le chemin accidenté qui coupe le bois en diagonale ; et un homme de quarante ans environ, vêtu en paysan manceau, avec un bonnet de laine et une épaisse barbe noire, sortit du fourré pour gravir l'escarpement. Il était grand, robuste ; d'air sombre et de regard pensif; mais les traits calmes et reposés de son visage n'indiquaient la pensée mauvaise ni la conscience troublée. Il était d'ailleurs sans armes et ne cherchait point à étouffer le bruit de ses gros sabots sur le sol durci. On devinait facilement en lui un habitant de la contrée, par la façon dont il avait rejoint et suivait les détours du chemin, en connaisseur et en familier. Il gravissait lentement le monticule boisé, flanqué à cet endroit de ravines nommées dans le pays les *Roches creuses*, et se tenait courbé en deux et la tête basse, car il portait sur son dos un chevreuil mort, dont les quatre pieds liés par une branche tordue lui servaient de poignée.

Ce braconnier, ce *colleteur*, comme on dirait aujourd'hui, qui — au lieu de faire la guerre avec ou contre les nobles — se contentait de faire la guerre au gibier noble désormais sans maître, avait dans sa démarche paisible et songeuse tout ce qui révèle le vrai coureur des bois. Prenez garde, en effet, à l'homme qui traverse une forêt : vous le connaîtrez bien vite. Le promeneur étranger pense, l'indigène rêve ; le premier regarde, l'autre observe ; le premier s'étonne, le second analyse. L'étranger cherche ça et là gaiement le beau, le nouveau, l'inconnu ; mais l'habitant de la forêt s'en va recueilli, scrutateur, initié. Il ne voit pas, il revoit. Il s'explique tout, depuis cette branche cassée jusqu'à ce chant inaccoutumé d'oiseau ; depuis la feuille broyée sur le sol par un pied de bête fauve jusqu'au bourdonnement d'un insecte qui annonce pluie ou soleil pour le lendemain. Observateur malgré lui, avec une acuitée de sens inconnue aux habitants des villes, le coureur de bois saisit la physionomie du moindre phénomène, et ses yeux qui voient tout ont une façon particulière de regarder.

L'homme au chevreuil qui s'en allait ainsi la tête basse, sondant machinalement la solitude, observa non sans surprise des

Digitized by Google

empreintes de pieds chaussés de bottes ferrées, lesquels descendaient le chemin qu'il était en voie de gravir, et se présentaient constamment à lui les talons en avant. Il y en avait de deux dimensions différentes. Ces empreintes n'eussent certainement pas été visibles pour tout autre, car la terre était entièrement durcie par la gelée; on découvrait tout au plus, sur les parties saillantes du chemin, l'aplatissement symétrique de rugosités légères, avec d'imperceptibles eraillures sur la surface affaissée; mais pour lui, le développement du pied appuyé, l'écorchure produite par la tête des clous, tout était apparent, appréciable, certain. Et notre braconnier, pensant tout haut comme les solitaires, murmurait en continuant son chemin :

— C'est singulier que deux hommes chaussés de bottes se soient rendus par ici. Les marques n'y étaient pas à midi. Personne du pays ne va autrement que nu-pieds ou en sabots; les étrangers ne connaissent pas cette route-là, qui est plus longue; et si c'étaient des soldats, ils seraient plus de deux ensemble par le temps qui court.

Bah ! se dit-il tout à coup ; ce sont les meuniers de Volandry.

Et il explora de l'œil les deux côtés de la route, chargés de feuilles mortes entassées, pour y découvrir l'empreinte de la bête de somme.

Il ne découvrit rien de tel, mais s'arrêta brusquement, examinant avec stupeur une petite tache humide et ronde qui se dessinait presque imperceptible sur le dos bossué d'un caillou. C'était comme un insecte, endormi l'été sur une feuille.

Le soleil allait disparaître; de grandes ombres s'étendaient déjà sur toute la partie occidentale du chemin. L'homme déposa son chevreuil à terre et se mit à genou pour mieux voir.

Cette petite tache était une goutte de sang.

— Qui donc a saigné là? s'écria-t-il.

Son étonnement était sans bornes. En effet, pas un coup de fusil n'avait été tiré dans la forêt : il l'eut entendu. Pas un cri non plus n'avait retenti sur cette côte si sonore. Et pas de traces de lutte.

Il examina tout autour le sol avec un soin minutieux, le visage

Digitized by Google

collé à la terre, et découvrit, ou plutôt devina à certains frottements légers sur la couche glacée, que des pieds nus s'étaient appuyés à cet endroit près des pieds chaussés, puis avaient dû se diriger vers le haut, dans le sens opposé aux autres. Mais ces empreintes étaient si incertaines, qu'il se baissa davantage encore pour étudier l'état des couches de feuilles, et voir si quelqu'un n'avait pas pénétré dans le fourré. Et presque aussitôt il se redressa avec terreur en poussant un cri involontaire : à quatre pas tout au plus de la goutte de sang, dissimulé par hasard derrière une branche de houx, il venait de découvrir un doigt humain.

Ce doigt était nettement tranché à la seconde phalange, comme par un coup de sabre ; légèrement bleui par l'extravasion du sang, mais de chairs encore fermes et de lignes intactes, avec l'ongle resté rose. Le sang coagulé au point de section était noir, et la partie coupée n'avait aucune de ces marbrures sanieuses, particulières aux cadavres. Evidemment, ce doigt était coupé depuis très-peu d'heures.

A qui ce doigt sanglant ? Sa forme allongée, sa petitesse, la transparence de l'épiderme annonçaient un doigt de femme ; mais, en outre, les nodosités de l'attache et le bourrelet enveloppant la racine de l'ongle indiquaient une femme adonnée aux travaux manuels. L'inconnu prit ce doigt, l'examina longuement, sentit, à ce contact sinistre, un frisson de dégoût agiter tout son être, et le rejeta au milieu des feuilles mortes. Puis il explora les alentours, étudia minutieusement l'accès du fourré, l'entrecroisement des branches ; mais il ne put rien découvrir. On avait certainement coupé ce doigt dans le chemin, et c'est par le chemin qu'avait dû s'enfuir la femme mutilée. Il s'éloigna donc, mais une curiosité irrésistible se joignait à son besoin habituel d'observation : il était avide d'approfondir ce mystère. Il revint donc à l'endroit où le doigt gisait, le releva, le roula dans sa blouse rayée et l'emporta avec lui.

En suivant la côte, il ne vit plus d'empreintes de souliers ferrés ; évidemment les hommes venus du côté de La Flèche s'étaient arrêtés au lieu même du crime pour retourner ensuite sur leurs

Digitized by Google

pas ; mais les pieds nus montaient, montaient et toujours ; et le braconnier, que surprenaient les ténèbres, put cependant en remarquer les traces jusqu'au carrefour de la *Croix-Noire,* limite des bois et du pays cultivé, d'où il apercevait, à une faible distance, la lumière de son logis. Il abandonna là ses recherches, se disant avec raison :

— Si c'est quelqu'un du pays, il faudra bien qu'on le sache.

Et secouant sa préoccupation importune, il se dirigea par un petit sentier direct vers le *Défrichement.*

Le *Défrichement* était un amas de constructions couvertes en bruyères, un rudiment de hameau bien situé, qui, sans une catastrophe toute fortuite, fût devenue, sans nul doute, un gros village, et dont voici la courte histoire.

* * *

Quand éclata cette grande Révolution, inaugurée par ceux-là même qui devaient en être victimes, et continuée par d'autres qui devaient la noyer dans le sang, une génération puissante et enthousiaste surgit tout à coup des quatre coins du pays ; et pareille à Lazare sortant de sa tombe, la nation française, rajeunie et superbe, secoua la torpeur efféminée du dernier siècle. Cette grande crise chez ce grand peuple enfanta toutes les grandeurs : rien alors ne fut petit ou mesquin ; le crime lui-même affecta ces larges proportions qui ne se trouvent que dans les races fortes. Les martyrs furent terribles devant leurs bourreaux, comme les bourreaux devant l'Europe ; les soldats de Sambre-et-Meuse et les soldats de Cathelineau se valurent, tous géants ; les Girondins contemplèrent la mort du même œil serein que les gentilshommes de septembre ; et les survivants de l'époque sanglante fournirent à Napoléon tous les héros de son Iliade. Aussi peut-on, sans entrer dans l'appréciation d'événements encore trop récents, et dont le souvenir laisse encore vivantes tant de haines, admirer tout au moins ce qu'il y eut de viril et de puissant dans les passions, même les pires, des hommes de la Révolution.

Bien que cette histoire date d'hier, on en connaît déjà très-

Digitized by Google

imparfaitement les acteurs, dont on a altéré la physionomie, tant par les crimes apocryphes dont on les a chargés que par certains exploits imaginaires dont on leur a concédé la gloire ridicule. Nos pères ont été témoins de la Révolution, et déjà, entre eux et nous, il s'est glissé sur cette partie de notre histoire une foule de singuliers préjugés dont nous n'avions assurément pas besoin d'être nourris pour haïr les massacres fratricides ou pour admettre la légitimité des réformes commencées par Louis XVI. Ainsi, par exemple, on élève à la hauteur d'une épopée symbolique, la prise de la Bastille. Or, ce fut tout simplement un coup de main inopiné du peuple qui — irrité de charges de cavalerie dirigées contre lui aux Tuileries par M. de Lambesc — courut mettre à sac, sans résistance sérieuse, une prison de la noblesse gardée par cent quatorze soldats, et contenant huit détenus !

Le souvenir de la *Marseillaise,* tel qu'il nous est présenté, n'est également qu'un préjugé. La *Marseillaise* est, en effet, d'après son titre de 1792 donné par l'auteur lui-même, — le chant de guerre de l'armée du Rhin, — et nullement un hymne de démocratie ou de révolte.

On prétend encore que la noblesse était oppressive en 1789, tandis que — diminuée dans sa fortune par les guerres et la vie de cour; étendue à l'infini par les annoblissements; altérée dans son principe par l'élévation normale du Tiers-Etat et l'intrusion des Mondors de la Ferme ou des enrichis de la rue Quincampoix — elle ne constituait plus, à part d'assez rares exceptions, qu'une aristocratie facile et désarmée. Aussi le gentilhomme campagnard qui ne voulut émigrer ni tenir la campagne fût-il bien rarement victime des passions haineuses. Le peuple des villes en voulait à la terre, le villageois réclamait son droit de fouage ou de chasse; et toutes ces convoitises s'exercèrent et s'assouvirent autour des nobles sans s'attaquer d'habitude à leur personne, ce qui ne se fût pas produit d'opprimés à oppresseurs. Mais devant le déchaînement du peuple en fièvre, toute résistance était fatale; voilà ce qui explique tant de massacres. Pour les massacres ultérieurs de la Terreur, ceux-là ne s'expliquent pas plus qu'ils ne se discutent. C'est une honte historique et rien de plus.

Digitized by Google

Dans les provinces de l'Ouest, où le seigneur vivait d'habitude modestement au milieu de ses tenanciers, il y eut beaucoup plus d'actes de dévouement que d'émeutes de paroisses. Et encore ces dernières se produisirent-elles à l'état de faits isolés, provoqués par des rancunes personnelles ou des brutalités particulières de caractères, ou par des vexations propres à la rapacité de certains intendants. Et dans ce dernier cas, c'était un homme du peuple qui assumait la haine du peuple.

Le sac du château de Volandry vint de là. Le baron de Volandry, propriétaire de la forêt dans laquelle nous avons pénétré au début de ce récit, vivait pendant huit mois de l'année dans sa terre, chassant du matin au soir avec une ardeur passionnée ; et passait le reste de son temps à Baugé, la ville voisine, où il était aimé, comme à Volandry, pour ses mœurs simples et généreuses. Par malheur, ses goûts de chasseur le rendaient intraitable envers les braconniers ; il leur eut donné tout son argent à l'occasion : mais leur laisser tuer ses lapins ! Ce préjugé n'est pas détruit, je pense ; en dépit des révolutions, il vivra autant que les lapins eux-mêmes, et les vanités bourgeoises lui ont fait bon accueil. Ce brave M. de Volandry était donc presque excusable, d'autant que son chef de vénerie apportait à l'exécution des ordres et à la poursuite des braconniers une rigueur irritante que son maître ne soupçonnait guère. Or un beau jour que la nouvelle des émeutes de Paris avait très-échauffé les têtes ; que les patriotes de La Flèche et de Baugé s'étaient plus éloquemment que jamais expliqués sur l'étendue de leurs droits souverains, tous les chasseurs anonymes de la contrée se réunirent en armes et organisèrent une grande battue dans les taillis du baron. Deux heures après tout le personnel du château — seigneur en tête — accourait pour réprimer l'acte de braconnage : il se trouva en face d'une émeute. Il n'y avait pas à s'y tromper ; d'ailleurs quelques coups de feu imprimèrent aux huées leur portée réelle. L'inégalité de cette lutte l'eut rendue folle ; aussi le baron, suivi de dix personnes tout au plus, se retira devant cette bande de plus de soixante exaltés, sachant trop bien en quel temps il vivait, et redoutant de pires malheurs.

Digitized by Google

Il ne fut pas plutôt sorti du bois qu'il entendit se lever derrière lui de grandes clameurs. Un des meneurs, irrité à la vue du chef des gardes, contre lequel il nourrissait une vive rancune, donna l'idée à ses compagnons de s'emparer par la force de l'ennemi commun et d'exercer sur lui la justice du peuple. On ne s'arrête pas sur cette pente : il leur fallait le garde ; ils poursuivaient le baron en lui enjoignant de le livrer. Epouvanté, cet homme suppliait son maître de ne pas l'abandonner. Mais c'était inutile : un Volandry n'aurait pas su faire de ces choses-là.

Les émeutiers hurlaient en les suivant :

— Arrêtez ; il nous faut le garde, quand nous devrions l'aller prendre au château.

Le gentilhomme rentra à la hâte pour s'enfermer chez lui et s'y défendre. Il n'avait pas dix minutes d'avance sur ces ennemis improvisés, évidemment prêts à tout. On sonna les cloches du manoir à toute volée, et quelques fermiers accoururent avec les domestiques.

M. de Volandry leur expliqua la position, le danger, fit appel à leur dévouement. C'était un bon maître : ils l'écoutèrent.

Près du perron se tenait un petit groupe composé d'un vieillard, d'une jeune femme et de deux valets robustes âgés d'environ trente ans. C'était le clan des Porchon : l'oncle, le neveu et la nièce, avec le mari de cette dernière. Ces quatre personnages, les meilleurs serviteurs de Volandry, avaient des mœurs d'un autre âge. Sobres, pieux, austères, esclaves de l'idée de famille et du sentiment d'honneur, ils menaient à l'écart une vie calme et laborieuse, cités comme exemple à tout le personnel du château, et trop fiers pour s'en apercevoir. Ce type de dignité patriarchale ne se perdra jamais complétement, en face de la nature, dans les milieux où règne la foi religieuse. Or l'idée de liberté, venant en 1792, se gravant dans l'esprit de pareils êtres, devait en faire des fanatiques ou des martyrs, dont l'exaltation sincère est toujours contagieuse. M. de Volandry, qui aimait par-dessus tout les Porchon et les avait comblés de bienfaits, trouva de la sorte chez eux l'instrument inflexible de sa perte.

Digitized by Google

Jacques Porchon, le neveu, montra sa sœur au jeune homme placé près de lui.

— Va, dit-il, cacher ta femme sous les gerbes dans le grenier, et reviens vite.

L'autre obéit.

— Monsieur, reprit Jacques en s'adressant au gentilhomme qui venait de faire appel à leur dévouement; Monsieur, nous sommes prêts, mon oncle, mon beau-frère et moi, à nous enfermer dans le château et à nous faire tuer pour vous. Mais il faut que vous remettiez votre garde-chasse à tous ces gens qui arrivent et le réclament.

Le châtelain bondit à ce mot.

— Entends-je bien? s'écria-t-il. On me propose une lâcheté? Chez moi, on me fait des conditions?...

— Monsieur le baron, nous ne défendrons pas votre garde-chasse. C'est un mauvais homme; il est cruel avec les honnêtes et dur aux pauvres. Je suis un chrétien comme lui, je suis un homme libre: et il a levé la main sur moi. Nous ne sommes pas des chiens de chasse; hommes, nous ne défendrons pas ce méchant valet. Vous, Monsieur, on vous suivra, parce que vous êtes bon; notre sang est à vous; mais à lui, non.

Tout l'avénement du peuple était là, toute la formule de l'homme nouveau. La Révolution se symbolisait dans son entier autour de Volandry: ici le Droit qui s'affirmait; plus loin la Force avec ses revendications précipitées; en face, l'ancien Régime, grand encore dans son impuissance, et toujours fier de courage.

Avec la profonde intuition des crises suprêmes, le vaincu noble saisit le sens complet de cette scène. Il se rejeta en arrière, superbe et chevaleresque.

— Eh! bien, je défendrai seul mon toit, puisque vous êtes tous des traîtres.

Ainsi chacun, dans sa logique, conservait son rôle.

Jacques, par ses simples paroles de respectueuse révolte, avait tourné tous les domestiques.

— Qu'on abandonne le garde, qu'on le livre! criaient-ils à

Digitized by Google

l'envi. C'est notre ennemi à tous, nous ne voulons pas le défendre. Mais vive M. le baron.

Les émeutiers de la forêt arrivaient ; ils étaient à deux cents pas peut-être.

Jacques s'approcha du maître, les larmes aux yeux.

- Monsieur, je vous en conjure par les Saints du Paradis ; abandonnez cet homme, livrez-le ! permettez-nous de mourir pour vous.

— Vous êtes un misérable ! lui jeta M. de Volandry. Et il monta le perron, entraînant son garde-chasse, pour s'enfermer avec lui et soutenir le siége.

Le vieux Porchon les suivit.

— Ah ! s'écria-t-il avec des sanglots ; homme ou chien, je ne laisserai pas le fils de mes maîtres se défendre sans moi des pillards.

— Mon oncle, mon oncle, ne donnez pas votre sang à ce valet qui m'a frappé. Je le veux, mon oncle, revenez.

Le vieillard se retourna majestueusement vers Jacques.

— Et depuis quand donc les anciens reçoivent-ils ici des ordres de ceux qu'ils ont bercé ?

Et il continua de monter les degrés, mais c'était inutile : M. de Volandry laissa tomber ce seul mot de colère vaillante :

— Un Porchon chez moi ? Arrière, que je meure sans honte.

Et il disparut, poussant les verroux de la porte.

Les insurgés arrivaient cependant, excités par la course, aveuglés par la colère, rendus plus ardents par le nombre, comme des chiens en meute. Ils en voulaient encore au garde-chasse, mais en voulaient aussi déjà au château : ils en saluèrent les approches par des vociférations et des coups de fusil. A ce bruit, d'autres vinrent ; le soir, pendant que le château flambait, ils dansaient plus de cinq cents autour. Toutes les émeutes sont ainsi.

La terre de Volandry, déclarée plus tard bien national, fut d'abord livrée en proie à tous les gens du pays. La famille des Porchon, que le *civisme* de Jacques mettait en faveur près des autorités du district, obtint de fonder une petite ferme, de celles

Digitized by Google

qu'on nomme dans l'Ouest une closerie, sur les confins de la forêt et de la plaine cultivée. Le puritain libéral, la sœur Catherine et le mari de celle-ci, aidés de leurs amis du village de Clefs, défrichèrent cinquante arpents de taillis à peu près, et bâtirent l'habitation sur le revers du coteau, à l'abri du vent du nord. Ce fut le Défrichement. Deux maisons toute semblables, symétriquement placées aux points extrêmes des bâtiments d'exploitation, dressèrent leurs lignes parallèles sur le versant désert de Volandry. Dans la première s'établirent les trois jeunes gens ; l'autre fut réservée à l'oncle Porchon. Mais celui-ci, séparé de son neveu par les souvenirs — il disait : par le remords — du drame funeste de la baronnie, refusa longtemps de se fixer près des siens, et l'on dit même qu'il gagna les bords de la Mayenne avec les frères Chouan. Enfin les prières de Catherine le conquit lorsqu'il reparut, au milieu de l'été 1793, et la petite colonie fut alors au complet.

Cependant l'union de cette famille n'était qu'apparente. L'oncle ne pardonnait point à Jacques la mort terrible de leur ancien seigneur ; et le jeune paysan, dont l'exaltation républicaine s'accentuait chaque jour davantage, faisait un crime à son oncle d'avoir combattu dans les rangs royalistes. Le drame de Volandry était entre eux fantôme implacable ; et l'amour heureux de Catherine et de son mari, s'épanouissant au *Défrichement* comme un rayonnement céleste de la religion de famille, était seul assez fort pour maintenir les Porchon dans les liens du respect et de l'habitude. Ils vivaient ainsi loin des luttes du monde, désintéressés des crimes de leur temps, presque heureux à force de calme d'apaisement, lorsque le tocsin de la guerre civile sonna comme un glas funèbre au fond de leur solitude.

Au mois d'octobre, l'armée vendéenne marcha sur Châteaugontier, qu'elle devait enlever d'un coup de main, pour se jeter de là sur Laval. Westermann et Beaupuy débouchaient de la Loire pour enfermer les royalistes dans un mouvement concentrique ; mais comment empêcher une irruption sur Saumur, par Sablé et La Flèche ? Et c'était surtout ce mouvement que redoutaient les généraux de la République. Les *patriotes* du Haut-Maine

Digitized by Google

et des marches d'Anjou furent requis en masse ; on lança, comme une marée vivante, toute cette population indisciplinée contre l'armée des *Brigands*. Mais les *brigands* prenaient une autre route, et l'extrémité de leur aile droite se heurta seule au mur des réquisitionnaires du Maine. Ils devaient se revoir de plus près, à deux mois de là !

Cette fois, c'en fut assez : les Porchon y étaient, et le beau-frère de Jacques reçut une balle dans la tête, au coin d'un buisson.

Quel retour au *Défrichement !* La veuve de vingt-trois ans, comprenant tout du seuil, pâle et sans larmes, avec une sueur glacée au front, et demandant à Dieu d'une voix rauque pourquoi il sépare ainsi ceux qui s'aiment !....

Et le vieil oncle, dont les yeux ne savent plus depuis longtemps pleurer, se posant une main desséchée sur ses cheveux blancs, comme pour montrer qu'il a trop vécu !

Jacques, sombre et silencieux, les a embrassés tous les deux. Il appuie au mur le fusil du frère, qu'il a pieusement rapporté, et murmure :

— C'est pour tuer les blancs, celui-là.

Mais l'oncle Porchon :

— Pas de mauvaise colère, Jacques. C'est notre punition du crime de Volandry.

Depuis ce jour funeste, les habitants de la petite colonie se serrèrent plus que jamais l'un auprès de l'autre, dans l'intimité de leur vie commune, ainsi que les soldats qui se rapprochent à la bataille quand leur voisin de rang vient de tomber ; mais leurs sentiments secrets, développés par cette succession de crises, établirent entre eux des abîmes. Ils n'eurent plus guère, d'oncle à neveu, que le respect du silence, au milieu des silencieuses douleurs de la veuve.

Lors du passage des armées royalistes, au mois de décembre, les trois physionomies des habitants du *Défrichement* étaient achevées : Catherine, indifférente aux choses extérieures, travaillait par devoir, sans se demander même s'il y avait auprès d'elle d'autres douleurs, du danger, du sang ; Jacques se faisait le guide des bleus, l'oncle était le soutien occulte des blancs. Et lorsque

Digitized by Google

ces trois êtres se réunissaient au foyer commun pour souper, chacun sentait sourdement que la Famille était morte, et que le Malheur allait entrer.

* * *

Jacques Porchon, le sombre chasseur que nous avons tout à l'heure aperçu dans la forêt, arriva bientôt à la porte du *Défrichement*. Il poussa un certain cri, sans doute convenu, auquel on répondit de l'intérieur en faisant grincer le verrou. Aussitôt entré dans la pièce très-basse d'étage, qu'à peine éclairait la lueur d'une chandelle, fichée au bout d'un bois dans la cheminée, il se déchargea du chevreuil qu'il portait sur ses épaules, et dit d'une voix triste, presque respectueuse.

— Bonsoir, ma sœur.

Elle lui inspirait si grande compassion, la pauvre jeune veuve ! Il ne se trouvait jamais assez bon pour elle...

Catherine lui répondit d'un ton bref. Elle était en ce moment occupée aux préparatifs du souper, portant un plat, — trop chaud sans doute, — à l'aide de son tablier, et le visage en partie tourné contre la muraille.

— Est-ce que l'oncle ne vient pas souper ce soir ? demanda le chasseur.

Elle tressaillit à cette question, et ne répondit pas. Il y eut un long silence. Jacques s'était assis sur un escabeau, près du feu, contemplant les flammes résineuses qui se mariaient dans l'âtre aux lueurs indécises de la chandelle.

Enfin il déroula le coin noué de sa blouse.

— Ma sœur, fit-il d'une voix grave et lente, le crime est donc partout autour de nous. Voilà qu'on a coupé le doigt d'une femme, près des Roches-Creuses.

Catherine ne répondit pas encore cette fois, mais le plat qu'elle portait lui échappa et se brisa bruyamment sur le sol.

Jacques s'était retourné, presque honteux.

— Pauvre Catherine, je t'effraye toujours. Je suis méchant, dis ? Mais que veux-tu ! C'est plus fort que moi, cette fois : une

Digitized by Google

femme qu'on mutile ! Tiens, je ne veux pas que les bêtes du bois mangent cette chair chrétienne : j'ai ramassé le doigt coupé.

Et le sortant des plis de sa blouse, il le mit avec dégoût sur ses genoux et le regarda pensivement.

La veuve, à cet aspect, poussa un grand cri, et, pâle comme une morte, s'appuya à la table pour ne pas tomber.

Jacques, épouvanté d'un pareil effroi, s'élança afin de la soutenir, et lui saisit la main pendante, sur laquelle son tablier était encore enroulé.

Mais elle jeta un second cri, plus terrible que l'autre, et s'arracha convulsivement à l'étreinte de son frère. Celui-ci avait senti comme une chaleur humide au contact.

Ils se contemplèrent avec des regards d'insensés. Elle eut un rire nerveux, effrayant, horrible. Lui, sans trop savoir pourquoi, ainsi que le dormeur qui s'élance, dans le cauchemar, et veut se prouver que ce n'est qu'un rêve, s'empara du bras de Catherine, déchira violemment le tablier, et d'un mouvement fiévreux, tendit vers la zone éclairée cette main dont il s'était emparé.

Cette main était affreusement sanglante, et l'un des doigts était coupé !

Catherine, la tête renversée et les yeux clos, demeurait morne et immobile, comme le désespoir devant la mort.

— Ah ! malheureuse ! s'écria Jacques, fou de colère et de douleur. Et c'était toi... Nomme donc bien vite ceux qui ont commis un tel crime.

Elle ne répondit rien. Non : rien.

— Mais nomme-les donc bien vite...

— Ce n'est personne... je ne sais... je ne les connais pas.

— Oh ! tu le sais, puisque tu le caches. Mon Dieu, serait-elle donc coupable, qu'elle n'ose se plaindre ?... Mais coupable, elle ? Et de quoi ?

— Eh ! bien, oui, je suis coupable. J'ai mal fait, on m'a punie. Mon frère, va jeter ce doigt qui m'épouvante, et fais-moi grâce.

— Maudits, maudits que nous sommes ! Je t'ordonne de répondre ; je suis ton frère aîné, j'ai le droit d'être ton juge. A genoux, si tu as failli à notre honneur, mais parle.

Digitized by Google

—Mon frère, va jeter ce doigt, je souffre tant !

Jacques voulait savoir ; il lui enfoncait ses doigts dans le bras ; il la secouait follement.

— Réponds, réponds : qui t'a fait cette main sanglante ?

La porte s'ouvrit.

— C'est moi, Jacques, dit simplement l'oncle Porchon en apparaissant pâle et vacillant comme un fantôme. C'est moi, c'est moi son juge. Sois mon juge à moi.

Le silence qui suivit eut quelque chose de solennel et de funèbre. Cette femme mutilée, ce vieillard imposant qui avouait un crime, cet horrible doigt noir qui gisait entre eux, et cet homme aux formes puissantes qui tremblait comme un agonisant, promenant un regard stupide de l'un à l'autre... Le feu, abandonné, allait s'éteindre ; il faisait presque nuit, et les orfraies jetaient leurs cris lugubres sur la friche... En de pareils instants, toute force humaine est terrassée. C'est l'heure de Dieu qui sonne, et le nom de Dieu s'impose à tous, fût-ce pour un blasphême.

Ils courbèrent irrésistiblement tous trois la tête sous la main invisible qui les frappait : et saisis d'une superstitieuse épouvante, se prirent à parler presque bas.

Le vieux Porchon se redressa contre la muraille. Il se recueillit un instant, puis dit d'une voix lente à son neveu :

— Jacques, j'étais l'aîné de ton père ; mais je t'ordonne de me juger. Tu es un honnête homme, mais tu as oublié qu'il n'est point d'ennemi devant le malheur ; et pour te venger d'un méchant, tu as causé la mort de notre maître qui était bon. Nous ne nous sommes jamais lavés de cela devant Dieu. Voïs les habits de deuil de celle-là. J'ai fait ce que j'ai pu pour expier : je me suis battu à la voix des prêtres tant que j'en ai eu la force ; et depuis, tandis que tu conduisais les hommes de sang, je sauvais les proscrits et les blessés. Mais Dieu était encore contre nous !

La foi du passé parlant ainsi à l'esprit de révolte et le dominant par son côté superstitieux, avait quelque chose de grandiose. La femme au doigt coupé sanglotait agenouillée.

L'oncle reprit d'une voix que la douleur faisait trembler :

— J'ai sauvé bien des Vendéens ces jours passés. Je les ai ca-

Digitized by Google

chés, nourris, guidés vers le pays du salut ; je faisais mieux que toi, va. Mais il m'en est resté deux, qui sont blessés et n'ont pu suivre les autres. Un père et sa fille, de pauvres nobles qui n'ont ni pain, ni vêtements. Je n'ai pu les amener à mon foyer entre toi et tes amis les patriotes : j'ai dû les cacher dans les Roches-Creuses... mais devant Dieu et devant les hommes, ce sont mes enfants, mes amis, car ce sont mes hôtes. Ils sont malheureux et sans défense : n'est-ce pas qu'ils sont sacrés ?

— Oui, mon oncle, et s'il vous faut de mon sang, prenez-le sans crainte.

— Ah ! par le nom de sa sainte mère, il vient de m'absoudre ! Eh ! bien, regarde celle-là : je l'ai frappée, parce qu'elle a voulu me les voler pour le bourreau.

Un cri d'horreur s'échappa de la poitrine du loyal patriote. Il releva violemment la tête de sa sœur, pour la regarder en face ; mais elle était comme morte, et Jacques n'eut pas même la force de parler.

— J'ai dû me confier à ta sœur, ajouta Porchon, parce que je ne pouvais à moi seul tout prévoir et tout préparer pour cette pauvre jeune fille malade. Catherine m'a juré sur notre nom sans tache de m'aider et de garder le secret. Elle a été bonne pour eux autant qu'une sœur, et les proscrits, grâce à elle, étaient presque guéris.

Mais voilà qu'à midi, comme nous venions de quitter nos hôtes, deux espions du district nous ont surpris sortant des Roches-Creuses. Tu sais que depuis la déroute du Mans, ils parcourent les moindres sentiers, à la recherche des fugitifs. Loups et carnage vont toujours ensemble. Ma réputation de chouan, l'embarras de Catherine leur ont inspiré des soupçons ; et s'ils n'ont pu découvrir l'entrée de notre cachette, leurs mille questions sournoises prouvaient assez que nos loups avaient comme respiré l'odeur des agneaux.

Hélas ! un de ces misérables fut bien habile. Il parla à Catherine de son mari tué par les blancs ; la fit souffrir, la rendit folle ; la railla amèrement de donner ainsi le pain des Porchon aux assassins qui l'avaient rendue veuve... Cette malheureuse enfin

Digitized by Google

perdit la tête ; et dans l'accès de la rage vengeresse qu'ils avaient éveillée en elle, elle se trahit... et dénonça mes hôtes ! Ils lui arrachèrent, malgré mes efforts, tout le secret.. et courant, au nom mille fois répété de son mari, jusqu'à l'entrée des Roches, elle étendit la main pour désigner la cachette sacrée. Devant les deux espions avides son doigt révélateur s'allongea... Alors moi, moi le Porchon sans reproche, j'ai vu la parjure qui allait faire cela ! Et comme je n'avais pas de fusil pour donner à la tombe les deux pourvoyeurs de guillotine, j'ai crié : Judas ! à la femme, et d'un coup de serpe j'ai abattu son doigt levé.

Miséricorde ! oui, j'ai fait cela ! s'écria-t-il après une pause, en versant de ces rares larmes de vieillard qui sont si horribles à voir couler, entre les plis des rides profondes ! Oui, je l'ai fait, mon neveu. Dis-moi maintenant quel est le coupable

Jacques demeura un instant silencieux, pâle et farouche.

Enfin il demanda d'une voix altérée :

— Et les fugitifs ?

— Les délégués du district n'ont pu les retrouver. Mais ils ont juré de revenir ce soir en force de La Flèche avec des ouvriers, et de faire sauter les Roches, s'il le fallait, pour découvrir ceux que je cache ; sans ton nom, ils m'arrêtaient. C'est la mort pour ces pauvres gens, n'est-ce pas ?

— Ils les tueront sur place. Ma sœur, relevez-vous maintenant, et répondez à ce que vient de dire mon oncle.

— Mon frère, mon Jacques : hélas ! tu me dis « vous » maintenant ?

— Répondez, ma sœur, insista-t-il en la repoussant.

— Eh ! bien, tout est vrai. J'ai trahi la foi jurée, j'ai voulu livrer ces gens. Mais, ô mon Dieu, ne sont-ce pas les assassins de mon mari ! Ils avaient raison, les autres : mort à ces chouans qui m'ont tué ma joie, ma jeunesse, mon éternité. Mon mari est mort près de toi, sais-tu, et de leurs mains : Ah ! oui, oui, j'ai voulu les punir, me venger, le venger, lui ! Allez, je vous défie de me faire souffrir avec vos coups de serpe ; c'est *son* coup de fusil qui a été la fin de tout.

— Mon oncle, reprit Jacques, vous avez bien agi. Mon père

Digitized by Google

vous aurait absous : je fais comme lui. Pour toi, pauvre femme, je te plains, va ! Pourquoi n'ont-ils pas tué ton frère au lieu de tuer ton bonheur ! Mais tu as trahi des malheureux et manqué à la foi jurée : il faut que tu expies. — Notre devoir est d'aller sur l'heure tous trois aux Roches-Creuses, et de sauver les Vendéens ; s'il est encore temps, nous les prendrons avec nous et les cacherons ici, chez moi, leur ennemi, parce qu'il le faut : c'est juré. S'il est trop tard, nous donnerons notre vie pour racheter la leur. Quand la parole est donnée, tout est donné. Les Porchon n'ont point de sang de traître dans leurs veines. Allons, debout et en route.

La neige tombait à longs flocons pressés, et un épais linceul couvrait déjà la terre. C'était une de ces tristes nuits d'hiver, à la fois morne et lumineuse, si bien empreinte de toutes les majestés de la mort que les pas humains n'en peuvent eux-mêmes troubler le silence.

Les Porchon s'avançaient, graves et muets, entre les rangées d'arbres chargés de givre, pareils à des fantômes de ballade. Catherine, presque mourante, soutenait convulsivement, serrée sur sa poitrine, sa pauvre main mutilée. L'oncle portait sous sa blouse une petite lanterne, et Jacques était chargé d'un paquet de vêtements. Ils descendirent ainsi la longue côte ; puis, advenus au carrefour où le chasseur avait trouvé le doigt coupé, s'enfoncèrent sous la futaie au milieu de laquelle se dressaient les Roches-Creuses.

C'était un amoncellement bizarre de hauts monolithes écroulés, de tertres crevassés, d'arbres énormes suspendus aux flancs de l'entonnoir avec les racines surplombantes. Un fouillis inextricable de plantes parasites se dressaient autour de la Combe, et les chevelures flottantes des lierres recouvraient tout ce coin tourmenté de leur verdure mystérieuse. Les pluies d'orage avaient creusé leurs sillons sur la pente rapide, simulant ça et là de sombres entrées de grottes ; et les renards, en creusant leurs terriers au bord d'autres fissures, produisaient à l'œil du chercheur la même étrange illusion. Il était donc à peu près impos-

Digitized by Google

sible — à moins d'examen minutieux — de savoir s'il existait des cavernes habitables dans ces roches, malgré leur nom légendaire ; et s'il s'en trouvait, de découvrir leur entrée. Mais les Porchon connaissaient mieux que personne les secrets de la forêt de Volandry ; et sans se concerter, ils marchèrent tous trois vers le point le plus dénudé du ravin. Un tas de pierres moussues, dont les joints étaient dissimulés par du sable habilement étalé, s'élevait à cet endroit entre deux gigantesques racines de chêne. On eût cherché partout assurément, sous les broussailles et derrière les lianes, avant de sonder là. Jacques enleva le sable qui masquait les fentes, renversa une à une, sans précaution, les roches entassées, et dégagea, en repoussant deux longues pierres plates qui se dressaient contre la paroi, une douteuse ouverture, par laquelle un homme pouvait se glisser en rampant. Mais dès qu'on avait pénétré dans cet étranglement ténébreux, une sorte de chambre souterraine permettait bientôt d'avancer plus à l'aise. Cette caverne était large, spacieuse à son extrémité, aérée au moyen d'une crevasse que les lierres du sommet rendaient invisible.

Les deux hommes seuls y pénétrèrent ; Jacques avait ordonné à sa sœur de garder l'entrée et surveiller la forêt.

Après avoir examiné la couche de neige :

— Ils ne sont pas venus encore, avait-il dit ; personne n'est passé par là ; nous arrivons à temps. Mais ils ne tarderont guère sans doute ; je les connais. Ma sœur, fais bonne garde.

Lorsque l'oncle et le neveu se furent dressés dans la grotte, le premier alluma sa lanterne sourde qu'il promena ensuite dans les ténèbres, par un mouvement circulaire.

A l'angle en retrait de l'ouverture, un grand lit de fougères sèches, une grossière couverture de laine auprès ; un peu plus loin, séparée de ce lit par une cloison de branches, une autre couche semblable, mais vides l'une et l'autre. Deux escabeaux formant table à l'aide d'une planche couchée ; mais tout cela renversé sur des plats de terre cuite à demi-brisés ; voilà ce que les Porchon aperçurent tout d'abord. Du côté opposé, dans la partie la plus éloignée, tout contre le mur, un homme se dressait,

Digitized by Google

un pistolet dans une main, et soutenant de l'autre main la tête d'une jeune fille agenouillée derrière lui. L'homme avait cinquante ans environ. Maigre, pâle, la figure presque coupée par une large cicatrice ; couvert d'une houppelande à double collet ; la main fine et blanche, les cheveux rejetés en arrière, le front calme et le regard assuré, il avait la physionomie et le geste d'un père qui ne tient pas à la vie, mais a derrière lui quelqu'un de plus cher à défendre. Sa fille, drapée dans une grande étoffe rayée, sous laquelle disparaissait une robe en lambeaux, était affaissée comme une masse inerte, sa belle tête repliée sur son fichu de dentelles croisé chastement.

Les divers personnages de cette scène se mesurèrent un instant du regard. Mais bien vite le gentilhomma désarma son pistolet et releva la jeune fille dont il conserva le bras sous le sien, avec une grâce charmante.

— Pardon, Messieurs, dit-il avec une exquise politesse. Je suis coupable d'ingratitude, puisque j'ai pris pour ennemi mon cher sauveur.

Et il montrait le vieux Porchon.

— Mais tout paraît danger aux fugitifs, reprit-il mélancoliquement, et lorsque ma pauvre enfant et moi avons entendu trois voix, une voix étrangère surtout, nous avons cru l'heure terrible venue ; et je n'ai pu me défendre, en vous voyant pénétrer ici, de me placer armé devant ma fille.

— Monsieur, fit Jacques auquel le royaliste s'était plus particulièrement adressé ; vous devinez bien, n'est-ce pas, que je ne suis point votre ennemi, puisque je viens avec celui qui vous a sauvé. C'est en défenseur que je vous apparais, aussi moi ; n'ayez donc l'un et l'autre aucune défiance. Mais votre retraite est connue, il faut fuir. Dans quelques minutes peut-être, une troupe sera là à vous chercher. Ne perdez pas un instant ; mettez ces vêtements que je vous apporte, et Mademoiselle, ceux-ci ; mais sortez à la hâte et suivez-nous. Voici la lanterne, habillez-vous. Nous attendrons dehors. Mais si vous aimez votre fille, au nom du ciel, venez vite.

— Mais Jacques, interrompit l'oncle, pourquoi changer de vêtements ici ? C'est du temps perdu.

Digitized by Google

— Qui vous dit que déjà la forêt ne soit pleine d'espions ? Il faut sortir d'ici vêtus en paysans.

La voix de Catherine se fit entendre du dehors.

— Mon frère, ils arrivent. J'entends leurs voix.

— Ah ! misère ! il est donc trop tard... Venez, venez.

— Mais on suivra nos pas sur la neige.

— Venez donc, vous dis-je ; au nom du ciel ! Préférez-vous attendre ici que le bourreau saisisse votre fille ?

— Ah ! ma fille ; sauvez-la du moins, elle ! s'écriait le malheureux proscrit fou de douleur.

Ils étaient presque recouverts déjà des vêtements que Jacques avait apportés.

— Mon frère, criait Catherine, ils sont tout près ; les voilà.

Le vieux Porchon pleurait de rage.

— Jacques, mon fils, je suis un mauvais homme. J'ai versé du sang de mon frère... La main de ta sœur se dresse vers Dieu contre moi !

— Eh ! bien, mon oncle, répondit Jacques d'une voix sombre : eh ! bien, oui, vous avez levé la main sur la fille de votre frère ; vous êtes maudit aussi vous. Si votre Dieu existe, il nous punit, et il est juste Mais ceux-là sont innocents, eux seuls. Que les Porchon ne soient pas parjures : il faut les sauver.

— Ah ! il est trop tard, trop tard.

La voix de Catherine s'éleva encore, mais cette fois comme un souffle, tout bas dans le couloir.

— Les républicains sont là. Vous ne pouvez plus sortir.

— Mon oncle, murmura Jacques, voulez-vous expier votre coup de serpe de Caïn ?

— Oui, Porchon, tu m'as jugé : ordonne.

— Eh ! bien, restez là. Et vous deux, dit-il aux Vendéens qui, muets de désespoir, s'embrassaient comme pour adoucir les affres de leur dernière minute ; et vous deux, suivez-moi. Sortez sans crainte ; quoi qu'il arrive, ne vous troublez pas ; et surtout ne dites pas un mot et ne me démentez en rien. Allez où je vous pousserai, et obéissez.

Ils firent machinalement ce qu'il ordonnait. A certains mo-

Digitized by Google

ments, dans les grandes crises, on subit l'ascendant d'une force qui s'impose ; on a le vertige de l'inconnu ; on abdique sa volonté pour ne plus suivre que l'instinct. Bien des traits de témérité, ainsi que bien des actes de lâcheté, se produisent ainsi chez des êtres qui n'étaient ni téméraires ni lâches. Ainsi en fut-il du gentilhomme.

Jacques les précédait dans l'étroite ouverture. Il se glissa comme une couleuvre au dehors, près de sa sœur.

Celle-ci s'était dissimulée de son mieux derrière les pierres affaissées de l'orifice, et avait pu ainsi échapper jusque-là aux regards des bleus, dont la troupe, arrêtée près du ravin, délibérait sans doute sur la marche à suivre pour fouiller les roches.

— Catherine, lui murmura-t-il dans l'oreille, après avoir vivement examiné les dispositions de l'ennemi : Catherine, tout est perdu. Il faut expier.

— Hélas ? mon frère, ne suis-je pas morte par avance ?... Ordonnez.

— Tu les a perdus, tu les sauveras. Entre dans la grotte, tu y trouveras l'oncle, et vous resterez là sans parler, la lanterne éteinte, dût-on vous couper en morceaux.

— Oui, mon frère.

Elle s'allongea vers l'entrée, pour gagner la grotte.

— Oh ! ma sœur, ma Catherine, ne m'embrasseras-tu pas avant de *partir ?* Ma pauvre condamnée, chère fille de ma mère !

Il la saisit par la tête à l'étouffer, et l'inonda de larmes brûlantes.

— Allons, va-t-en maintenant ; tu m'ôtes tout courage.

Il lui baisa la main... où manquait un doigt !

— C'est le doigt de Judas, mon Jacques, dit-elle. Sauve-les, je prierai pour toi.

Il ne répondit plus. Elle disparut dans l'étroit passage ; et moins d'une minute après, le gentilhomme et sa fille rejoignaient Jacques Porchon dans la combe, sous la voûte des arbres blanchis. La neige qui leur fouettait le visage parlait du ciel et de la nature : à ces malheureux qui vivaient dans une tombe depuis tant de jours, cette voix glacée parut douce, même en face des fusils ennemis.

Digitized by Google

— Asseyez-vous tous deux près de moi sur ces pierres plates, et ne prononcez pas un seul mot, leur dit Jacques.

Et il demeura immobile, la tête dans ses mains, couché près de la grotte funèbre, ainsi qu'un spectre gardien des ruines.

Les bleus peu à peu s'ébranlèrent, mais avec une incertitude de mouvements révélant assez qu'ils ne savaient pas sur quel nombre d'ennemis compter. Combien y avait-il, en effet, de Vendéens dans les Roches-Creuses? Ils n'avançaient qu'avec d'infinies précautions. Tout à coup les plus hardis qui marchaient à l'avant-garde se trouvèrent face à face avec le petit groupe assis qui masquait l'entrée de la grotte. Ils s'arrêtèrent brusquement en poussant un cri d'alarme et abaissèrent leurs fusils comme pour ajuster.

Jacques se leva d'un mouvement calme, et d'une voix qu'aucun tremblement n'agitait :

— Hé ! quoi, mes amis, ne me reconnaissez-vous pas? Je suis Jacques Porchon, le patriote de Volandry.

Il y eut un moment d'hésitation chez les républicains. Mais l'un d'eux s'écria presque aussitôt :

— Ne tirez pas, vous autres : c'est bien la voix de Porchon. Et que fais-tu là à pareille heure, citoyen?

— Ne devines-tu pas? Ce que tu y fais toi-même; mon oncle et ma sœur que voilà avaient découvert une cachette de chouans; ils m'y ont conduit; et nous sommes là tous trois à vous attendre pour empêcher les brigands de s'enfuir.

Mon oncle est converti, vois-tu, ajouta-t-il en riant bruyamment. Maintenant que vous êtes arrivés, nous partons. Bonne besogne et bonne nuit.

Le gentilhomme voulut parler, mais Jacques lui serra si terriblement le bras en lui jetant tout bas ce simple mot :

— Ta fille !

Que l'homme fut vaincu par le père, et que le proscrit s'inclina sans force devant ce sublime mensonge.

— Ah! Porchon, tu es un pur, toi, répliqua le délégué du district; mais ton oncle voulait sauver les brigands, ce matin. Sais-tu que j'ai pouvoir pour l'arrêter?

Digitized by Google

— Puisque je te dis qu'il est converti, répliqua Jacques en frappant sur l'épaule de l'émigré. Et puis ma sœur est là ; tu sais, pas de menaces.

— Où sont les brigands ?

— Ils sont là dedans, un homme et une femme. Oh ! pas méchants ; vous pouvez entrer. Allons, Catherine, et vous, l'oncle, retournons au *Défrichement*.

— Adieu, Porchon.

— Bonsoir, vous autres. Dépêchez-vous, car il fait froid.

Le délégué du district répondit en riant :

— Oh ! sois tranquille : on va se dépêcher.

Ce mot n'avait peut-être pas de sens bien précis ; mais Jacques Porchon, en l'entendant, sentit ses jambes fléchir sous lui.

Ils s'éloignèrent, tandis que les patriotes cernaient l'entrée de la grotte, grotte muette et funèbre, d'où pas un soupir n'était sorti...

Au bout de quelques instants de marche, rendu à lui-même par le mouvement et le froid, le gentilhomme se rendit mieux compte de la scène, et s'arrêta brusquement :

— Monsieur, dit-il à Jacques avec une noble dignité ; jurez-moi, — avant que j'aille plus loin, — que vous avez un moyen secret de sauver les vôtres, ou que vous êtes sûr de ce chef de milice auquel vous les avez livrés à notre place. Sinon, ma fille et moi retournons nous livrer.

Porchon lui répondit avec une certaine solennité :

— Venez, Monsieur, sans vous inquiéter des miens. Leur sort est assuré.

— Je veux savoir comment.

— Eux le savent, et le trouvent bon. Les Porchon font leur devoir et ne rendent point compte de leurs actes.

— Alors vous êtes le plus orgueilleux, mais le plus noble des êtres.

Et le proscrit voulut saisir la main de son sauveur. Mais Jacques ne prit pas la main qu'on lui tendait.

— Un doigt coupé m'en empêche, dit-il simplement.

Digitized by Google

Ils arrivèrent au *Défrichement*. Là Porchon compléta le costume champêtre dont étaient revêtus les deux nobles; il leur mit des provisions de toute sorte dans un sac que le fugitif jeta sur son épaule; il leur donna tout l'or qu'il possédait, les forçant d'accepter, au moins à titre de prêt, en leur jurant qu'il était riche. Sa carte de civisme pour assurer le voyage, son bâton de houx pour en adoucir la fatigue, il donna tout....

Et lorsque le proscrit voulut encore une fois lui prendre la main, pleurant d'attendrissement avec sa fille sous ce toit de sainte hospitalité, Porchon se plaça devant lui, haineux et farouche, et lui dit d'une voix implacable dans son calme :

— Monsieur, je suis votre ennemi, à vous et aux vôtres. J'ai vu tuer mon maître sans faiblir; je suis républicain, je me suis battu contre vous. Je voudrais vous voir aux mains du bourreau! Mais je paye la dette des miens; je vous sauve, malgré moi, par honneur, pour effacer la tache de Judas! Maintenant, partez vite. Je vous hais. Venez, que je vous montre votre route, et soyez maudits.

Il l'entraîna vers le seuil, gagna le tertre au pied duquel s'étendait la forêt; et pour lui indiquer le chemin de Baugé, il étendit la main; il étendit le doigt, comme Catherine...

Et pendant que son doigt, à lui, était étendu, une décharge de mousqueterie se fit entendre aux Roches-Creuses!

Le délégué du district s'était *dépêché!*

La grotte était vide maintenant là bas!

Et il ne restait plus dans la cabane des Porchon que le doigt coupé de Catherine!

*
* *

Jacques a disparu en Vendée avec les colonnes infernales de Turreau.

Ch. DE GLOUVET.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA

TERREUR EN ANJOU [1]

Dans le passage que nous avons cité plus haut, M. Mignet rappelle que pendant longtemps les évêques et autres ecclésiastiques avaient été nommés par le peuple ; cela est vrai ; mais en toutes choses ce qui tient à la forme peut être modifié et perfectionné : les juges, les prêtres, les chefs d'empire, ne sont plus élus comme dans les temps primitifs. Je sais bien qu'au XVIIe siècle, le peuple nommait encore ses curés ; mais pour donner une idée de la dignité du système alors mis en pratique pour les nominations, je ne veux rappeler que quelques lignes de notre illustre concitoyen, Claude Pocquet de Livonnière. « On remar-
» quera, dit-il, un fait particulier (il se passait vers 1680), pour
» faire connaître jusqu'où était allé le désordre, et ce qu'on
» peut attendre de ces élections populaires, sans discernement
» de personne.

» Un maréchal du faubourg Saint-Michel, à Angers, nommé
» par sobriquet Carpentras, s'était acquis un grand crédit dans
» son quartier ; il disposait de presque toutes les voix du fau-
» bourg, qu'il gagnait par brigue, par caresses ou par menaces;
» c'était lui seul qui décidait dans les assemblées de paroisse
» par le nombre de ses adhérents ; en arrivant dans l'église, il
» fendait la presse à la tête d'une multitude de gens de son
» parti, et criait au notaire qui tenait la plume : écrivez Carpen-
» tras et 300 de sa suite. Ainsi la pluralité des voix était tou-

(1) Voir les livraisons d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1869.

Digitized by Google

» jours pour celui qu'il proposait, et on laisse à penser si c'était » le mérite, la piété, la doctrine, qui étaient les motifs de son » choix. » Ainsi le célèbre jurisconsulte, en quelques mots, fait justice d'un pareil système.

Un règlement du 22 juillet 1680 mit fin à ces désordres en prescrivant qu'à l'avenir les élections seraient faites par les fabriciens, les officiers du présidial et de la prévôté, et douze notables de la paroisse.

L'Assemblée nationale, si elle eût vécu plus longtemps, eut également, je n'en doute pas, modifié son décret du 24 août 1790.

Ce décret produisit une grande perturbation dans les consciences. Il n'en fut pas moins mis à exécution dans toutes les parties du royaume.

Le 5 février 1791, l'ancien prieur-curé de Beaufort, Hugues Peltier, fut élu évêque d'Angers à la place de Mgr de Lorry, qui n'avait pas voulu prêter le serment. L'abbé Gruget, en racontant la cérémonie qui eut lieu à cette époque, dit ironiquement : « Il » est incroyable la poudre qui fut dépensée pour honorer M. l'é- » vêque *intrus;* il y a eu des combats où peut-être on n'en a pas » plus perdu. » Cette élection ne fit que propager le schisme qui s'était déclaré parmi les membres du clergé, et augmenter les dissensions ; elle ranima le zèle des dissidents, et amena les plus vives protestations. Le 20 septembre, le nouveau pasteur publia une lettre, dans laquelle il exprimait ouvertement ses principes dans un sens favorable à ceux de la révolution. Il s'attira plusieurs réponses des plus amères et des plus injurieuses. L'une, de M..., curé du diocèse d'Angers, imprimée à Paris, sans doute, parce qu'elle eût été difficilement imprimée dans notre ville, s'élevait d'abord contre la constitution civile du clergé, contre la confiscation de ses biens... Puis s'adressant à l'évêque, l'auteur s'écriait : « De quel front oserez-vous prêcher le mépris des ri- » chesses à des hommes qui les ont envahies, et ne les possèdent » qu'autant qu'ils les arrachent aux pasteurs légitimes ! »

Une autre plus injurieuse encore est également écrite par un curé d'Angers.

En parlant de l'ancien évêque, il dit à Peltier : « Vous avez

Digitized by Google

» applaudi à la violence qui l'a précipité de sa chaire; vous avez » recueilli le fruit de cet attentat; vous avez usurpé sa place.. » (Page 53.)

Et dans un autre passage de la plus extrême violence : « Haï, » avili, chargé des anathèmes de l'Eglise, des malédictions des » citoyens honnêtes, du mépris même des clubistes, vous irez » terminer dans les angoisses obscures de la honte et du re- » mords une existence criminelle et malheureuse. »

Le 30 novembre 1793, il mit le comble au scandale de son intrusion, dit M. Maupoint, en abjurant son sacerdoce et en renonçant à la foi chrétienne. Plus tard, il se fit recevoir membre de la Société de l'*Ouest*, dont faisait partie Duboueix, de grand-vicaire devenu épicier.

M. Peltier est mort le 5 avril 1795, laissant à tous une triste idée de son caractère et de ses idées religieuses; son genre de mort dut naturellement paraître une punition de la providence à l'abbé Gruget, qui s'exprime en ces termes : « Sa mort a été ter- » rible; son corps était tout *pourri*, et ses souffrances étaient » des plus cruelles. » On peut juger, par les écrits que je viens de citer, de l'énergique résistance que la plus grande partie des prêtres diocésains allaient opposer, non-seulement à l'évêque constitutionnel, mais au mouvement révolutionnaire qui devait les broyer sans pitié dans son irrésistible violence. Il s'en faut beaucoup cependant que tous fussent dans ces dispositions; une partie ne demandait qu'à se soumettre aux lois, et à vivre en paix. Je lis, en effet, dans l'*Observateur*, n° 7, une adresse des prêtres non assermentés aux administrateurs du département... « Loin d'exciter les peuples à la révolte, nous ne leur avons » prêché que la soumission à la loi, et le respect le plus invio- » lable pour les autorités constituées; que notre vœu constant » est pour la paix au dedans et au dehors, pour le bonheur et la » gloire de notre patrie. »

Au nom de tous les prêtres non assermentés,

Par MM. ROUSSEL et REPIN, prêtres.

9 *février* 1792.

Digitized by Google

Sur le nombre total de la liste générale du clergé s'élevant à 1,529,

Admettons 470 assermentés.	470
Guillotinés.	80
A la Force.	52
Déportés depuis la fin de 1792. . .	274
Pris à domicile.	24
Disparus, chassés du pays, etc. . .	60
Au Séminaire.	390
A la Rossignolerie.	150
(sur les 540 derniers plus de 200 ont été noyés)	
Le total serait de.	1,500
Retranchons de ce chiffre environ 150, à raison de ce que les diverses listes des déportés ou guillotinés devaient comprendre des détenus de la Force et autres prisons d'Angers..	150
	1,350

Sur le nombre total resterait environ 179 prêtres massacrés en secret, cachés, etc., etc. Un certain nombre a disparu dans les prisons ou églises, dans lesquelles on les entassait après leur arrestation, ou dans les longs trajets qu'on leur faisait faire (*Voy.* Lettre d'un Prêtre déporté, *Revue de l'Anjou*, 1867, t. I, p. 98). Pendant ces trajets si pénibles, surtout pour les vieillards et les infirmes, ils étaient soumis aux plus dures privations ; ils n'avaient souvent ni nourriture, ni repos la nuit. Les gardes nationaux n'avaient, pour la plupart, aucun ménagement pour eux. Arrivés à Nantes, il en était autrement : on les accueillait avec bonté, et tous se louaient de l'humanité du maire M. P. G. H. Giraud (Dom Piolin, t. I, p. 25).

La commune de Nantes et le conseil général du département partageaient les bons sentiments du maire.

Je lis, en effet, ce passage d'une lettre du 16 septembre 1792, de la commune au conseil général, relativement aux prêtres arrivés d'Angers : « . . La commune n'a pas cru devoir interdire » à ses concitoyens la faculté de donner des secours à leurs pa-

Digitized by Google

» rents ou amis détenus, quoique prêtres rebelles. Car dès » qu'ils sont condamnés à la déportation, et qu'ils subissent » leur jugement, ils sont sous la sauvegarde de la loi ; et nous » n'avons pas cru qu'après une marche pénible ils pussent être » privés des secours qui leur étaient offerts... » (*Revue de l'Anjou*, 1854, p. 167.)

Et le 18 du même mois, les malheureux déportés écrivaient du château de Nantes au conseil général :

« Les prêtres des départements de la Sarthe, Maine-et-Loire, » se reprocheraient éternellement d'être partis de cette ville, » sans auparavant avoir eu l'honneur de vous offrir le juste tribut » de reconnaissance qui vous est due.

» Vos attentions, Messieurs, à adoucir leur malheureux sort, » l'empressement de tous les citoyens de cette ville à prévenir » leurs besoins, ont gravé dans leurs cœurs des sentiments que » le temps et la distance des lieux qui va nous séparer, n'altéreront jamais.

» Par toute la terre, et jusqu'à leur dernier soupir, ils ne cesseront de le répéter dans leurs cantiques d'actions de grâces. » Vivent le corps administratif et les citoyens de la ville de » Nantes !... »

Signé : VILLENEUVE, HUREAU.

(*Voy.* même *Revue*, p. 166.)

Dans le diocèse du Mans, à Laval surtout, un grand nombre de prêtres insermentés, six à sept cents environ, ont pu rester cachés pendant les plus mauvais jours de la Révolution.

Sur la liste générale des prêtres de Maine-et-Loire, en 1791 et 1792, liste déposée à la Bibliothèque d'Angers, n° 642, est inscrit le sieur Carpentier, chapelain de Saint-Lambert-des-Levées ; il est devenu commandant de brigade à la fin de 1793. — Il a fallu, de sa part, pour arriver à ce poste élevé, des actes éclatants de civisme et une abjuration bien authentique.

En marge du nom de Pannier de Champottier, chanoine honoraire, prieur-curé de Saint-Augustin-des-Bois, je lis : *assassiné*.

Et cette même mention : *assassiné* près la Papilleraie, le 11

Digitized by Google

août 1795, en marge du nom de Robin, vicaire de Saint-Pierre-des-Echaubrognes.

Que de noms vénérés sur cette longue liste de martyrs ! Et combien d'hommes vivant encore pourraient attester leurs vertus ! Pour moi, j'en ai connu plusieurs, et c'est un pieux devoir que je remplis en disant quelques mots pour honorer leur mémoire.

L'un d'eux, M. Denais, mort grand-vicaire à Angers, était en 1790 préfet des études au collége de Beaupréau. Il y était aimé de tous les élèves, ai-je entendu dire à nos pères. Au retour de son émigration en Angleterre, où il donnait des leçons pour vivre, il se fit remarquer dans les hautes fonctions qui lui furent conférées, par son zéle éclairé, son aménité, sa tolérance et sa charité.

M. Dion Joseph était vicaire à Brion ; il a voulu revenir dans cette paroisse comme desservant, et y mourir ; déporté en Espagne, ainsi que M. David dont je vais parler, il avait éprouvé de dures privations et d'atroces souffrances dans son exil : aussi savait-il compatir à tous les maux. Sa vive brusquerie n'éloignait personne, car tous connaissaient sa rare bonté ; sa charité était inépuisable, il ne calculait jamais ses ressources : ce qu'il recevait d'une main, de l'autre il le remettait immédiatement aux pauvres, dont il se disait le mandataire ; si quelques habitants de sa paroisse n'avaient pas pourvu à ses besoins, il aurait parfois manqué du strict nécessaire.

M. David, ex-provincial des recollets à Beaufort, termina sa carrière en cette ville, où il s'était retiré en qualité de prêtre habitué. Son affabilité, sa douce piété lui avaient acquis une grande popularité.

Ces trois hommes, mûris par l'expérience et le malheur, apportaient un charme infini dans la conversation. En les quittant, on sentait le besoin de faire effort sur soi-même, et de les imiter pour devenir meilleur. Il y a lieu de croire qu'un grand nombre de proscrits comme eux étaient dignes des mêmes éloges ; et c'est à de tels hommes que s'adressaient les ignobles paroles de Danton, s'opposant à leur déportation à la Guyane, à la séance de la Convention du 24 juillet 1793 : « Il ne faut pas se venger » du poison qu'on a reçu du nouveau monde, en lui envoyant

Digitized by Google

» un poison non moins mortel. Il demande que les prêtres ré-
» fractaires soient jetés sur les plages de l'Italie, patrie du fana-
» tisme. . »

Andre Dumont, en rendant compte à la Convention des arrestations qu'il avait opérées dans la Somme, descendait à d'aussi basses injures. Il disait qu'il « avait fait sentir au peuple combien
» il était dupe de ses prêtres ; que c'étaient des arlequins, ou des
» pierrots vêtus de noir, qui montraient des marionnettes ; que
» tout ce qu'ils faisaient étaient des singeries pour escroquer de
» l'argent... » (*Séance du 5 octobre 1793.*)

Le Père Duchesne, en parlant des prêtres, disait dans son langage des halles : « Toute cette b. . de fourmillière qui depuis si
» longtemps s'était élevée si haut sans obstacles, après avoir
» disséqué la nation, a juré de ne rien approuver de ce que ferait
» la majorité. »

Citons encore quelques noms qui ne méritent pas de rester dans l'oubli.

Le curé Forest, de cette famille qui a fourni tant de braves soldats à l'armée vendéenne, fut aussi déporté en Espagne. Il était alors vicaire à Saint-Michel-du-Tertre. A son retour d'exil, il fut nommé curé de Saint-Pierre de Saumur, où il est mort en 1831. C'était l'un des membres les plus distingués du clergé angevin, et l'un de ceux que ses confrères regardaient comme devant être un des premiers appelé à un siége épiscopal.

Abélard Pierre, déporté en Espagne. Lorsqu'il revint en France, il fut nommé curé de Morannes, où il mourut en 1852, à 87 ans, emportant l'estime et la vénération de ses paroissiens.

L'abbé Montalant Alexandre-Louis, professeur au petit-séminaire d'Angers, fut l'un des premiers prêtres qui rentrèrent en Anjou. Il avait été déporté en Espagne, et particulièrement distingué par l'évêque d'Orense, dont l'inépuisable charité avait été si secourable à nos concitoyens exilés. A son retour, il fut curé d'Allonnes, de Baugé, puis vicaire général et directeur du grand séminaire. Un évêché lui fut offert : son extrême modestie le lui fit refuser.

Digitized by Google

L'abbé Breton, professeur de philosophie au séminaire d'Angers, fut, comme lui, déporté et débarqua à Santander. Il eut également à se louer de la bienveillance de l'évêque espagnol, dont nous venons de parler. Ce prélat lui avait confié le soin et la direction de ses confrères malades. Après sa rentrée en France, l'abbé Breton fut d'abord nommé vicaire à Saumur; plus tard, il fut appelé à la cure importante de Saint-Maurice, qu'il a administrée pendant vingt ans. Il est mort le 20 janvier 1837, à l'âge de 69 ans. Beaucoup d'entre nous se rappellent ce vénérable ecclésiastique, d'un esprit original, plein de saillies, rude parfois, mais au fond d'une bienveillance et d'une charité exquises.

L'abbé Monsallier Maurice a été déporté en Angleterre. Cet ecclésiastique s'était adonné à la prédication avec l'ardeur d'un saint apôtre. Il y avait dans ses sermons, que sa famille a conservés, moins d'art et d'habileté que de mouvement et d'inspiration religieuse. Il est mort à Angers, dans la paroisse de Saint-Joseph, à l'âge de 86 ans, en 1858.

Enfin, je ne puis omettre le nom si populaire de l'abbé Gruget. homme d'une bonté infinie (1), prêtre d'une sainteté à toute épreuve. Il est mort à Angers, le 21 janvier 1840, adoré de ses paroissiens, vénéré de tous les Angevins. Il a laissé de précieux mémoires sur le temps de la persécution des membres du clergé. *Le Champ des Martyrs* de M. Godard en contient plusieurs extraits. L'abbé Gruget s'est longtemps caché, sans quitter la ville, et, malgré ses courageuses imprudences, il n'a pas été découvert. Tantôt il se retirait en Reculée, auprès des familles Bauné, Dureau, Mariet, etc., etc.; tantôt dans l'intérieur de la ville, chez Mesdemoiselles Vachon, de Rougé, Berger, Mesdames la Bissachère, la Bougonnière, sœur de la Revellière-Lepeaux, etc. (*Voy.*

(1) Quand il portait un jugement sévère sur quelqu'un, il avait une manière toute particulière de s'exprimer. Nicolas, ce suppôt de Vacheron, ce pourvoyeur de la guillotine, dont nous parlerons, ch. 13, *vociférait* sans cesse contre lui et désirait vivement le faire arrêter. Lorsqu'on rappelait son nom et ses méfaits devant l'abbé Gruget, celui-ci se bornait à dire : Vraiment, ce n'était pas un fort bon sujet que ce Monsieur Nicolas.

Digitized by Google

Notice de l'abbé Maupoint). Il se tenait à certaines époques dans les combles d'une maison de la place du Ralliement, et, de là, par une lucarne, il guettait avec soin l'arrivée des infortunés qui devaient être livrés au bourreau, et leur donnait sa bénédiction à ce moment suprême où le plus intrépide peut défaillir : inspiration sublime de charité et de religion, qui a dû soutenir bien des courages et raffermir bien des faiblesses. Plusieurs condamnés, en effet, étaient prévenus et tournaient leurs derniers regards vers le refuge du proscrit, phare lumineux qui remplissait d'espoir les pauvres naufragés de nos orages civils, en leur annonçant le port et le repos éternel. Un jour, son zèle apostolique et son courage subirent une épreuve trop au-dessus de ses forces : sa main se leva, mais ne put achever le signe de l'absolution, et sa voix ne put articuler aucune parole. L'une des victimes vers laquelle il tournait ses regards, était l'abbé Tessié, son vicaire et son ami, exécuté le 5 janvier, en même temps que l'évêque d'Agra.

Son buste, œuvre du sculpteur Walter, a été placé dans l'église de la Trinité. Au bas, on lit ce passage de Job, qui n'a jamais été mieux appliqué : *Pater eram pauperum*.

C'est à l'extrême obligeance de M. le comte de Quatrebarbes, que je dois la communication des curieux mémoires de l'abbé Gruget. Leur lecture est d'un intérêt saisissant, à raison des événements, de la touchante simplicité, de la sincérité, de la foi ardente et naïve de l'écrivain, bien plus qu'à cause du mérite et des qualités du style, on peut dire même de la vérité des tableaux ; mais, sur ce dernier point, j'ai hâte de m'expliquer. Obligé de se soustraire aux recherches incessantes dirigées contre lui, il y a nécessairement beaucoup de faits qu'il n'a pu vérifier du fond de sa retraite, beaucoup de récits exagérés par la passion ou par la crainte, qu'il a admis sans pouvoir les contrôler. Ainsi, par exemple, d'après lui, les patriotes vaincus, dispersés dans un nombre infini de combats, auraient perdu une quantité d'hommes qui s'élèverait à des chiffres véritablement fabuleux. A propos d'un engagement qu'il dit d'abord avoir eu lieu à Cholet, dans les premiers jours de septembre 1794, il écrit : « Une armée de patriotes

Digitized by Google

» y entra, les insurgés furent les entourer, et les tuèrent tous : on » prétend que le nombre des morts est près de huit mille pa- » triotes ; les insurgés ont peu perdu...» Puis, moins mal informé, il dit un peu plus loin : « Ce n'est point à Cholet qu'il y a eu un » combat, c'est à deux lieues de Nantes. » Il raconte la mort horrible, et quasi miraculeuse, d'une femme Massonneau, sœur de l'*intrus* de Villevêque, qu'elle aurait forcé de faire le serment, et qui avait abandonné son mari : « Elle est décédée, aujourd'hui » 27 juin, d'une manière qui a surpris tout le monde. M. Avenan, » chirurgien, n'a pu s'empêcher de dire qu'il y avait quelque » chose d'étonnant dans sa maladie. L'eau froide qu'elle se jetait » sur le visage pour se rafraîchir, devenait toute bouillante dans » le bassin qui la recevait. Elle faisait des cris horribles, etc...»

Il explique l'insurrection des *Perreyeurs* à Angers, en 1790, par une cause toute singulière, un complot contre les chanoines ; citons plutôt : « Le but de cette insurrection était d'avoir occa- » sion de sévir contre le clergé : on se disposait à chasser tous » les chanoines, on voulait les rendre odieux en disant qu'ils en » étaient les auteurs... »

Suivant lui, en mai 1794, les émigrés et les étrangers *étaient aux portes de Paris*.

Malgré tout, c'est un témoignage intéressant au plus haut point, que celui d'un homme de bien, qui a vu de ses yeux la plupart des faits qu'il raconte, qui de sa mansarde, d'où il assistait aux exécutions journalières, pouvait compter une à une les têtes des proscrits qui tombaient sous la hache du bourreau. « Ce ne sont » toutefois, dit-il, que de simples notes, que nous avons cru de- » voir faire, dans l'espérance qu'elles pourraient un jour servir » à démontrer la vérité de la religion par les vertus héroïques » qu'ont pratiquées ceux et celles qui ont tombé sous la main » des persécuteurs de l'Eglise. » En tête de ces notes sont inscrites ces paroles de Jésus-Christ, si justement appropriées à ces déplorables temps : « Alors le frère livrera le frère à la mort, » et le père, le fils ; les enfants même se soulèveront contre leurs » pères et mères, et les feront mourir. » Puis viennent de longs et uniformes détails, et la liste complète des malheureux prêtres

Digitized by Google

du diocèse, qui ont subi la persécution pour défaut de serment, de ceux, infiniment plus malheureux aux yeux de M. Gruget, qui, cédant à la peur ou aux obsessions, se sont décidés à le prêter, et ont persisté jusqu'à la fin; de ceux aussi qui se sont rétractés.

Je ne rappellerai pas assurément toutes les exécutions par la fusillade ou la guillotine, notées dans ce journal; elles sont déjà, pour la plupart, mentionnées dans les chapitres précédents, ou bien dans le *Champ des Martyrs*. Je ne ferai, pour éviter de fastidieuses redites, que reproduire quelques passsages.

L'abbé Gruget, dans son cahier n° 5, fait connaître les circonstances de la mort de Joseph Morna, juge des traites, gabelles et tabacs, le 31 janvier 1794: « Son fils était passé dans » l'armée catholique : il fut pris après le siége d'Angers; il fut » décidé qu'il serait fusillé: en conséquence, on le conduisit aux » Ponts-de-Cé. Ayant essayé de s'échapper de la main de ses » bourreaux, il fut massacré et coupé par morceaux ; son corps » resta dans l'endroit exposé plusieurs jours. »

Il dit du fils, n° 1 *bis* : « Ce fut le 25 décembre 1793, jour de » Noël, qu'il fut pris et conduit à Angers..... malgré toutes les » promesses (d'amnistie). On le conduisit sur-le-champ au port » Ayrault, pour le fusiller : déjà il était prêt à recevoir le coup » de mort, lorsqu'il crut pouvoir s'échapper des mains des » tigres qui l'entouraient : il se précipita dans la rivière pour » s'échapper et se sauver à la nage : ceux-ci, comme des furieux, » s'élancent sur lui à coups de sabre et de baïonette, lui cou- » pent les bras et les jambes, et, après l'avoir mutilé, finissent » par le massacrer, et le laissent ainsi exposé pendant trois » jours de suite aux yeux des passants. »

M. et Mme La Grandière : « La pauvre dame ainsi que lui ont » été traités de la manière la plus cruelle, au point qu'elle en a » perdu la tête ; cela n'a pas empêché qu'elle ait été ramassée » une seconde fois, après avoir été relâchée, pour être conduite » au Calvaire, où, après avoir eu encore à souffrir les plus hor- » ribles tourments, elle a terminé sa vie par être fusillée (le 5 » mars 1794). »

M. Gruget rappelle que Mme veuve Cesbron-Descrances (*Voy.*

Digitized by Google

ch. 4 *de l'Essai*), « depuis la prison jusque sur l'échafaud, ne » cessa de chanter des hymnes et des psaumes avec M. David, » qui la conduisait sous le bras, parce qu'elle était boiteuse. » (mars 1794).

« Le même jour, François-Louis Chartier, prêtre non asser- » menté, et vicaire de la paroisse de Sœurdres, près Château- » gontier, 32 ans..... arrivé aux pieds de l'échafaud, donna à » tous l'absolution, tandis qu'un prêtre, dans une maison voi- » sine, la lui donnait à lui-même. » Ce prêtre, je n'en doute pas, devait être l'abbé Gruget, qui ne veut pas se nommer.

Cet article est suivi de cette mention : Il y a encore deux autres, dont on ignore les noms et morts le même jour; puis écrit d'une autre main, MM. Bodi et Delahaie-des-Hommes : mais cette addition est la suite d'une erreur, ils ont été exécutés le 30 octobre 1793.

Ces manuscrits, dans divers passages, attestent et la véracité de l'auteur, et, ce qui n'est que trop prouvé, les cruelles représailles commises par les Vendéens et les chouans : 30 novembre. « On s'occupe toujours de l'amnistie : ni les chouans ni les in- » surgés ne veulent en entendre parler : aujourd'hui même les » insurgés se sont portés sur les patriotes, qui étaient à Roche- » fort, ils en ont tué un grand nombre ; plusieurs ont péri dans » la Loire, qu'ils ont essayé de passer pour se sauver. Les in- » surgés, il y a huit jours, avaient entré dans l'île de Cha- » lonnes, où ils avaient aussi tué bien des patriotes ; les chouans, » de leur côté, tuent tous les jours des patriotes ; l'armée de » Coquereau s'est portée dans le bourg de Bierne, où était curé » M. Philippon : ils ont tué dix-sept membres de la municipalité ; » il y en a eu un qui a sauvé sa vie en payant 11,000 francs. »

L'abbé Gruget donne *in extenso* une lettre de la mère Sainte-Félicité, du monastère de ***, diocèse de Rennes, à la sœur Sainte-Scholastique du même monastère, son ancienne novice, lettre de cinquante pages, véritable sermon, contenant, entre autres choses, une définition de la liberté, qui s'éloignait quelque peu des principes de 1793, et qui n'a guère plus de conformité avec le code de la démocratie moderne ; mais au milieu de ces pré-

Digitized by Google

dications contre-révolutionnaires, la bonne mère a des élans de tendresse, de résignation et de foi religieuses, dignes d'admiration et de respect, parce qu'ils s'échappent d'une âme sincère et convaincue : « Toi que j'ai formée, par le secours du ciel, à la » perfection de la vie religieuse, dit-elle à la jeune novice, te » voilà devenue une *jureuse ! une jureuse de la liberté* et de *l'é-* » *galité*, c'est-à-dire tout à la fois apostate de ton baptême, de » ta religion et de ton Dieu ! En un jour, en un moment, que tu » as fait du chemin à rebours du terme vers lequel tu volais avec » la rapidité de l'aigle ! quelle cause donner à une si criminelle » démarche ! *Jurer la liberté !* qu'as-tu entendu par là ? Observe, » ma fille, que la liberté signifie quelque chose dans le serment, » car si elle ne signifie rien, c'est jurer en vain et enfreindre le » second commandement du Seigneur : *Dieu en vain tu ne jureras.* » Dis-moi donc, ma petite Scholastique, ce que tu as entendu » par la *liberté :* je ne cesse de poursuivre sur cela nos mères » *jureuses*, et aucune n'a pu encore me satisfaire ; elles restent » toutes muettes quand on les met sur cela à l'interrogatoire ; » je te crois, mon enfant, tout aussi embarrassée qu'elles ; » quand je rêve aux moyens de faire quelque chose de bon de » ta liberté, je me trouve, comme on dit, *au bout de mes pelo-* » *tons*, et dans une ignorance parfaite : le seul nom de liberté » me révolte et me fait frémir d'horreur. Il y a bien une bonne » liberté que Dieu a donnée ; mais si on jurait de la maintenir, » on ne pourrait, ce me semble, le faire sans faire injure à » Dieu qui nous l'a départie : la bonne liberté que nous avons » reçue du ciel, consiste, ma fille, à pouvoir se déterminer li- » brement au bien ou au mal; c'est, par exemple, la liberté que » tu as de prier Dieu le soir et le matin, ou de ne le pas prier, » de jeûner les jours prescrits par l'Église ou de ne pas jeûner, » de dire ton bréviaire ou de ne le pas dire ; la liberté que tu » avais de *jurer* ou de ne pas *jurer,* sans doute, mon enfant, » Voilà une excellente liberté : elle est l'ouvrage de la sagesse » éternelle, d'où il n'a pu sortir rien de mauvais . . . . .

» Est-ce là, ma fille, ce que tu as juré de maintenir ? Ce serait

Digitized by Google

» une folie, une extravagance : jurerais-tu de maintenir dans la » possession des hommes les présents que Dieu leur a faits, et » qui sont inhérents à leur nature ? Jurerais-tu de maintenir l'es- » prit que Dieu t'a donné pour réfléchir ...

» A ce mot de *liberté française*, l'âme est comprimée d'horreur, » le sang se glace dans les veines : les plus honnêtes protes- » tants en frémissent, les royaumes étrangers infectés de l'hé- » résie, et les peuples assis à l'ombre de la mort, l'appellent » avec justice le *mal français*...

» Cette liberté résulte des droits de l'homme, droit de faire » tout, excepté de tuer et de voler, et encore ne s'établit-elle » qu'en volant et en tuant ; cette liberté enseigne l'art diabolique » de se soustraire à toute autorité, à commencer par celle de » Dieu. » Page 46, la chrétienne résignée et prête à tous les sacrifices, se révèle en paroles ardentes et sublimes qu'on ne saurait trop admirer. « Nous sommes tous, ma fille, d'une noble » et ancienne famille ; je veux dire de la race antique et illustre » des martyrs, qui nous ont engendrés à la foi : ils nous appellent » tous à leur suite ; le martyr est la vocation attachée au saint » Baptême »....

Ces mémoires comprennent aussi la relation de la détention et du voyage des religieuses d'Angers jusqu'à Lorient, par Madame Besnard, ursuline ; elles furent arrêtées le 13 avril 1794 ; le 15, dans la nuit, on leur adjoignit 21 religieuses hospitalières de Beaufort ; les 21 et 22, la commission militaire les condamna à la déportation. Leur départ, au nombre de 96, eut lieu le 24 juin seulement, dans des charrettes à bœufs. Il n'y a dans ce récit ni éclat de style, ni violentes récriminations ; tout y respire l'humilité, la modestie, la patience, et je ne sache rien de plus propre à apitoyer sur le sort de ces pauvres femmes, que le courage constant avec lequel elles supportent leurs souffrances et les injures qui leur sont prodiguées sur la route. Au-dessus de tout, j'admire leur vive reconnaissance pour les moindres soins, pour les moindres paroles de consolation : c'est un cri de joie et de bonheur quand quelqu'un vient à leur tendre une main secou-

Digitized by Google

rable, quand la voix amie d'un compatriote vient frapper leurs oreilles : le lecteur me saura gré, j'en suis sûr, de quelques courtes citations :

« A Vannes, un homme aidant à une malade à descendre de la » charrette, lui dit : vous me faites pitié, mais votre cause est » belle : quand on fait son devoir on est toujours heureux, soyez » fidèle.

» A Hennebon, à l'entrée du pont, il se trouva un soldat » angevin, qui cria : vivent les Angevines ! Quand on nous pre- » nait pour des brigandes, nos conducteurs répondaient : ce ne » sont pas des brigandes, ce sont des femmes respectables, des » religieuses, ce sont de bonnes sœurs....

» Depuis Angers jusqu'à Lorient, nos conducteurs méritent » tout l'éloge possible pour leur politesse, leur douceur, leur » complaisance ; il y a même à dire le respect qu'ils nous » portaient.... »

Cette lettre est adressée à une sœur Madelon restée à Angers, de la maison d'arrêt de la grande Cayenne de Lorient, le 22 juillet 1794. — En post-scriptum, on lit ces mots touchants, qui ne sont, du reste, que le résumé des sentiments exprimés dans le récit tout entier : « Toujours gaies, toujous contentes ; pas un » seul moment d'ennui, ni de chagrin, depuis notre détention. »

Des prêtres étrangers étaient expédiés de loin, et venaient se joindre aux prêtres angevins, comme si ceux-ci n'avaient pas été en nombre suffisant pour satisfaire l'activité et la fureur de nos proconsuls.

Une délibération du comité révolutionnaire, à la date du 13 ventôse an II, constate l'arrivée récente à Angers de 61 prêtres expédiés de Nevers : .... Et « considérant que la majeure partie » de ces scélérats est empêtrée de maladies naturelles ou forcées, » et ne peut pas, par conséquent, aller à Nantes ; qu'enfin les » voitures sont raréfiées par le départ des réfugiés de la Vendée, » arrête révolutionnairement : que ces 61 contre-révolutionnaires » demeureront renfermés en la citadelle de cette place, que le » représentant Francastel sera instruit de tout... »

Dans sa lettre du 11 ventôse an II, au comité de sûreté géné-

Digitized by Google

rale, le comité d'Angers s'exprimait ainsi : « Il paraît qu'on a » une grande confiance dans notre manière de traiter ces diffé- » rents empoisonneurs... La commune de Nevers vient de nous » en envoyer 61 réfractaires. »

Le 26 frimaire, le comité avait déjà demandé à Francastel des moyens prompts et sûrs pour débarrasser les prisons encombrées de prisonniers tous attaqués de mal pestilentiel. Le 15 ventôse, deux jours après la délibération que je viens de transcrire, le comité écrit cette fameuse lettre à Francastel relative aux 61 prêtres :

A Francastel, pour soixante prêtres dont la majeure partie est sexagénaire ou infirme, envoyés de Nevers.

Du 15 ventôse.

Maintenant, citoyen, indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour ces soixante scélérats, ainsi que pour ceux qui sont ici détenus à la maison de la Rossignolerie, dont nous pourrions et voudrions même nous débarrasser par la même occasion ; te les enverrons-nous à Nantes? Les donnerons-nous à la commission militaire ? Les ferons-nous fusiller au coin d'un bois? Ou les embarquerons-nous sur la Mayenne, pour leur faire faire la pêche du corail, vis-à-vis la Baumette?

Parles, citoyen, et quelque puisse être ta décision, tu peux compter qu'elle sera ponctuellement exécutée ; mais veuille te décider promptement, car tous ces monstres nous consomment des subsistances, qu'il est important de ménager pour les enfants et les défenseurs de la République.

Francastel ne répondait pas toujours à ces questions embarrassantes. Nous lisons, en effet, dans le rapport fait le 26 frimaire, par Girard et Lefevre, à la suite d'une mission dont ils étaient chargés : « Quant aux brigands et autres détenus dans les prisons de cette ville, le représentant Francastel n'a voulu donner aucun ordre par écrit à cet égard ; mais je lis dans Blordier-Langlois, t. I, p. 414, à propos de cette lettre du 15 ventôse :

CAMILLE BOURCIER.

Digitized by Google

LA SCIENCE DES BONS FRUITS

DICTIONNAIRE DE POMOLOGIE, contenant l'histoire, la description, la figure des fruits anciens et des fruits modernes les plus généralement cultivés, par ANDRÉ LEROY, pépiniériste, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc. Gr. in-8, *Paris*, principales librairies agricoles et horticoles.

Tomes I et II. — Poires.

Acquiesce igitur ei.,... et per hæc habebis fructus optimos.
JOB., ch. XXII, v. 21.

I.

Pour quiconque ne croit plus que l'agriculture soit une routine et l'horticulture un métier, pour qui soupçonne seulement quelle fécondité la science apporte dans tout ce que produit le sol, le besoin d'une pomologie à la fois usuelle et complète, sobre en même temps que consciencieuse et savante, ne pouvait faire doute un instant. Réduits à des catalogues souvent peu sûrs, presque toujours simples nomenclatures sans description ni synonymie, découragés par le prix, par le luxe des grands ouvrages scientifiques qui d'ailleurs n'ont jamais décrit que des catégories limitées, les propriétaires, jardiniers, amateurs, ne pouvaient que suivre une voie étroite et routinière dans le choix et la culture des bons fruits, ou bien couraient le risque d'expériences incertaines, coûteuses et d'autant plus regrettables qu'un temps énorme, des années, étaient nécessaires pour en juger les résultats. Sans un ouvrage spécial non moins qu'é-

Digitized by Google

tendu, l'étude du jardinier, longue, ardue, incomplète et souvent stérile, ne permettait qu'à quelques esprits, ou à quelques situations d'élite, d'arriver à une connaissance que l'accroissement incessant des richesses pomologiques ne faisait qu'obscurcir et reculer.

Nul, dans les conditions pourtant si favorables où il se trouvait placé, ne l'a mieux senti que notre éminent horticulteur angevin, M. André Leroy. « Pour moi, dit-il dans son Introduction, dont » la vie s'est passée à propager, entre autres arbres, des milliers » de variétés fruitières ; j'avoue que j'ai déploré si souvent le » manque d'un tel recueil, qu'à la fin, tout en craignant de me » heurter à des difficultés presque insurmontables, je me suis » efforcé de réunir les éléments du *Dictionnaire* que je publie » actuellement. » En homme qui creuse la matière de ses travaux, M. Leroy est convaincu de cette vérité, que le regrettable Philippe Béclard répétait souvent sous cette forme en apparence paradoxale : « Dans les sciences spéciales, quand on a besoin » d'un ouvrage consciencieux et complet, il faut se le faire. » Mais dans les sciences spéciales qui ont pour objet les êtres organisés vivants, faire un ouvrage, ce n'est pas seulement rassembler les documents, c'est observer, multiplier les phénomènes avec les êtres qui leur donnent naissance ; c'est joindre aux observations qui demandent des sujets et des années, l'expérimentation qui crée les conditions des phénomènes, les varie, les multiplie à l'infini et les contrôle les uns par les autres. Combien donc était difficile la tâche dont deux volumes, publiés avec un plein succès, nous promettent aujourd'hui l'achèvement ; mais que d'heureuses conditions aussi sur cette terre féconde et bénie de l'Anjou, *magna parens frugum*, le praticien initié par trois générations de pépiniéristes, aussi laborieux qu'habiles, riche de leur expérience, de leurs collections plus encore que de leur fortune, l'élève d'André Thouin, le collaborateur d'Oscar Leclerc, l'instigateur assidu en même temps que le bénéficiaire de l'ancien Comice horticole d'Angers, ne trouvait-il point réunies autour de lui ? Comme un personnage célèbre de Babylone, *erat autem dives valdè et erat ei pomarium vicinum*

Digitized by Google

domui suæ (1), avec le coup d'œil observateur, l'esprit délié, des relations qu'une entreprise commerciale, menée avec autant d'habileté que d'ardeur, étendaient en Belgique, en Angleterre et jusqu'en Amérique, le pépiniériste angevin ne pouvait manquer de se montrer le digne émule de Poiteau, de Noisette, de Van Mons, etc., et, venu le dernier, réunir et accroître leur héritage.

Telle est l'origine de cette riche et superbe école fruitière, dont le *Dictionnaire de pomologie* n'est que la description complète, claire et méthodique, et qui, mieux encore que le livre lui-même, constitue l'œuvre et le plus beau titre de M. André Leroy. Ce ne sont pas seulement les poiriers ou les pommiers puisés dans tous les jardins célèbres des deux mondes que sait élever et perfectionner notre habile compatriote; il élève, et sait former surtout des hommes qui l'entourent comme un état-major d'élite, qu'il enrichit en se les associant, mais qui, en retour, ont multiplié pour lui, avec une rare intelligence, les bras, les yeux, les heures, les notes nécessaires à d'innombrables observations. Loin de diminuer le mérite de l'auteur, cette collaboration, qui est son œuvre, l'augmente encore, en même temps qu'elle en garantit la solidité. Il l'a bien compris, quand à chaque page, avec cette rectitude de sens qui caractérise ses actes comme ses écrits, il met en pratique avec bonne foi cet adage qu'il se plaît à répéter : A chacun le sien! C'est cette maxime, nous l'espérons, qui nous fera pardonner, dans une *Revue* toute angevine, cette recherche des sources réelles de l'ouvrage qui nous occupe, destinée qu'elle était à faire ce qu'on pourrait appeler la part du crû. Le dénombrement des espèces nous la montrera sous un autre aspect. Dans cette œuvre toute pratique par son but, et dans ses moyens toute expérimentale, une large place a dû pourtant être faite à l'érudition; tout travail, en effet, si nouveau, si personnel qu'il soit, ne peut être complet et marquer sa place s'il ne se rattache à la tradition. Or, pour faire exactement l'historique, pour éclairer ou rectifier

(1) Daniel, ch. XIII.

Digitized by Google

la synonymie des espèces anciennes et même modernes, ce qu'il a fallu rassembler de traités, de mémoires, de bouquins rares, de plaquettes uniques, a suffi pour créer une bibliothèque aussi riche que curieuse, et qui ferait à elle seule la réputation d'un collectionneur. Non-seulement les temps, mais les langues, ont été, anciens ou modernes, françaises ou étrangères, mises largement à contribution : encore la collaboration pourra-t-on dire ! encore la conquête et l'enseignement, pensons-nous ! Ainsi s'est composé ce livre qui, préparé par tant d'heureuses circonstances, fécondé par tant d'efforts et de soins, n'eût pu naître sans un nouvel et dernier sacrifice, car nous l'avons fait pressentir, pour combler véritablement une lacune, pour remplir son rôle d'utilité et de vulgarisation, il devait être étendu, complet et peu cher, c'est-à-dire ne représenter par sa valeur vénale qu'une très-minime partie des frais nécessaires à sa préparation et son achèvement. Exemple noble et trop rarement suivi, que le désintéressement qui consacre une notable part d'une grande fortune à l'avancement de l'art ou de l'industrie qui l'ont fait acquérir.

II.

Des deux volumes parus, le premier avait été annoncé dans cette *Revue;* une note bien comprise avait su en quelques lignes faire naître l'attrait, mais aussi promis une étude plus étendue. Après une préface qui fait apprécier l'utilité et les motifs de la publication par une analyse des principaux traités, et déroule, en le justifiant, le plan d'ensemble, l'auteur aborde la première et la plus vaste catégorie des arbres fruitiers : le Poirier.

L'historique nous conduit, des Grecs et des Romains, à travers le moyen âge, jusqu'au seizième siècle, où les noms célèbres de Bauhin, Merlet, Olivier de Serres, signalent la première phase moderne. Le siècle de Louis XIV s'adonne à l'art avec La Quintynie, et le XVIIIe siècle inaugure l'ère économique et scientifique sous la plume de Duhamel et le greffoir des Chartreux. Poiteau, Noisette, Van Mons, Decaisne, ont été nos contemporains, et avec eux nous arrivons à cette période où les espèces exquises

Digitized by Google

vont naître par centaines, et où nous sommes chaque jour donateurs ou tributaires de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Amérique. Tout cela est suffisamment indiqué, clairement, sobrement, sans recherche de détails curieux, comme il convient à une œuvre élémentaire et pratique.

Le chapitre des fruits emprunte à une intéressante statistique de M. Desportes des nombres qui, bien dépassés aujourd'hui, suffisent à montrer l'intérêt industriel de la question. Les expéditions annuelles de la seule gare d'Angers s'élevaient en 1862 à près de 700,000 kilogrammes et à une valeur de plus de 400,000 francs pour les seules poires de nos jardins. L'agrément et l'hygiène n'ont pas besoin d'être longtemps invoqués à propos des fruits sains et parfumés de nos espèces perfectionnées : l'économie trouve son compte au chapitre du fruitier décrit et dessiné sur un parfait modèle, et, de plus, éclairé par les plus simples et les meilleurs préceptes. Ainsi préparé, le lecteur peut aborder avec profit la lecture et les recherches dans le Dictionnaire proprement dit, où 915 variétés de poires sont décrites par ordre alphabétique, et presque toutes dignes de culture, signalées par des qualités spéciales le plus souvent estimables, parfois éminentes. L'article consacré à chaque poire contient invariablement les divisions suivantes : Noms — Synonymes — Description du bois et de l'arbre — Dessin et description détaillée du fruit — Culture — Qualité — Epoque de maturité — Historique, et presque toujours — Observations. Ce cadre en apparence monotone assure la clarté, la plénitude des renseignements, et facilite beaucoup les recherches de toute nature, en simplifiant pour chacun la partie à étudier. L'amateur est frappé par deux mots, qualité, date de maturité, le jardinier étudie le bois, le marchand le fruit, et tout le monde peut trouver profit et plaisir à lire un bon nombre d'historiques. On en a déjà cité dans plus d'un recueil, nous y pourrons revenir; mais voyons comment chacune de ces parties du cadre descriptif est comprise et remplie.

Noms.—M. Leroy paraît avoir cherché la dénomination la plus exacte, et choisi presque toujours sans autre prétention le nom le

Digitized by Google

plus répandu ; il existe cependant dans la nomenclature d'histoire naturelle une règle qui rentre trop bien dans le *chacun le sien* de notre pomologue, pour que nous ne lui demandions pas de l'appliquer plus rigoureusement : elle consiste, quand une espèce ou une variété porte plusieurs noms différents qui peuvent également lui convenir, à lui laisser *toujours* le plus ancien, en indiquant soit l'ouvrage princeps où il est cité, soit le nom du parrain. Pourquoi donc cette dernière indication si bien donnée dans la synonymie manque-t-elle toujours au titre principal? Je sais qu'on la retrouve souvent, pas toujours, à l'historique, mais pourquoi forcer à cette recherche et abandonner la tradition? Voici, de hasard, l'*Archiduc d'été* que Merlet avait baptisé d'*Amiré roux de Tours*, en 1675, qui porte encore ce nom dans La Quintinye, en 1739, et n'a été nommé *Archiduc* par Duhamel qu'à la fin du XVIIIe siècle ; encore ce nouveau synonyme paraît moins répandu que celui d'*Ognonnet* qu'on retrouve dans La Quintinye, les Chartreux, Decaisne, etc. Le plus ancien n'a-t-il pas d'ailleurs l'avantage d'indiquer ici, comme souvent, la provenance? C'est l'opinion de M. Leroy, à propos même du fruit que nous citons.

Encore une remarque : quand on a, par une discussion aussi complète qu'ingénieuse, dégagé le vrai nom d'un fruit des synonymes ou des corruptions, pourquoi le donner sous un de ces noms altérés, comme par exemple l'*Amadote*, quand *Dame Houdotte* a pour elle la raison, l'ancienneté et des autorités comme Le Lectier et Merlet? Que M. Leroy nous permette de le lui dire ; puisqu'il a fait dans l'historique la rectification scientifique, qu'il la fasse dans la nomenclature, il en a le droit, et chacun y gagnera (1).

---

(1) Par contre, nous pensons que le nom de *Javardelle*, plus ancien et plus répandu que le nom moderne de la commune qui lui a été substitué par M Leroy (*Poire de Juvardeil*), n'est point une corruption, mais une lecture correcte du nom de cette espèce très-ancienne. Le bourg de Juvardeil est en effet constamment désigné dans les Chartes du moyen-âge par les formes suivantes : *Gavardullio*, *Javardeillio*, *Javardellio* (Voir Marchegay, Cartul. du Ronceray, chart., 1, 246, 247, 248, etc.).

Le nom de Poire du *Puits Ansault*, emprunté pour un gain nouveau à la situation d'une des pépinières de M. Leroy, ne devrait-il pas s'écrire du *Puits Anceau*, selon l'orthographe de Pocquet de Livonnière, qui le donne comme une forme

Digitized by Google

La description de l'arbre, bois, rameaux, yeux, feuilles, soulève une question de science que l'expérience pouvait résoudre et dans laquelle M. Leroy apporte, avec le poids qui résulte de ses travaux, une complète affirmation : une fois une variété produite, les fruits peuvent jouer de grosseur et de forme, comme le sol, la culture peuvent en varier le goût et la maturité dans de larges limites ; le bois ne varie jamais, il est le guide le plus sûr, souvent même le seul irrécusable pour le jardinier. La greffe même confirme cette assertion importante de l'observateur.

La description du fruit est toujours éclairée par un dessin au trait. C'est une ingénieuse et féconde idée que d'avoir appliqué à cette reproduction des contours du fruit le cliché de lame de cuivre si économiquement employé à l'impression des étoffes ; exactitude scrupuleuse et bon marché, tel est le résultat de cette application. On ne pouvait songer aux dessins ombrés, aux détails, aux couleurs, sans sortir à tout jamais des limites abordables qui sont, on le sait, la raison *sine quâ non* de l'ouvrage.

Un mot encore sur ces descriptions prises sur des types parfaits et vivants, vérifiées pendant plusieurs années dans l'école toujours ouverte et sous les yeux de contre-maîtres habiles autant qu'intéressés à bien décrire et bien voir ; elles présentent une œuvre de conscience et une exactitude qu'on ne saurait jusqu'ici dépasser. Quand les types jouent trop, on en figure deux et on en donne les variantes dans la description.

Les qualités sont classées en trois degrés seulement, 1re, 2e, 3e ; mais l'indication de fruit à couteau, pour la halle, la cuisson, la compote, complète et subdivise ces catégories en apparence un peu restreintes.

L'époque de maturité est un grand point, et nous en devons recommander l'étude à nos ménagères, dont le fruitier peut maintenant devenir un titre d'honneur, non moins qu'une richesse et un agrément ; le parfum des bons fruits est salubre, il

---

ancienne du mot *Angevin?* (Voir *Hist. de l'Université*, mss.). Nous trouvons, cependant dans les Chartes déjà citées, un personnage du nom d'*Ansaldus* (Cart. du Ronceray, *ibid.*)

Digitized by Google

emplacerait et compenserait avantageusement les parfums du boudoir. La maturité parfaite, moment pendant lequel un fruit possède toutes ses qualités, dure, suivant les espèces, de quelques jours à quelques semaines; il faut donc connaître et choisir dans chaque saison ce bon moment, avant ou après lequel tout se perd.

Au milieu de la saison des fruits, tout abonde; mais à la fin de l'hiver, presque tout manque. Au début de l'été, à peine quelques poires hâtives et imparfaites; aussi est-ce une véritable conquête qu'une bonne poire précoce ou qu'une espèce réellement tardive.

La pomologie nous en signale un grand nombre parmi ses nouveautés, et l'Anjou peut revendiquer une belle part de ces gains. Parmi les 915 variétés décrites, 142 (plus d'un septième!) sont nées et se sont multipliées sur notre sol. A part quelques types anciens dont on compterait à peine une quinzaine, toutes sont dues, soit à l'ancien Comice horticole si longtemps dirigé par le savant et vénérable M. Millet, soit à ses membres actifs, Goubault, Robert, Audusson, Moreau, Benoist, Defays, etc., laborieux semeurs qui ont à bon droit laissé leurs noms aux produits succulents de leurs cultures, mais surtout à M. André Leroy lui-même, qui ne compte pas moins de cinquante gains de première qualité. Dire maintenant que la *Duchesse d'Angoulême*, le *Doyenné du Comice, Doyenné Goubault*, les *Beurré Giffard, Beurré Millet, Beurre Goubault, Beurré superfin*, etc., sont d'origine angevine, et sont égalés par leurs congénères plus récents et moins connus, n'est-ce pas assez pour glorifier les fécondes pépinières de notre pays? La Belgique seule nous pourrait disputer la palme; en réunissant les jardins-écoles de Bruxelles, Louvain, Malines, Jodoigne, etc., les noms de Van Mons, Bivort, Esperen, Bouvier, Grégoire, elle présente, sans doute, un bilan supérieur au nôtre, mais n'oublions pas que notre richesse appartient à une seule ville. Nous n'avons fait entrer en ligne ni Nantes, ni Laval avec l'heureux semeur Léon Leclerc, ni la Vendée, ni moins encore Rouen avec son comité pratique et l'obtenteur Boisbunel. On le voit, c'est amour-propre de clocher à part que nous pouvions dire : Un grand ouvrage de Pomologie ne pouvait naître mieux et mieux grandir qu'au milieu de nous.

Digitized by Google

Je voudrais, si déjà je n'avais abusé du temps et de l'espace, parler de l'*Historique*. Ancien, il est plein de renseignements bibliographiques, de citations textuelles, d'indications convaincantes, parfois de détails curieux et inédits ; moderne, il donne presque partout la date et le texte même des rapports, procès-verbaux, correspondances dans lesquelles le nom a été donné ou expliqué.

Enfin les observations contiennent tous les éclaircissements qui n'ont pu trouver place dans le cadre classique des titres ; elles dénotent autant de sens critique que d'érudition, mis en œuvre par un vrai praticien.

Après cet hommage sincère, qu'on nous permette non pas une critique, moins qu'une réserve, une requête. Malgré l'exactitude du dessin, la netteté et l'ordre de la description, il est souvent difficile de reconnaître, je ne dirai pas du premier coup d'œil, mais avec travail et promptitude, un fruit qu'on possède et qu'on veut déterminer. Qu'on se figure un ignorant, et nous le sommes tous, plus ou moins, en cette matière, voulant avec le livre de M. Leroy savoir le nom d'une poire qu'il possède et dont l'aspect, le goût et l'époque de maturité lui sont seuls connus. La clef unique du Dictionnaire étant l'ordre alphabétique, elle suppose la connaissance de noms, et c'est précisément ce que nous cherchons. Comment se retrouver dans ces mille dessins dont beaucoup pour un œil peu exercé offrent tant de ressemblance ; lirons-nous quelques centaines de descriptions ? Que d'indécisions, que de temps perdu ! Pour rechercher, voir, distinguer leurs rapports ou leurs différences, il faut un ordre méthodique, une hiérarchie des caractères, une clef analytique, en un mot. Des tableaux dressés d'après l'opposition dichotomique des caractères conduisant par degrés à un nombre très-restreint de noms, parmi lesquels la recherche détaillée, la comparaison attentive doivent s'exercer, tel serait le complément indispensable d'un Dictionnaire pomologique.

Loin de nous la prétention d'espérer une classification naturelle. Si, avec le savant Decaisne, nous la croyons impossible, comme lui nous pensons que la méthode artificielle est utile et

Digitized by Google

praticable, et avec lui encore nous voyons, dans les époques de maturité, la base des principales divisions. Viennent ensuite les formes d'ensemble; poires pyriformes, maliformes, longues, écrasées, gibbeuses, etc.; secondairement, les détails de l'extrémité supérieure, du pied, de l'œil et enfin la couleur. Mais pourquoi tracer ici un plan que l'habile auteur doit avoir conçu mieux que nous et peut à coup sûr exécuter? Contentons-nous de demander ; il a triomphé de tant de difficultés déjà, qu'il ne peut laisser à son œuvre cet unique mais incontestable désideratum.

Nous avons parcouru jusqu'au bout ces deux gros et riches volumes, et le plaisir que nous y avons pris nous entraîne sans doute trop loin dans la causerie qu'ils nous ont suggérée : un mot pourtant encore. Malgré ses prétentions modestes et toutes d'application, un pareil travail ne peut manquer de porter des fruits plus élevés ; la science féconde les travaux pratiques, mais ceux-ci conduits avec tant de persévérance et d'étendue doivent rendre à la science pure quelques vérités d'induction. Or, celle qui ressort invinciblement de l'étude de ces neuf cent quinze types bien distincts, qui en laissent autant dans l'ombre et ont demandé pour se produire des centaines de mille égrasseaux et semis, c'est la variété indéfinie de la forme et la fixité inaltérable de l'espèce naturelle. Vous avez produit mille poiriers dignes de culture, tous sont distincts, se rapprochent, s'éloignent, sans se confondre ; mille autres naîtront qui seront encore variés, et pour cela vous avez depuis des siècles semé en tous pays, en tous sols, des millions de graines, élevé des millions d'égrasseaux ; jamais la variation ne s'est arrêtée, et la nature est loin d'annoncer l'épuisement ; mais jamais, mais nulle part, vous n'avez vu naître une autre espèce, fut-ce la plus voisine, celle que vous pourriez greffer, un pommier, un cratægus, pas même un cognassier, qui, pourtant, avait prêté sa sève aux fruits entés que vous semiez : des poiriers de toutes formes, mais toujours *un poirier*. La variété dans l'unité, c'est là, comme partout, la loi de nature, c'est le secret du Créateur.

Dr E.-F. Farge.

Digitized by Google

BULLETIN.

Si tard qu'il soit, nous ne pouvons laisser se fermer cette livraison de la *Revue*, sans y tracer au moins deux lignes d'hommage à la mémoire du vénérable prélat qui vient de nous être enlevé.

C'est toujours un événement grave que la mort d'un évêque; mais elle a particulièrement ce caractère dans nos temps troublés et de transformations incessantes Les intérêts confiés à l'épiscopat sont de l'ordre le plus élevé, ses pouvoirs sont étendus, et quand le chef d'un diocèse vient à disparaître, le sort de beaucoup d'œuvres ou d'institutions peut demeurer en suspens. Quel sera le successeur? Avec mêmes doctrines et mêmes vertus sacerdotales, des divergences sont possibles sur une foule de questions importantes, et de là mille anxiétés bien légitimes, parmi les prêtres et les religieux, comme parmi les laïques. Ajoutons qu'un évêque ne s'en va guère sans emporter avec lui les regrets de tout un monde d'amitiés saintes ou d'infortunes reconnaissantes.

Monseigneur Guillaume-Laurent-Louis Angebault, mort à Angers, dans sa maison de l'Esvière, le 2 octobre 1869, était né à Rennes le 17 juin 1790. Au sortir du séminaire, où il s'était distingué par sa piété autant que par son esprit studieux, il fut nommé secrétaire à l'évêché de Nantes, sous Mgr d'Andigné de Mayneuf, et il exerça les mêmes fonctions sous Mgr Micolin de Guérines. Plus tard, il devint chanoine titulaire dans le même diocèse, et, le 23 février 1842, une ordonnance royale le nomma au siége d'Angers, vacant par la mort de Mgr Paysant. Préconisé le 24 mai suivant, Mgr Angebault fut sacré à Angers, le 10 août,

Digitized by Google

dans la cathédrale de Saint-Maurice, par Mgr de Hercé, évêque de Nantes, assisté de Mgr Bouvier, évêque du Mans, et de Mgr Soyer, évêque de Luçon. Les évêques de Poitiers et de Rennes, Mgr Régnier, évêque élu d'Angoulême, et le vicaire apostolique de Londres, assistaient à la cérémonie.

C'est donc pendant plus d'un quart de siècle que Mgr Angebault a tenu en main le bâton pastoral, et l'on sait combien de conjonctures difficiles ou douloureuses l'Eglise catholique a traversées, de 1842 à 1869. Peu d'évêques, assurément, ont surpassé en zèle apostolique, en vigilance et en fermeté, celui qui avait pris pour emblême une croix appuyée sur une ancre, avec la devise *In te confido*. Sous les dehors de la plus parfaite aménité, Mgr Angebault avait un caractère fort résolu. Jamais il ne s'engagea très avant dans les controverses religieuses, mêlées de politique, et, en matière d'administration, il usait le plus qu'il pouvait des moyens conciliateurs; mais dès que sur une question le devoir était en jeu, le voile de sa douceur se repliait, pour laisser voir une volonté qu'on sentait vite inflexible.

La vie d'un évêque, sous le régime concordataire, est un perpétuel labeur, parce qu'aux exigences du ministère spirituel viennent se joindre mille affaires complexes et délicates, suscitées par les rapports obligatoires avec l'Etat. Personne, cependant, n'était d'un accès plus facile que Mgr Angebault. A toute heure, on le trouvait prêt à écouter un projet utile, et à donner un avis bienveillant. De sa plume, de sa parole, de sa bourse, il aimait à seconder tous ceux qu'une inspiration chrétienne poussait vers lui, et il n'est pas une paroisse du diocèse d'Angers qui n'ait à citer quelque preuve de son dévouement.

Mgr Angebault parlait et écrivait avec une élégante facilité. Ses instructions improvisées, toujours pieuses, étaient souvent touchantes; les fines observations, les traits ingénieux jaillissaient de son esprit pendant que son cœur s'épanchait, et il excellait à développer familièrement toutes les vérités fécondes cachées dans un texte de l'Ecriture. Ses Mandements et ses Lettres pastorales témoignent éloquemment de la vivacité de sa foi et de sa constante sollicitude pour les âmes qu'il avait reçu la mission d'évan-

Digitized by Google

géliser. On y trouve notamment, sur les obligations du sacerdoce et sur les principes constitutifs de la famille, beaucoup de ces sages maximes qu'il est toujours opportun de méditer.

Ce qu'il faut bien graver encore dans notre souvenir, à la louange de Mgr Angebault, c'est qu'il a toujours enseigné, des lèvres et de l'exemple, la soumission la plus entière à l'autorité du Saint-Siége, et qu'on le tenait, en France comme à Rome, pour l'un des évêques les plus inviolablement attachés à la cause sacrée de Pie IX. Le jour des obsèques du vertueux prélat, son métropolitain, Mgr Guibert, qui présidait la cérémonie, a fait ressortir, pour l'instruction de tous, dans une virile et austère allocution, le mérite supérieur d'une telle fidélité.

Nous avons une autre perte à inscrire dans notre Bulletin. M. le docteur Bigot, ancien professeur de clinique interne à l'Ecole secondaire de médecine, conseiller municipal, et membre de la Commission administrative des Hospices, est mort subitement à Angers, rue David, le 19 octobre 1869.

M. Bigot était un des hommes les plus justement estimés de notre ville, et cette considération, il la devait non-seulement à son ferme savoir, qui l'avait placé au premier rang de nos médecins, mais encore aux belles qualités de son caractère, composé de rare énergie et d'exquise loyauté.

Dans la vie publique comme dans la vie privée, M. Bigot ne s'inspirait jamais que des enseignements de sa conscience. Il n'avait ni orgueil insolent ni vanité puérile ; il ne rôdait, en jaloux ou en ambitieux, autour d'aucun pouvoir, et quand une situation exigeait du courage, il en donnait sans mesure, avec la simplicité du soldat qui marche au péril. La tenacité des résolutions n'excluait d'ailleurs nullement chez lui les délicatesses et la vive sensibilité du cœur. Il était bon, compatissant, et aucune démarche ne lui coûtait, lorsqu'il s'agissait d'alléger une souffrance ou de consoler un malheur.

D'où lui venaient sa force et sa hauteur d'âme ? Parce que

Digitized by Google

M. Bigot ne faisait pas profession de catholicisme, il ne faudrait pas qu'on prétendît le rattacher, de si loin que ce fût, à la triste école dans laquelle M. Sainte-Beuve a voulu finir. Nous avons eu avec lui de fréquents entretiens ; nous nous rappelons ses paroles devant le cercueil du docteur Victor Laroche, et nous l'avons entendu récemment encore, au lendemain de la plus cruelle des séparations. Nous pouvons affirmer que la notion de Dieu (car l'analyse morale doit se poursuivre aujourd'hui jusqu'à ces vérités premières) était demeurée parfaitement intacte et lumineuse dans son vigoureux esprit. Il parlait avec accent d'une autre vie, des jugements à redouter au-delà de la tombe, et l'on comprenait bien que cette âme si droite n'avait pas dû traverser toutes les heures de solitude, sans envoyer au ciel quelques prières dont elle recueille maintenant le bénéfice infini.

Un magistrat, qui a laissé dans notre cité le double renom d'orateur et d'écrivain distingué, M. le premier président de Bigorie de Laschamps, a prononcé, à la dernière distribution des prix du lycée de Colmar, un discours où les doctrines des modernes matérialistes sont réprouvées avec cette véhémence dont il est bon que la raison s'arme quelquefois :

Elevez-vous (a-t-il dit aux futurs bacheliers), élevez-vous sans cesse par le travail et la conduite ; pour cela soyez religieux ; je m'explique mal qu'on s'élève quand aucun lien ne vous rattache au ciel ; en vérité, pourquoi faire ? Peut-être, dans quelques groupes abusés, trouverez-vous quelques esprits-forts de vingt ans, engoués de ce que ces ingénus croient être la doctrine nouvelle de je ne sais quel fantastique diocèse. Ne vous en préoccupez pas ; tout cela est vieux comme le monde, comme l'ombre à côté du rayon ; rêveries de cerveaux qui se croient puissants parce qu'ils sont agités, qui insultent leur propre intelligence en la subordonnant à la matière ; que dis-je ? en prétendant que tout ici-bas est matière ; qui appellent la nuit du néant, ainsi que nous sollicitons l'éternelle lumière.

.... Votre raison et votre cœur ne sont-ils pas d'accord pour sentir qu'il n'y a pas d'effet sans cause, pour aimer la cause dont vous

Digitized by Google

êtes l'effet ; en un mot, pour vous relier à Dieu ? Cœur et raison se rencontrent également à leur aise devant cette vérité simple, que celui qui a créé le monde physique a dû lui donner des lois physiques ; que le créateur de l'homme intellectuel a dû réserver pour son plus noble ouvrage des lois morales et divines ; et quand le christianisme, qui en est l'expression, se voit de siècle en siècle condamné par quelques adorateurs de la matière, ne vous effrayez pas ; il se venge habituellement en consolant, plus tard, ceux qui ont sonné ses funérailles, en leur apportant la vraie lumière, la lumière de la liberté, de la bonté, de l'espérance. Croyez-moi, restez simplement avec le Dieu de nos grands hommes, avec le Dieu de votre mère et des petits enfants : vous serez certains alors de faire vraiment partie du diocèse du bon sens.

Style déclamatoire ! vont s'écrier certains sages. Oui, nous le savons bien, quiconque aujourd'hui se risque à défendre une vérité générale, avec l'accent de la conviction ou de la passion, est sûr de se voir lapidé, par quelque critique irascible, avec cette formule dédaigneuse. On l'a jetée à M. Guizot et à M. de Montalembert. Mais toute pierre n'entame pas la chair, et celle-là spécialement n'est pas des plus tranchantes. Allons donc, ô frères malades et désenchantés ! Croyez-vous pouvoir accréditer parmi nous ces paradoxes, que l'homme n'a besoin ni de foi, ni d'imagination, ni de sentiment, et que les mornes façades de vos usines valent toutes les sculptures de nos églises ?

Un important manuscrit de la Bibliothèque du Mans, le *Livre blanc du Chapitre de Saint-Julien*, a été publié, il y a déjà quelque temps. La *Semaine du Fidèle* contient à ce sujet une note que nous croyons devoir reproduire :

Le *Livre blanc* est, sans contredit, une des sources les plus fécondes et les plus curieuses de l'histoire civile et ecclésiastique de l'ancien Maine. La série des 722 articles qu'il renferme et qui comprend l'espace d'environ trois siècles (de la fin du Xe à la fin du XIIIe), fournit des renseignements très-précieux sur l'organisation du cha-

Digitized by Google

pitre cathédral, ses possessions, ses revenus, ses rapports avec les évêques, les autres corporations religieuses et les diverses classes de la population. On y voit revivre, en même temps, toute la société de cette époque reculée, avec sa hiérarchie, ses mœurs, ses usages, ses croyances, ses offices, ses métiers, ses monnaies, etc... Le texte, transcrit sur le manuscrit original par feu M. Lottin, et enrichi de notes dues à l'érudition de ce chanoine, offre de grandes garanties d'exactitude.

Il vient de paraître, à la librairie de Victor Palmé, un petit volume sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs. Il est d'un de nos concitoyens, M. l'abbé Jules Morel, et porte pour titre : *Incartades libérales de quelques auteurs catholiques (laïques, prêtres et religieux), signalées au Concile œcuménique.* Voici de quels articles ce livre est composé : 1. Lettres sur l'Inquisition. — 2. Ximénès et le *Correspondant* — 3. Le P. Lacordaire et l'abbé Perreyve — 4. Le P. Gratry et la Révolution — 5. L'abbé Bouix et M. Th.-Henri Martin (à propos du procès de Galilée) — 6. Le P. Matignon et la liberté.

M. Elie Sorin, qui nous parlait si bien hier dans le *Moniteur*, nous donnera demain un livre intitulé : SUEZ, *histoire de la jonction des deux mers.* L'œuvre arrive à une heure fort opportune, et comme elle a été composée avec conscience, d'après documents puisés aux meilleures sources, le succès n'est pas douteux. Notre jeune concitoyen a voulu faire connaître, par un exposé concis, le grand travail qui vient de s'accomplir, et, pour rendre facile à tous la lecture de son livre, il en a soigneusement banni tous les détails arides ou trop techniques. A bientôt, un jugement plus complet sur le volume de M. Sorin.

ALBERT LEMARCHAND.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E Barassé.

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

TROISIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Sixième livraison. — Décembre 1869.

SOMMAIRE :

Les Thesmophories de Blaison.	C. Port.
L'une par l'autre, comédie en deux actes (*1er acte*).	E. Affichard.
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*).	Camille Bourcier.
Bibliographie.	Eugène Poitou.
Bulletin.	A. L.
Histoire de l'Université d'Angers (*16e feuille*).	P. Rangeard.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1869

Digitized by Google

Digitized by Google

LES THESMOPHORIES DE BLAISON

(1775-1777)

Il était une fois dans notre Arcadie d'outre-Loire, — c'est Blaison que je veux dire, — un petit groupe de braves gens, « attachés à la patrie par des emplois différents », bourgeois ou demi-campagnards, maîtres pourtant chacun d'un petit domaine, et, par raison comme par goût, étudiant au point de vue de leur bourse la raison de l'impôt et du revenu. On se rencontrait au village : — « Comment vont vos blés, vos foins, vos chanvres ? Connaissez-vous mon vin nouveau ? » — On y revenait pour le plaisir de se réunir, et chacun d'ailleurs n'a-t-il pas son secret d'expérience qui pèse aux bons cœurs, s'il n'est confié ? Une rencontre ainsi d'aventure n'est pas pour suffire à s'entendre. « J'ai la *Gazette;* apportez le *Mercure.* » Un plus avisé arrivait avec quelque volume de Quesnay, l'édit nouveau de Turgot, le premier livre de Necker, l'*Inégalité* de Rousseau, un livret de l'Ami des hommes. Les esprits s'échauffaient ! les cœurs se montaient ! le progrès ! la liberté ! le monde en marche et déjà sur le bord d'un horizon inconnu ! la patrie en travail d'une société nouvelle ! — et tout finissait par quelque plaisanterie. « Mais nous voici des savants finis ! nous parlons, nous raisonnons comme une académie ! si nous l'écrivions à la *Gazette ?* »

Ils étaient huit ! huit hommes de cœur et de raison, s'aimant de bonne amitié, sûrs d'eux-mêmes et de leurs voisins, marchant résolûment d'un même pas, en se sentant les coudes, vers un même but sans qu'aucun recule ! Mais, il me semble, il n'en faudrait pas davantage pour conquérir le monde ! — Ils n'allèrent pas si loin ! Ils l'écrivirent à la *Gazette* (1).

(1) *Gazette d'agriculture*, 27 janvier 1776, nº 8.

Digitized by Google

Et qui connaît aujourd'hui, qui connaissait alors à la ville et plus loin encore où ils voulaient qu'on les entendît, les deux *Malécot*, — Louis-Joseph, avocat au Parlement, notaire royal et procureur fiscal de la baronnie de Blaison (1); Jean-Baptiste, ingénieur géographe du roi, plus tard conseiller en l'Élection de Châteaugontier; — les trois *Commeau*, — deux frères de Gohier et Commeau-Ducormier, de Saint-Rémy; — *Breau*, expert à Blaison, *Priou* et *Duveau*, agriculteurs à Grézillé? Et où, dans quel temps donne-t-on son temps à des inconnus? Ils ne cherchaient pour eux ni bénéfice, ni gloriole. Une boutade de plaisanterie, prise gaiement au sérieux, les lançait en quête de la science. Ils lui firent ce sacrifice, en gens de Blaison, nés français, s'adressant à des savants de France, de prendre cet air de grec qui se prête à tant de mystères, et pouvant s'appeler la Société des Bons-Amis, qui eut fait rire, ils mirent résolûment sur leur enseigne, éclairée pour le dehors, ce grand nom des *Thesmophories*, en Thesmophores déterminés à fêter mensuellement le culte antique de Cérès : *Les Thesmophories de Blaison!*

En réalité, qui fut étonné? La *Gazette* et aussi Messieurs d'Angers, les chanoines et gens de lettres du Bureau d'agriculture. Cotelle, son secrétaire perpétuel et doyen du chapitre Saint-Martin, avoue sa surprise et n'en revient que pour applaudir à cette initiative « de citoyens éclairés ». Ils avaient prouvé de la meilleure façon qu'ils étaient gens d'esprit. Ces programmes que nous réimprimons pour remettre en honneur une tentative si complétement oubliée, montrent avec quelle candeur et quelle simplicité de bon sens ce petit groupe de « patriotes, » comme ils aimaient à s'appeler, courait à la recherche désintéressée de la science et payait d'exemple. La liasse de correspondance et de mémoires, que j'ai sous les yeux, indique assez l'esprit qui animait tous leurs travaux. Il est évident qu'on n'a pas affaire ici à des lettrés; le style va de lui-même et l'orthographe le suit,

(1) C'est à son brave et digne fils, que nous devons la communication de ce qui reste des archives des *Thesmophories*.

Digitized by Google

comme elle peut, en boitant. On y reconnaît avant tout de bons bourgeois de campagne, qui aspirent à plein cœur l'air des champs et ne s'enrhument pas à la rosée. Par hasard, l'un d'eux, c'est *Duvau*, je crois, s'émancipe et termine une thèse en enfourchant, tant bien que mal, Pégase. Sa prose vaut mieux et donne l'idée d'un homme sensé, pratique, qui raisonne et médite avant et après l'expérience. Il tenait la plume comme secrétaire, recevait les lettres à Grézillé et préparait les réponses qu'on approuvait en séance. On se réunissait chaque mois, tout un jour, chez Toussaint *Breau*, à Blaison. L'un des *Malécot*, je crois, présidait, s'il y eût jamais présidence. D'abord improvisée et libre, la causerie, pour obtenir un résultat utile, s'était imposée des lois et un ordre du jour réfléchi à loisir. Les questions indiquées à l'avance entraient à leur tour en discussion. C'est à cette heure que la pensée vînt de provoquer au dehors quelques bons esprits, en sollicitant l'envoi d'opinions indépendantes qui renouvelassent et prissent à partie leurs théories communes. Le premier appel des associés, publié dans les derniers mois de 1775, soumettait sans phrases et sans se recommander autrement que par leur bonne volonté « aux amateurs » les neuf questions du prochain trimestre. Le succès de cette initiative fut aussi complet qu'on pouvait l'attendre. L'opinion publique s'en occupa quelques semaines ; on en causa, on en médit ; ce fut un petit événement ; mais deux ou trois travailleurs, comme il arriverait en tout temps, répondirent seuls à cette invitation lointaine de travailleurs inconnus. M. de Butret, des Sociétés royales de Paris, de Tours, d'Orléans, le célèbre économiste-agriculteur, s'empressa, au premier mot, d'envoyer ses encouragements et ses livres et d'aborder, comme il l'entendait, la question, alors naissante et à peine comprise, de la grande et de la petite culture. La Société n'entendait encore par là que la culture à la bêche ou à la charrue et n'était pas éloignée d'accepter l'opinion de cet académicien d'Angers, qui aurait voulu condamner à mort l'introducteur de la charrue dans un pays où les bras ne manqueraient pas pour le maniement de la bêche. « Toute fatiguante qu'elle est, écrivaient nos amis à de Butret, si les seigneurs arrentaient à blé

Digitized by Google

toutes leurs terres, hors ce qui fait la décoration de leurs châteaux, et que ces arrentements se fissent à des béchoteurs, nous verrions bientôt fuir l'oisiveté mère des vices, des financiers, maltotiers, gabeleurs, laquais, mendiants, et les mœurs rameneraient l'âge d'or », et ils invoquaient Jean-Jacques ! — Un autre, un voisin, M. de Longueil, un grand seigneur (1), de l'Académie des sciences et de la Société royale d'agriculture d'Angers, « couronné des lauriers de Mars et de l'olive de Minerve » (O Thesmophores !), traita d'un seul coup les trois questions de janvier 1776. Mais à part un ou deux mémoires anonymes, ce fut tout à peu près ce que fournit la correspondance extérieure, quelques sollicitations, voire quelques remerciements qu'on lui crut devoir adresser. Nos associés faisaient le reste et prenaient à leur charge leur part commune de l'étude et de l'amusement. *Duveau* à son tour traite et prend le parti de la petite culture : « que le fermier soit en bas de soie ou n'ait que des guêtres ! mais point de métayage » (1re question d'avril 1776), — de même, sur l'avantage des diverses cultures (janvier-mars 1777) ; *Malécot*, sur le bonheur relatif des conditions (3e d'avril 1776) ; *Commeau-Delaroche*, sur la culture de la vigne (mai-novembre 1776) ; *Breau*, sur la taille (mai 1776), les plantations d'arbres, la culture des chanvres (septembre 1776, février-avril 1777) ; *Malécot aîné*, sur la taille aussi de la vigne (mai 1776) ; *Commeau-Chaunière*, sur l'utilité des jachères (novembre 1776) ; *Commeau du Cormier*, sur la culture comparée du chanvre et du blé (mars 1777).

En dehors de ces discussions de théorie pure, touchant d'ailleurs directement à la pratique pour des hommes qui raisonnaient d'expérience ou qui la cherchaient, chaque membre propageait les procédés de la science agricole, répandait les semences, introduisait par l'exemple des cultures nouvelles. La Société s'était spécialement proposée de provoquer, par des démarches actives auprès des puissances, toutes les améliorations matérielles d'in-

(1) Il habitait le château de la Giraudière, aujourd'hui à M. Du Grand-Launay.

Digitized by Google

térêt public, que son zèle désintéressé se trouvait en mesure de signaler. Elle en trouva sans sortir de son canton.

On la voit, dès 1776, s'adresser, par un mémoire spécial, à la Société d'Agriculture d'Angers, bureau officiel, composé de gens en charge, de personnages d'autorité, et lui exposer l'urgence — elle dure encore! — de la levée projetée de Juigné jusqu'à Saint-Rémy. Le lit de la Loire, réduit par les plantations de luisettes sur la rive droite, s'exhaussait si vite en se rejetant vers la rive gauche, que les prairies se trouvaient déjà à un niveau inférieur et mal défendues par un banc de terre raviné naguère par la dernière inondation. Il importait à dix paroisses que les eaux ne prissent pas leur direction régulière sur une riche région où vivait le bétail de tout le pays. Le Bureau d'Angers remarqua le mémoire et le recommanda si bien, qu'un ingénieur reçut la mission spéciale d'étudier le projet indiqué et, en fin d'examen, l'approuva, n'était l'argent qui manqua.

Un autre mémoire de nos amis exposa cette fois directement à l'intendant que l'Aubance, retenue par la chaussée de Longueville, couvrait pendant six mois de l'année cent cinquante arpents d'excellent terrain et enfiévrait une admirable campagne. Pour rendre la santé et la richesse à ces misérables paroisses, que fallait-il ? Percer deux arches d'écoulement et curer le lit du ruisseau (9 juin 1777). Ce fut Necker en personne qui répondit (13 décembre). Là encore l'idée était reconnue excellente et pratique, mais les premiers fonds manquaient,—« du moins quant à présent; et cependant je prendrai une connaissance particulière de cet objet. » Ces derniers mots sont ajoutés par le ministre, de sa propre main, à sa signature.

Que deviennent de ce moment nos bons amis? Je n'en sais que dire. Il est probable que ces réunions, fêtes attendues de chaque mois, se continuèrent comme en famille et qu'ils ne perdirent rien de leur beau zèle à s'y instruire. Peut-être aussi les accidents de la vie, dans ces jours-là si rapide, en jetant hors du cercle ami quelqu'un des fidèles, mirent-ils le désarroi dans l'association rustique. Toujours semble-t-il qu'elle ait suspendu

Digitized by Google

absolument toute vie extérieure, et je ne trouve plus d'elle aucune trace. Me trompé-je? A vingt ans de là,—que de choses dans ces vingt ans! — l'*Almanach de Maine-et-Loire* (an VII, p. 95), par une exception unique, signale à l'admiration des Angevins « un fait civique, » extraordinaire, sans exemple. D'un même coup, le 13 nivôse an VI, à l'appel d'une pauvre paroisse, — c'est encore Blaison que je veux dire, — tout le canton se lève. Depuis la guerre, ses chemins brisés et délaissés étaient devenus inabordables. Nulle aide à attendre des services publics partout en détresse. En un moment, tout est debout, enfants, bourgeois, paysans, les municipaux en tête, citoyens de toutes les communes, avec armes de travail, charrois et chevaux, pour achever en un jour la tâche volontaire de la corvée républicaine. Me trompé-je? ou ces braves gens, si prêts à s'enrôler pour le bien public et à faire acte dévoué de leur bonne main, ne sont-ce pas nos bêcheurs ou les fils de leurs œuvres d'il y a vingt ans, nos patriotes, nos Thesmophores?

CÉLESTIN PORT.

PROGRAMME DES THESMOPHORIES.

I.

Des personnes que l'amitié rassemble tous les mois, désirant joindre aux agréments de la société celui de leur instruction, se sont proposés d'augmenter le plaisir de se voir, par des questions relatives à leur état; en conséquence, elles ont arrêté de discuter les Questions suivantes dans leurs entrevues de Janvier, Février et Mars 1776.

JANVIER 1776.

Première Question.

Y a-t-il dans le produit beaucoup de différence entre la grande et la petite culture?

Deuxième Question.

QUELLE est la différence du coût entre ces deux cultures?

Troisième Question.

LA grande culture nuit-elle à la population? En chercher les preuves dans les différentes Élections de notre Province.

Digitized by Google

FÉVRIER 1776.

Première Question.

DANS la classe des Prairies artificielles, quels sont les semis auxquels on doit donner la préférence relativement à nos terreins?

Deuxième Question.

EST-IL une manière propre à dessécher les récoltes de ces Prairies artificielles, pour en faire des fourrages d'hiver ?

Troisième Question.

QUELLE est, après le défrichement de ces Prés artificiels, l'espèce de semence qui peut le mieux convenir à la terre défrichée ?

MARS 1776.

Première Question.

GÉNÉRALEMENT parlant, le quartier ou deux boisselées et demie de terre produisent-elles plus ensemencées en graine quelconque qu'affiées en vigne ?

Deuxième Question.

LES Pays vignobles sont-ils plus riches en général que les Pays de culture ?

Troisième question.

LA culture des vignes est-elle plus propre à la population, que la petite culture des terres?

COMME la Société se propose de donner ses Questions par trimestres, elle prie les Amateurs de vouloir bien répondre à ses vues, et d'envoyer des Mémoires qui y auraient rapport. On les adressera francs de port, par la Poste de Brissac, à M. DUVAU, à Grésillé. La Société voudroit, en couronnant les pièces, pouvoir y mettre des prix ; mais les Amis qui la composent, ne sont pas dans le cas de faire ces généreux efforts ; ils ne peuvent que témoigner leur bonne volonté, en s'empressant de profiter des lumières du Public.

II.

SECOND TRIMESTRE.

Des questions proposées par la Société Agronomique de Blaison.

Tandis qu'une Feuille hasardée dans le Public y produit des sensations si différentes, ses Auteurs sont dans la dernière surprise, qu'elle ait pu en occasionner. Leur Société qu'une plaisanterie a formée sous les auspices de l'amitié, n'a eu d'autre objet que d'en

Digitized by Google

serrer les liens par une instruction intéressante et en même temps amusante. Ils n'aspirent point à l'honneur d'être Auteurs, mais ils ont une envie sincère de s'éclairer sur leurs devoirs; attachés à la Patrie par des emplois différents, qui occupent leur temps fructueusement, ils se font un grand plaisir de lui dérober un jour, tous les mois, pour se livrer à l'amitié et à la culture des talents vraiment utiles.

Tel est l'objet de la Société de Blaison, qui, en faisant des questions, a cru les devoir faire d'une utilité générale, pour ne point se cantonner à son seul district. Si elle a été assez heureuse pour que son premier Programme ait mérité quelqu'attention, elle l'a été encore plus de se trouver, dès sa naissance, honorée des témoignages d'estime de personnes connues dans la République des Lettres. L'encouragement qu'elle en a reçu est trop flatteur pour ne pas exciter de plus en plus son zèle. Comme elle ne s'essaiera que sous les auspices de la bienveillance, elle s'abandonne volontiers à la critique des gens mal-intentionnés; en conséquence, elle donne avec confiance son second Trimestre des questions qu'elle discutera dans les mois d'Avril, Mai et Juin, en réitérant ses invitations à ceux qui la jugent en bonne part de vouloir bien honorer ses Séances de quelques mémoires. On les adressera, francs de port, par la Poste de Brissac, à M. Duvau, à Grézillé.

La Société se croit obligée de corriger un défaut d'expression dans son premier Programme. Elle avertit que par la petite culture, elle n'entend que la culture manuelle ou à la bêche, et que, par la grande culture, elle entend toutes celles qui se font à la charrue. Elle donne cette explication, parce qu'elle sait que ce défaut d'exactitude de sa part a occasionné des équivoques.

AVRIL 1776.

Première Question.

Les Propriétaires des grandes terres auroient-ils plus de profit à en arrenter à bled les terres, que de les affermer ?

Seconde Question.

Y auroit-il un moyen de rendre la culture manuelle plus florissante qu'elle ne l'est ?

Troisième Question.

Si la culture manuelle ne fait pas tant de riches que la grande culture, ne fait-elle pas plus d'heureux ?

Digitized by Google

MAI 1776.

Première Question.

Peut-on déterminer à peu près à quel âge on peut arracher les vignes ?

Seconde Question.

Est-il plus avantageux d'arracher les vieilles vignes, que de les rajeunir en noyant les souches ?

Troisième Question.

Quelle est la meilleure manière de tailler la vigne dans notre Province ?

JUIN 1776.

Première Question.

Peut-on déterminer la propriété de chaque fumier ou engrais par leur dégré de chaleur et leurs sels, et les classer relativement au besoin de chaque graine ? l'expérience ayant appris que des degrés de chaleur, inégalement développés, occasionnent des fleuraisons trop rapides et par conséquent des brimes.

Seconde Question.

Peut-on avec des terreaux modifier la chaleur des fumiers ordinaires relativement aux graines que l'on a à semer ?

Troisième Question.

Au moyen d'un thermomètre placé en terre et d'un autre placé dans l'air libre, pourrait-on déterminer les degrés de chaleur les plus propres à une prompte et égale germination, tant des graines farineuses que légumineuses, et en dresser une table pour ne semer que dans des temps propres et ne pas courir les risques de perdre la semence par un trop long séjour en terre ?

Si cette expérience est possible, comme elle demande du temps, la Société n'en attend pas la solution dans ce dernier mois ; mais elle désireroit que quelques personnes la voulussent tenter et lui faire part de leurs observations.

III.

QUESTIONS

Que la Société des Thesmophories de Blaison discutera dans le courant de l'année 1777.

Si le plaisir, que procure des occupations honnêtes et instructives, est la vraie sagesse, la Société des Thesmophories a sans doute à

Digitized by Google

se féliciter de sa formation. Ses Séances, toujours consacrées à l'examen des Questions dont les associés se chargent tour à tour, sont terminées par les amusements qu'inspirent la décence et l'amitié.

Dans ces dernières Assemblées, la Société s'étant apperçue que le nombre de ses Questions de l'année dernière était trop considérable, relativement au nombre des Thesmophores, elle arrêta de n'en donner qu'une par mois, sur laquelle chaque Associé fournira un Mémoire: elle espère, par ce moyen, avoir une meilleure discussion et de meilleurs résultats. Les mois de Juillet et d'Août seront toujours le temps de ses vacances.

L'attention de la Société à ne donner que des Questions d'une utilité générale lui fait croire que leur examen ne sera pas pour elle seule et que les Amateurs continueront de lui envoyer des Mémoires. On les adressera toujours à M. Duvau, Secrétaire des Thesmophories de Blaison, à Grézillé, par la poste de Brissac.

Comme les vues patriotiques, qui ont concouru à la formation de la Société et qui maintiennent son existence, ont été favorablement accueillies de l'autorité supérieure ainsi que du Public, elle met avec plaisir au jour, sous les mêmes auspices, l'idée de ses travaux pendant la présente Année.

Janvier 1777.

Première Question.

Est-il plus avantageux de mettre en culture des terreins sujets aux inondations, que de les apréïer ou même en faire des pâtures?

Février 1777.

Seconde Question.

Ne peut-on pas, dans les terreins les plus ingrats, semer des chanvres et même des lins d'été, en préparant auparavant la terre par un semis de vesseau, dans le mois de Septembre, que l'on rembourreroit dans le temps de la semaille des chanvres ou lins, pour servir d'engrais ?

Mars 1777.

Troisième Question.

Un terrain également propre à la culture du bled et des chanvres ou lins, seroit-il plus productif, ensemencé en froment qu'en chanvre ou lin ?

Digitized by Google

AVRIL 1777.

Quatrième Question.

Les fruits des arbres fruitiers, plantés dans les champs, peuvent-ils dédommager du tort que ces mêmes arbres font à la terre et aux ensemencés ?

MAI 1777.

Cinquième Question.

Dans les Paroisses de Blaison, Gohier, S. Rémi de la Varenne, S. Sulpice sur Loire, Charcé, Coutures, Chemellier et Grézillé, la vigne rouge serait-elle aussi productive que la blanche, et, comparaison gardée, le vin rouge y serait-il supérieur au blanc ?

JUIN 1777.

Sixième Question.

Quelle est la raison qui empêche dans les Paroisses de Blaison, Gohier, S. Rémi de la Varenne, S. Sulpice sur Loire, Charcé, Coutures, Chemellier, Grézillé et circonvoisines, la plantation et la culture de la vigne rouge ? Si le vin rouge y est supérieur au blanc ?

SEPTEMBRE 1777.

Septième Question.

Un propriétaire de soixante arpents de terres et prés et de vingt quartiers de vignes aurait-il plus de profit à faire valoir son bien, que de l'affermer pour mener un commerce proportionné à sa fortune ?

OCTOBRE 1777.

Huitième Question.

Seroit-il plus avantageux de placer trente mille livres en bien de fonds que de les verser dans le commerce ?

NOVEMBRE 1777.

Neuvième Question.

L'arbitraire qui règne dans les campagnes, pour la répartition de l'impôt, est-il nuisible à l'Agriculture et à la population ?

DÉCEMBRE 1777.

Dixième Question.

Pourroit-on détruire l'arbitraire qui règne dans les campagnes pour la répartition de l'impôt ?

Digitized by Google

III.

TROISIÈME TRIMESTRE.

Des questions que la Société des Thesmophories de Blaison discutera à ses séances de septembre, octobre, novembre et décembre 1776.

Le temps de la moisson fournissant aux associés des occupations indispensables, ils ne tiendront pas leurs séances dans les mois de juillet et d'août, pour se livrer aux travaux de la campagne. Leurs vacances seront consacrées à recueillir les fruits de leurs expériences.

L'amitié rassemblera la Societé au mois de septembre prochain; l'abondance espérée des récoltes y fournira des entretiens utiles sur les comparaisons du produit aux dépenses; tel en effet se croit des revenus, qui ne s'en trouverait que de négatifs, s'il savait bien faire l'état de ses avances foncières, primitives et annuelles.

L'économie rurale est toujours le premier objet de la Société des Thesmophories, qui se permet aussi quelquefois de jeter ses regards sur tout ce qui peut coopérer au bien public. La pureté de ses intentions l'assure de celles des honnêtes gens qu'elle interroge avec confiance. C'est de la discussion que naît la lumière et la vérité, et c'est de cette manière que la Société veut s'instruire. Elle s'empresse de faire ses sincères remerciements aux Anonymes qui lui ont envoyé des mémoires, auxquels elle doit des éloges distingués : elle réitère en même temps ses invitations aux Amateurs de lui en envoyer sur ses questions, tant des précédents programmes que du présent, On les adressera à M. Duvau, secrétaire de la Société, à Gresillé, par la poste de Brissac.

SEPTEMBRE 1776.

Première Question.

Quelles sont les avances foncières, primitives et annuelles de la culture manuelle ?

Seconde Question.

Quelles sont, dans notre Province, les avances foncières, primitives et annuelles de la culture à bœufs.

Troisième Question.

Quel est, dans notre Province, le produit net de chacune de ces deux cultures ?

Digitized by Google

OCTOBRE 1776.

Première Question.

Quels seroient les avantages et les inconvénients politiques qui résulteroient de l'arrentement des terrains, aux cultivateurs mêmes?

Seconde Question.

Si les biens donnés à moitié sont dans un état de culture languissante, tandis que ceux affermés à grain ou à argent sont dans le meilleur état possible, ne seroit-il pas expédient, pour le bien général de l'Agriculture, de défendre les baux à moité?

Troisième Question.

La brièveté des baux à ferme ne nuit-elle point à l'Agriculture?

NOVEMBRE 1776.

Première Question.

Y auroit-il, en quelques cantons de notre Province, du profit à ne diviser les terres qu'en deux moitiés, dont une seroit emblavée, et l'autre en repos ou jachères?

Seconde Question.

Seroit-il plus profitable d'herbager les prés que de les garder à foin?

Troisième Question.

Au lieu de fumer ou terroyer les vignes pour plusieurs années, ne vaudroit-il pas mieux les fumer ou terroyer un peu tous les ans?

DÉCEMBRE 1776.

Première Question.

L'Agriculture peut-elle être considérée comme mère des Loix?

Seconde Question.

Si l'Agriculture est mère des Loix, quelles sont les premières qu'elle a pu dicter aux hommes?

Troisième Question, donnée pour avis.

L'expérience a démontré à un homme éclairé que le grain qui vient des terres graissées avec des charrées donne une farine rude, qui se lie difficilement en pâte et dont le pain est sec. Après s'être assuré par de nouvelles expériences, ne pourroit-on pas suppléer les charrées par des marnes, dont la Touraine et notre Province même abondent? On sent combien il seroit intéressant, pour le bien de l'humanité, de faire de nouveaux essais, afin de donner au public les résultats importants de ces épreuves.

Digitized by Google

L'UNE PAR L'AUTRE

PERSONNAGES

M. Latour, ancien avoué.
M. Gaston Deville.
Thomas, serviteur de M. Latour.
Mme Latour.
Jeanne, **Louise**, } filles de M. Latour.

La scène se passe en province, chez M. Latour.

Le théâtre représente un salon meublé simplement et avec goût. — Porte au fond. — Porte à droite. — Du même côté, un guéridon sur lequel sont posés un canevas préparé et un panier à ouvrage plein de pelotons de laine; à gauche, deux fenêtres donnant sur la rue. — Une glace au-dessus de la cheminée.— Une table à gauche, entre les deux fenêtres.

ACTE PREMIER

SCÈNE PREMIÈRE.

THOMAS.

(*Il est occupé à épousseter le salon.*)

Moi, j'aimais le Palais, j'aimais la procédure !
Maître Latour avait une bonne figure,
Je ne sais quoi d'ouvert qui charmait les clients
Et lui donnait le pas sur tous ses concurrents ;

Digitized by Google

Sa probité parfaite était proverbiale,
Il avait, en un mot, l'estime générale.
J'avais dix ans au plus, quand de mon petit bourg
Je partis, pour entrer dans l'étude Latour;
A sauter les ruisseaux on me mit au plus vite,
Et je devins bientôt un sauteur émérite.
Bercé dans les dossiers, j'en savais les secrets,
Je connaissais la taxe et les états de frais,
Je possédais à fond le délai des distances;
Je donnais aux clients de bonnes assurances,
Si le patron surpris, par quelque rendez-vous,
Tardait à revenir. Je disais toujours : « Nous! »
« C'est d'accord, cher monsieur, nous plaidons à huitaine, »
Ou « pour dernier délai nous fixons à quinzaine, »
Ou bien, suivant les cas : « Monsieur, nous concluons
A ce qu'il plaise. » Ou bien : « Monsieur, nous déclarons
Vouloir nous rapporter, sur tel point, à justice. »
Je calmais, en usant de ce simple artifice,
Les clients trop pressés qui trouvaient qu'au palais
Un procès commencé ne finissait jamais.
Ils rêvaient le succès au bout de la carrière,
Et tout marchait au mieux, grâce à mon savoir-faire.

(*Un silence.*)

Pourtant d'un maître-clerc je n'avais pas le rang;
J'étais simple garçon, chaque soir allumant
Les lampes de l'étude, et, dans la matinée,
Epoussetant le meuble avec la cheminée,
Le fauteuil de Monsieur, sa table de travail,
Tandis qu'il ruminait, sous les arbres du Mail,
Un moyen pertinent, procédure nouvelle
Eclose après minuit dans sa docte cervelle.
Les temps sont bien changés! Ce bon monsieur Latour
A vendu son étude, il languit; à mon tour,
Sans exploits ni dossiers, je ne sais plus que faire.
Je n'ai pas à mener la plus petite affaire,
Et si je n'aimais pas des maîtres aussi bons,
J'aurais bientôt conclu de tourner les talons.
Mais je les aime trop. J'aime ces demoiselles :
Je ne pourrais jamais vivre ou mourir loin d'elles!

Digitized by Google

Et je mets au défi l'huissier le plus retors,
Si je ne veux sortir, de me mettre dehors !

(*Il achève d'épousseter.*)

Le service est ici facile avec Madame,
C'est une bonne mère, une excellente femme.
Mademoiselle Jeanne a de l'âme et du cœur,
Malgré son caractère et sa changeante humeur;
Sa jeune sœur, Louise, est charmante, parfaite,
Et Dieu sait tout le bien que Thomas lui souhaite !

(*A ce moment un bruit de voix et de pas rapides se fait entendre — Thomas sort par la porte du fond. — Jeanne et Louise entrent au même moment par celle de droite et gagnent la gauche de la scène. — Jeanne précède Louise*)

SCÈNE II.

JEANNE, LOUISE.

LOUISE (*tenant à la main plusieurs dessins de tapisserie*).

Veux-tu te prononcer sur le choix des couleurs ?
Veux-tu faire le fond ou nuancer les fleurs ?
Veux-tu me dire, au moins, le dessin qu'il faut prendre ?
A la direction j'entends ne rien prétendre.
Je me fais une loi, ma sœur, de t'obéir ;
C'est, je crois, le moyen de te faire plaisir ?
Pour le commandement, tu parais être faite.
En l'art de gouverner tu deviendras parfaite,
A la condition pourtant de bien savoir
Indiquer à chacun sa règle et son devoir.
Ordonne, enseigne-moi ce qu'il faut que je fasse,
Par quel chemin tu veux que mon aiguille passe.
Le canevas attend avec soumission,
A toi de prendre, enfin, une décision.

JEANNE.

De ces sages conseils, je comprends la portée ;
Tu voudrais bien me voir à ce point irritée,
Qu'il fut permis d'en rire, et ton charmant esprit
Goûterait la douceur d'exciter mon dépit.
Je ne suis pas si simple et sais me mettre en garde ;

Digitized by Google

J'observe ton allure et prudemment me garde
De fournir un prétexte à ta malignité,
Qui se donne des airs de grâce et de bonté !
Tu te crois, je le sais, une très-fine mouche ;
Chaque mot calculé que prononce ta bouche,
Est un trait décoché pour blesser le prochain.
Mais à viser sur moi tu t'appliques en vain.

LOUISE.

En vérité, ma sœur, je ne puis te comprendre ;
Ces reproches amers ont lieu de me surprendre
Et de me contrister ; propos hors de saison
Qui blessent à la fois le cœur et la raison.
Jeanne, prends un parti ; dis-moi, puis-je mieux faire
Que de te laisser libre ? Ah ! si ton caractère
Était plus abordable et moins capricieux,
Nous ne perdrions pas un temps si précieux.
Tu peux tout décider, et tu n'es pas contente ;
J'en conviens franchement, cela m'impatiente,
Quelle est ta préférence ? et dis-moi simplement
Si je brode les fleurs, ou le fond seulement.

JEANNE (*d'un ton impératif*).

Je ne le dirai pas. Me ferais-tu la grâce
De me laisser en paix ? Au surplus, je suis lasse.
Avant d'être choisi, ce dessin me plaisait,
Et de ces écheveaux la teinte me charmait ;
Depuis qu'il est promis, ce travail m'est pénible,
J'aurais à le laisser un plaisir indicible.

LOUISE.

Notre grand'mère attend, Jeanne, depuis un mois.

JEANNE (*avec impatience*).

Tant pis ! ne suis-je plus maîtresse de mes doigts ?

LOUISE.

Quoi ! c'est sur ce ton-là que tu le prends ! C'est triste !
Contredire toujours ! Sans être pessimiste,
Ma Jeanne, je crains bien que cet esprit boudeur

Digitized by Google

N'attire un jour sur toi quelque amère douleur.
Jusques à ce moment ton fâcheux caractère
Ne s'est manifesté, je le sais bien, ma chère,
Qu'en des occasions qui ne pouvaient jamais
Troubler ta conscience, ou de ton cœur la paix;
Mais prends garde; tu peux, pour de futiles causes,
En un malheureux jour embrouiller toutes choses.

JEANNE.

Je t'engage, petite, à conserver pour toi
Le charitable avis que tu crois fait pour moi.

LOUISE (*résolûment et posant la tapisserie sur le guéridon*).

Je maintiens nettement ce que je viens de dire,
Et je vais te parler comme mon cœur m'inspire.
A quoi bon hésiter? le temps marche; aussi bien
Il faut mettre à profit ce moment d'entretien.
Que de petits chagrins, que de peines futiles,
Que de regrets tardifs, de larmes inutiles,
J'ai pu compter, ma sœur, qui ne te venaient tous
Que d'un esprit fâcheux, incessamment jaloux
De prendre à contre-pied, de s'opposer quand même!
Voyons, n'était-ce pas pour toi plaisir extrême
De lancer à quinze ans quelque mot agressif,
Ou de trancher un fait d'un ton affirmatif?
Peut-être, diras-tu, c'était sans importance;
Mais pourquoi soutenir, d'une vaine assurance,
Que le ciel est serein lorsque le temps est noir?
Qu'il fait jour, en hiver, à sept heures du soir?
Ce système absolu, ce goût de contredire,
Avec l'âge et le temps, évidemment s'empire.
Veut-on se promener où tu le souhaitais?
Sitôt qu'on y consent, tu le trouves mauvais;
Et puis, si l'on demeure, à l'instant mécontente,
Tu veux avec humeur que chacun se repente
D'avoir eu la bonté d'écouter ton désir,
Et de se déranger pour te faire plaisir.
J'ai dix-huit ans, toi vingt : tu vois, cela s'aggrave.
C'est un loyal parti que tu dois prendre en brave

Digitized by Google

De combattre et de vaincre un travers affligeant,
Indigne de toi-même et très-désobligeant.
Tu pourrais engager dans telle circonstance
L'avenir sur un mot, sur une inconséquence,
Et quelque jour enfin, toi si bonne, ma sœur,
A ta perte courir et blesser plus d'un cœur.
Il ne faut qu'un caprice, une humeur ombrageuse
Pour troubler le repos d'une famille heureuse.

JEANNE (*piquée et avec impatience*).

Admirable vraiment! Cet éloquent discours
Devrait, en me touchant, me changer pour toujours ;
Et pourtant je ne puis que t'inviter, ma chère,
A modérer le ton de ta morale austère.
Que ce soit arrêté, ma sœur, entre nous deux.

LOUISE (*vivement*).

S'entendre sur un point est déjà fort heureux !

JEANNE.

S'entendre est monotone et fait de l'existence
Un ennui sans mesure et sans intermittence.

LOUISE (*reprenant son sang-froid*).

Par instants, tu le vois, on peut s'entendre mal ;
S'accorder à ce prix est fort original.

SCÈNE III.

LES MÊMES, Mme LATOUR.

Mme LATOUR (*qui s'est arrêtée sur le seuil de la porte du fond*).

Mes filles, qu'avez-vous, quel sujet vous divise?
Sur ce point pourrais-tu me renseigner, Louise?

LOUISE (*s'avançant près de sa mère*).

Oh! laissez-moi d'abord, maman, vous embrasser.

Mme LATOUR (*après avoir embrassé Louise*).

Jeanne boude, je vois. Jeanne peut se passer
Du baiser maternel; c'est une chose triste.

Digitized by Google

JEANNE.

Mais aussi vous tombez, maman, à l'improviste !

Mme LATOUR.

A l'improviste, moi ! Ma fille, vous saurez
Pour votre instruction, puisque vous l'ignorez,
Qu'une mère jamais ne peut être étrangère
Au cœur de ses enfants, et que votre manière
De penser, de parler, d'agir en ce moment,
Est le sujet pour moi d'un grand étonnement.

JEANNE (*à part*).

Cela m'est fort égal, mais je suis très-certaine,
Si l'on me gronde ainsi, d'avoir une migraine.

LOUISE (*bas à sa sœur*).

Ma Jeanne, tu devrais te jeter dans ses bras !

JEANNE (*même jeu*).

Est-ce là ton avis ?

(*Assentiment de Louise.*)

(*Jeanne bas et à part.*)

Alors je n'irai pas.

(*Pendant que Louise et Jeanne parlent ensemble, Mme Latour se dirige du côté des dessins de tapisserie qu'elle paraît examiner. Mais elle ne quitte pas ses filles des yeux.*)

(*Jeanne à sa sœur.*)

C'est véritablement une chose trop forte
De me voir, à vingt ans, traiter de cette sorte;
Et je ne veux, ma sœur, en aucune façon
Supporter de ta part ni conseil, ni leçon.

LOUISE (*affectueusement*).

Allons ! pas d'amour-propre ! Ecoute ta tendresse,
Laisse parler ton cœur ! Avec une caresse
Tu peux, quand tu voudras, donner tant de bonheur !

JEANNE.

« Tu peux, quand tu voudras ! »... Ne crois pas que mon cœur
A tes avis jamais obéisse et se rende ;
Je ne sais pas aimer qui menace et commande.

Digitized by Google

LOUISE.

Tu retombes encor dans ton méchant défaut.

JEANNE.

Parlant comme il me plaît, je parle comme il faut.

Mme LATOUR (*à part*).

La scène se prolonge ; il est temps qu'elle cesse.
(*Haut.*)
Jeanne, retirez-vous ! j'ai besoin qu'on me laisse.
(*Jeanne sort.*)
(*A Louise.*)
Et toi, ma chère enfant, va retrouver ta sœur,
Et change, si tu peux, sa détestable humeur.
(*Louise sort.*)

SCENE IV.

Mme LATOUR (*seule*).

Qu'au suprême degré Jeanne est désobligeante !
C'est une étrange enfant ! Elle est parfois charmante,
Très-apte au dévouement, très-capable d'aimer,
Mais ne sachant encor comment se réprimer.
Je sentais le combat qui se passait en elle ;
J'en comprenais l'effort ; la lutte était réelle.
J'ai cru que le bon sens enfin triompherait,
Et que d'un cœur loyal elle s'excuserait ;
Il n'en a rien été. Mais on change à son âge,
Et je veux espérer qu'une fois en ménage,
Fidèle à des devoirs sacrés et rigoureux,
Elle saura combattre un travers dangereux.
Avec Monsieur Latour, j'ai besoin de m'entendre ;
A Jeanne il faut parler sans plus longtemps attendre,
Et ne plus lui cacher que deux hommes de cœur
De sa main aujourd'hui sollicitent l'honneur.

SCÈNE V.

Mme LATOUR, M. LATOUR.

M. LATOUR (*du seuil, au fond*).

Ma femme ne vient pas, vainement je l'appelle,

Digitized by Google

Il faut absolument...

(Il l'aperçoit.)

... Ah ! Dieu, merci, c'est elle !

(A Mme Latour en s'avançant.)

Marier notre Jeanne est un événement.

(Il regarde autour de lui.)

Nous pouvons sans témoins en parler librement.

(M. et Mme Latour prennent des siéges. — Un silence.)

Ce sont deux bons partis ; et Jeanne, notre fille,
Peut à son gré choisir sa nouvelle famille ;
C'est un rare avantage, et je me sens heureux
De pouvoir me fier à des cœurs généreux.

Mme LATOUR.

Soit ; mais les deux amis, à notre fille ainée
Ont le commun espoir d'unir leur destinée ;
Il faut se décider, entr'eux il faut choisir,
Je n'ose, en vérité, formuler un désir.
Douloureux embarras ! Cruelle alternative !
Décision pénible, hélas ! quoiqu'il arrive.
Et puis que deviendra leur tendre liaison,
Si digne de respect, d'estime ?

M. LATOUR *(à part)*.

Elle a raison.

Mme LATOUR.

Tout refus est amer, si bien qu'on le formule !
Il blesse un honnête homme ou le rend ridicule.

M. LATOUR.

Ce péril est commun à tous les prétendants,
Et j'estime qu'il est la loi des concurrents ;
Tu le sais comme moi. Mais je comprends, ma bonne,
Qu'il importe d'agir, de ne laisser personne
Attendre dans le doute et dans l'anxiété.
Répondre promptement est de ma dignité ;
Mon embarras est grand, pour eux j'ai même estime
C'est là ce qui nous cause un trouble légitime.

Mme LATOUR.

Appliquons-nous, d'abord, à la comparaison
C'est un moyen très-sûr d'agir avec raison.

Digitized by Google

Monsieur Maurice a fait de très-bonnes études,
Jeune, il a contracté de sages habitudes.
Il aime ses parents, travaille avec ardeur;
Des domaines, dit-on, il sera directeur;
Sa fortune en biens-fonds est prudemment conduite,
C'est, à n'en pas douter, un homme de mérite.

M. LATOUR.

Monsieur Gaston Deville, au collége Rollin,
Eut de brillants succès, il est en bon chemin;
De l'école de droit, au Palais, il arrive,
Tenant de Cicéron, qu'il parle ou qu'il écrive;
Cela se dit du moins, et les gens sérieux
S'accordent à louer un don si précieux.
Sa conduite, ses mœurs, en un seul mot, sa vie,
De lui font un futur vraiment digne d'envie.

Mme LATOUR.

Je pense comme toi; je cherche, mais en vain
Lequel des deux amis doit mériter la main
De notre chère enfant. Je demeure indécise;
Je compare avec soin et je reste surprise
D'incliner vers Maurice, en penchant pour Gaston.
Sais-tu ce qu'il faudrait à mon ambition?

M. LATOUR.

Voyons! que veux-tu dire?

Mme LATOUR.

Un double mariage.

M. LATOUR (*riant*).

Ce serait à la fois et moins simple et plus sage.
(*Il se lève.*)
Eh! mon Dieu! chère femme, en marchant de ce pas,
Tu fais un coup d'Etat et nous sors d'embarras.
Mais aujourd'hui, tu vois, notre fille Louise
En cause assurément ne pourrait être mise,
Et c'est de Jeanne seule et de son avenir
Qu'il s'agit; à son cœur...

Digitized by Google

Mme LATOUR (*se levant*).

... Il faut la prévenir.

M. LATOUR.

Sans doute, mais tu sais quel est son caractère :
Prendre le contre-pied. Indépendante, fière,
Susceptible, fantasque et charmante à la fois,
Jeanne veut être libre, à tout prix, de son choix.
Un époux proposé fut-il très-agréable,
Deviendra, sur-le-champ, un époux détestable.
Tâchons de découvrir un mode officieux
Qui surprenne en sa voix et jusques dans ses yeux
Le secret de son cœur ; n'étant pas avertie,
Jeanne se trahira par quelque répartie.
Nous ne pouvons rien faire à nous deux seulement,
Et de Jeanne il nous faut savoir le sentiment.
Quand elle aura parlé, nous agirons, ma chère ;
Voilà l'ordre logique...

Mme LATOUR.

Et comment, en matière,
Entrer sans se trahir ? A quelle occasion
Pourrais-tu diriger la conversation
Vers le point délicat important à connaître ?

M. LATOUR.

Rien ne presse... on verra... le temps est un grand maître!

Mme LATOUR (*vivement*).

De ce maître, il nous faut hâter le jugement.
A la double demande, il importe à présent
De donner la réponse : elle est déjà tardive,
Nous ne pouvons rester dans cette alternative.
(*Elle écoute.*)
Je crois entendre Jeanne ou Louise monter.
Elles pourront enfin, je l'espère, arrêter
Le dessin du tapis que la bonne grand'mère
Depuis longtemps déjà voudrait...

Digitized by Google

SCÈNE VI.

LES MÊMES, JEANNE.

JEANNE (*s'avançant avec grâce et enjouement*).

... Bonjour, mon père.
Qu'il m'est doux de vous voir et de vous embrasser !
Ce matin, dès le jour, vous avez dû passer
Tout près de ma fenêtre, allant sous la tonnelle
Vous asseoir et causer avec la tourterelle.

M. LATOUR.

J'ai pris la clef des champs.

JEANNE.

Je voudrais chaque fois
Etre moins paresseuse, et respirer des bois,
Près de vous, la senteur vitale et pénétrante,
Etudier l'insecte, interroger la plante,
Ecouter vos leçons, puis entrer au saint lieu,
Avec vous, au retour, pour remercier Dieu.

M. LATOUR.

Chère enfant !.....

Mme LATOUR (*imitant son mari avec affectation*).

Chère enfant ! Il m'est doux de t'entendre
Exprimer à ton père un amour aussi tendre.
Mais lorsque près de toi, ma fille, j'arrivais,
Ton ardeur était moindre et tu ne me disais
Rien d'aussi caressant.

M. LATOUR (*souriant avec une certaine malice*).

Peut-être, chère amie,
Légèrement encore elle était endormie.
Dans un demi-sommeil le cœur est indolent.

Mme LATOUR (*blessée*).

Alors, Monsieur Latour, vous sommeillez souvent.

Digitized by Google

JEANNE (*allant vivement vers sa mère*).

Ma mère, maintenant, je suis bien réveillée.....

Mme LATOUR (*après l'avoir regardée attentivement, l'embrasse*).

Du réveil de ton cœur je suis émerveillée !

M. LATOUR (*à part*).

Le retour est tardif, mais non pas le pardon.
C'est de toute rigueur le complet abandon ;
Et pourtant j'entendrai ma femme encor me dire :
Monsieur, votre faiblesse avec Jeanne conspire.

JEANNE (*prenant la tapisserie et les laines sur le guéridon et cherchant à distraire sa mère*).

Pourrais-je nuancer avec cette couleur?
Je la crois un peu pâle.....

Mme LATOUR.

.... Elle irait à la fleur
Du milieu. Je prendrais, si j'étais à ta place,
L'écheveau gris de lin : vois l'effet dans la glace,
L'agencement des tons est ferme, harmonieux.

M. LATOUR (*avec intention*).

Aux Gobelins jamais je n'ai rien vu de mieux.

Mme LATOUR.

De critiquer les gens vous prenez la manie,
Et vous avez le trait mordant de l'ironie.
Rire de mes avis est d'un goût fort douteux.

M. LATOUR (*à part*).

Du diplomate en moi, les débuts sont heureux !

(*Haut.*)

Je voulais rappeler un compliment aimable....

JEANNE (*riant*).

Que me fit l'an dernier un homme insupportable.

Digitized by Google

SCÈNE VII.

LES MÊMES, LOUISE.

(*Elle se tient un instant sur le seuil; court embrasser son père et répond aux dernières paroles de sa sœur.*).

Monsieur Maurice Hébrard ne fut pas criminel,
En louant le tableau que tu fis au pastel,
Et que par charité tu mis en loterie.

JEANNE (*ironiquement*).

Ce n'était rien, pas même un peu de flatterie!
Eh bien! je trouvai, moi, l'auteur du compliment
(*D'un ton sec.*)
Un homme mal appris et fort impertinent.
(*Louise s'approchant du guéridon, regarde un des dessins; Jeanne passe les doigts successivement dans les écheveaux*).

Mme LATOUR (*avec une certaine impatience*).

Ma fille, en vérité, vous jugez un peu vite
Un homme plein de cœur, de talent, de mérite,
Dont on vante, partout, les rares qualités;
Pour encourir ainsi de vos sévérités
La rigueur, qu'a-t-il fait? Dites quel est son crime!
Prouvez que votre blâme au moins est légitime?

M. LATOUR (*à part*).

Hélas! voilà ma femme en train de s'irriter,
Et Jeanne n'est pas fille à vouloir s'arrêter.
Les voilà d'un seul bond au bord du précipice,
C'est le futur au poing que Madame entre en lice.
L'exorde est dépourvu d'insinuation,
Et sans tenter un mot de conciliation,
Elle a d'un bref délai marqué sa procédure;
De mon temps au palais j'avais plus de mesure.

JEANNE.

Convenez-en, du moins, le goût du compliment
Révèle peu d'esprit; tel est le sentiment
Que je veux exprimer et de toute ma force,

Digitized by Google

M. LATOUR (*à part*).

Faut-il mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce ?
Je ne sais !

LOUISE (*à Jeanne*).

..... Je te vois en disposition
De briller dans les rangs de l'opposition.

JEANNE.

Que c'est me juger mal ! Ne pourrai-je plus dire
Toute l'aversion qu'un compliment m'inspire,
Sans paraître fantasque et de mauvaise humeur ?
Tout le monde n'a pas d'un conciliateur,
(*Regardant sa sœur*).
A perpétuité, pris l'aimable visage,
Et l'on peut quelquefois, sans cesser d'être sage,
Parler avec franchise et dans sa fermeté
Faire un juste procès à la fatuité.

Mme LATOUR (*bas et à part*).

A merveille !.....

JEANNE.

..... Je dis ma sincère pensée ;
En agissant ainsi je crois être sensée,
Et j'aime à démontrer que dans mes jugements,
Je sais fort bien, ma sœur, apprécier les gens.

M. LATOUR (*à part*).

Dans l'art de persifler elle est assez habile.

JEANNE (*après un silence*).

Le jour du compliment, Monsieur Gaston Deville.....
(*M. et Mme Latour échangent un regard rapide et observent Jeanne.*)
Chez ma tante, au château, se trouvait invité,
Il fit preuve de tact et de simplicité.
Au lieu de débiter quelque phrase niaise,
De s'étaler sans gêne, en parlant, sur sa chaise ;
Il se montra poli, courtois et gracieux

Digitized by Google

Circonspect, attentif, prudent, silencieux,
D'une réserve exquise, et mettant son adresse
A ne pas souffler mot.

LOUISE (*riant*).

Parfois un seul mot blesse.
La parole est d'argent, mais le silence est d'or,
Un avocat muet !.... ah ! le rare trésor ?
De ce Monsieur pourtant on vante l'éloquence,
Peut-être qu'il convainc en gardant le silence.

JEANNE (*froissée*).

Tu te moques de moi, cela m'est fort égal ;
Je croyais en montrant l'esprit impartial
Qui dans mes jugements me dirige et m'inspire,
Trouver plus d'équité... Tout ce que je désire
C'est que....

Mme LATOUR (*avec une intention marquée*).

.... Monsieur Gaston bientôt se mariera.

JEANNE (*après un silence et gravement*).

J'ai foi dans le bonheur de qui l'épousera !

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, THOMAS.

Mme LATOUR.

Que voulez-vous, Thomas ?

THOMAS.

Voici la couturière
Qui donne à son retard la raison ordinaire,
Elle s'excuse et vient....

Mme LATOUR.

.... Dites lui de monter.

M. LATOUR (*à ses filles avec solennité*).

Allons, faites le calme avant de discuter
Les graves intérêts de la mode actuelle,

Digitized by Google

Jurez sur le patron de la robe nouvelle
De bannir tout nuage entre vous, désormais.

Mme LATOUR.

Et signez, sous nos yeux, votre traité de paix !
(Au moment de passer le seuil, Louise prend la main de Jeanne; elles s'embrassent et sortent par la porte du fond.)

SCÈNE IX.

M. ET Mme LATOUR.

M. LATOUR *(lentement)*.

Quel est ton sentiment ? Que penses-tu, ma chère ?
Notre fille en parlant a-t-elle été sincère ?

Mme LATOUR *(avec un soupir)*.

Je le crois. Et d'ailleurs à bien considérer,
Par quel autre moyen pouvoir nous éclairer ?
(Elle réfléchit.)
Nous devons nous garder de toute inquiétude,
Elle a mis d'un seul mot fin à l'incertitude ;
(Geste d'incrédulité de M. Latour.)
Jeanne, en nommant Gaston par inspiration,
D'elle-même a montré son inclination.

M. LATOUR *(préoccupé)*.

Elle a beaucoup de goût pour la contre-partie,
Et je ne vois pas là de grande garantie.
(Il reste absorbé.)

Mme LATOUR.

A tes yeux, cher ami, le péril est trop grand,
La Providence est là !...

M. LATOUR *(se résignant)*.

.... Tentons l'événement.

Mme LATOUR.

A l'oncle de Gaston nous allons donc écrire.
(Avec une certaine hésitation.)

Digitized by Google

Au père de Maurice il importe de dire,
Avec de grands égards, que l'estime....

M. LATOUR.

.... En effet.
Avisons à tourner les termes du billet
Le plus éloquemment qu'un refus puisse l'être.

(*M. Latour s'approche de la table et écrit; sa femme le suit des yeux. Au bout de quelques instants, il lui communique la lettre.*)

Lis, et je vais remplir l'adresse de la lettre.

Mme LATOUR (*après avoir lu*).

Tu parles, mon ami, fort délicatement.

M. LATOUR (*reprenant la lettre, met l'adresse*).

Alea jacta est ! Je ne sais trop comment
J'en suis sorti si bien à l'honneur de ma plume;
Conclure au débouté n'est plus dans ma coutume.

(*Il se lève et remonte vers la porte du fond; il appelle.*)

Thomas !....

SCÈNE X.

LES MÊMES, THOMAS

.... Portez cela sans le moindre retard
Au grand hôtel qui fait l'angle du boulevard.

(*Il remet la lettre.*)

Mme LATOUR (*tout bas*).

Et l'autre, mon ami.

M. LATOUR.

J'oubliais de l'écrire.

(*Il s'assied à la table. — Mme Latour s'assied près de son mari et lui parle bas avec vivacité.*)

THOMAS (*venant sur le devant de la scène et observant M. et Mme Latour*).

Qu'est-ce que tout ceci ? Je ne saurais le dire ?

Digitized by Google

Maître Latour paraît fortement agité.

(*Il soupire.*)

Le Palais pour Monsieur c'était la liberté !
Je crois le voir encor triturant une affaire
Rondement, lestement, de la belle manière.
Sous sa robe il était comme un poisson dans l'eau,
Et moi, je maintenais des procès le niveau....

(*Il regarde attentivement.*)

Tiens ! le patron sourit, je vois sur son visage
Un air épanoui du plus heureux présage.
Et Madame Latour, qu'a-t-elle à se mouvoir
De la sorte ? Ah ! vraiment, on dirait, à la voir
Tourner et balancer complaisamment sa tête
Que des conclusions elle est très-satisfaite.

(*Il se frappe le front.*)

Il me vient à l'esprit que Monsieur au Palais
N'a pas, au fond du cœur, dit adieu pour jamais.

(*M. et Mme Latour se lèvent et en descendant la scène relisent ensemble.*)

Mme LATOUR.

Tu le vois, cher ami, nous ne pouvons mieux faire.

M. LATOUR.

Avec toi je le pense.... ou plutôt je l'espère !

(*M. Latour prend la main de sa femme et la tient quelques instants dans la sienne. — Mme Latour sort ensuite, en souriant à son mari. — M. Latour pensif regarde sa femme s'éloigner.*)

SCÈNE XI.

LES MÊMES, *moins* Mme LATOUR.

THOMAS (*à part et avec conviction*).

Oui, c'est un grand bonheur pour nous et pour la loi
Que mon maître, au Palais, revienne, sur ma foi !

(*M. Latour remet à Thomas la deuxième lettre.*)

M. LATOUR.

Mon bon, mon cher Thomas, portez à son adresse
Cette seconde lettre....

Digitized by Google

THOMAS (*d'un air interrogateur*).

.... Il faut que je me presse
Sans doute....?

M. LATOUR.

.... Assurément.

THOMAS (*avec élan*).

... Je l'avais bien compris.

M. LATOUR.

Quoi donc?...

THOMAS.

... Nous y rentrons! je n'en suis pas surpris.
(*Il s'anime.*)
Je n'avais jamais cru que cette belle étude,
De se passer de nous, put prendre l'habitude;
Nous allons donc revoir la robe et les rabats,
La toque, les placets...

M. LATOUR (*impatienté*).

... Taisez-vous donc, Thomas.

THOMAS (*à part*).

C'est égal; je crois bien avoir saisi la chose.
(*Il s'éloigne, puis s'arrête pensif sur le seuil, au fond.*)

M. LATOUR (*à part*).

Ma foi! nous sommes loin de tout ce qu'il suppose.
(*Un silence.*)
Je regrette Maurice et voudrais sur l'honneur
Ouvrir aux deux amis et ma porte et mon cœur.

M. LATOUR (*se retournant*).

Eh bien! Thomas, eh bien! vous restez immobile?

THOMAS (*vivement*).

Ah! Monsieur, je rêvais d'une affaire civile!
(*Il sort.*)

SCÈNE XII.

M. LATOUR, JEANNE.

JEANNE (*entrant par la porte de droite*).

Vous êtes occupé, mon père, et je m'en vais...
(*Elle prend un écheveau de laine sur la table à ouvrage et se dispose à sortir.*)

Digitized by Google

M. LATOUR.

Ta présence m'est douce, et tu ne peux jamais
Me déranger...

(*Un silence.*)

... D'ailleurs, il faut que je te dise
Un mot sur un sujet sérieux et de mise
Entre nous, chère enfant, car demain tes vingt ans
Brilleront sur ton front comme des diamants.

JEANNE (*troublée*).

Mon père, je ne sais ce que vous voulez dire...

M. LATOUR (*souriant*).

En vérité, ma Jeanne !...

JEANNE (*à part*).

... A peine je respire.
J'ai quelque chose là qui m'étreint... et mon cœur
Bat si fort...

M. LATOUR.

... Je te fais une grande frayeur !
A des troubles d'enfant ne sois pas accessible,
Je ne suis pas, ma fille, un homme si terrible ;
Voyons, écoute-moi ; tu me diras après
Si ton père a bien su prendre tes intérêts.
Deux jeunes gens de cœur et d'intention pure
Ont demandé ta main ; de la double ouverture
J'ai fait part à ta mère, et nous avons entr'eux
Vainement recherché qui préférer des deux.
Ta mère me disait : Jeanne est très-difficile,
Et connaître son goût n'est pas chose facile ;
Mais voici que tantôt, — c'est providentiel,
Et d'un si grand bienfait il faut bénir le ciel, —
Toi-même, en un seul mot, de ta bouche sincère
Nous as rendu la paix et donné la lumière.
Ne sachant rien encor, rien ne t'influençait,
Ton penchant était libre, il se manifestait,
Pour ta mère et pour moi, sans un doute possible...

(*Il l'observe.*)

A ma conclusion tu dois être sensible ?

Digitized by Google

Donc, l'un des aspirants, Monsieur Maurice Hébrard...

(*Jeanne devient pâle.*)

Ne t'inquiète pas...

(*Souriant.*)

... il a parlé trop tard !

J'ai compris, n'est-ce pas ? Quant à Monsieur Deville,
Demander son avis était très-inutile.

JEANNE (*d'une voix altérée*).

Mon père...

M. LATOUR.

... Mais d'où vient le trouble où je te vois ?

JEANNE (*de plus en plus agitée*).

J'éprouve tant de peine et de honte à la fois !

M LATOUR.

Et pourquoi te montrer, chère enfant, si confuse :
Un cœur qui parle franc n'a pas besoin d'excuse,
Ainsi donc...

JEANNE (*avec douleur*).

... Je suis franche et fausse au même instant.
Je ne résiste pas au plaisir imprudent
De tout dénaturer ; le goût de contredire
A pris, sur mon esprit, un détestable empire.
J'ai critiqué Monsieur Maurice et d'un tel ton,
Et j'ai si sottement loué Monsieur Gaston,
Que vous avez commis une double méprise.
Par ma faute, ô mon Dieu ! je me suis compromise !

(*Un silence.*)

Si je pensais jamais, mon père, à vous quitter,
Monsieur Maurice Hébrard pourrait seul mériter...

M. LATOUR (*sévèrement*).

Jeanne, te moques-tu, dis-moi ?...

JEANNE.

... Parole amère !

M. LATOUR.

Si tu veux procéder contre ton caractère,
Entamer tes défauts, certes, tu fais très-bien ;
Mais permets, profitons tous deux de l'entretien.

Digitized by Google

Si tu te fais un jeu, par secrète malice,
D'opposer, au moyen du plus sot artifice,
Un sentiment menteur à ton vrai sentiment,
J'ai le droit de penser que, même en ce moment,
Tu prends à contre-pied le dire de ton père,
Et qu'il faut supposer tout juste le contraire.

(*Un silence.*)

Au surplus, je ne puis reculer et je dois...

JEANNE (*avec émotion*).

Vous me punissez trop, et je dis cette fois
Toute la vérité.

M. LATOUR (*avec fermeté*).

Ma parole est donnée.

JEANNE (*douloureusement*).

N'est-il plus d'espérance et suis-je abandonnée ?
Mon père, se peut-il que votre volonté...

M. LATOUR (*avec amertume*).

Cruelle enfant ! Ma fille ! Ai-je la liberté,
Soumettant ma conduite au gré de ton caprice,
D'éconduire Gaston, pour agréer Maurice ?
Songe à mon caractère, au parti que j'ai pris ;
Je sais ce que je fais, je sais ce que j'écris...
Je le devrais savoir !...

JEANNE.

Ayez pitié, mon père ;
De votre triste Jeanne, écoutez la prière ;
Si je vous ai trompé, vous pourrez m'en punir,
Mais si vous le trompez, que va-t-il devenir ?
Irez-vous par égards, plus encor par surprise ,
D'un noble cœur causer la fatale méprise ?
Oh ! non ! vous ne pouvez, mon père, le vouloir,
Et plutôt...

M. LATOUR (*avec résolution*).

Brisons-là... je connais mon devoir.

(*Il sort. — Jeanne joint les mains et tombe anéantie sur un fauteuil.*)

FIN DU PREMIER ACTE.

(*Le second et dernier acte au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA

TERREUR EN ANJOU [1]

Francastel répondit : « Il faut laisser aller à leur destination » ces 61 prêtres dont la Nièvre se débarrasse ; vous ferez bien de » les faire partir avec ceux qui sont encore à la Rossignolerie...

» Le comité se conforma aux volontés du représentant ; il » nomma un de ses membres pour surveiller cette exporta- » tion ; les prêtres devaient être conduits à Nantes, et de cette » ville à Brest, lieu de leur destination : le commissaire fut » autorisé à prendre toutes les mesures révolutionnaires..... » Arrivé à Nantes et muni peut-être d'un ordre secret de Fran- » castel, il confia ces prêtres aux *bateaux à soupapes*. Là fut » le terme de leurs inquiétudes et de leurs souffrances. » — (M. Blordier commet ici une grave erreur : *Voy*. plus bas.)

Le rapporteur nommé pour l'examen des papiers saisis chez Robespierre fait remarquer avec raison que ces *bateaux à soupapes* n'étaient point une invention nouvelle : un monstre, dont quelques historiens ont cherché à réhabiliter la mémoire, Néron, y avait eu recours pour se débarrasser de sa mère : idée digne de ce tyran et de ceux qui ont désolé notre pays.

Navem... cujus pars ipso in mari per artem soluta.

Un vaisseau dont une partie pouvait s'entr'ouvrir en pleine mer.

TACITE, *Annales*, lib. XIV.

---

(1) Voir les livraisons d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1869.

Digitized by Google

Que sont devenus ces malheureux prêtres, auxquels quinze autres de la Rossignolerie (le Lycée) avaient été réunis? C'est le 20 ventôse que le comité révolutionnaire les a expédiés à Nantes, sous la garde de l'un de ses membres; c'est à lui à en rendre compte.

Nous connaissons la version de M. Blordier-Langlois, écoutons celle d'un autre auteur et la déclaration de quelques témoins :

Dom Piolin, dans son estimable *Histoire de l'Eglise du Mans pendant la Révolution*, parle de 72 prêtres renfermés à Angers, dont 58 seulement purent être embarqués pour Nantes à la fin de novembre. On se fit un jeu, dit-il, d'en jeter six à la rivière vis-à-vis la Baumette. Ce dernier fait ne me semble pas démontré, comme on le verra quelques pages plus bas. Le fût-il, il s'appliquerait au convoi de 76 prêtres, et non à celui de 58. C'est bien pour les premiers que le comité révolutionnaire consultait Francastel, en lui demandant *s'il fallait les fusiller au coin d'un bois, ou les envoyer à la pêche au corail à la Baumette,* et non pour les 58. La lettre d'où ce passage est extrait est du 15 ventôse, et le départ est du 20. Quant aux 58, c'est trois mois auparavant qu'ils avaient été expédiés d'Angers à Nantes, où ils avaient été noyés dans la nuit du 9 au 10 décembre.

Outre ces 58 prêtres, dom Piolin parle encore d'un convoi de 51 prêtres angevins noyés à Nantes, par ordre de Carrier, dans la nuit du 9 au 10 décembre. C'est évidemment une confusion avec le convoi des 58, dont le sort est certifié par la lettre de Carrier à la Convention, ainsi que la date de leur mort.

Il y a donc erreur certaine de la part de dom Piolin, erreur facile à commettre avec des documents aussi confus que ceux concernant la *justice révolutionnaire*. Quoiqu'il en soit, attachons-nous à rechercher exactement ce qu'est devenu ce nombreux convoi du 20 ventôse, à propos duquel il n'est que trop avéré que l'on avait conçu d'abord les plus horribles desseins, ainsi que cela est révélé par la lettre du comité révolutionnaire.

Edom, commandant de la gendarmerie nationale, déclare, dans l'enquête édifiée par Macé-Desbois, en prairial an III, que le membre du comité chargé de la conduite, lui dit qu'il croyait bien

Digitized by Google

qu'ils n'arriveraient pas jusque-là (Nantes) ; que sûrement ils seraient attaqués sur la route, et que ses mesures étaient prises en conséquence. Et, en effet, les prêtres furent embarqués sur un bateau, et la force armée sur un autre.... A son retour, il raconta que lesdits prêtres étant dans le bateau et voulant s'arracher à la mort, on avait été obligé de les enfoncer dans l'eau à coups de pied, et en leur coupant les mains, lorsqu'ils voulaient s'accrocher à quelques objets.

Le témoin dit un jour, au comité, au citoyen Bremault : Que la postérité dira-t-elle, quand elle verra tous les actes émanés de votre comité, qui ne sont qu'une effusion générale de sang? A quoi Bremault repartit : La postérité n'en saura jamais rien, car Francastel nous a ordonné de brûler tous ces monuments de mort.

Il y en a eu certainement de brûlés ou d'enlevés, car il y a d'importantes lacunes dans ces archives *de la terreur ;* mais ceux qui subsistent suffisent pour faire juger ces hommes et ce temps. La déclaration d'Edom prouve qu'ils avaient quelque souci de la postérité vengeresse; et pour mon propre compte, je ne regarde que comme une horrible fanfaronnade ces paroles de Danton à la Convention, en janvier 1793 : « Que m'importe ma réputation ! » que la France soit libre, et que mon nom soit flétri à jamais ! » J'ai consenti à être appelé buveur de sang... »

Les 76 infortunés prêtres sont donc entassés sur un bateau dans la soirée du 20 ventôse. Que sont-ils devenus? La déclaration du sieur Edom me faisait craindre qu'ils n'eussent tous été massacrés.

Dans un mémoire justificatif adressé à ses concitoyens, G... se présente comme fort d'une conscience sans reproche, du sentiment intime de son innocence, de quarante années de vertus et de probité.

Il explique les atrocités de la Vendée.... par la juste vengeance des patriotes... ses propres actes : une partie, parce qu'il n'était que délégué près de la commission militaire... *être purement passif.* « Je ne participai à aucun acte de cette commission et me » concentrai dans l'exercice des pouvoirs qui m'étaient délégués » près d'elle... C'est le 20 germinal qu'il a été nommé membre

Digitized by Google

» de cette commission... Il ose affirmer avec vérité que tous les
» jugements rendus par cette commission pendant le temps qu'il
» en fit partie, furent basés sur les articles précis des lois exis-
» tantes... »

Quant aux prêtres de Nevers, il produit une attestation signée par Pinson et Bernard-Legros, voituriers par eau, qui déclarent avoir conduit avec le citoyen G... fils, à Nantes, les prêtres réfractaires venant de Nevers... Que les susdits prêtres ont été déposés le 25 ventôse an II, au soir, sur les 10 heures, dans une galiotte hollandaise, vis-à-vis le corps de garde de la Seicherie, à Nantes.

Cette déclaration est également signée par l'assesseur du juge de paix de Maurice, qui avait requis les voituriers.

La fameuse lettre du 15 ventôse, et l'information suivie par Macé-Desbois, pouvaient bien faire présumer assurément qu'une partie de ces infortunés, cinq ou six, avaient été massacrés à la Baumette, le 20 ventôse, et le reste, les jours suivants. Mes premières investigations sur divers points de la Loire, et à Nantes même, n'amenèrent aucun éclaircissement à cet égard. Enfin, grâce à l'obligeance de MM. Mollat et Lallié, de Nantes, à qui je dois les documents ci-après, j'ai acquis la certitude qu'un grand crime n'a pas été commis, et que le délégué du comité révolutionnaire, le sieur G..., chargé de la conduite des prêtres, a rempli sa mission, comme il l'affirme dans son mémoire justificatif, et comme l'attestent les deux bateliers. Je ne puis donc m'expliqner un massacre même partiel ; je ne m'explique pas non plus la déposition d'Edom, qui, du reste, ne repose que sur un ouï-dire, à moins qu'à Nantes on n'ait pas vérifié le nombre de tous les détenus à leur arrivée (tant le désordre était grand dans les administrations), et que, pendant leur séjour sur la galiote, ainsi qu'à leur départ, on s'en soit toujours tenu aux chiffres de l'ordre de conduite délivré à Angers, sans qu'un seul appel, sans qu'aucune vérification aient été faits de nouveau, ce qui, je l'avoue, ne me paraît pas devoir être admis; en effet, on lit sur le registre du comité révolutionnaire de Nantes, vol. II, f° 1 (Archives du greffe) :

Envoyé à la galiote hollandaise ancrée près le port de la Sé-

Digitized by Google

cherie, 76 prêtres venus d'Augers, avec les pièces y relatives.— Réquisition au commandant de la place de Nantes de fournir une garde pour la susdite galiotte, 25 ventôse an II (15 mars 94).

Et même registre, f° 9 — 3 germinal an II. — Doléance de *76 prêtres de la Nièvre et d'Angers,* détenus vis-à-vis le poste de la Sécherie.

6 germinal. — On presse l'administrateur de la marine de hâter l'envoi de 98 prêtres réfractaires à Brest ou à Rochefort. — *Nota.* 22 avaient, paraît-il, été réunis aux 76.

11 germinal. — Ecrit pour hâter le départ pour Rochefort des prêtres de la galiote.

19 germinal, f° 26. — Lettre du citoyen Boivin, commandant de la place, qui nous fait part des réflexions de Binet, chef d'arrondissement, au sujet des prêtres détenus à la galiote hollandaise, qui, si l'on n'y remédie, empoisonneront bientôt tous ceux commis à leur garde.

5 floréal, f° 40. — Pétition de plusieurs citoyens qui demandent qu'on fasse descendre plus bas la galiote hollandaise, où sont détenus les prêtres réfractaires destinés à la déportation, parce qu'il en sort un principe de corruption qui fait craindre pour ceux qui sont auprès de cette galiote.

16 floréal, f° 49. — Lettre du citoyen Even, relativement au départ des prêtres, dont trois sont morts.

Une lettre, déposée aux archives de la préfecture, fait connaître la somme avec laquelle on a dû pourvoir aux dépenses de ce convoi, et la source d'où elle provenait. Cette somme n'était autre chose que la dépouille des prisonniers.

Les membres du Comité de surveillance et révolutionnaire, aux administrateurs du district d'Angers.

29 pluviôse an III.

Après les recherches faites sur nos registres, nous n'y avons rien trouvé qui constate la dépense qu'a occasionnée le transport des prisonniers.... Nous y voyons seulement que le citoyen G... ci-devant membre du comité, chargé par Francastel, représentant

Digitized by Google

du peuple, de transférer les prêtres de la Nièvre et ceux de la Rossignolerie à Nantes, a reçu de nos prédécesseurs la somme de 800 fr. pour pourvoir aux frais que nécessiterait sa mission, laquelle a été prise sur la dépouille desdits prêtres, suivant le compte qui nous a été rendu par l'ancien comité.

S'il pouvait encore y avoir quelques doutes sur le sort de ces malheureux, et je ne le crois pas d'après les registres du greffe de Nantes, il ne saurait y en avoir sur celui de 90 prêtres qui ont péri sur la Loire, d'après le *Moniteur* du 8 frimaire, pas plus que sur celui des 58 conduits également d'Angers à Nantes, et que Carrier annonce à la Convention avoir été engloutis dans le fleuve (Voy. *Moniteur* du 25 frimaire) : « 58 individus désignés sous le nom » de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes. Aussi- » tôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire ; la nuit, ils » ont été engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolution- » naire que la Loire ! »

70 autres ont péri, le 20 novembre 1793, dans l'affreuse noyade qui eut lieu en face de Montjean. M. Lejeune, économe du grand séminaire, faisait partie de ce convoi.

M. Baugé, curé de Candé, âgé de 82 ans, a souvent raconté qu'au milieu d'une nuit, il fut réveillé par le passage d'une troupe armée ; il ouvrit sa fenêtre et vit une quinzaine de prêtres que l'on conduisait dans la rue Toussaint du côté de la place de l'Académie ; le lendemain on disait qu'ils avaient été noyés à la Baumette ; la plupart âgés ou infirmes, étaient d'Angers ou des environs. Malgré l'autorité de ce témoignage, je ne puis regarder cette exécution comme un fait avéré ; il peut bien se rapporter, en effet, à une autre expédition vers Nantes, celle du 20 ventôse, par exemple.

Les noyades de Nantes, racontées en détail par M. Berriat-Saint-Prix, sont l'infernale invention du plus féroce, sans contredit, de nos proconsuls, et lui mériteraient à elles seules, dans nos fastes révolutionnaires, une place à part, au-dessus de celles des plus exécrés, des Francastel, des Maignet, des Collot et des Lebon ; sa mémoire est déjà chargée de trop justes malédictions pour qu'on lui impute des crimes qu'il n'a pas commis. Il n'est

Digitized by Google

donc pas permis de s'arrêter à cette idée que sa présence à Nantes eût pu être fatale aux prêtres de la Nièvre et de la Rossignolerie. Un arrêté du comité de salut public, du 20 pluviôse, l'avait rappelé et lui avait donné Prieur de la Marne pour successeur. « Carrier, rappelé de Nantes sans être blâmé ni inquiété, » dit M. de Barante.... se montrait glorieux et nullement embar- » rassé de ses atrocités. » Il était parti lors de l'envoi des 76 prêtres. Le *Moniteur* fait, en effet, connaître qu'il était arrivé à Paris le 1er ventôse; le 16, il paraît à la société des Jacobins, ainsi que le 19 et le 24. Le 19, il y fait cette motion inhumaine : « Que » désormais les détenus ne seraient plus visités par leurs pa- » rents. » Motion digne des plus odieux tyrans, digne de celui qui trouvait encore des défenseurs sur les bancs de la Convention, dans la séance du 5 frimaire, mais que Legendre, de Paris, accusait ou plutôt condamnait dans ces termes : « On a demandé » des preuves matérielles : eh bien ! si vous en voulez, faites re- » fluer la Loire à Paris, faites amener les bateaux à soupapes, » faites venir les cadavres des malheureuses victimes qu'on a » sacrifiées; ils sont en assez grand nombre pour cacher les » vivants (*applaudissements*). » — L'image sanglante évoquée par Legendre avec tant d'énergie, n'a rien que de juste, même pour nous qui sommes déjà loin de ces horribles événements. Nos contrées de l'Ouest garderont un éternel souvenir de ce représentant du peuple, cruel, adonné à la débauche et à l'ivrognerie, qui, en quatre mois à peine, a fait périr, et la plupart sans jugement, près de cinq mille Angevins et Vendéens, suivant les évaluations les plus modérées, c'est-à-dire deux mille environ par les *noyades*, le reste par le sabre, par la fusillade, et enfin par la guillotine, qui agissait avec trop de lenteur à son gré.

Ce monstre n'épargnait même pas ses maîtresses; il n'avait nulle pitié des enfants qu'il envoyait à la mort. *Ce sont des vipères*, disait-il, qu'il *faut étouffer*, et l'on voyait leurs cadavres flotter pêle-mêle, avec ceux des autres condamnés, sur les eaux empestées de la Loire. *Quel torrent révolutionnaire!* Il appelait aussi ce fleuve : *la baignoire nationale*. Ce fut Julien fils, indigné de ses atrocités, qui le fit rappeler de Nantes à Paris, où il reçut bon

Digitized by Google

accueil. Le comité de salut public se contentait d'écrire à son successeur Prieur de la Marne, qu'il avait eu, dans l'exercice de ses fonctions, des *formes dures:* ses paroles ne l'étaient pas moins. Des témoins entendus dans son procès, font connaître que dans le cours de sa conversation, il lui échappait de s'écrier : *Tue, tue... brûle, brûle...* Il se réjouissait des *grimaces* de ceux qu'il envoyait à la mort. (*Voy.* MM. de Barante et Berriat-Saint-Prix.)

M. Campardon donne, dans tous ses détails, le procès de Carrier, qui avait occupé soixante séances. « Les fastes de la jus-» tice criminelle, dit-il, ont rarement présenté un homme couvert » d'autant de sang et d'infamies, parlant à ses juges avec tant » d'impudence. » Ce fut le 26 frimaire an III qu'il fut exécuté avec ses infâmes séides, Pinard et Grandmaison... Carrier promena jusqu'au dernier moment sur la foule son regard dur et menaçant : il ne put rencontrer que l'expression de la joie et de l'indignation contre les forfaits que les débats avaient révélés.

Nous donnons ici le portrait de cet homme, trouvé chez Hudoux, après la mort de ce dernier, en 1839. Il a été acheté par M. Mordret, et a pris rang dans le précieux cabinet de cet amateur. La miniature de Carrier est faite sans aucun art, et ne peut avoir d'autre mérite que de rappeler les traits enluminés de ce cruel proconsul *de la terreur*, dont le nom seul résume les crimes les plus odieux, commis en Anjou et en Bretagne. On remarquera cette guirlande de roses, entourant le chiffre composé des trois lettres entrelacées LMH, et surtout, au bas, deux colombes, se becquetant, touchant symbole de l'amitié, ainsi que des *tendres* sentiments qui distinguaient Hudoux et Carrier, Carrier qui disait un jour en parlant des modérés : « Les monstres voudraient briser les échafauds. » La guillotine était donc son idéal, et le bourreau le premier ministre de son gouvernement. Cet homme-là, je le demande, était-il donc capable de quelques douces affections, ainsi qu'on l'a prétendu?

Digitized by Google

CARRIER.

Lith. Barassé, Angers.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Siége d'Angers. — Déroute du Mans. — Fusillades.

Quanta moves funera !
Quels flots de sang !
(HORACE, lib. Ier, *odes*.)

Après la prise de Saumur, le 9 juin 1793, l'on devait bien s'attendre à voir les Vendéens suivre le cours de leurs succès, et venir sous peu de jours attaquer la ville d'Angers. Elle fut déclarée non défendable par le conseil de guerre, qui se réunit alors; et cependant les généraux Barbazan et Gauvilliers pouvaient encore disposer de quatre à cinq mille hommes, soldats ou gardes nationaux, qui certes étaient en état de faire une honorable résistance. Cette décision prise, les diverses autorités se retirèrent au Lion-d'Angers et à Laval. Les troupes évacuèrent la ville, se dispersèrent dans la plus déplorable confusion, commirent des désordres de toute nature, et se laissèrent même enlever le trésor national qui leur avait été confié. L'armée vendéenne avait donc pu, le 24 juin, s'emparer de notre cité sans coup férir; elle s'imagina qu'il en serait de même quelques mois après, et qu'elle trouverait encore les portes ouvertes; mais les dispositions étaient bien changées de part et d'autre. Les derniers succès des troupes républicaines, le passage de la Loire, le désordre qui l'avait suivi, avaient porté à un haut point l'espoir et l'exaltation du patriotisme chez les habitants de notre ville, et le découragement chez les Vendéens. Ils se présentèrent, le 13 frimaire, sous les murs d'Angers, au nombre de 60,000, sur lesquels on ne pouvait guère compter que 25,000 hommes en état de porter les armes; ils avaient une cinquantaine de canons. La garnison de la ville était composé de 3,000 hommes à peine, mal commandés,

Digitized by Google

mais exaspérés par le souvenir de ce qu'ils avaient souffert à la première invasion, poussés par le vif sentiment de la vengeance et bien résolus à défendre énergiquement leurs murs, leurs familles, leurs propriétés. Ils se sont héroïquement acquittés de cette mission sacrée : les femmes apportaient aux combattants des munitions, des vivres, pansaient les blessés, ranimaient leur courage ; et l'on peut dire avec fierté, qu'elles ont pris une part glorieuse au triomphe des assiégés. Un instant ceux-ci se crurent perdus ; l'ennemi avait pénétré dans la ville ; le général Danican avait ordonné la retraite, et tournait le dos aux assaillants, lorsque le 2e bataillon de la garde nationale, chargé de la défense de la porte Cupif, se jeta au-devant de lui, et s'opposa à sa fuite précipitée. Quelques soldats sortirent des rangs, couchèrent en joue le général, lui enjoignirent de revenir, et le ramenèrent au plus fort de la mêlée. Les noms de ces courageux citoyens ne peuvent rester dans l'oubli, car la ville leur a dû ce jour-là sa délivrance. Honneur donc à leur mémoire ! Ils étaient une douzaine au plus : Evain, Letourneau, Chassebœuf, Lachèse-L'Ollivrel, Guillot, Godard, Morteau, Monsallier, Claveau, Camus, Lefèvre. Les chances du combat furent bientôt rétablies, une lutte acharnée s'engagea à la porte Saint-Michel, et les Vendéens, désespérant de reconquérir un terrain défendu avec tant d'opiniâtreté, se retirèrent le 14, vers cinq heures du soir, laissant environ 1,200 prisonniers, dont 700 furent fusillés sur-le-champ.

Les hommes qui étaient alors au pouvoir, n'avaient nulle disposition à user généreusement de la victoire : il y eut bientôt en Anjou une recrudescence de terreur ; plût à Dieu que les soldats intrépides que nous venons de désigner eussent pu, après avoir sauvé la cité, sauver aussi tant de malheureuses victimes, et rappeler dans la voie de l'humanité les exécrables proconsuls qui décimaient notre pays ! De nombreux habitants de la ville furent arrêtés par leurs ordres. Parmi eux, se trouvaient Caillard, Loiré, Bourdais, Béclart, Préaubert, Duval, etc., etc,

On ne tint même pas compte de l'amnistie que Westermann fit publier : il fut désavoué par les représentants, et l'on arrêta tous les Vendéens qui, sur la parole du général, avaient mis bas

Digitized by Google

les armes, et s'étaient livrés à la foi du vainqueur. Hommes, femmes, enfants, tous furent amoncelés à Saint-Maurice (Blordier, t. I, 407).

Une lettre citée par M. Dauban, écrite le 29 frimaire à la Convention par Carrier, annonce qu'on avait pris aux rebelles de la Vendée leur dernier parc d'artillerie. Une enceinte de huit lieues, disait-il, a été à l'instant couverte de nos braves républicains : ils ont porté partout le fer et la flamme sur cette terre scélérate. De petits rassemblements s'étaient formés autour de Poux : nous y avons envoyé quelques détachements de cent hommes, qui les ont *républicainement dissipés*, c'est-à-dire assassinés ; car c'était là ce que voulait faire entendre ce misérable par ces expressions dérisoires.

Ces événemenls amenèrent chez les Vendéens un désespoir profond. Tous, mais principalement les vieillards, les femmes et les malades, comptaient recevoir des vivres et un abri dans cette grande ville qui déjà leur avait fait bon accueil; et voilà qu'au contraire ils sont vigoureusement repoussés, poursuivis, forcés de s'éloigner davantage de leur pays, sans argent, sans provisions, presque dénués de vêtements et de chaussures, et ce, à l'entrée de la saison du froid et des pluies. Les chefs eux-mêmes se reconnaissaient hors d'état de pouvoir longtemps soutenir la lutte. Ils comptaient encore, à la vérité, près de 24,000 combattants, aguerris, éprouvés, mais n'ayant plus cette ardeur indomptable qui les animait sur leur propre terrain, sur le sol chéri de leur Vendée. Inquiets de savoir où l'on voulait les mener, ils demandaient à hauts cris de retourner sur leurs pas et de repasser la Loire. Ces soldats étaient d'ailleurs moins libres dans leurs allures qu'aux premiers temps de la guerre ; leur marche était embarrassée par plus de 30,000 Vendéens, prêtres, femmes et enfants de tout âge, qui fuyaient un pays devenu inhabitable, et qui ne faisaient qu'accroître les difficultés au moment du combat, aussi bien qu'à celui de la retraite. Larochejacquelein se montra néanmoins inébranlable ; il ranima le courage des soldats et des chefs. Arrivé à La Flèche, il trouve le pont coupé, passe la rivière à gué avec 300 cavaliers portant en croupe pareil nombre de fan-

Digitized by Google

tassins, défait 3,000 hommes qui défendaient la ville, rétablit le pont et fait entrer les Vendéens. Il accorde un jour de repos, que tous réclamaient, même les officiers, qui ne le secondaient plus avec la même ardeur. Enfin il se remet en marche et arrive au Mans, dont il s'empare sans peine, le 20 frimaire; mais les républicains se présentent, dès le lendemain, aux portes de la ville, au nombre d'une vingtaine de mille, ayant à leur tête Westermann, Kléber et Marceau, nobles et dignes adversaires, les deux derniers surtout, de Lescure et Henri Larochejacquelein. Avec de tels chefs de part et d'autre, le combat devait être sanglant, acharné. Les Vendéens font une résistance héroïque aux abords de la ville, dans les sapins de Pontlieue ; mais ils sont forcés de céder: Larochejacquelein les rallie, se porte sur tous les points, s'expose en soldat, deux chevaux sont tués sous lui; mais, en dépit de ses prodigieux efforts, l'impétuosité des troupes républicaines finit par l'emporter, et la ville fut prise dans la soirée. Des Vendéens se défendirent encore, en petit nombre, une partie de la nuit et de la matinée du 22; c'est ce qui facilita la retraite de l'armée, ou du moins la préserva d'un désastre encore plus grand. Mais à partir de huit heures, ce ne fut qu'un affreux carnage, une vraie boucherie : les rues étaient encombrées de chevaux, de voitures, de canons, de mourants. On comptait jusqu'à trente cadavres, écrit un témoin oculaire, amoncelés en certains endroits, et particulièrement à la porte de l'hôtel des représentants. C'était partout des cris de femmes, de mères séparées de leurs enfants, de blessés qu'on fusillait ou qu'on mitraillait. Il est difficile de se figurer une situation plus lamentable que celle de cette multitude poursuivie par un ennemi impitoyable, pressée sur une petite place, ne pouvant s'écouler assez vite par des rues de quelques mètres et la voie étroite des anciens ponts, sabrée par la cavalerie, blessée par les baïonnettes des soldats vendéens fuyant avec elle. J'ai souvent entendu raconter par des témoins et sur les lieux mêmes, quarante ans après, ce terrible épisode de nos guerres civiles, qui a laissé dans le Maine des souvenirs ineffaçables, non moins durables, je puis l'affirmer, dans la mémoire de ceux qui ont assisté à ces navrants récits. On évalue à

Digitized by Google

8,000 hommes la perte des républicains, à 15,000 celle des Vendéens.

On cite de nombreux actes d'admirable générosité envers des femmes, des enfants recueillis, cachés et sauvés, mais aussi quelques actes cruels d'égoïsme et de peur. Le droit d'asile, inviolable autrefois, aurait été refusé à des enfants abandonnés ou égarés, à des blessés sans secours ! !

Le représentant Turreau écrivait, dès le 23 au soir, à la Convention : « ... Des chefs, des marquises, des comtesses, des » prêtres à foison, des canons, des caissons... tout est tombé en » notre pouvoir, et des monceaux de cadavres sont les seuls » obstacles que l'ennemi opposait à la poursuite de nos troupes; » les rues, les maisons, les places publiques, les routes en sont » jonchées, et, depuis quinze heures, ce massacre dure encore. »

Garnier, de Saintes, complétait ce lugubre tableau, en affirmant que « dans l'espace de quatorze lieues de chemin, il n'y » avait pas une toise où il n'y eut un cadavre étendu... » Il écrivait le 27 frimaire : « On nous amène des prisonniers par tren- » taines. Dans trois heures, on les juge ; la quatrième, on les fu- » sille dans la crainte que ces pestiférés trop accumulés dans cette ville n'y laissent le germe de leur maladie épidémique. (*Tribunal criminel de l'Orne*, par de Robillard de Beaurepaire, pages 87, 92.)

Tous les prisonniers ne furent pas exécutés sur-le-champ, à la suite de ce grand désastre : de nombreuses arrestations de suspects eurent lieu sur tout le parcours suivi par l'armée de la Vendée. Pendant plusieurs mois, des condamnations successives, et sur divers points, furent prononcées jusqu'à la chute de Robespierre : ce fut comme une abondante moisson qui tomba sous la faux révolutionnaire.

Parmi ces victimes, on compte une jeune fille issue d'une noble famille angevine de Montfaucon, et que Marceau disputa vainement à la mort.

A peine arrivé à l'armée de l'Ouest, le jeune général avait été lui-même dénoncé à Bourbotte, qui le fit arrêter; mais peu de temps après il fut mis en liberté. Il se trouva à la prise de Saumur

Digitized by Google

par les Vendéens. Bourbotte fut un instant cerné par eux, et allait être ou fait prisonnier, ou massacré, lorsque Marceau, voyant le danger qu'il courait, s'élança à la tête de quelques cavaliers et le délivra. Le représentant ne tarda pas à lui témoigner sa reconnaissance, et le fit nommer général de brigade à 22 ans. C'était lui qui commandait les républicains à la sanglante bataille du Mans. Il s'efforça, souvent en vain, d'humaniser la victoire; il put, au moins, aidé de l'adjudant général Savary, arracher à la brutalité des soldats une jeune et belle fille, et la préserva de leurs outrages. Cet épisode intéressant de nos guerres civiles n'est pas raconté d'une manière uniforme par tous les écrivains. Suivant certains récits, dont je suis bien loin de garantir la complète exactitude, Marceau se serait attaché à la belle prisonnière avec toute l'ardeur de sa noble et généreuse nature; il la conduisit à Laval, où il la confia à l'honneur d'honnêtes gens; mais il fut bientôt hors d'état lui-même de veiller à sa sûreté. Le commandement en chef des armées de l'Ouest, dont il avait été investi avant la bataille du Mans, sur la désignation de son ami Kléber, lui avait créé des envieux. Ce fut à cet insigne honneur, plus encore qu'à sa conduite généreuse vis-à-vis des Vendéens, qu'il dut d'être dénoncé de nouveau. Il fut obligé de remettre le commandement au général Turreau, et envoyé à l'armée des Ardennes. On peut douter, du reste, qu'il ait conçu de cette disgrâce imméritée un vif chagrin : la guerre civile répugnait à sa grande âme; les excès qu'elle entraînait lui faisaient horreur : il lui tardait d'avoir en face d'autres ennemis que des concitoyens. Il partit pour repousser l'étranger de nos frontières, après avoir fait promettre, dit-on, à la jeune Vendéenne de le prévenir si ses jours étaient menacés. La pauvre victime eut trop tôt l'occasion de s'adresser à son protecteur. Les juges de ce temps punissaient rigoureusement, quelquefois de mort, les receleurs *des brigands*. Angélique ne voulut pas compromettre ses hôtes, et se découvrit elle-même. C'était se vouer à la mort. Elle fut emprisonnée, puis jugée et condamnée. Si la version d'un grave historien devait être admise, Marceau, averti de l'arrestation, se serait aussitôt rendu à Paris, et aurait obtenu la grâce de la jeune Desmesliers; mais

Digitized by Google

il arriva trop tard à Laval, la guillotine avait fait son œuvre peu d'heures auparavant, le 3 pluviôse an II (1). Le général s'empressa de quitter nos contrées et de retourner là seulement où il y avait quelque gloire à acquérir. Les ennemis eurent bien vite une haute idée de son courage impétueux et de son caractère chevaleresque ; mais bien peu d'années s'écoulèrent, et la mort vint terminer sa brillante carrière. Il fut atteint mortellement, à Alten-Kirchen, par la balle d'un chasseur tyrolien, le 19 août 1796, à l'âge de 27 ans. Ses funérailles furent célébrées dans les deux camps, au bruit de l'artillerie française et autrichienne. L'archiduc Charles voulut lui rendre en personne les derniers hommages. Les soldats, ce jour-là, confondirent leurs rangs et suspendirent leurs haines, animés tous des sentiments de la douleur et de l'admiration pour le héros. Le grand poëte de l'Angleterre a dit de lui :

Il est mort pour la France... mort jeune, mais sa carrière a été celle d'un brave, d'un héros ; il a été pleuré, dans les deux camps, par ses ennemis comme par ses amis.

Falling for France...
Brief, brave and glorious was his young career,
His mourners were two host, his friends and foes.
(Lord BYRON, *Child-Harold*, ch. 3, st. 57.)

Kléber qui combattait avec lui, dessina de sa main le monument qui lui fut élevé sur la terre étrangère. Chartres, sa ville natale, lui érigea une statue en bronze, œuvre remarquable de Préault, et reçut des mains de Bouchot sa belle toile des *Funérailles de Marceau*. Ainsi la sculpture, la poésie, la peinture, ont dignement célébré l'un des plus illustres capitaines de la Révolution. Le maire de Coblentz avait, en quelques mots simples, rendu un hommage éclatant à ses vertus : « Celui-là, avait-il dit, » n'a pas outragé nos filles, et a fait respecter nos propriétés. »

S'il y a quelques détails de la vie de Marceau qui manquent

(1) Voy. *Histoire de l'Eglise du Mans durant la Révolution*. D. Piolin, tome II, page 490.

Digitized by Google

d'authenticité, et que le lecteur saura bien reléguer parmi les inventions légères du roman, sa bravoure, sa générosité, son ardent amour pour la patrie (1), sa mort pleurée par tous, voilà, du moins, ce qu'il y a d'avéré dans son histoire.

Un de ses biographes, racontant l'épisode du Mans, représente une jeune fille, tout armée, se jetant aux pieds du général, qui l'arrache aux mains des soldats. Un autre écrivait, moins de trente ans cependant après la bataille du Mans, « qu'une Ven-
» déenne jeune et belle, le casque en tête et la lance à la main,
» poursuivie par des soldats, tombe aux pieds de Marceau. Se-
» courez-moi, s'écria-t-elle... »

L'abbé Feller, inspiré par une réminiscence d'Homère ou du Tasse, fait apparaître ainsi la jeune Desmesliers, sous la forme de Clorinde ou de la déesse de la Guerre. C'est avec des couleurs bien différentes, assurément, que Mme Larochejacquelein nous dépeint le misérable costume des femmes de la Vendée à la suite des armées royalistes! Ces fables ont fait dire à un troisième biographe, qui, de son côté, en les signalant, dépasse la juste mesure : « Tout ce qu'on a écrit jusqu'ici sur ce jeune guerrier, est plein d'erreur et d'inexactitude (2). »

CAMILLE BOURCIER.

---

(1) A ceux qui devant lui, à son lit de mort, versaient des larmes sur sa fin prochaine, il disait : Je suis heureux, je meurs pour la patrie.

(2) Voy entre autres, biographies de Michaud, nouvelle biographie de Rabbe, Vieilh de Bois-Jolin, etc., dictionnaire historique de l'abbé Feller, etc.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA TERREUR, par M. MORTIMER-TERNAUX, tome VII. — **L'ARAUCANA**, trad. par M. ALEX. NICOLAS, tome II.

Le VIIe volume de l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux, a paru récemment. On nous permettra bien d'en dire ici quelques mots. Notre époque révolutionnaire est devenue, depuis un certain temps, l'objet de recherches très-neuves et de publications très-curieuses. Pour ne parler que de ce qui est d'hier ou d'aujourd'hui et a trait plus particulièrement à l'Anjou, un de nos compatriotes, M. Dauban, chercheur infatigable et heureux trouveur (il n'y a que les habiles pour avoir de ces bonheurs-là), a donné successivement sur *Paris en 1793* et *en 1794* deux volumes de pièces originales et de documents inédits du plus haut intérêt : c'est en quelque sorte l'histoire intime de la Révolution, vue du dedans, au club et dans la rue, refaite, au jour le jour, avec les rapports de police, d'autant plus effrayante dans ses détails navrants et sa familiarité brutale, qu'elle est écrite par les hommes même du pouvoir révolutionnaire. La *Revue de l'Anjou*, d'un autre côté, a la bonne fortune d'offrir en ce moment même à ses lecteurs, sur la Terreur angevine, un travail plein de faits intéressants, dont les éléments ont tous été empruntés, par M. Camille Bourcier, aux documents officiels, exhumés de la poussière presque inexplorée des greffes, avec une patience, un scrupule, un souci de la vérité dignes des plus grands éloges.—Ainsi se fait sur mille points à la fois, à Paris et en province, un immense travail d'exploration et une accumulation de documents et de faits, qui auront certainement pour

Digitized by Google

résultat de renouveler en bien des points l'histoire de la Révolution. Pour être bien près de nous, elle n'en est pas mieux connue. Les passions contraires l'ont défigurée à l'envi ; les uns en ont fait un pamphlet, les autres un roman. Il est temps que nous sortions de la légende, pour entrer dans les domaines austères de l'impartiale histoire.

Le nouveau volume de M. Ternaux, par l'intérêt du récit, l'abondance et la nouveauté des documents inédits, est digne de tout point des volumes qui l'ont précédé et qui ont valu à l'auteur un si universel et si légitime succès. Il comprend la courte, mais émouvante période qui va de l'établissement du comité de salut public à la chute des Girondins, c'est-à-dire du 30 mars au 2 juin 1793. Il n'y a pas dans l'histoire de la Révolution de plus dramatique et de plus terrible épisode. Le coup de hache qui le termine est le plus audacieux, sinon le plus odieux, qu'aient porté les Jacobins et les hommes de la Commune. Il met dans leurs mains le pouvoir absolu. La Convention, qui leur résistait encore, est domptée au 31 mai. Enveloppée par les sicaires de Henriot, prisonnière dans son palais, elle se rend à merci ; elle livre les chefs de la majorité, car la majorité était aux Girondins ; elle les livre à l'échafaud, et décimée, humiliée, tremblante, elle se résigne à n'être plus que le bureau d'enregistrement des volontés de l'Hôtel de Ville.

On voit par le menu, dans l'ouvrage de M. Ternaux (et c'est là un de ses côtés les plus neufs et les plus curieux), comment se préparaient, s'organisaient, se menaient à bonne fin ces *journées* de la Révolution, dans lesquelles *le peuple*, selon l'expression consacrée, venait signifier ses volontés à ses représentants. *Le peuple*, c'étaient soixante ou quatre-vingts délégués des sections de Paris, non pas de toutes, mais des plus ardentes, nommés dans chaque section par une minorité violente qui avait écarté ou effrayé les honnêtes gens. Ces délégués se rendaient à l'Hôtel de Ville. Au nom du peuple souverain, ils destituaient le conseil général du département ; ils mettaient à sa place un comité révolutionnaire. Ils armaient et soldaient, aux frais de la Commune, quelques milliers de ces hommes sans

Digitized by Google

aveu qui remplissaient les clubs. Ils mettaient à leur tête un ivrogne stupide et brutal comme Henriot, faisaient investir la Convention, et lui imposaient par la menace et la terreur les insolentes injonctions que leurs pétitionnaires apportaient à la tribune.

Ces traditions ne sont pas perdues. N'avons-nous pas vu, de nos yeux, des manifestations de ce genre? Aujourd'hui encore, n'entendons-nous pas retentir le même langage, invoquer *le peuple,* parler des volontés *du peuple?* Cherchez ce que c'est que ce peuple, qui s'agite dans la rue ou vocifère dans les réunions publiques : vous trouverez qu'il se compose, comme en 93, d'un petit nombre de meneurs, de quelques centaines d'exaltés ou d'hommes de désordre, et d'une notable quantité de badauds et de niais qui font masse. C'est toujours la même comédie, la même mise en scène et les mêmes machines. Le pays ne se lassera-t-il point d'applaudir un spectacle dont il fait seul tous les frais?

Les Girondins, dont M. Ternaux nous raconte la chute d'une façon si dramatique et si vivante, ont gardé dans nos souvenirs une popularité qui dure encore. L'éclat de leur éloquence, leurs sentiments généreux, leur mort courageuse, leur ont gagné bien des admirations et des sympathies. La poésie et la légende ont entouré leurs noms d'une sorte d'auréole, qui de loin nous fait encore illusion. L'histoire est plus sévère. Elle le devient même tous les jours davantage pour eux ; et à mesure que les faits s'éclaircissent, que les idées se rectifient, elle porte sur leur conduite politique une sentence plus rigoureuse. Avec tout leur esprit, ils ont manqué d'esprit politique. Avec leur apparente modération, ils ont prêté la main à toutes les violences qui ont précipité la Révolution dans le chaos. Avec toute leur générosité, ils ont fait à la royauté une guerre déloyale, ils ont conspiré contre elle, ou du moins encouragé ceux qui conspiraient.

De tous les partis, c'est celui qui a peut-être fait le plus de mal à la liberté, le plus nui à sa cause, en faussant les idées, en colorant de beau langage la théorie funeste des coups d'état populaires. Les Jacobins n'ont jamais pu être pris pour des libéraux : toute leur politique consistait à exterminer ceux qui ne

Digitized by Google

pensaient pas comme eux ; tout leur système de gouvernement était la dictature et la terreur. Les Girondins aimaient sincèrement la liberté ; ils voulaient la donner à la France, et la France a eu foi en eux. Leur erreur funeste, leur faute impardonnable, ç'a été de croire qu'on fonde la liberté par la violence, par le désordre de la rue, par l'appel aux passions populaires, par les moyens révolutionnaires en un mot. Ç'a été de pactiser avec l'émeute, quand elle servait leurs projets ou leurs rancunes ; ç'a été de se montrer indulgent pour d'odieux attentats, quand ces attentats s'adressaient à leurs adversaires (1). Au 20 juin, ils applaudissent au soulèvement des faubourgs, et encouragent de la voix et du geste les hommes des sections qui traversent l'Assemblée avant d'aller assaillir les Tuileries. Au 10 août, ils applaudissent encore à l'insurrection qui va, d'un dernier coup, briser le trône et jeter le roi au Temple. Ce sont eux qui ont atisé le feu, qui ont dénoncé la royauté aux vengeances populaires (2). Ils ont cru que ce honteux triomphe de l'émeute achèverait leur victoire et consoliderait leur pouvoir. Ils ont cru que cette populace hurlante obéirait toujours à leur voix, et rentrerait dans le calme à un signe de leur main. Rêveurs naïfs, hommes d'imagination et de parole retentissante, mais pauvres politiques ! Mirabeau avait un autre coup d'œil quand, deux ans plus tôt, il disait à Sieyès : « Vous avez déchaîné le taureau, et vous vous étonnez qu'il frappe de la corne ! »

L'expiation ne tarda point. Le sang de septembre rejaillit sur eux et les épouvanta. Au 21 janvier, la main de plus d'un trembla en déposant le fatal bulletin. Mais bientôt ils purent s'apercevoir qu'ils avaient fait les affaires des Jacobins et de la Montagne Ils purent comprendre, comme le dit M. Mortimer-Ternaux, que « celui qui appelle la rue, périra par la rue. » Du moment qu'ils parlèrent de modération, de droit, de justice, ils furent suspects,

(1) On se rappelle le mot malheureux de Barnave (un politique de la même école), à propos de l'assassinat de Foulon et de Berthier : « Ce sang était-il donc si pur ? »

(2) Discours de Vergniaud, du 3 juillet.

Digitized by Google

et leur perte fut jurée. Vainement ils avaient la légalité, la majorité dans l'Assemblée. Qu'importe ? Le même *peuple* qui avait fait le 20 juin et le 10 août, fut lancé contre eux au 2 juin. Comme on avait violé la royauté, on viola la Convention. C'est la logique révolutionnaire. Cette théorie, qu'ils avaient proclamée, de la souveraineté nationale se manifestant sur la place publique, cette théorie des coups d'état faits au nom du peuple, elle les a dévorés ; elle a dévoré successivement tous les partis de la Révolution ; car tous les partis l'invoquent et s'en servent l'un après l'autre. Pour notre malheur, elle est entrée trop profondément dans nos idées et nos mœurs politiques. Nous sommes infectés de ce virus révolutionnaire ; et tant que nous n'en serons pas guéris, nous serons à la fois incapables et indignes de la liberté.

M. Mortimer-Ternaux, sans refuser aux Girondins la sympathie que méritent leur talent et leur courage, sait montrer d'une main ferme leurs fautes et leurs faiblesses; il flétrit les bourreaux, sans absoudre complétement les victimes. C'est là la haute mission de l'histoire. A quoi servirait-elle, si elle n'était la leçon de l'avenir ? Personne plus que M. Ternaux n'a autorité pour tirer cette leçon, pour condamner, au nom de la liberté, les idées fausses, les théories funestes qui ont perdu la liberté. C'est parce qu'il l'aime, c'est parce qu'il l'a servie toute sa vie, qu'il a voulu venger sa cause et montrer qu'elle a eu dans les Girondins ses plus dangereux amis, comme elle a ses pires ennemis dans les Montagnards. Par le temps qui court, c'est peut-être le plus grand service qu'il pût rendre à son pays.

Nous annoncions, il y a quelques mois, en signalant à nos lecteurs l'intérêt et le mérite de cette publication, le premier volume de la traduction du poëme espagnol d'Ercilla, *L'Araucana*, par M. Alexandre Nicolas, professeur à la faculté des lettres de Rennes. Le second volume vient de paraître : il comprend les deux dernières parties du poëme. Un troisième tome qui nous est promis par l'auteur, contiendra l'histoire de la poésie narrative en Espagne depuis le XIIIe siècle.

Digitized by Google

L'espace nous manque ici pour parler de la partie de l'œuvre d'Ercilla que nous donne aujourd'hui M. Nicolas. A travers des longueurs et en dépit de quelque monotonie inhérente au sujet, on y rencontre de fortes peintures, des épisodes pathétiques. Ce poëme offre une singularité attachante : c'est que l'une des figures les plus nobles, les plus héroïques qui s'y dessinent, est celle du poëte lui-même, à la fois acteur et peintre des faits d'armes extraordinaires et des aventures prodigieuses qu'il retrace. Les vers, dans lesquels, vieilli et découragé, il dépose la plume et laisse à de plus jeunes et de plus heureux le soin de chanter les gloires de sa patrie, ces vers qui terminent le poëme sont d'une éloquence élevée et touchante. Sa vie s'est usée au service du roi Philippe II ; il a bravé mille périls, affronté mille hasards, souffert mille maux sur terre et sur mer ; il a consacré sa plume et son épée à la gloire de son souverain. De tant de labeurs, de tant de dévouements, il n'a recueilli que la pauvreté, l'ingratitude et l'oubli.

Il se plaint, mais sans colère ; il rappelle ses services, mais sans amertume. « Mon espérance est découragée et brisée, en » voyant que j'ai toujours à lutter contre le courant ; et à la fin » de ma vaste et longue expédition, je trouve que, tout délabré, » mon esquif, éternel jouet de la fortune ennemie, erre encore » loin du but et du port désiré... L'humiliante défaveur qui me » repousse et me relègue dans la misère extrême, c'est elle qui » suspend et enchaîne ma main et me fait poser ici la plume. » C'est donc ici mon point d'arrêt... Mais, quelque persévérance » qu'un sort funeste mette à m'accabler, la récompense consiste » à être digne de la récompense ; l'honneur n'est pas d'obtenir » l'honneur, mais seulement de l'avoir mérité... Et puisque désormais mon navire ne peut pas flotter bien loin de son but et » de sa dernière rive, et que le pilote le plus habile ne connaît » pas l'endroit redouté et mystérieux où il doit arrêter ses voyages, » songeant qu'il ne me reste qu'un léger délai, je veux du moins » bien achever de vivre, avant que de terminer le cours incertain d'une incertaine existence, qui tant d'années fut distraite » et errante... De ce moment, il y a raison que je pleure et que » je cesse de chanter. »

Digitized by Google

On sent vibrer dans ces vers une âme vraiment héroïque. Il y a là, sans orgueil, sans emphase, toute la hauteur de cœur, la fierté chevaleresque, le stoïque courage de ces grands hommes du XVIe siècle qui ont porté si haut et si loin la gloire du nom espagnol. M. Nicolas compare justement à la destinée d'Ercilla la destinée de Cervantes, comme lui poëte et soldat, comme lui éprouvé, méconnu, disgracié, mourant dans la pauvreté et l'abandon. Les vers d'Ercilla ne rappellent-ils pas aussi la dernière et belle lettre de Christophe Colomb, se plaignant, lui aussi, de l'ingratitude des rois à qui il a donné un monde, et comme lui n'attendant plus que de Dieu seul la récompense de ses travaux ?

Nous ne pouvons finir sans louer le traducteur de la façon dont il a rempli sa tâche. La fidélité de sa version est le moindre de ses mérites. Il a enrichi le texte de notes et d'éclaircissements qui ne laissent rien à désirer : c'est une sorte de commentaire perpétuel, œuvre de science et de conscience, d'exactitude et de goût. M. Nicolas a traité son auteur comme nos vieux annotateurs traitaient nos classiques, comme les Italiens ont traité Dante. Tous les amis des lettres lui doivent des remerciements de ce beau et savant travail qui remet en lumière un monument considérable de la littérature espagnole, — et si le pauvre Ercilla, dans le séjour où vivent les âmes des poëtes et où il converse, sans doute, avec Virgile et Lucain, ses maîtres, s'intéresse encore à ce qui se passe sur cette terre où il a tant combattu, chanté et souffert, son ombre en sera consolée.

EUGÈNE POITOU.

Digitized by Google

BULLETIN.

Il nous a été donné, en novembre, deux excellents discours dont il faut garder ici mémoire.

Le premier est de M. l'avocat-général Merveilleux-Duvignaux. Il a été prononcé à l'audience de rentrée de la Cour Impériale d'Angers, et il a pour sujet *le Spiritualisme dans le droit*. C'est une œuvre, à notre avis, tout à fait supérieure, et par le style, et par la virilité des pensées, et par la haute raison dont elle témoigne. L'auteur a d'ailleurs eu le mérite de prendre son thème au plus vif des questions qui préoccupent aujourd'hui l'opinion publique. On sait avec quelle hardiesse se produisent partout en ce moment les doctrines matérialistes. Dieu et la création, l'existence de l'âme et le libre-arbitre, le droit de punir et les destinées immortelles de l'homme, tout ce qui forme comme la trame première des philosophies et des religions, tout ce qui fait la grandeur et la force des sociétés, est nié, repoussé, au nom de la prétendue science expérimentale, et quelquefois avec des arguments d'une telle subtilité qu'ils échappent aux poursuites des plus habiles dialecticiens. M. Merveilleux-Duvignaux s'est inquiété des atteintes que de pareilles théories peuvent porter aux institutions les plus sages et les plus anciennes de l'humanité, et dans un langage d'une rare perfection — ce qui n'amoindrit en rien la vigueur des raisonnements — il a montré combien les idées de droit et de justice sont étroite-

Digitized by Google

ment liées aux principes spiritualistes. Si notre législation protége l'enfance et règle l'exercice de la puissance paternelle ; si elle proclame l'indissolubilité du mariage, et veille au maintien, à l'honneur de la famille ; si elle établit comment s'acquiert, se conserve ou se transmet la propriété, n'est-ce pas, en effet, parce qu'elle est toute imprégnée de cette pure et consolante vérité, que tout homme est une individualité impérissable, dont les actions s'accomplissent sous le regard d'un juge infaillible et éternel ? Le but que s'est proposé l'honorable et éloquent magistrat est bien indiqué dans les lignes suivantes, que nous détachons de sa belle harangue :

On l'a dit souvent, et non sans raison. Au spectacle incessant des faiblesses de l'homme, de ses passions ou de ses crimes, je ne sais quelle impression de découragement s'emparerait du magistrat, s'il ne se sentait pas le représentant d'un principe que la lutte même confirme et que chaque assaut raffermit. Il ne m'a pas semblé qu'il fût sans intérêt d'opposer au tableau des tendances de notre époque, de ses négations et du danger qu'elles renferment, celui de nos lois appuyées sur les certitudes morales auxquelles tous les siècles ont cru. Dans un temps où parfois, sous le nom de progrès, ne se cache rien autre chose qu'un retour à des théories réfutées par l'expérience, couvertes par un long oubli, mais dont l'étrangeté soulève la surprise et simule la nouveauté, il est bon de se demander sur quelles assises repose notre société civile et quelles garanties lui restent de calme et de stabilité. Le spiritualisme, seul, donne à la loi sa raison d'être : seul, il peut lui garder un sens, et quand, plus ou moins déguisé sous les nuances du langage, un système contraire aspire à la direction des idées et des mœurs, — ne nous lassons pas de le répéter, — quelque chose de plus qu'une thèse philosophique est en jeu. Il y va de ce que j'oserais appeler le ressort même de notre civilisation. Quel autre nom donner à la fière et forte doctrine où le monde moderne a puisé, avec la claire intelligence de la noblesse native de l'homme et des droits de l'individu vis-à-vis du corps social, cet admirable ensemble de sentiments d'honneur, de règles d'équité, de maximes morales, qui forment au milieu de nous, dans toute la rigueur du terme, une *conscience*

Digitized by Google

publique, et ne permettent plus à l'effronterie de la corruption de monter jamais, quoi qu'il advienne, à l'excès où l'ont vue les civilisations brillantes de l'antiquité ?

Le second discours, qui est un sermon, a été prononcé le 17 novembre, dans l'église de Saint-Joseph, par M. l'abbé Bodaire, aumônier du Lycée impérial d'Angers. Il s'agissait de susciter de pieuses libéralités en faveur d'une œuvre fondée pour les apprentis de notre ville. M. l'abbé Bodaire a pensé que le meilleur moyen d'intéresser les cœurs à cette entreprise naissante était de présenter un tableau fidèle des périls de toute sorte auxquels sont exposés les enfants de l'ouvrier, dès qu'ils ont quitté la famille et l'école pour l'atelier. Le sujet choisi a été traité de manière à contenter les juges les plus difficiles. Point d'affectation dans le style ni de prodigalité dans la couleur ; un dessin très-simple, mais grand ; la physionomie générale du groupe nombreux et attachant des travailleurs reproduite avec une saisissante vérité, et toutes les questions de détail abordées avec cette délicatesse chrétienne qui est l'un des moyens les plus puissants de convaincre les âmes. Mais retracer les dangers qui enveloppent les jeunes apprentis, ce n'était pas assez. M. l'abbé Bodaire a voulu indiquer encore comment s'efforcent de venir en aide aux adolescents des classes laborieuses ceux qui s'inspirent des leçons de l'Eglise. Il faut d'abord leur communiquer, par le livre, par la parole et par l'exemple, les fécondes vérités de l'Evangile. Puis, il faut leur apprendre à goûter l'honnête plaisir qui laisse la sécurité dans le cœur en délassant le corps, pour les dérober aux mauvaises ivresses qui flétrissent l'un et l'autre. Cette partie du sermon de M. l'aumônier du Lycée n'a pas été la moins instructive, et l'auteur a su mêler ici d'ingénieux rapprochements aux considérations les plus graves. Il va sans dire qu'à la suite de ce discours, les bourses des quêteuses ont été vite et généreusement remplies.

Digitized by Google

Il se rencontre assez souvent des noms angevins dans l'*Artiste :* nous regardons comme un devoir d'en donner avis à nos lecteurs.

La livraison d'octobre contient quelques pages de M. Henri Jouin sur le *Raphaël* du Musée d'Angers. L'article a été publié dans le *Journal de Maine et Loire*, et il est connu chez nous de tous ceux qui s'intéressent aux arts. C'est l'histoire d'un tableau qui a éprouvé bien des vicissitudes. Il y a beaucoup de grâce et de finesse dans le récit de notre jeune concitoyen, et nous ne sommes pas surpris qu'il ait été si bien accueilli par la rédaction de l'*Artiste.*

Dans la livraison de novembre, on a reproduit une très-belle eau-forte de M. Tancrède Abraham. A droite, sur le premier plan, un amas de rochers couronnés d'arbres que semble agiter un léger souffle de l'été. Sur le second plan, à gauche, des eaux limpides coupées par une étroite bande de gazon sur laquelle une paysanne fait paître sa vache. Au loin, une colline abrupte dans le pli de laquelle un humble toit de ferme est à demi-caché. L'air circule partout ; les ombres et les lumières sont bien distribuées : on dirait la traduction d'un sonnet de Wordsworth.

Une heureuse nouvelle nous est arrivée avec les derniers jours du mois. M. Jules Lenepveu, qui a orné de si belles compositions les murs d'une de nos chapelles, qui achève de peindre en ce moment, à Paris, le plafond du nouvel Opéra, et qui viendra demain enrichir, des œuvres de son brillant pinceau, la coupole du théâtre d'Angers, a été élu membre de l'Académie des Beaux-

Digitized by Google

Arts, en remplacement de M. Hesse. C'est un honneur dont il a le droit d'être fier ; mais c'est aussi une récompense à laquelle applaudissent bien vivement tous ses concitoyens.

A. L.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES DU CINQUIÈME VOLUME

JUILLET-DÉCEMBRE 1869.

JUILLET.

Les Invasions anglaises en Anjou (2e *article*), par M. André Joubert . . 1
Notice sur la sainte ceinture de la Vierge, par Dom Chamard 21
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*), par M. Camille Bourcier 37
Deux banquets, par M. Célestin Port 53
Poésie : Lenôtre, jardinier de Louis XIV, par M. A. Nicolas 64
Deux mots de philosophie, par M. Albert Lemarchand. 71

AOUT.

A propos du psaume CIX, par M. Théodore Pavie. 81
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*), par M. Camille Bourcier 101
Œuvre de David d'Angers (*suite*), par M. H. Jouin 117
Pro rostro, par M. Albert Lemarchand. 128
Poésies : Gilbert à son lit de mort, par M. Henri Charnod 133
— L'enfant, le chien et le chat, fable, par M. G. Monnier de la Motte. 136
Bibliographie : les vins alimentaires, par M. E. F. 138
Bulletin. 140

SEPTEMBRE.

Les lettres sous le premier Empire : Raynouard, par M. Gidel 145
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*), par M. Camille Bourcier. . . . 164
Les Invasions anglaises en Anjou (3e *article*), par M. André Joubert. . . 180
Poésie, par M. Albert Lemarchand. 199
Bulletin. 203

Digitized by Google

OCTOBRE.

Collections et collectionneurs, par M. E. F. 209
Le chevalier Amable de la Tremblaye (*1er article*), par M. J.-A. Broque. . 220
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*), par M. Camille Bourcier 234
Œuvre de David d'Angers (*suite*), par M. H. Jouin 250
Bulletin. 270

NOVEMBRE.

Un chanteur oublié, par M. Victor Pavie 273
Un doigt coupé, par M. le chevalier de Glouvet 283
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*), par M. Camille Bourcier. . . . 309
La science des bons fruits, par M. le docteur E. Farge 325
Bulletin. 335

DÉCEMBRE.

Les Thesmophories de Blaison, par M. C. Port 341
L'une par l'autre, comédie en deux actes (*1er article*), par M. E. Affichard . 354
Essai sur la Terreur en Anjou (*suite*), par M. Camille Bourcier. . . . 377
Bibliographie, par M. Eugène Poitou 393
Bulletin. 400

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Revue de l'Anjou. Prix : par an. . . . . **10 fr.**

Les auteurs qui désirent un tirage à part de leurs travaux, sont priés de vouloir bien en donner avis à l'éditeur avant la publication du numéro de la *Revue* contenant leurs écrits. Voici les conditions :

Pour 50 exemplaires d'une feuille de 16 pages, avec couverture imprimée. . . . . 9 fr.

Pour 100 exemplaires d'une feuille de 16 pages, avec couverture imprimée. . . . . 12 »

Chaque cent en plus. . . . . 8 »

Au-delà *de deux* feuilles, le brochage est payé à part.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google